

Sadate attend de Begin de plus amples concessions

LE CAIRE (d'après AFP et Reuter) — Le gouvernement égyptien croit savoir que le premier ministre israélien Menahem Begin viendra dimanche à Israël avec "beaucoup plus" qu'il ne l'a jusqu'à présent annoncé.

Le gouvernement israélien, réuni hier, a d'ailleurs approuvé "unanimentement" les propositions que M. Begin soumettra au président Anouar Sadate le jour de Noël. Dans les milieux proches de la délégation égyptienne à la conférence de Mena House, on paraît s'attendre, alors que

s'est achevée hier après huit jours de négociations au Caire la première phase de la conférence préparatoire, à une nouvelle initiative de la part d'Israël. L'on pense que les propositions que le premier ministre israélien fera au président Sadate seront plus proches des demandes arabes (et non pas seulement égyptiennes) que l'on ne s'y attendait jusqu'à présent. On précise dans ces milieux qu'il existe des indices pour confirmer cette impression.

Les deux points essentiels où une "per-

cée" israélienne vers la paix pourrait s'exercer, dit-on du côté égyptien, sont le problème palestinien et la question du retrait des territoires occupés depuis 1967. Du côté israélien, on ne dément pas cette anticipation mais on paraît se montrer quelque peu plus prudent.

En ce qui concerne les entretiens que le général Ezer Weizman, ministre israélien de la Défense, a eus mardi et mercredi en Egypte avec le président Sadate et le général Abdel Ghani Gamassi, ministre égyptien de la Défense, on indique de

source égyptienne informée qu'ils ont porté sur les points qui n'ont pas encore été traités par M. Begin lui-même, c'est-à-dire essentiellement le problème du retrait des forces israéliennes des territoires occupés.

Pour le président Sadate, dit-on, il s'agit avant tout d'éviter tout danger d'affrontement, notamment pendant la période de négociations. C'est pourquoi M. Weizman et ses interlocuteurs ont étudié un certain nombre de mesures de sécurité qui aboutiraient à un état de fait de

non-belligérance, sans toutefois qu'il revête d'implications juridiques. Ces mesures devraient, dans l'esprit des Égyptiens, rendre secondaire le souci des Israéliens de mettre au point un calendrier de retrait des territoires occupés, des garanties pouvant être données.

À la conférence du Caire, le chef de la délégation égyptienne, M. Esmat Abdel Maguid, a indiqué que des "points de désaccord" subsistent. La conférence ne reprendra qu'après le sommet d'Israël, à la fin de l'année.

Voir page 6: Sadate

au sommaire

■ René Lévesque fait son bilan de 1977: l'année des urgences et des réformes — page 2

■ L'UdM et ses professeurs signent une première "véritable" convention — page 3

■ L'État n'est-il qu'un autre employeur? un éditorial de Claude Ryan

■ L'affaire GM-Bombardier: une lettre de Laurent Beaudoin à René Lévesque — page 4

■ Les citoyens de Châteauguay pourraient faire les frais d'une négligence du fédéral

■ La Cité des jeunes de Vaudreuil chasse la commission scolaire — page 10

■ Pour assurer la qualité des sondages d'opinion: mémoire présenté à Robert Burns — page 11

■ Une politique du film ou une politique de l'autruche? — page 21

■ L'OPEP pourrait reconsidérer le prix du pétrole dans trois mois — page 27

Québec abolira tous les clubs privés

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — Vigoureusement dénoncés depuis une dizaine d'années mais avec un succès tout relatif, les privilèges de droits de chasse et de pêche accordés à des clubs privés seront abolis sur tout le territoire du Québec dès le printemps prochain.

Cette mesure radicale réclamée à plusieurs reprises a été annoncée hier à l'Assemblée nationale par le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, M. Yves Duhaime, qui, s'il n'a su faire l'unanimité des partis d'opposition sur des modalités d'application, n'en a pas moins reçu leur appui quant au principe d'un "déclubage" des quelque 1.200 clubs de chasse et pêche du Québec.

Rappelant que tous les partis politiques du Québec avaient inscrit une telle mesure à leurs programmes politiques, M. Duhaime a souligné que personne n'avait encore voulu s'engager fermement dans une telle opération qui met fin à des privilèges accordés pour la première fois en 1883 soit à des Québécois soit à des étrangers.

L'opération "déclubage" se fera très simplement. Le premier avril prochain, aucun bail de droits exclusifs de chasse et de pêche ne sera renouvelé ou maintenu. Cela affectera 1.120 clubs sur un peu plus de 1.200 clubs qui existent actuellement. Les exceptions toucheront les clubs administrés par des autochtones et les clubs de pêche au saumon pour lesquels on n'a pas encore arrêté de politique précise. Pour ceux-ci on fera une étude pour chaque cas particulier.

En ce qui a trait aux "pourvoies" commerciales de chasse et de pêche, elles seront maintenues tandis que le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche continuera d'administrer les parcs et les réserves du Québec.

La gestion et l'exploitation des territoires de chasse et de pêche seront confiées dorénavant aux associations de pêcheurs et de chasseurs des différentes régions. En collaboration avec les bureaux régionaux du ministère, ces associations définiront et délimiteront des territoires de chasse et de pêche qui porteront le nom de zones d'aménagement et de conservation.

"Nous sommes prêts à aller à la limite de la délégation de pouvoirs à nos concitoyens pour assurer de concert avec mon ministère une saine gestion de nos ressources fauniques, leur protection et leur conservation ainsi que l'aménagement du territoire", a déclaré M. Duhaime. Pour assurer le financement de ces associations, le ministre a prévu deux grandes mesures:

● Tout d'abord chaque chasseur ou pêcheur devra faire partie d'un moins une association responsable auprès du ministère d'une zone de conservation et d'aménagement. En fait une cotisation devra être versée à l'association mais il n'y aura plus de permis de pêche émis par le gouvernement, sauf pour les étrangers. Seuls les permis de pêche au saumon seront maintenus de même que les permis de chasse. Le prix de ceux-ci pourraient même être augmentés.

● En deuxième lieu, le ministère mettra à la disposition des associations

Voir page 6: Clubs privés



Yves Duhaime

Le vin québécois vendu à l'épicerie

QUÉBEC (par Bernard Descôteaux) — Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Tremblay, qui il y a un an avait été l'objet de gorges chaudes pour avoir promis la vente du vin dans les épiceries a réussi à mettre son projet à exécution.

Une trentaine de vins produits au Québec — et de vins étrangers embouteillés par la Société des alcools du Québec — pourront être vendus dès le début de l'été prochain dans les quelques 8.000 épiceries indépendantes qui détiennent un permis de vente de bière et de cidre.

C'est non sans un sourire de satisfaction, qu'il ne cherchait d'ailleurs pas à dissimuler, que M. Tremblay annonçait hier cette mesure qui lui donnait une douce revanche sur ses détracteurs de la première heure.

Il a expliqué que cette mesure reprend l'une des recommandations de la commission Thinel qui avait enquêté sur le commerce des boissons alcooliques et qui avait remis son rapport en 1971. Selon lui, on répondait ainsi beaucoup mieux aux besoins des consommateurs puisque la SAQ ne possède que 325 points de vente à travers le Québec dont un bon nombre se trouvent en régions fortement urbanisées. Cette mesure, croit-il encore, entraînera un certain nombre de retombées économiques, à l'égard des épiceries, et aussi pour la SAQ qui verra s'accroître son marché tandis que les recettes fiscales augmenteront.

Le ministre a souligné par ailleurs qu'une enquête faite à la demande du gouvernement avait indiqué que 81 pour cent de la population était favo-

rable à la vente du vin dans les épiceries. Cette vente devrait commencer vers le mois de mai ou en juin au plus tard, une fois que les amendements à la loi de la Commission de contrôle des alcools du Québec auront été adoptés.

C'est la SAQ qui aura pour tâche d'approvisionner en exclusivité les épiceries. La société pourra faire la livraison aux épiceries ou les commerçants qui le désirent pourront s'approvisionner aux centres de distribution de la SAQ. Celle-ci offre les mêmes services aux hôtels et restaurants.

Les détenteurs de permis de vente de vins dans les épiceries auront par ailleurs la liberté de fixer les prix. M. Tremblay croit à cet égard que les lois du marché joueront très normalement pour éviter que les prix ne soient trop élevés. Les prix de vente au gros incluront la majoration fiscale qu'applique déjà la SAQ et seront établis pour permettre aux détaillants de réaliser un profit.

Un présentoir sera fourni aux détaillants, lequel présentoir servira à mettre en valeur dans des proportions égales les vins québécois, les vins étrangers et le cidre. À ce propos, M. Tremblay souligne que la vente du cidre connaît certaines difficultés, et que la SAQ veut aider à revaloriser ce produit qui sera mis en concurrence avec le vin. Une des mesures proposées consistera à accorder un label de qualité aux cidres répondant aux normes de la société.

Pour avoir accès au présentoir de la SAQ, le cidre comme les vins québécois devront donc répondre à des normes de qualité et subir les contrôles de cette société.



Des secouristes, précairement perchés sur un bâtiment voisin d'un silo de la Nouvelle-Orléans qui a explosé hier, voient à l'évacuation d'un blessé par hélicoptère. La déflagration a fait cinq morts, 11 blessés et une vingtaine de disparus. (Téléphoto AP)

La Fraternité des policiers refuse de retirer son ultimatum

par Claude Turcotte

Devant l'impasse qui persiste entre la CUM et ses policiers, les conciliateurs ont amorcé hier une offensive auprès des deux parties avec un espoir prudent et incertain de trouver aujourd'hui la fissure qui leur permettrait de créer une ouverture suffisante pour une reprise des négociations.

Hier matin c'était le conciliateur en chef du ministère du Travail, M. Yvan Blain, qui voyait la partie patronale. Quelques heures plus tard les deux conciliateurs affectés à ce dossier, MM. Crevier et Chagnon, se rendaient chez les représentants de la Fraternité pour tâter le terrain et chercher à savoir jusqu'à quel point les policiers tenaient à leur ultimatum du 1er janvier.

Pour l'instant donc, l'impasse demeure entière, mais une nouvelle réunion est prévue avec la partie patronale ce matin et dépendant du déroulement des événements il y aura ou pas une autre réunion avec la Fraternité plus tard dans la journée.

Hier soir le porte-parole du comité patronal de négociations, M. Pierre Desmarais II, a souhaité une reprise des né-

gociations sans ultimatum, mais si après le congé de Noël, soit mardi prochain, aucun développement ne s'est produit, il procédera alors à un dernier examen de la situation avant de faire une déclaration publique, qu'il promet plus ou moins d'ailleurs depuis quelques jours.

L'offre patronale de "négocier dans les meilleurs délais un nouvel horaire de travail pour les effectifs du service policier" a de nouveau été rejetée par la Fraternité, qui a préféré s'en tenir strictement au mandat très clair reçu des policiers, soit celui de l'obtention de la formule 4-3

pour le 1er janvier, sinon ce sera l'application unilatérale de cette formule par les policiers eux-mêmes.

Du côté de la CUM en revanche, on a commencé à dire hier que "les menaces allaient forcer à prendre des mesures". M. Desmarais faisait allusion bien sûr à des mesures judiciaires de nature à empêcher les policiers à procéder unilatéralement à la mise en place d'un nouvel horaire de travail.

Hier matin au cours d'une conférence de presse qui a précédé la rencontre avec

Voir page 6: Fraternité

Le Portugal et la reconstruction menacée

par Danièle Gervais
Le Monde

LISBONNE — Le 8 décembre, férié au Portugal, a vu le gouvernement de M. Soares chuter à l'aube. Ce jour-là, Castanheira-de-Pera, l'un des trois centres de l'industrie textile portugaise, petite ville perdue au cœur d'un massif montagneux, à 230 kilomètres au nord de Lisbonne, s'est éveillée tard, après une longue nuit d'écoute de la radio. Malgré tout, quelque quatre cents personnes se sont rendues, dans l'après-midi, à une réunion syndicale.

La tradition de lutte est ancienne dans cette ville de six mille habitants où treize petites filatures (restées privées après le 25 avril) emploient au total deux mille ouvriers. La première question posée aux responsables de l'intersyndicale venus de Lisbonne est la suivante: "Quelle pourra être, selon vous, l'issue des négociations du Portugal avec le Fonds monétaire international?"

Dans la salle pauvre, glaciale, emplies de gens humbles, dont certains sont analphabètes, une telle question a quelque chose d'irréel. C'est pourtant autour d'elle que

s'est nouée la dernière crise politique portugaise, aussi bien sur les bancs de l'Assemblée des députés que dans les villes et les campagnes. L'enjeu en est très clairement perçu: c'est le prix à payer, par les Portugais, pour l'obtention du prêt inter-

national nécessaire à l'équilibre de leur balance des paiements.

Après avoir, pendant des années, accumulé des réserves d'or auxquelles il ne donnait aucun emploi productif, le Portugal se trouve être aujourd'hui l'un des

pays européens qui connaissent le plus fort déficit de leurs paiements courants: 1,23 milliard de dollars en 1977, comme en 1976, soit 47% de ses exportations.

Certes, des indices traduisent une confiance retrouvée dans la stabilité politique

portugaise: les recettes du tourisme ont été supérieures de 45% (en dollars) à celles de 1976, et les envois de fonds des émigrés ont augmenté de 35% (toujours en dollars). Toutefois, ces résultats ne

Voir page 6: Portugal

Ottawa dépensera \$1.5 milliard pour six frégates de patrouille

OTTAWA (PC) — Le ministre de la Défense nationale, M. Barney Danson, a annoncé hier à Ottawa que le gouvernement consacrerait \$1.5 milliard pour la construction de six frégates de patrouille.

Ces six navires remplaceront les destroyers de la classe Saint-Laurent, en service sur la côte Atlantique, qui seront désuets vers le milieu des années 80, a expliqué le ministre, lors d'une conférence de presse.

Dans un premier temps, le cabinet a approuvé des crédits de l'ordre de \$63 millions pour défrayer les coûts de l'élaboration du projet, de la conception des frégates et la mise en place des modalités du contrat.

Cette première étape durera environ quatre ans et sera dirigée par un bureau de gestion sous la direction des Forces armées canadiennes avec la collaboration de divers ministères et des représentants

des chantiers de construction navale.

Le gouvernement devrait ensuite décider en 1981 du projet définitif de construction et l'on prévoit que les premiers navires pourront être livrés en 1985 et les derniers en 1989.

Le ministre des Approvisionnements et Services, M. Jean-Pierre Goyer, a précisé que ce projet de \$1.5 milliard pourrait créer jusqu'à 4.600 emplois au cours de

Voir page 6: Ottawa

VACANCES FAMILLES

1661, Ave. du Parc
Ste-Foy, Qué. G1W 3Z3
Fermes - Auberges -
Hôtels - etc.
prix modiques
NOËL - Jour de l'An
sports - arts - culture -
traditions

tél. gratuit

1-800-463-4636.



chez VITO
RISTORANTE

REVEILLON DE LA ST-SYLVESTRE

MUSIQUE LATINE

Menu régulier et menu spécial

735-3623

5412 Côte des Neiges
Montréal

René Lévesque fait son bilan de 1977: l'année des urgences et des réformes

par
Jean-Claude Picard

QUÉBEC — "Une année marquée au coin des urgences et de la réforme". Voilà l'analyse qu'a proposée hier, aux toutes dernières heures de la session parlementaire, le premier ministre René Lévesque des douze derniers mois d'activité législative et gouvernementale de l'équipe qu'il dirige.

Douze derniers mois qui constituent de fait la première véritable année de gouvernement du Parti québécois puisque la fin de 1976 avait été consacré pour l'essentiel, on s'en souviendra, à disposer des legs les plus pressants de l'administration libérale, dont au premier chef l'épineuse loi concernant le financement du déficit olympique.

Il en va cependant tout autrement cette année puisque là, c'est vraiment le programme de l'équipe péquiste que l'Assemblée nationale a été appelée à adopter que les ministères ont été invités à mettre en application.

Un programme, de souligner hier M. Lévesque au cours de sa conférence de presse hebdomadaire, qui s'est articulé, le discours inaugural en fait foi, autour de deux thèmes principaux: les urgences liées aux engagements électoraux de son parti et une volonté très nette de réforme et de changement dans plusieurs secteurs névralgiques de l'activité québécoise.

Au total, d'apprécier le premier ministre qui laisse toutefois à l'ensemble de la population le soin de porter un jugement définitif sur l'action de

son gouvernement, 1977 aura été une bonne année, en dépit d'un certain nombre de déceptions qu'il n'a pas manqué de relever et dont la plus importante se retrouve certes du côté municipal.

À cet égard, M. Lévesque a aisément admis que son gouvernement n'avait pu, au cours de cette première année de mandat, sortir du "régime de cataplasmes et de demi-solutions" auquel Québec a malheureusement habitude les municipalités au cours des quinze dernières années et a promis pour l'an prochain une réforme vigoureuse de ce secteur.

Une réforme, a-t-il dit, qui s'articulera principalement autour d'une redistribution fiscale d'importance en faveur des municipalités, et de diverses mesures liées au thème, sur lequel revient de plus en plus souvent le premier ministre, de la décentralisation et de l'aménagement du territoire.

Décentralisation et aménagement qui, lorsqu'ils seront vraiment amorcés, permettront d'aborder enfin ce

qui aura constitué une autre des déceptions de cette première année après toutes les promesses du PQ, soit la protection des terres agricoles et l'interdiction de la spéculation foncière sauvage, toutes choses que plusieurs provinces canadiennes, dont au premier chef la Colombie-Britannique et l'Ontario, ont depuis déjà quelques années accomplies.

Sur ce sujet, M. Lévesque a une nouvelle fois reconnu que l'affaire était pressante mais a rappelé la nécessité d'une intervention globale et ordonnée, intervention, a-t-il dit, qui demande une certaine préparation puisque rien de substantiel n'a été trouvé dans ce que l'administration précédente a laissé en héritage.

Là aussi, ce thème devrait se retrouver dans les toutes premières priorités de l'année 1978.

Mais il n'y a pas que des déceptions à enregistrer au cours de cette première année de régime péquiste et le premier ministre semblait particulièrement fier hier de souligner que son gouvernement aura rempli l'essentiel de ses pro-



René Lévesque

messes électorales et des engagements qu'il a contractés

par le biais du message inaugural.

Au total, environ 70 projets de lois auront été adoptés lors de la session prendra fin, au terme de sa 138e journée — ce qui en fera indiscutablement la plus longue session de l'histoire du parlementarisme québécois —, d'autres, non moins importants auront été déposés ou référés en commission parlementaire et une bonne dizaine de livres de toutes les couleurs auront fait connaître les intentions gouvernementales dans autant de secteurs d'activités.

M. Lévesque en a dégagé hier quelques éléments qui constituent au fond les têtes de chapitre les plus connues et les plus exploitées, autant par les amis que par les adversaires du régime, de l'activité gouvernementale: Loi du financement des partis politiques, charte de la langue française, modifications au code du travail, loi de l'assurance-automobile, loi sur la consultation populaire, etc.

Par ailleurs, le premier ministre a longuement insisté sur l'effort de relance économique du gouvernement au cours de la dernière année.

"En deux occasions différentes, nous avons fait le maximum pour tenter de dégager du budget des sommes affectées à des programmes de soutien ou de relance de l'emploi", a-t-il affirmé en rappelant l'effort de \$80 millions au moment du dépôt du budget en mars dernier et celui de quelque \$250 millions présenté au début de l'automne dans le cadre du programme spécial de relance économique.

Sous ce chapitre et bien qu'il soit conscient que ces diverses mesures n'ont pas encore produit tous les effets escomptés et que par conséquent le chômage continue d'atteindre des niveaux aussi tragiques qu'inacceptables, M. Lévesque estime que l'effort économique de son gouvernement, tout provincial qu'il soit, a plutôt été "exceptionnel".

"Le gouvernement fédéral, a-t-il offert en guise de comparaison, a été incapable de dégager plus de \$150 millions à la toute fin de cette année dont \$53 millions pour le Québec. Si on considère que sa marge de manoeuvre est plus accentuée que la nôtre et que son déficit

budgétaire atteindra cette année \$9 milliards, il faut bien admettre que l'effort du gouvernement québécois a été plus qu'appréciable compte tenu du fait qu'il a réussi de son côté à diminuer son déficit budgétaire, de dire le premier ministre.

Quoi qu'il en soit, M. Lévesque, qui depuis la réunion spéciale de son cabinet tenue en septembre dans les Laurentides a littéralement attrapé le virus économique, a de nouveau rappelé que la relance économique et la modernisation des structures industrielles du Québec était la première priorité de son gouvernement pour 1978.

Pour ce qui est des autres priorités, qui sont abondamment discutées depuis quelques mois au sein de l'équipe gouvernementale et qui ont été présentées en bonne et due forme au dernier conseil national du parti, M. Lévesque en a énuméré un certain nombre hier dont:

- Plusieurs mesures sociales et principalement la loi affirmant les droits des handicapés et celle relative aux conditions minimales de travail et à la santé et à la sécurité des travailleurs.

- Les questions référendaires dont l'examen de la loi de la consultation populaire, le dépôt de plusieurs études décrivant le fonctionnement du régime fédéral et la formulation plus détaillée de la thèse de la souveraineté-association.

- La réforme de la fiscalité qui touchera autant l'impôt sur le revenu des particuliers (modifications aux tables d'impôt) que la fiscalité municipale.

Toutes ces priorités des intentions et projets gouvernementaux pour l'année 1978 seront affirmées dans le prochain discours inaugural qui sera lu le 21 février prochain, date de reprise des travaux sessionnels.

Entre-temps, le premier ministre, après une quinzaine de jours de repos sur quelque plage du Sud, procédera, en compagnie de ses collègues à une nouvelle tournée gouvernementale d'information et d'explication de ses politiques et effectuera un remaniement ministériel dont on dit, dans les officines gouvernementales, qu'il aura quelque importance.

des quatre coins du PAYS

A la bonne vôtre

Nos fonctionnaires fédéraux ont bu, mangé et dansé pour \$6,992,924 l'an dernier, \$424,000 de plus que l'année précédente. C'est ce que révèle un document du Conseil du trésor, qui précise que ces dépenses sont justifiées au chapitre des bonnes relations qu'elles ont "aidé à la bonne marche des affaires du gouvernement". En d'autres mots, explique une dépêche de la Presse Canadienne, cette somme aurait permis l'achat de 100,000 bouteilles de cognac, ou de 25,000 dindes de 10 livres, ou encore de 125,000 tourtières, sans parler des 24,000 bouteilles de vodka pour le lendemain de la veille, et de bien d'autres choses encore...

Lourdeurs d'estomac

Des chercheurs américains ont découvert que pour engraisser des boeufs d'élevage, il suffisait de leur faire ingurgiter chaque jour une livre de ciment en poudre. Le plus étrange de cette expérience, relatée par un porte-parole de la station d'élevage de Lethbridge, en Alberta, est que les boeufs ainsi alimentés produisent une chair plus tendre et de meilleure catégorie. Si vous avez un boeuf dans votre étable et voulez tenter l'expérience, voici la recette: 13.3 livres de foin, 10.9 livres de maïs et 0.9 livres de poudre de ciment. Les animaux ainsi nourris ont engraisé en moyenne de trois livres par jour tandis que les autres soumis à une diète plus naturelle n'ont engraisé que de 2.3 livres. Bonne digestion...

Le moral des troupes

Le ministre de la Défense, M. Barney Danson, ira relever le moral des troupes la semaine prochaine à Chypre, tout en étudiant l'utilité du détachement canadien de bérets bleus en cette île de la Méditerranée. M. Danson passera la Noël avec les militaires canadiens à Lahar, en Allemagne de l'ouest. M. Danson et le ministre des Affaires extérieures, M. Don Jamieson, ont laissé entendre dernièrement qu'ils s'interrogeaient sur le rôle des militaires canadiens en poste à Chypre, en soulignant qu'un accord pourrait intervenir plus rapidement sans leur présence.

Un conseiller lettré

L'ex-président du Syndicat des postiers du Canada, M. Joe Davidson, vient d'accéder à un poste de conseiller auprès du syndicat, après être retourné parmi les simples syndiqués pendant quelques mois en qualité de commis dans un bureau de poste du centre-ville d'Ottawa. M. Joe Davidson, après ce travail démocratique, a inscrit une demande d'emploi auprès du syndicat qui demandait un conseiller technique. Le nouveau président, M. Jean-Claude Parrot, a accédé à sa demande.

Poissons de janvier

Les pêcheurs de l'Atlantique pourront remonter des filets plus remplis l'an prochain. Le ministère de la Pêche vient d'annoncer que les contingents de prises seront portés en 1978 à 489,000 tonnes métriques, une augmentation de 13.2% en regard de 1977. Ces bonnes nouvelles touchent quelque 20,000 pêcheurs et 12,000 employés d'usines de poissons dans les provinces maritimes.

Radar malgré tout

Les fabricants d'appareils électroniques servant à détecter les radars de la police semblent bien décidés à commercialiser leurs produits en Ontario malgré l'adoption d'une loi, qui doit entrer en vigueur aujourd'hui, interdisant l'utilisation de tels appareils en Ontario. Le président de la compagnie Radiation Engineering of Canada, M. Harvey Nusbaum, a indiqué hier que sa compagnie avait commencé à commercialiser un appareil de ce genre il y a quelques jours. Cet appareil, a-t-il précisé, est camouflé sous le capot de la voiture et fonctionne à travers la grille du radiateur pour repérer les ondes radar. "Personne ne peut en décoder la présence", dit-il, en reconnaissant l'illegalité de ce dispositif, qu'en vertu des subtilités de la loi, sa compagnie peut vendre légalement.

Le temps est passé de la "chance au coureur"

QUÉBEC (par Jean-Claude Picard) — Affirmant que "la chance au coureur" était maintenant terminée, l'opposition libérale à l'Assemblée nationale a fait tenir ces jours derniers à la presse parlementaire un bilan fort négatif des derniers douze mois d'activité gouvernementale.

"La majorité des Québécois sont déçus et insatisfaits du gouvernement péquiste. Le premier ministre doit, sans délai, effectuer un remaniement en profondeur de son cabinet", d'affirmer les libéraux dont la principale et non la moins urgente des activités au cours des premiers mois de 1978 sera de se donner un nouveau chef permanent.

Pour l'essentiel, le PLQ, qui continue de mêler le thème de l'incertitude économique et du mépris des libertés individuelles à toutes les sauces, voit trois raisons principales à cette déception des Québécois vis-à-vis le gouvernement de M. René Lévesque, soit:

- "L'impuissance chronique du gouvernement à faire face à la détérioration de la situation économique et à la hausse du chômage".

- "L'incompétence manifeste de l'équipe ministérielle à assurer une administration efficace et responsable, en particulier au niveau des régions et des comtés".

- "Le manque de clarté et d'honnêteté du gouvernement en ce qui concerne son projet de séparer le Québec du reste du Canada".

Pour ce parti politique, l'essentiel est de battre le PQ au référendum et lors des prochaines élections provin-



Gérard-D. Lévesque



Rodrigue Biron

ciales puisqu'il y va, disent-ils, "de l'intérêt supérieur du Québec et des Québécois".

De son côté, l'Union nationale n'a pas vraiment préparé de bilan de cette première année de régime péquiste. Le bureau de M. Rodrigue Biron a plutôt fait tenir aux journalistes un bref communiqué de presse à la gloire du chef, présenté comme rien de moins que "l'homme politique de l'année au Québec".

Ce communiqué est de la première à la dernière ligne, un hommage au chef unioniste, et ne parle à peu près pas de l'activité ou parlementaire ou extra parlementaire du parti et de l'ensemble de ses députés.

Par ailleurs, quelques jours plus tôt, on avait préparé à

l'intention de M. Biron quelques notes devant servir à un éventuel bilan de l'activité gouvernementale.

En gros, ces notes, d'allure évidemment schématique, accusent le gouvernement péquiste d'avoir usurpé son mandat et d'avoir présenté un mauvais choix de priorités en 1977 en insistant trop sur le secteur culturel et social et pas assez sur le secteur économique.

On y réaffirme de plus que l'UN, pour sa part, a offert une performance "positive, présente et constructive" tant à l'Assemblée nationale que sur le terrain de l'activité extra-parlementaire.

Ce qui en fait, conclut-on, la vraie solution de rechange au gouvernement.

Anguilles électriques

Quelque 300 tonnes de poissons se sont engouffrées dans la conduite d'eau servant à refroidir le générateur nucléaire de la station Bruce, en Ontario, il y a deux semaines, provoquant la fermeture de cette station pour 36 heures. La production d'électricité n'a cependant été interrompue que pour une période de 24 heures. La même chose s'est produite la semaine dernière dans un réacteur en voie de construction. Les malheureux poissons victimes de l'énergie nucléaire, et qui avaient été attirés par un courant d'eau chaude, venaient du lac Ontario.

CONSERVATOIRE LASSALLE

Enseignement de culture personnelle
Permis 749569

COURS DU SOIR

POUR ADULTES

LUNDI ET MERCREDI, 19 HEURES

ART ORATOIRE

SEMESTRE D'HIVER
DÉBUT DES COURS
9 JANVIER

1290, RUE SAINT-DENIS, 8e ÉTAGE

RENSEIGNEMENTS: 288-4034

Joyeuses
Fêtes!

PORTO
FINO

RISTORANTE

MENU DU
NOUVEL AN

Antipasto chaud

ou

Delice Valdostana

ou

Artichaut vinaigrette

ou

Soupe Daniela

ou

Crème de poisson

ou

Salada maison

ou

Carré de veau en portfeuille

ou

Noisette d'agneau à l'italienne

ou

Crostini de bœuf au Madère

ou

Gâteau au Mandarinetto

ou

Spumone maison

ou

Café

Chanteuse guitariste

avec Kelly Lozano

Porto Fino 20.00

par personne

Tél: 849-2225

ou

849-0726

2040, De la Montagne

LEMÉAC

5111, rue Durocher, Mtl. H2V 3X7

UN SUCCÈS PERMANENT

une
philosophie
de la vie

jacques
grand maison

JACQUES GRAND'MAISON
UNE PHILOSOPHIE
DE LA VIE

\$10.95

DIFFUSION: 273-2844

anthologie
ROGER
CALLOIS
du
fantastique

1

gallimard

Voici une anthologie
de la peur imaginaire,
un catalogue des motifs
d'épouvante non
point réels, mais inventés
par l'homme, de
toutes pièces, sans
obligation, par plaisir.

2 volumes reliés pleine toile
\$18.95 chacun

Encyclopédie de
l'Inexpliqué

RICHARD CAVENISH
I.A. RHINE
Jacques Bergier



Un dictionnaire illustré de la magie,
de l'occultisme et de la parapsychologie

Volume relié pleine toile \$38.95

wagner



Une étude documentaire réalisée par Herbert Barth et Dietrich Mack, attachés au Festival de Bayreuth, et Egon Voss, responsable de l'édition intégrale de l'œuvre de Wagner. Préface de Pierre Boulez, 296 illustrations, 73 en couleurs.

Volume relié pleine toile 44.95

il faut
lire et
offrir...

Gallimard

STALINE

STALINE



par Adam B. Ulam

ADAM B. ULAM: STALINE

Le livre d'Ulam n'est ni une biographie de l'individu Staline, bien que tout soit dit sur sa vie même privée, ni une histoire de l'URSS stalinienne. Il tente de comprendre comment Staline a pu, durant plus de trente ans, et même après sa mort, exercer une aussi grande fascination non seulement sur son peuple, mais sur tous les communistes du monde.

Tome 1: LA MONTÉE \$18.95

Tome 2: LE POUVOIR \$18.95

LA MÉTAMORPHOSE
DES DIEUX

d'André Malraux

Une trilogie sans égale

Vient de paraître:

— LE SURNATUREL

404 pages, 181 illustrations

prix de souscription: \$85.00

prix après le 1er janvier: \$100.00

Rappel:

— L'IRRÉEL

prix de souscription: 69.95

prix après le 1er janvier: \$75.00

— L'INTEMPOREL

prix de souscription: \$85.00

prix après le 1er janvier: \$100.00

Gallimard

L'âge d'or
des
livres
d'heures

J.P. Northon

La vie et l'art au moyen âge revivés
par les chefs d'œuvre de l'enluminure

oisevier

"L'enlumineur travaille pour le
livre comme le sculpteur gothique
travaillera pour la Cathédrale."

Volume relié pleine toile \$39.95

Les professeurs de l'UdM signent un premier "véritable" contrat

par Rodolphe Morissette

Le Syndicat général des professeurs de l'Université de Montréal (SGPUM) a signé hier avec la direction de l'institution et au nom des quelque 1,100 enseignants et chercheurs qu'il représente sa deuxième convention collective.

Il s'agit, pour dire vrai, d'une première convention collective véritable. Le premier contrat des membres du SGPUM n'était en fait qu'une "mini-convention": il portait sur un redressement salarial, mais il n'élaborait guère sur les aspects fondamentaux de la tâche du professeur ou du chercheur. On était alors en avril 1976, quatorze mois après l'affiliation du SGPUM à la Fédération des associations de professeurs des universités du Québec (FAPUQ) et neuf mois après l'accréditation du syndicat, le 9 juillet 1975.

En revanche, le contrat collectif de travail signé hier intègre tous les aspects relatifs à la tâche des enseignants et les négociations, qui ont duré six mois, ont représenté pour les deux parties un travail considérable, puisqu'il importait de traduire dans les termes d'une convention collective, et pour la première fois, maintes données des statuts et règlements de l'université. Et à ce point de vue, le recteur de l'institution, M. Paul Lacoste, s'est dit heureux que la signature de la convention ait été possible dans le cadre des sta-



M. Paul Lacoste

tuts existants: si, en effet, un certain nombre des règlements de l'université doivent être modifiés en raison du nou-

veau contrat de travail, les statuts de l'institution n'auront à souffrir que d'un seul amendement.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler que l'idée de créer un syndicat des professeurs à l'Université, pour remplacer l'Association des professeurs (née en 1955), avait refait surface en 1967, soit au moment même où l'institution procédait à la refonte de ses structures de gestion et se donnait une nouvelle charte. Or, les mécanismes de participation du corps professoral contenus dans celle-ci, comme dans les statuts et règlements qui en découlent, tendent à empêcher l'affrontement chronique entre un "patronat" et une "classe" de salariés bien caractérisés: les enseignants de l'U de M sont à la fois, et dans un sens certain, employeurs et employés, ainsi que nous l'ont souligné hier et le recteur, M. Lacoste, et le président du SGPUM, M. Henri-François Gaurin.

Le défi de cette première véritable négociation de tous les aspects de la tâche professorale consistait, au dire des deux parties, à répondre à la question suivante: "La participation, qui forme le fondement des statuts de l'Université est-elle, ou non, compatible avec le véritable syndicalisme?" M. Lacoste et Gaurin estiment que le nouveau contrat de travail tend à confirmer cette possibilité et l'un

et l'autre refusent de transposer dans les négociations entre professeurs et administrateurs d'université le modèle qu'on retrouve dans l'industrie.

En fait, les deux parties "visent une même cible en cours de négociation", note le vice-recteur aux affaires académiques, M. André Archambault: elles ont une même conscience des objectifs poursuivis en commun et leurs représentants hésitent à peine à dire qu'on négocie entre collègues "en l'occurrence. Aussi a-t-il été à peu près impossible pour la presse de suivre de près le déroulement des négociations qui ont lieu depuis juin, les deux parties refusant systématiquement de négocier par presse interposée. Ajoutons qu'aucune intervention de l'extérieur, conciliation ou médiation, n'a été nécessaire.

Rétroactives au 1er juin 1976, date d'échéance de la première convention, les clauses pécuniaires représentent des hausses salariales se situant autour de 10% pour l'année 1976-77 et autour de 8% pour chacune des deux années suivantes. Il s'agit en effet d'un contrat de trois ans.

Au cœur des clauses normatives, la création d'un comité des relations professionnelles et l'implantation d'un dossier d'évaluation de chaque enseignant.

Le comité paritaire des relations professionnelles est chargé d'étudier les



M. Henri-François Gaurin

plaintes des professeurs relatives notamment à leurs tâches de travail. Et l'un de ses outils sera certes le dossier du profes-

seur qui sera désormais confectionné graduellement, au fil des ans, par le professeur lui-même avec son supérieur immédiat, directeur du département ou doyen de faculté. Selon M. Archambault, vice-recteur aux affaires académiques, voilà qui formera un dossier plus substantiel et plus juste à partir duquel le professeur pourra être jugé quand il y a lieu.

Ce dossier d'évaluation manière participative est capital puisqu'il est au centre des questions comme la promotion, la permanence, la sécurité d'emploi et la charge de travail. Sur ce dernier point, les parties ont convenu d'éviter le principe d'une comptabilité trop étroite de la tâche des professeurs, et singulièrement la norme professeur/élèves.

La nouvelle convention élabore de nouveaux critères, très explicites, de promotion et institue des mécanismes d'appel en l'occurrence.

Enfin, le recteur, M. Lacoste, a tenu à féliciter tous ceux qui avaient participé à la négociation et il s'est réjoui des délais raisonnables de celle-ci. Au fait, même si la première convention du Syndicat était échue au début de juin 1976, les parties n'ont négocié que depuis le 1er juin 1977; entre-temps, elles se sont appliquées de part et d'autre à traduire dans des projets de contrat de travail le sens des statuts et règlements de l'Université.

Mirabel: la grève est reportée à la prochaine tempête

Les préposés à l'entretien des pistes de l'aéroport de Mirabel ont reporté à une date indéterminée la grève de 24 heures qu'ils se proposaient de tenir hier.

En effet, la température ayant été plus clémente que ne l'avaient d'abord prévu les services d'Environnement Canada, les préposés, membres de l'Union canadienne des employés du transport, affiliée à l'Alliance de la fonction publique du Ca-

nada, ont jugé plus utile d'attendre un moment plus favorable à des manœuvres de pression.

M. Gilles Guibord, responsable du local du syndicat à Mirabel, a déclaré que l'arrêt de travail prévu pour hier n'aurait eu aucun effet sur les opérations de l'aéroport. "Il faut attendre aux prochaines circonstances favorables", c'est-à-dire au prochain lendemain de tempête. D'ici là, les employés effectueront leur travail habituel.

A l'aéroport de Dorval, les employés membres du même syndicat ont donné à leurs dirigeants un mandat de grève dans une proportion de 70% environ. Il n'est pas exclu, selon M. Jean Quesnel, responsable local, que les syndicats aient eux aussi recouru à des ralentissements de travail et même à des arrêts de travail à la première occasion favorable.

Les 19,000 employés du gouvernement canadien membres du groupe des hommes de métier et des manœuvres votent un peu partout au Canada afin de donner un mandat de grève à leurs dirigeants syndicaux. Le résultat de ce vote devrait être connu vers la mi-janvier. Le syndicat a déjà l'autorisation légale d'entreprendre une grève depuis quelques semaines déjà.

Un avion s'écrase dans les T.-N.-O.: 8 morts

EDMONTON-NANISIVIK, T.-N.-O. (d'après CP) — Un avion s'est écrasé avant d'atteindre la piste d'arrivée, hier dans la petite communauté minière de Nanisivik, causant la mort de ses huit occupants.

Un porte-parole de Transports Canada a précisé que l'accident avait coûté la vie au pilote, au co-pilote ainsi qu'à cinq femmes et un enfant. Tous les passagers provenaient des Territoires du nord-ouest.

L'appareil, un de Havilland Twin Otter, accomplissait un vol régulier entre Pond Inlet, à environ 2,700 kilomètres au nord-est de Calgary, jusqu'à Nanisivik, près de la baie de l'Arctique, 250 km à l'ouest de Pond Inlet.

Le vol hebdomadaire est exploité par la société Ken Borek Air, de Dawson Creek (C.B.), a précisé hier un

porte-parole du bureau régional de la compagnie à Calgary.

L'accident est survenu vers 16 h, alors que la visibilité était mauvaise. L'avion s'apprêtait à se poser sur la piste mais s'est écrasé à un mille et demi de celle-ci. Ces précisions ont été fournies par M. Bill Almokly, directeur régional des affaires publiques pour le ministère fédéral des Transports.

M. Almokly a également précisé que des enquêteurs du ministère demeurant à Edmonton et Winnipeg tentaient de se rendre sur les lieux de la tragédie, mais qu'ils étaient bloqués par la mauvaise température à Yellowknife.

La température indiquait -27° Celsius à Nanisivik hier.

Les noms des victimes n'ont pas été dévoilés.

Vandalisme aux Postes: une enquête est ouverte

OTTAWA (PC) — Le ministre des Postes, M. Jean-Jacques Blais, a annoncé hier qu'il avait nommé un commissaire pour faire enquête sur les allégations voulant que le vandalisme et le gaspillage soient monnaie courante dans les Postes canadiennes.

M. Blais s'est dit inquiet des informations publiées par le quotidien torontois Globe and Mail et a fait savoir qu'il avait nommé le directeur général de la région postale de l'Ontario, M. Colin Hubling, pour diriger un groupe d'enquêteurs, comme le permet l'article 48 de la loi sur les Postes.

Un communiqué de presse émis par son ministère affirme que le ministre est "préoccupé" par le fait que ces actes qui ne sont le fait que d'une faible minorité des employés des Postes, se répandent comme une trainée de poudre et fassent les manchettes des journaux.

M. Blais soutient qu'il conserve une confiance absolue dans le dévouement tant des travailleurs que de cadres et "qu'il n'a vu aucune indication portant à croire que ces gestes isolés puissent avoir été commis avec le consentement des chefs syndicaux."

Le ministre se dit également d'avis que ce genre de journalisme à sensation contribue à miner la confiance qu'ont les Canadiens dans leur service postal.

Le rapport du commissaire devrait être déposé au début de 1978.

Un article publié jeudi en première page du Globe and Mail décrit le travail aux Postes comme un "cirque des horreurs". L'auteur y signale des cas où les

employés ont détruit du matériel ou se sont amusés avec du courrier ou de la marchandise. Le quotidien torontois, qui dit détenir ces informations d'un ancien employé des Postes, prétend que le vandalisme, le gaspillage et le vol de marchandise sont très fréquents dans les bureaux de postes.

La motion anti-tabac du RCM sera débattue

Les conseillers Michael Fainstat et André Berthelet du RCM demandent à la ville de Montréal d'étudier la possibilité de réglementer l'usage du tabac dans les endroits publics.

Dans un avis de motion qui sera débattu à la prochaine assemblée du conseil municipal en janvier, les deux conseillers suggèrent à la ville de former une commission qui, dans un délai de six mois, pourrait présenter au conseil un rapport et des recommandations à cet égard.

Cette commission pourrait d'abord étudier les règlements des autres municipalités qui ont déjà décidé de combattre les méfaits du tabac. Puis des audiences publiques pourraient être tenues à Montréal.

Pour justifier la présentation de leur motion, les deux conseillers expliquent que l'on reconnaît généralement que la fumée du tabac est nuisible à la santé de tous. Ils rappellent que les non-fumeurs forment la majorité de la population, que la fumée du tabac constitue une grave obstacle à la propreté de l'air à l'intérieur des édifices et que plusieurs villes ont récemment adopté des règlements destinés à limiter la fumée dans les espaces fermés mais fréquentés par le public.

Une majorité des membres du conseil devrait voter en faveur de cette motion pour que le comité exécutif décide de commander une telle étude et faire rapport.

Un procureur de la Couronne malmené par six jeunes gens

Un substitut du procureur général à Montréal, Me Pierre Paquet, a été malmené et sa voiture endommagée, mercredi soir, lors d'un incident survenu à l'intersection du boulevard Décarie et du Chemin Côte Vertu.

Alors qu'il rentrait chez lui, Me Paquette fut intercepté par six jeunes gens, qui lui ont barré la route, après être descendus d'une vieille voiture grise.

Comme premier geste, les agresseurs ont fracassé la lunette arrière de sa voiture.

En voulant quitter son auto, le jeune avocat a été attaqué par les voyous, qui lui ont asséné des coups de pieds et des coups de poing.

Quelques secondes plus tard, alors qu'il

se relevait et tentait de noter l'immatriculation du véhicule, il fut à nouveau frappé avec violence.

Par pur hasard, des policiers de Saint-Laurent passèrent par là, et ils réussirent à arrêter sur le champ deux des jeunes gens, Kevin Quinn, 23 ans, et Walter Nulvany, 21 ans, qui ont comparu hier après-midi en Correctionnelle, sous des accusations de voies de fait graves et de méfait.

Ils ont toutefois été libérés sous cautionnement, aux conditions usuelles, tous deux n'ayant pas de dossier.

Même si Me Paquet occupait récemment dans des causes où de jeunes résidents de Saint-Laurent étaient impliqués, personne ne semble toutefois d'avis que cet incident a quelque lien avec son travail au Palais de Justice.

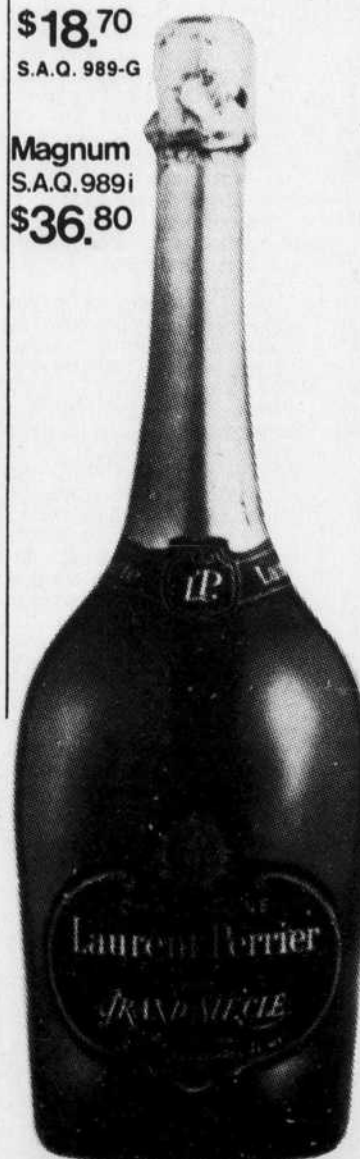
IMPORTÉ DE FRANCE

Exclusivement à la Maison des vins

A grands connaisseurs
Cuvée Grand Siècle

\$18.70
S.A.Q. 989-G

Magnum
S.A.Q. 989i
\$36.80



REDECOUVRE LES PLAISIRS DES COLONS

L'attelage à chiens a été essentiel à la colonisation du Québec. C'est aujourd'hui un sport passionnant et parfaitement adapté au milieu. Cet ouvrage concis et simple est une parfaite introduction au traîneau à chiens. Indispensable à tous les Québécois qui aiment la nature et les animaux.

LE TRAÎNEAU À CHIENS D'HIER À AUJOURD'HUI
Un livre de Pierre Lemay
Nombreuses illustrations
136 pages / \$6.00

Envoyez-moi LE TRAÎNEAU \$6.00

Nom
Adresse
Ville
Prov Code postal
Cv-joint chèque mandat

LES ÉDITIONS DE L'AURORA
1651 ST-DENIS, MTL H2X 3K4

CONFÉRENCES

LA SCIENTOLOGIE, LA CLÉ POUR UN BIEN-ÊTRE PERSONNEL

Si vous voulez une meilleure compréhension de vous-même, ou obtenir une plus grande confiance en vous-même dans la vie: Venez assister à notre prochaine conférence. Spécialement donnée à l'occasion des Fêtes, mardi soir à 19h30 à

L'ÉGLISE DE SCIENTOLOGIE
15 ouest, rue Notre-Dame, Montréal
(Près de la station de métro Place d'Armes)
Informations: 844-5468

Ouvert 7 jours par semaine, de 9h30 à 22h30

Copyright (C) par L. Ron Hubbard.

Boucherie Chevaline Select

CHARCUTERIE FRANÇAISE

Spécialité: coquilles St-Jacques

"Pur Porc" fabrication maison
Épicerie fine de 50 pays
"volaille de ferme"

oie - canard - cailles - faisan - pintade - etc.
Fruits de mer - fromage d'Europe
cadeaux importés

3700 Monselet Montréal-Nord (coin Bruxelles) Tél.: 321-6550

RÉVEILLON DU JOUR DE L'AN

Une soirée inoubliable présentée par NAJIB AOUAD
Avec l'orchestre bien connu "HOLLY ROLLERS" qui vous enchantera par sa musique ininterrompue jusqu'aux petites heures du matin.

En la Salle de l'église Notre-Dame-des-Anges,
12325, rue Deserres à Cartierville.

Samedi soir 31 décembre 1977

Menu oriental - Vin gratuit - Thé - Café - Cotillons - Cadeaux - Surprises

\$19.50 par personne seulement

Réservations: Aouad 747-1400, Jouban 747-7169

QUANTITÉ DE BILLETS LIMITÉE

N.B. Toute réservation de 10 billets donnera droit à une bouteille de whisky (26 oz.) gratuitement.

JOYEUX NOËL ET BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 1978

SESSION DE FORMATION

dans le cadre du programme d'initiation au développement et à la coopération internationale

ASPECTS SOCIO-CULTURELS ET POLITIQUES DU DÉVELOPPEMENT

Afrique Noire et Amérique Latine

Huit rencontres hebdomadaires et une fin de semaine intensive s'adressant principalement à des personnes désireuses de partir en coopération, secondairement, à toutes personnes intéressées à la solidarité internationale.

• LIEUX: Montréal et Québec.

• PREMIÈRE RENCONTRE: Montréal, le jeudi 19 janvier, à 19h30.

Québec, le mardi 24 janvier, à 19h30

• COÛTS: Inscription: \$5.00

Frais de session: \$30.00

Informations et inscriptions:

Centre d'Étude et de Coopération Internationale

4824, Côte-des-Neiges
Montréal
Tél.: 735-4561

La Fraternité Canadienne
265, Boulevard St-Cyrille ouest
Québec
Tél.: 522-6236

Allez-y faible!

Médailon



Aucune n'est plus faible.

éditorial

L'État n'est-il qu'un autre employeur?

Depuis quelques semaines, une commission présidée par M. Yves Martin, recteur de l'Université de Sherbrooke et figure de proue pendant plusieurs années de la haute Fonction publique à Québec, étudie la question très délicate du régime des négociations collectives dans les secteurs public et para-public. Au cours des quinze dernières années, on a été témoin dans ce secteur de deux développements marquants:

a) la centralisation de plus en plus poussée des négociations;

b) la multiplication des conflits d'envergure entraînant la plupart du temps des atteintes graves à la sécurité ou à la santé des citoyens.

Tandis que s'écoulaient paisiblement les conventions collectives signées en 1976, il était tout indiqué de procéder à une révision des procédures et des normes suivies ces dernières années. C'est à quoi s'emploie avec diligence la Commission que préside M. Martin.

Jeudi, c'était au tour des trois centrales syndicales — CSN, FTQ et CEQ — de présenter à la Commission Martin un mémoire conjoint. Or, si l'intervention conjointe des trois centrales était en soi un événement majeur, on n'en saurait dire autant du contenu de leur mémoire. Ce document semble vouloir figer d'avantage, si c'était possible, des positions déjà fort peu propices aux assouplissements qu'à peu près tout le monde souhaite dans la manière de traiter des relations de travail au sein du secteur public et para-public.

Dans ce débat dont on a vu à maintes reprises les graves implications, une première question sous-tend toutes les autres: l'État et les corps publics doivent-ils être considérés purement et simplement comme des employeurs au même titre que ceux du secteur privé?

Partant du postulat que tous les travailleurs, qu'ils oeuvrent dans un secteur ou l'autre, sont égaux en dignité et en droits, les trois centrales apportent sans hésiter une réponse affirmative à cette question. Pour elles, il ne fait pas de doute que l'État, dans son rôle d'employeur, doit être assimilé à tout autre employeur. La preuve en est dans leurs propositions voulant qu'il n'existe qu'un seul code du travail n'établissant aucune distinction entre les travailleurs du secteur privé et ceux du secteur public et qu'à la table de négociations, toutes les matières soient sujettes à négociation comme dans le secteur privé, les seules limites à la négociation émanant de la force respective des parties. Elle se trouve aussi dans la conception que les centrales présentent de la négociation collective dans le secteur public: celle-ci est définie en effet comme étant "essentiellement une démarche conflictuelle", alors qu'en vérité, rien n'oblige à voir dans cette perspective rigide la discussion d'un contrat entre parties de bonne volonté.

Or, si à la rigueur des concepts aussi lourds d'implications peuvent valoir pour les employeurs du secteur privé, dont le pouvoir peut donner lieu à d'âpres contestations, on doute qu'ils puissent valablement être transposés au secteur public de manière aussi littérale

que le voudraient les trois centrales syndicales.

Une première différence saute aux yeux: dans un cas et dans l'autre, la nature, le rôle et les intérêts de l'employeur ne sont pas du tout les mêmes. Dans une entreprise privée, l'employeur est le plus souvent le propriétaire qui détient tous les pouvoirs et empêche tous les profits; à défaut du propriétaire, ce rôle est tenu dans les grandes entreprises par les cadres supérieurs, ce qui ne change pas fondamentalement le rapport entre salariés et employeur.

Lorsque l'employeur est le gouvernement, une commission scolaire ou un hôpital, on est au contraire dans un rapport tout différent. D'abord, au niveau des commissions scolaires et des hôpitaux, pour ne mentionner que ces exemples, ce sont des bénévoles ou des citoyens touchant une rémunération symbolique qui tiennent le rôle de l'employeur, aidés de cadres permanents sur qui ils ont autorité. Au niveau du gouvernement, l'employeur est formé d'élus qui tiennent leur mandat des électeurs et qui n'ont aucun droit de propriété ni d'arbitraire sur les fonds publics qu'ils administrent.

L'employeur public est en somme un groupe formé de personnes qui ont reçu un mandat de leurs concitoyens pour gérer les affaires publiques et qui sont par conséquent en relations de confiance avec la communauté. Ces personnes peuvent-elles décemment se muer soudainement en ennemis du peuple lorsque vient pour elles le moment de négocier des conventions collectives avec les employés du secteur public pour lesquels elles détiennent une autorité en vertu d'un mandat de leurs concitoyens? C'est ce que voudrait faire croire la mythologie des trois centrales. Mais ce postulat est indéfendable. Il est contredit par l'examen le plus sommaire de la réalité concrète.

Une seconde différence est non moins évidente et se passe de commentaires élaborés, tellement elle s'est imposée à l'attention de tout le monde ces dernières années: les conséquences d'un conflit ouvert ne sont pas du tout les mêmes dans le secteur privé et dans plusieurs domaines qu'embrasse le secteur public. Si l'on excepte quelques services essentiels comme le téléphone, qui relèvent encore d'une gestion privée, il est peu de biens ou de services offerts par le secteur privé dont on ne peut souffrir la privation pendant un temps plus ou moins long. Si une entreprise ou un groupe d'entreprises sont frappées par un conflit, d'autres peuvent la plupart du temps suppléer à l'absence de leurs produits sur le marché. Il est plutôt rare que le public soit violemment atteint par une grève ou un lock-out dans le secteur privé.

Dans le cas des services publics, au contraire, un arrêt de fonctionnement engendre des conséquences graves et souvent immédiates pour l'ensemble des citoyens. L'employeur lui-même n'est guère frappé: les administrateurs continuent de toucher leur salaire, et l'État épargne même souvent de l'argent pendant une grève. Mais il y a une autre victime, innocente celle-là: c'est le public, qui se voit

priver pendant des périodes plus ou moins longues de services souvent essentiels dont il a absolument besoin et pour lesquels, sous forme de taxes, il paie un prix très élevé. Lorsque ces services visent directement sa santé, sa sécurité ou le bien-être de ses enfants ou des personnes malades ou âgées, peut-on assimiler leur arrêt à la fermeture temporaire d'une usine de chaussures ou à l'interruption de publication d'un journal?

Autre différence non moins capitale: le financement des services publics n'a rien de commun avec celui des entreprises privées. Les règles de création et de disposition des surplus sont radicalement différentes d'un secteur à l'autre. Le financement d'une entreprise privée est affaire d'initiative, de dynamisme, de conditions plus ou moins favorables sur les marchés, et aussi de conjoncture et de chance. Celui d'un service public est plutôt affaire de taxes, ce qui exige que le coût soit également réparti entre les citoyens et que les frais de fonctionnement soient conditionnés par la capacité de payer des contribuables et les seuls besoins objectifs du service.

Ce ne sont là que quelques-unes des différences qui distinguent les services publics et parapublics des entreprises privées. A d'autres niveaux de compétence, elles ont amplement et raisonnablement suffi à justifier la création de mécanismes institutionnels distincts pour la gestion des relations de travail dans le domaine public. A Ottawa, en particulier, il existe des mécanismes distincts pour le secteur public en tout ce qui a trait aux procédures d'accréditation, de négociation proprement dite et de conciliation, d'examen des griefs, de recours à la grève ou à l'arbitrage, etc.

On peut honnêtement penser que ces solutions différentes ne sont ni justifiées ni efficaces et que mieux vaut conserver des structures identiques pour toutes les catégories d'employeurs et de salariés syndiqués. Mais poser cette conclusion en principe sans s'être même donné la peine de répondre aux objections que suscite le postulat contraire comme le font les trois centrales, c'est faire montre soit d'arrogance, soit d'inconscience, soit d'un égoïsme corporatiste qui ne peut être qu'étouffant pour l'ensemble du corps social.

A juste titre, les centrales syndicales veulent que soit reportée en définitive sur les épaules des élus du peuple la responsabilité des relations de travail dans le secteur public et parapublic. Mais elles supposent trop aisément que les administrateurs publics se muent en ennemis du peuple et en adversaires dès qu'ils assument ce fardeau redoutable. Dans cette tâche comme dans toutes les autres qui découlent de leur mandat, les élus du peuple sont au contraire les seuls détenteurs légitimes de la confiance de leurs concitoyens. Aussi ne pourra-t-on jamais sans abus et sans artifice tenter de transposer dans le secteur public la mentalité d'adversaires qui continue hélas trop souvent à présider aux relations entre employeurs et salariés dans le secteur privé.

Claude RYAN

L'affaire GM-Bombardier/MLW

Un sursis d'un mois s'impose pour réviser le dossier

par LAURENT BEAUDOIN

■ L'auteur de cette lettre ouverte au Premier ministre du Québec est président et chef de la direction de Bombardier/MLW.

M. René Lévesque,
Premier ministre du Québec

L'annonce de la décision qu'a prise le gouvernement du Québec de retenir la proposition de General Motors pour la fabrication d'autobus destinés aux commissions de transport des agglomérations urbaines du Québec, a suscité de nombreuses réactions et centre-réactions et a donné lieu à des déclarations et à des commentaires qui étaient plutôt de nature à alimenter un débat qu'à rétablir un dialogue.

Je voudrais donc replacer toute cette question dans sa juste perspective.

Tout d'abord, croyez bien que la direction de Bombardier-MLW ne cherche pas d'affrontements stériles avec les autorités québécoises, pas plus qu'elle ne cherche à obtenir un traitement de faveur qui se ferait au détriment d'une saine gestion des fonds publics ou du mieux-être socio-économique de la collectivité.

Nous sommes en affaires et nous en acceptons les règles du jeu qui consistent notamment à devoir céder le pas de temps à autre à un concurrent. La compétition est une constante de notre activité, dont le bilan a démontré que nous pouvons y faire face avec succès quand les conditions sont loyales et qu'il existe une authentique égalité des chances.

A cet égard, la performance de Bombardier, devenue la première entreprise québécoise de produits récréatifs, le leader mondial de la motoneige et un important fabricant de matériel de transport, et celle de Bombardier-MLW, qui s'est hissée au troisième rang des fabricants de locomotives diesel électriques dans le monde, témoignent d'un dynamisme et d'une vitalité dont nous pouvons, à bon droit, nous enorgueillir.

Notre réaction à la décision du gouvernement du Québec d'octroyer le contrat de fabrication d'autobus de transport en commun à General Motors plutôt qu'à Bombardier-MLW n'est pas fondée sur le dépit ou l'amertume. Elle traduit plutôt une profonde inquiétude quant aux perspectives d'a-

venir que peuvent réalistement envisager les entreprises québécoises, y compris la nôtre, compte tenu de l'interprétation que nous sommes contraints de donner à la décision qu'a prise le gouvernement.

En effet, outre que nous nous interrogeons sur la justesse de la méthode d'analyse employée pour évaluer les soumissions relatives à la commande d'autobus et que nous sommes particulièrement sceptiques quant au bien-fondé de l'évaluation des retombées économiques, en fonction des meilleurs intérêts du Québec à moyen et surtout à long terme, nous sommes bien davantage préoccupés du sort que ce type d'adjudication réserve au développement des industries proprement québécoises.

Dans la mesure où l'État québécois opte pour une concurrence ouverte et établit des critères de sélection sans égard au caractère national des entreprises, il contribue nécessairement à maintenir et à développer au Québec l'hégémonie des puissantes transnationales dans de nombreux secteurs industriels et à éliminer, dans ces secteurs, les possibilités d'établissement ou d'expansion d'entreprises québécoises.

Il va de soi, par exemple, que Bombardier-MLW n'aurait pas connu l'essor que l'on sait, et qui lui permet de contribuer substantiellement au maintien d'une industrie de matériel de transport au Québec, si le gouvernement du Canada, dans ses politiques d'aide au développement et de coopération, ne privilégiait pas les entreprises canadiennes.

Cette notion de préférence accordée aux entreprises nationales est pratiquement érigée en système dans tous les pays du monde, étant bien entendu que ces politiques préférentielles sont tributaires des ressources humaines, matérielles et technologiques disponibles.

Dès lors que le gouvernement québécois choisit de déroger à cette pratique, il ne fait pas qu'encourager l'implantation de géants étrangers mais il déséquilibre le concept d'égalité des chances, aux dépens de sociétés québécoises qui doivent, elles, subir de telles politiques quand elles tentent d'obtenir des contrats à l'extérieur du Québec. L'expérience récente que nous avons vécue en Ontario où une firme ontarienne a été préférée à Bombardier-MLW, en dépit du fait que nous étions les plus bas soumis-

sionnaires, en témoigne éloquemment.

Je ne veux pas reprendre ici la querelle des chiffres relatifs à l'évaluation des soumissions, quant au prix des véhicules et aux retombées économiques. Vous savez que les calculs de nos experts et ceux du ministère concerné ne concordent pas, comme vous savez qu'au moment du dépôt public des soumissions, notre offre était inférieure de tout près d'un million de dollars à celle de General Motors. Quant au calcul des retombées économiques, il est fondé sur des hypothèses hautement contestables, en particulier quand on prétend que notre activité se serait limitée à satisfaire les besoins québécois, alors que nous visons, au contraire, l'ensemble du marché canadien.

En tout état de cause, les présomés avantages qu'offrirait General Motors me paraissent sans aucune commune mesure avec l'importance des effets d'entraînement continus que vaudraient au Québec la consolidation et l'élargissement du patrimoine industriel québécois, dans un secteur où l'occasion s'offre à nous d'occuper une place unique et durable sur tout le marché canadien des autobus et sur le marché mondial des trolleybus. Sans compter qu'avec l'addition de ce type de production, une entreprise québécoise deviendrait le seul manufacturier nord-américain capable d'offrir la gamme complète des appareils de transport en commun: voitures de métro, trains, autobus.

Je ne m'explique pas qu'un gouvernement qui poursuit une politique d'affirmation nationale ne mesure pas, dans leurs pleines dimensions, les conséquences démolisatrices pour les industriels québécois d'une décision qui consacre, pour des générations, dans un secteur où, pourtant, les pouvoirs publics détiennent les leviers de commande, la suprématie absolue au Québec et au Canada de la plus grande transnationale au monde et anéantit, de ce fait, tout espoir de développement d'une entreprise québécoise dans ce domaine.

Nous ne sollicitons pas de favoritisme indu mais nous estimons être fondés à revendiquer qu'il soit tenu compte, dans l'octroi de contrats gouvernementaux, de la somme des efforts et des investissements consentis, au fil des ans, par une entreprise qui fait corps avec le Québec et dont le

développement, si elle doit continuer d'y lier son destin, est, pour une large part, fonction de la volonté politique de favoriser une plus grande participation québécoise dans l'activité industrielle, commerciale et manufacturière du Québec.

Ce n'est pas une telle volonté que paraît traduire la décision d'octroyer le contrat d'autobus à General Motors. D'autant qu'on semble avoir totalement négligé de mettre en balance les retombées négatives qu'entraîne cette décision pour le développement de Bombardier, dont les usines de Valcourt fonctionnent à 55% de leur capacité, et pour l'avenir de centaines de nos employés que nous verrons forcés de licencier et qui viendront grossir le nombre des sans-emploi, dans une région du Québec où le taux de chômage est dramatiquement élevé.

Je me refuse à croire qu'un gouvernement dont toutes les prises de position publiques portent à penser qu'il place très haut, dans son échelle de valeurs, les notions d'équité et de justice, puisse se laisser enfermer dans une décision découlant d'une analyse qui ne rend décidément pas justice à une entreprise québécoise et qui, de surcroît, est génératrice d'incertitude et de démolition pour le milieu québécois de l'industrie et des affaires.

Je vous exhorte donc, monsieur le Premier ministre, à surseoir de quatre semaines à la signature du contrat avec General Motors, afin de nous permettre de soumettre à l'appréciation du gouvernement l'ensemble des faits, des données et des analyses qui, à notre avis, lui font défaut au moment de prendre sa décision et qui sont de nature à justifier un nouvel examen du dossier.

Le délai que nous sollicitons peut permettre, non seulement de revoir tous les facteurs positifs et négatifs pertinents à cette affaire, mais d'envisager une alternative valable, en respectant les critères de sélection sans bloquer, pour des décennies, l'entrée d'une entreprise québécoise dans ce secteur.

Espérant que vous conviendrez que notre requête est légitime et raisonnable et que vous y donnerez une suite favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Le 21 décembre 1977.

L'ACTUALITÉ

Le plus beau cadeau de Noël...

par HUBERT de RAVINEL

Malgré le brouhaha du temps des Fêtes, malgré les outrances commerciales qui maquillent et récupèrent sans scrupule nos légendes et nos traditions, malgré la dureté des temps, l'emprise quotidienne de la violence et les problèmes de toutes sortes, la générosité et le don de soi fleurissent à nouveau en ce temps de Noël. Ce n'est pas sans raisons que d'innombrables sollicitations s'adressent aux Québécois qui, fort nombreux, se privent pour partager avec les défavorisés de toute origine.

Or nous vivons un paradoxe étrange: la générosité et le sens de la solidarité coexistent avec l'égoïsme et la course au plus-avoir. Ce sont souvent les mêmes foules qui prennent d'assaut les centres commerciaux et qui donnent généreusement leur temps et leur argent. Comment peut-on être emporté dans un matérialisme accommodé à la sauce insipide d'un Noël mercantile et en même temps être soulevé par des bouffées authentiques de chaleur humaine partagée?

C'est une énigme assurément. On pourra répondre que cette générosité n'est que feu de paille, mais un feu de paille peut embraser l'univers.

En réalité cet élan du cœur est un signe d'optimisme, une invite à concevoir la réalité quotidienne sous un jour plus fraternel: Si l'homme était vraiment égoïste et sans âme, il n'y aurait pas de fête de Noël, il n'y aurait pas de fête tout court et la naissance obscure d'un enfant juif aurait été sans grande signification.

On entre à Noël les vieux démons de la peur, de l'intolérance. Sous l'empire d'une

enfance retrouvée, on se sourit et on s'aime, on s'accueille et on se découvre. C'est là le signe précieux d'espérance et de fierté: l'être humain vit encore, l'aventure peut recommencer.

Alors pourquoi pas nous préparer à un combat difficile mais aux enjeux passionnants, pourquoi ne pas s'atteler à la construction de notre nation dans un contexte qui ne serait pas nécessairement fondé sur la méfiance, les invectives et les appels retentissants?

Le temps de Noël rend les hommes plus que jamais lucides, plus que jamais conscients des injustices et des solitudes de toutes espèces. Et la pire des solitudes, celle qui ne sera pas comblée par un beau réveillon ou une soirée récréative, c'est peut-être de ne pas se parler, de ne pas savoir se rencontrer au moment où le Québec qui émerge à la face des nations a besoin plus que jamais de compréhension et d'ouverture d'esprit.

Beaucoup plus que les normales divergences au niveau des opinions, ce sont les malentendus fondés sur l'indifférence, les préjugés ou l'équivoque savamment entretenue qui tissent les vrais obstacles à la naissance d'une nation. S'il est bon que les idées demeurent originales et différentes, l'esprit des fêtes, dans ce qu'il a de meilleur, nous prouve une fois de plus que nous possédons, chevillée jusqu'au plus profond de nous-mêmes, une vocation à la rencontre, au dialogue et au partage.

Ce sont là les fondations d'une communauté à construire. Et c'est peut-être aussi pour nous tous le plus beau cadeau de Noël...

lettres au DEVOIR

Mise au point du président de La Presse

Monsieur le directeur,

"Sous le titre *Un rapport trace un portrait sombre*" de la vie professionnelle à La Presse, votre journaliste Paul Desrivières fait état dans LE DEVOIR du 22 décembre d'un jugement qui aurait été rendu par huit journalistes non identifiés de La Presse contre la direction de l'information, tout en demandant qu'on la limoge en bloc.

Depuis le début de cette grève, je ne suis pas intervenu dans le processus des négociations qui ont été confiées, et qui le restent, à

M. Fernand Roy.

Je n'ai pas lu ce rapport mais c'est mon devoir, aujourd'hui, de répondre immédiatement à cette nouvelle qui peut tenir la réputation d'une équipe dont les membres ont consacré, depuis cinq ans, leur énergie et le meilleur de leur vie à faire de La Presse un des premiers des grands journaux d'information au Canada.

Je tiens à rappeler à tous que c'est à la grande satisfaction de nos journalistes, en 1972, que j'ai nommé M. Jean Sisto à leur direc-

tion. Dans une salle de rédaction, on ne peut contenter tout le monde et son père, mais j'ai toujours été disponible à tous afin de rendre justice et d'atténuer les affrontements humains inhérents au métier.

Je n'ai pas l'intention de sacrifier la direction de l'information de La Presse dans le présent conflit.

Roger LEMELIN,
président et éditeur,
La Presse.

Montréal, le 22 décembre 1977.

Des erreurs graves au sujet du conflit de la Commonwealth Plywood

M. le directeur,

Dans votre journal du 8 décembre 1977, sous le titre *COMMONWEALTH PLYWOOD DEMANDE L'INTERVENTION DU MINISTRE DE LA JUSTICE*, un article est paru comportant des faussetés très sérieuses. Plus particulièrement, votre journal indique:

"L'escalade de la violence à laquelle réfère le télégramme, fait suite à la décision, largement majoritaire, des membres du Syndicat des travailleurs de Commonwealth Plywood (CSN) de reprendre le travail..." dans le cadre d'une convention collective démocratiquement adoptée par la base...

Ces affirmations sont complètement fausses, une simple vérification des faits vous aurait permis de voir que la vérité est tout autre et que la grève a été votée majoritairement par les membres, que le retour au travail de certains "scabs" n'a jamais fait l'objet de vote de l'assemblée générale, que ceux qui ont repris le travail ne sont pas membres du syndicat, que la convention collective n'a jamais été adoptée par la base; au contraire, elle fut signée par des personnes aucunement autorisées, et ce dans la plus complète illégalité.

Nous n'avons pas relevé les faussetés que l'article attribue à M. Caine, président de la compagnie, et ce n'est pas le but de la présente, mais il nous apparaît grave que votre journal, dans un texte non signé, laisse croire ou même affirme des faussetés d'une telle gravité.

Les personnes qui actuellement

travaillent à la Commonwealth Plywood se sont vu défendre par la Cour supérieure:

"De servir, d'utiliser et d'employer le nom du Syndicat des travailleurs de Commonwealth Plywood (CSN) et de cesser immédiatement de poser quelque geste que ce soit de nature à se présenter comme officier représentant ou mandataire du requérant" (soit le syndicat).

Il nous apparaît étrange que votre journal se permette de faire ce que ni la compagnie ni les "scabs" n'ont le droit de faire. Nous aurions aimé comprendre qu'il n'y avait aucune mauvaise foi de votre journal, et qu'il s'agissait d'erreurs graves certes, mais involontaires. Cependant, suite à cet article du 8 décembre 1977, un autre article, signé cette fois par M. Vastel, en date du 12 décembre, et portant le titre: *LA COMMONWEALTH PLYWOOD: UN IMBROGLIO JURIDIQUE* paraissait dans votre journal.

Cet article de M. Vastel comporte aussi des faussetés très sérieuses. Par exemple, quant au nombre de "scabs" et au nombre de grévistes, quant à l'urgence établie devant un tribunal justifiant le non-respect de la loi par la compagnie, quant à l'existence de deux syndicats, etc.

M. Vastel, dans l'article du 12 décembre, cite M. Caine, président de la compagnie, tout comme on retrouvait des citations de M. Caine dans l'article du 8 décembre. Nous ne voyons pas de citation des représentants du syndicat dans aucun des deux articles. M. Vastel semble connaître l'état des procédures et les jugements

rendus dans cette affaire. Il est donc certainement au courant de l'existence du jugement du juge Meyer accordant une injonction provisoire au syndicat des employés de Commonwealth Plywood (CSN) en date du 11 novembre 1977, injonction toujours en vigueur.

Cette injonction, dont nous joignons copie à la présente, enjoint à toute personne ayant connaissance de ladite injonction, de cesser d'employer le nom du syndicat pour identifier les personnes travaillant à Commonwealth Plywood. Or, M. Vastel, le 12 décembre 1977, déclare dans votre journal:

"À partir de ce moment, il y a deux syndicats, l'un à l'extérieur, l'autre à l'intérieur..."

La compagnie négocie donc avec un syndicat CSN... En plus d'être complètement fausses, ces affirmations contreviennent à l'injonction actuellement en vigueur car M. Vastel n'est aucunement autorisé à se servir du nom du syndicat et encore moins à faire croire que les "scabs" représentent ou constituent un syndicat CSN.

M. Vastel, dans un autre article du 16 décembre, affirme:

"Cependant un autre groupe de 90 ouvriers est demeuré au travail, a élu un exécutif du même syndicat..."

Dans les circonstances, le nous apparaît nécessaire pour voir à la protection des droits du Syndicat des employés de Commonwealth Plywood (CSN) de mettre votre journal en demeure de cesser immédiatement, d'utiliser ou faire croire, ou laisser croire, que le Syndicat des employés de Commonwealth (CSN) est représenté par deux exécutifs différents, ou encore d'identifier les personnes travaillant à Commonwealth Plywood actuellement au Syndicat des employés de Commonwealth Plywood (CSN).

Il serait regrettable que nous soyons obligés de prendre les procédures judiciaires appropriées pour obliger votre journal à respecter l'ordonnance d'injonction émise par l'honorable Perry Meyer, juge de la cour supérieure.

DOYON, LAPLANTE, et MUNN
Procureurs du Syndicat des employés de Commonwealth Plywood (CSN)
Montréal, le 21 décembre 1977.

■ Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.

Que vient faire le groupe Pépin-Roberts à Montréal?

M. Pierre Pélaude,

La SSJB — section Plateau Mont-Royal invite tous les mouvements et les Québécois à boycotter les travaux de la Commission Pépin-Roberts, si le gouvernement fédéral ne donne pas d'ici là une preuve tangible de sa bonne foi: la signature avant les audiences d'une entente avec le gouvernement du Québec lui donnant droit de regard exclusif sur le contenu de toute diffusion par quelque moyen de communication que ce soit sur le territoire du Québec, ainsi que l'arrêt immédiat du chantage contre la loi 101, soit par l'appui juridique ou le transfert de ses ministères conditionné par la garantie que les enfants de ses fonctionnaires pourront poursuivre leurs études en anglais, comme c'est le cas, par exemple, à Sherbrooke, où ce processus d'assimilation a quand même été suspendu.

Nous savons que la Commission n'a pas les pouvoirs de répondre à nos demandes, elle n'a qu'un rôle consultatif. Il est, cependant, dans les pouvoirs de ceux qui l'ont conçue, le Cabinet ministériel fédéral, de nous fournir les preuves exigées. On sait que souvent des consultations servent à mieux connaître le point de vue de l'autre, sans toutefois, vraiment se pencher sur les doléances. Il est impossible de croire dans l'honnêteté intellectuelle du gouvernement fédéral tant et aussi longtemps que celui-ci n'aura pas mis fin à son harcèlement hypocrite qui, s'il en était tenu compte, conduirait inévitablement le Québec à l'assimilation anglophone.

La section Plateau Mont-Royal justifie sa requête à partir des

deux cas de malhonnêteté intellectuelle dont ont été récemment victimes l'AFEAS, de l'Estrie, et la Ligue des Droits de l'Homme.

Comment peut-on croire que les auditions Pépin-Roberts ne sont pas une vaste supercherie, après la dénonciation faite par certains membres de l'AFEAS, à la suite de sa rencontre avec Mme Chaput Rolland? Comment croire que nous serons entendus après plus d'un siècle de dialogue de sourds? Comment espérer autrement que les audiences de cette Commission ne servent pas à la lancée d'une "supposée troisième voie" ou "confédération renouvelée dans ses virgules", après les expériences décevantes que nous avons connues jusqu'à date?

Pour que cette Commission ait la moindre crédibilité, il faut des preuves de sa bonne foi, et ces preuves ne peuvent pas être autre chose qu'une entente écrite dans un domaine qui nous tient à cœur: la vie culturelle.

Jean SIMONEAU,

président
Section Plateau Mont-Royal,
Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal

Montréal, le 20 décembre, 1977

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur: Claude Ryan
Rédacteur en chef: Michel Roy
Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny
Directeurs de l'information: Jean-François Gauthier, Pierre Lagon

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2T 1K1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Populaire. Les lettres des lecteurs sont envoyées à 9130, rue Notre-Dame, Montréal. L'opinion exprimée dans les lettres n'est pas celle de l'Imprimerie Populaire. Les lettres sont envoyées à l'éditeur sous réserve de leur publication. Les lettres sont envoyées à l'éditeur sous réserve de leur publication. Les lettres sont envoyées à l'éditeur sous réserve de leur publication.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$55 par année, six mois \$30. A l'étranger: \$80 par année, six mois \$50. Édition hebdomadaire: \$15 par semaine. Édition quotidienne: \$15 par semaine. Édition hebdomadaire: \$15 par semaine. Édition quotidienne: \$15 par semaine. Édition hebdomadaire: \$15 par semaine.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

des idées

des événements

des hommes

Des questions vitales pour notre avenir collectif

Le Livre vert sur l'enseignement élémentaire et secondaire

Comme plus d'un, j'ai lu, je relirai le Livre vert sur l'enseignement primaire et secondaire au Québec. Résultat d'un travail étendu et à plusieurs voix, c'est une pièce d'importance dans la réévaluation générale de l'enseignement qui se poursuit présentement au Québec sous la direction du ministre de l'Éducation.

Quel est son but? Donner un second souffle à la réforme scolaire inaugurée avec la Révolution tranquille. "L'école publique est depuis quelques années l'objet de critiques nombreuses et persistantes... Il suffit de parcourir quelques régions du Québec pour se rendre compte que les choses ne tournent pas rond... Les problèmes se sont accumulés et l'école s'y est enlisée... Le Québec, en raison du contexte "géoducatif" dans lequel il doit évoluer, n'a guère le choix: il lui faut entreprendre son effort propre de renouveau sous peine de compromettre son avenir" (Présentation du Livre par J.Y. Morin).

Il était donc devenu nécessaire de confronter l'état actuel des choses avec

les grands objectifs de la réforme scolaire établis il y a une quinzaine d'années: responsabilité générale de l'État, maintien du système confessionnel, démocratisation de l'éducation, accessibilité généralisée, écoles plus ouvertes sur l'extérieur et préparant mieux à la vie, enseignement plus individualisé, regroupement et intégration des différents types de formation et participation accrue de la population.

Ces principes ont entraîné des conséquences, mais les résultats n'ont pas été à la hauteur des efforts consentis. Le diagnostic du Livre vert révèle des maux sérieux dans l'école primaire et secondaire: imprécision des programmes, évaluation insatisfaisante des apprentissages, encadrement insuffisant, perturbations fréquentes du calendrier scolaire, normalisation trop poussée de l'administration scolaire, radicalisation du milieu, conventions collectives trop détaillées, éventail restreint des choix et participation mitigée des parents. Les avis sont partagés sur le bilan d'ensemble. Pour les uns, la ré-

forme scolaire est maintenant entrée dans la phase de "post-réforme", elle se serait stabilisée à une vitesse normale de croissance et il n'y aurait pas lieu d'être inquiets outre mesure. D'autres, par contre plus nombreux, expriment leur insatisfaction profonde. Faisant donc la part des choses, le Livre vert constate qu'il y a un acquis qui doit être conservé. Mais il retient, avec le ministre de l'Éducation qu'il faut un "renouveau", un "redressement".

La pointe d'un iceberg.

Le ministre se défend d'avoir voulu présenter "de grandes théories". "Nous avons voulu éviter le globalisme qui nous eût poussés à offrir une nouvelle conception de l'éducation, une "réforme", un univers entier sur un plateau... Se dégage-t-il du Livre vert quelque "philosophie de l'éducation"?... Nous avons voulu partir modestement du vécu quotidien et de ce que disent les gens, plutôt que de grandes théories pédagogiques, car lorsque les idées s'éloignent de la vie et de ses exigences, le moment vient toujours où celle-ci reprend ses droits" (Présentation).

Il est manifeste que le Livre vert vise d'abord cela: ce concret, ces maux, ces problèmes, cet enlisement, ce redressement, ce renouveau. Mais il a aussi, et de manière explicite, des dimensions plus larges. Comment ne pas y penser quand on lit les sections consacrées aux grands objectifs, au rôle de l'école, aux finalités de l'éducation, à l'éducation morale et religieuse, au projet éducatif, conclusion si importante de l'ensemble, au rôle que le ministère de l'Éducation s'attribue à juste titre dans le renouveau et le redressement entrepris, et à ces lignes qui traduisent l'intention propre du parti au pouvoir: "Comme le nouveau gouvernement estimait que cette réflexion intéressait toute la population, puisque l'avenir national en dépend dans une large mesure, et que, par ailleurs, il entendait y laisser sa marque, ayant posé son propre diagnostic sur les carences de l'école publique, les projets du Ministère ont dû être profondément remaniés" (Présentation).

Voici donc un texte d'importance majeure. On ne lui fera pas de tort, tout au contraire, en indiquant qu'il se situe à plusieurs niveaux et qu'il doit être compris comme tel. Il faut même dire que c'est à la condition d'être entendu dans toutes ses dimensions qu'il peut conduire au renouveau et au redressement désirés. Certes, il y a nombre et nombre de points très concrets qui sont touchés dans le Livre vert et il faudra bien y donner l'attention requise. Mais, il y a aussi les autres dimensions. Elles sont là comme deuxième et troisième plans. Si le premier est le projet éducatif actuel à renouveler ou à redresser, le deuxième s'appelle le projet d'éducation nationale qui se situe normalement dans un projet d'ensemble de développement culturel, et le troisième se nomme le projet de société. Ces trois dimensions s'impliquent mutuellement. Et très tôt, tous ceux qui devront s'appliquer à donner à l'école publique le second souffle désiré devront immanquablement s'y adresser: les professeurs, les administrateurs, les comités de parents, les commissions scolaires, les agents de pastorale, les catéchètes et, bien sûr, les responsables actuels du développement culturel et éducationnel de la province au niveau du gouvernement.

Rendre la parole au peuple

Certes, tout dans ce Livre vert a sa valeur. Cependant, il y a deux sections d'une importance centrale: ce sont celle de la gestion (pp. 109-135) où l'on envisage la décentralisation qui est "une décision déjà prise" (p. 114) et celle de la conclusion: "le projet éducatif" (pp. 139-147). Ce sont ces deux points que j'entends privilégier dans cet article pour rejoindre par ce biais les trois niveaux du Livre vert: le projet de reprise du second souffle, le projet d'éducation nationale et le projet de société. (On lira avec avantage: Pierre Angers, "Pour la suite de la réforme scolaire", Relations, septembre, 1977. On regardera avec un oeil critique: Examen des politiques nationales d'éducation: Canada, Paris, Organisation de coopération et de développement économiques, 1976).

Or, s'il est une chose qui apparaît clairement et qui est d'ailleurs mentionnée explicitement dans la présentation du Livre par le ministre, c'est précisément l'intention de rendre la parole au peuple. Le peuple la prendra-t-il? C'est là une autre question. Mais l'offre est là. Est-il prêt à saisir l'occasion? C'est là aussi une autre affaire, bien qu'il soit vrai que la meilleure manière de la préparation à l'action immédiate, c'est l'action elle-même sous peine de demeurer indéfiniment un acteur transi. Les pessimistes diront: c'est bien là de grandes questions et notre peuple n'est pas prêt, il ne fait que regarder la télévision... Mais, alors, pourquoi ne pas utiliser cette même télévision à cette fin? Les optimistes, par contre, s'appliqueront à saisir l'occasion. Le fait est là: le gouvernement propose à nouveau de rendre l'école au peuple du Québec. C'est donc une chance unique pour qu'il ait ses écoles, des écoles désirées, voulues, suivies, des écoles de qualité où chacun s'élève en essayant d'aider l'autre. Par le fait même on rendrait à ce même peuple une part importante de la Révolution tranquille, cette révolution qu'on lui a faite et qu'on lui a donnée d'en-haut, mais qui n'a jamais été vraiment sienne. Geste d'honnêteté, car les peuples se font en général confisquer leur révolution quand ils la font eux-mêmes, ou bien ils se la font imposer par des clans, des groupes qui l'ont faite à leur place. Cette idée correspond, du reste, à une conviction du Parti québécois dont il faut reconnaître la valeur sous peine d'être un peuple de métèques dirigé par des héros: la réappropriation par le peuple du Québec de ce qui lui appartient. Dans ce cas, son interprétation du bien commun pourrait avoir coïncidé avec le bien réel de la population.

Les enjeux de la reprise en mains du projet éducatif sont évidemment importants. En intéressant chaque niveau à sa propre responsabilité et en appelant premier ce qui est premier, on a la chance de voir se dégager des traits excellents, ainsi: l'aspect social de l'école à l'inverse d'une condition isolée et étrangère; l'aspect d'enracinement dans un terroir, un milieu, une région; l'aspect de prise en charge de responsabilité par un ensemble qui affiche ses couleurs; l'aspect de coopération dans une forme renouvelée de l'école coopérative; l'aspect d'une école qui traduit mieux la réalité multiple du Québec à l'opposé d'une formule générale et impersonnelle qui la ferait ressembler à une sorte de joint universel. Au total, on aurait une école appropriée, désirée, voulue, intégrée, marchant de pair avec une société responsable et cultivée.

Bien sûr, ce sont là de grandes idées! Et il se pourrait que de cette manière un certain trait idéaliste dont se défendait le ministère de l'Éducation rentre par la porte d'en-arrière. Et pourquoi pas? Puisque de toutes façons tous les agents intéressés par le renouveau de l'école publique se posent inévitablement la question: la décentralisation, oui ou non, et pourquoi? Il faudra donc se demander clairement au nom de quelles valeurs on l'accepte ou on la refuse. Et, plus encore que des questions fondamentales de gestion, devront se poser des questions de valeurs: qu'est-ce qu'un projet éducatif intégral? Qu'est-ce qu'un développement culturel intégré? Quel projet d'éducation nationale doit-on poursuivre? Quel projet de société doit-il nous guider? Et si l'on arrive au fond des choses, on rencontrera la question: il y a-t-il des valeurs communes, ou du moins quelles pourraient être les valeurs communes capables d'animer notre société au Québec, étant donné que la question de l'école et celle de la société sont corrélatives?

Le Livre vert, signale le retentissement du pluralisme de la société québécoise actuelle sur la conception de l'éducation. Mais il faudra bien en arriver à des consensus de base, car contrairement à ce que l'on pense parfois, c'est un tronc commun qui peut retenir un pluralisme de valeurs, et non l'opinion qui veut que le pluralisme soit le maître mot des situations. Le pluralisme systématique se détruit lui-même puisqu'il conduit à l'incohérence. On est pluraliste, polyvalent pour cacher un manque d'épine dorsale. C'est donc à un gigantesque effort que le Livre vert invite la population. La réussite ne sera sans doute pas égale partout. Et pourtant, il faut que l'effort soit fait. Si quelqu'un doit le dire à toute la population, et le redire, c'est bien le gouvernement puisqu'il est par fonction l'animateur du grand jeu de l'avenir national.

Sans doute, prend-on des risques à dé-

centraliser de la sorte. Le suivant, par exemple, que des factions idéologiques s'emparent des projets scolaires locaux ou régionaux. Nous l'avons déjà vu au plan de la province avec "La Manuel du premier mai", qui, pourtant contenait des éléments valables. Le Livre vert y fait d'ailleurs allusion (L'école et le milieu, p. 29). Mais c'est un risque qu'il faut courir. L'État n'est-il pas là pour exercer un rôle d'arbitre? Et n'est-il pas grand temps que les citoyens au Québec apprennent à développer des anticorps contre ce qui les intoxique? Et que cela paraisse?

Voilà donc une chance unique, assez incroyable, vu notre tradition française profondément jacobine. Quand la France, on pourrait même dire les pays latins, puisque c'est un trait latin, parlent de décentraliser, on peut toujours se demander jusqu'à quel point ils sont sincères. L'État latin fait la louange du citoyen parce qu'il y voit son électeur, mais dans le fond, il s'en méfie et il cherche toujours à le récupérer. C'est toujours là une autre affaire. Prenons en ce moment ce que le gouvernement nous dit. Lui, non plus n'a pas le choix. La question commune à lui et à nous est celle de la survie croissante. Or, elle ne passe que par la coopération, par le retour aux seves, aux racines, par le développement voulu par le tout. Et ceci peut contrebalancer notre jacobinisme instinctif...

Valeurs longues et valeurs brèves

Le gouvernement demande à la population: voulez-vous un projet éducatif intégral? Voulez-vous un enseignement moral et religieux dans vos écoles? Voulez-vous un projet éducatif national? Voulez-vous un projet de société conforme à vos aspirations les plus profondes? Et ce que vous voulez ou refusez, au nom de quelles valeurs l'acceptez-vous ou pas? Je serais distrait si j'oubliais que ces questions

par

BERNARD LAMBERT o.p.

■ Appelé par son métier de théologien à réfléchir sur les implications profondes des courants qui traversent notre société, Bernard Lambert, dominicain, porte un intérêt particulier à l'évolution de la culture et des valeurs d'éducation. Aussi a-t-il lu avec un vif intérêt le Livre vert sur l'enseignement élémentaire et secondaire publié récemment sous l'autorité du ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin. Dans cet article rédigé spécialement pour Le Devoir, le père Lambert livre ses impressions sur ce document. Le père Lambert est conseiller théologique auprès du cardinal Maurice Roy, archevêque de Québec, mais il publie ces réflexions sous sa responsabilité personnelle.

s'adressent également à l'Eglise comme telle. Nous sommes à l'un de ces moments où l'histoire donne encore sa chance à l'Eglise ici, et dans ce présent, l'Eglise au plan local s'appelle d'abord les animateurs de pastorale, les catéchètes, les professeurs qui ont le foi en des valeurs chrétiennes, les parents qui croient. Quelle responsabilité ne pèse-t-elle pas sur eux? Iraient-ils par faiblesse ou négligence gâter une présence précieuse au nom d'un neutralisme irréfléchi ou d'un humanisme trop court qui n'ose pas reconnaître que le meilleur de lui-même il le doit à Celui qui a renouvelé l'Homme?

En renvoyant la balle au peuple, le gouvernement le force à s'interroger sur les valeurs qu'il veut pour l'école: valeurs éducatives, valeurs morales, valeurs religieuses et valeurs nationales.

La Révolution tranquille a introduit une masse immense de valeurs comme également de contre ou de fausses valeurs. Les gens sont mêlés. Ils ont besoin de s'éclairer mutuellement. Qu'est-ce qui se passe quand tout un peuple essaie de se démêler? Voilà notre situation.

Marshall McLuhan ne nous aidera pas beaucoup qui prétend que la civilisation occidentale, d'écrite qu'elle était avec utilisation de la partie gauche du cerveau, monde de l'oeil, monde de la lecture dominant jusqu'au XX^{ème} siècle, est en train de passer à la partie droite, celle de l'oreille, monde de l'électronique, de l'acoustique, des nouveaux médias de masse (Entretien avec Marshall McLuhan, Le Monde, 18 oct. 1977), et que la culture québécoise, culture de l'oral et non culture de l'imprimé, à l'encontre de la culture anglo-saxonne, culture linéaire et culture de l'oeil, possède dans le nouvel âge de la culture qui s'ouvre devant nous une chance inespérée, car elle nous mettrait en meilleure position de départ... Ce serait magnifique si, en fait, nous n'étions pas en train d'oublier notre

Voir page 6: Livre

Une protestation des Gens de l'air

M. Michel Roy

Nous avons pris connaissance de votre bloc-notes intitulé "Les complots dans l'air" et publié dans "LE DEVOIR" du 9 décembre dernier suite à une conférence de presse donnée par l'Association des gens de l'air du Québec. Dans cette conférence de presse nous avons démontré, preuves à l'appui, que des instances fédérales laissent supposer par des analyses biaisées, l'intervention du pouvoir et des intérêts politiques auprès d'un tribunal, particulièrement en ce qui touche la requête des contrôleurs aériens du Québec présentée devant la Commission des relations de travail dans la fonction publique pour constituer leur propre syndicat distinct de la CATCA. Bien que nous ne tenions pas à alimenter une controverse inutile suite à l'analyse que vous faites, nous devons cependant en dénoncer l'approche un peu naïve, certainement mal informée et parfois erronée.

Face aux déficiences que doit actuellement supporter la population québécoise en matière d'information écrite, nous regrettons très vivement en premier lieu que "LE DEVOIR" n'ait délégué aucun représentant à cette conférence de presse traitant d'un sujet aussi important; nous regrettons aussi que vous n'ayez pu consulter les notes sténographiques de cette conférence et qu'à cause de ce manque d'informations directes, vous ayez sous-estimé la gravité d'une situation que nous avons dénoncée après l'avoir longuement expliquée à la lumière d'un document confidentiel de source fédérale, remis aux journalistes présents.

Notons ensuite que le président de l'Association des gens de l'air n'a pas été "poussé par certains éléments de son syndicat à dénoncer la tentative de Transports Canada d'intervenir dans le processus normal de la Commission des relations de travail de la fonction publique". L'AGAQ qui n'est d'ailleurs pas un syndicat mais bien une association professionnelle, après étude du document rendu public, a cru et croit encore que cette analyse rédigée par des fonctionnaires à l'intention du Cabinet fédéral, nuit gravement non seulement aux contrôleurs aériens du Québec, mais à l'ensemble de nos dossiers que plusieurs tentent d'utiliser à notre détriment en vertu d'une fausse notion de l'unité canadienne dans le contexte du contentieux fédéral-provincial.

D'autre part le texte de cette analyse fédérale ne peut plus être considéré comme un simple brouillon puisque Transports Canada a confirmé officiellement son authenticité sur les ondes de Radio-Canada le 8 décembre 1977, et puis-que nous sommes en possession de sa version finale dûment initialee et datée. Cette version définitive ne contient d'ailleurs presque aucun changement par rapport à la version que nous avons rendu publique et c'est pourquoi nous nous scandalisons non pas du fait que les ministres "doivent disposer de la meilleure documentation possible", mais plutôt du fait que des attitudes négatives introduisent dans une documentation technique et quasi-judiciaire des scénarios plus orientés par la politique que par l'intention réelle de mettre fin aux nombreuses discriminations dont les Québécois sont victimes en aviation. Aussi est-il très alarmant de ne trouver dans cette analyse biaisée, aucun scénario qui examine sérieusement un gain possible du syndicat des contrôleurs aériens. Tout y est présenté par Transports Canada de manière à examiner les moyens les plus efficaces et la synchronisation la plus opportune pour annoncer un refus de la requête du SCAQ par la Commission des relations de travail dans un contexte politique donné. Est-ce se complaire "dans la psychose des complots" que de dénoncer publiquement l'attitude de hauts fonctionnaires fédéraux, conseillers de ministres, qui manquent d'objectivité et qui dans un document authentique, ne présentent qu'une version des faits par laquelle ils cherchent les moyens d'enrober de sucre leur refus de nous accorder des droits légitimes? Il est désolant que l'éditorialiste d'un quotidien important assimile faussement une vigilance qui nous est vitale à de la "psychose des complots"...

Étions-nous psychotiques lorsque nous avions prévu qu'Otto Lang INTERDIRAIT l'utilisation du français dans les communications aériennes au Québec? Pourtant il l'a fait! Létions-nous quand nous avons dénoncé l'attitude d'Air Canada, quand nous avons exprimé nos doutes sur la capacité de Transports Canada d'implanter le bilinguisme au ni-

veau du vol à vue, quand nous avons critiqué le préjugé défavorable de la commission des transports au sujet des compagnies québécoises, quand nous avons craint l'incurie de Transports Canada au sujet d'aéroports tel celui de Québec? Pourtant Air Canada tarde à se franciser et mute beaucoup de personnel et de services à l'extérieur du Québec; le français n'est pas encore permis à Mirabel au niveau du vol à vue, Air Gava s'est vu refuser ses permis d'opérations et Transports Canada nous parle d'améliorations à l'aéroport de Québec dans 10 ou 20 ans... Dans ce contexte à quoi pouvons-nous logiquement nous attendre en ce qui regarde la requête des contrôleurs aériens du Québec, surtout au moment où comme le soulignait Norbert Rodrigue, "le Code canadien du travail ne permet pas la création d'unités naturelles de négociations et pousse en définitive les travailleurs québécois à souhaiter la séparation du Québec pour les obtenir". C'est en sachant tout cela" et sur la foi d'un document authentique que dans ce dernier cas, nous prétons au pouvoir politique la volonté d'intervenir auprès d'un tribunal quasi-judiciaire.

Vous faites ensuite allusion à une promesse formelle que M. Otto Lang aurait faite aux Gens de l'Air en s'engageant "à donner raison aux contrôleurs aériens du Québec par une loi, si jamais nous perdions notre cause devant la Commission des relations de travail." Cela est totalement faux.

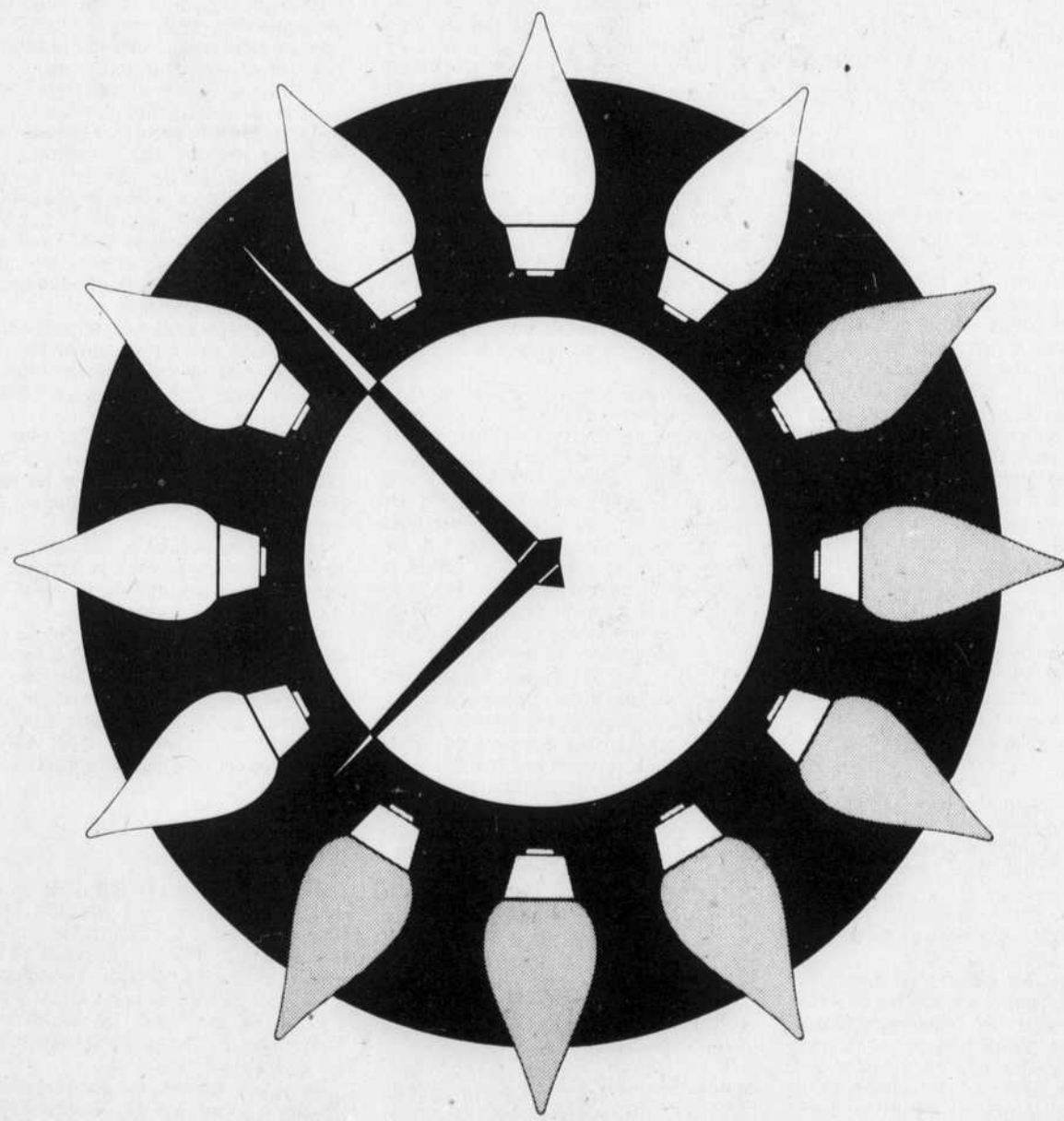
Otto Lang n'a jamais pris de tels engagements. Il a plutôt accepté de ne pas faire objection à la requête des contrôleurs et nous a demandé si nous souhaitons que le Code du travail soit amendé de façon à inclure comme cause possible de décertification, la discrimination linguistique. Nous n'avons pas voulu que cette requête soit hypothéquée par les très longs délais requis pour amender une loi et nous avons répondu que cette démarche ne nous apparaissait pas opportune, d'autant plus que la loi actuelle prévoit déjà la possibilité de décertification dans les cas où des preuves de discrimination sont amenées à la charge d'un organisme syndical. Or aujourd'hui, il semble qu'on veuille ignorer ces preuves et se faire complice de la discrimination par soucis politiques. Cela est bien différent d'un pseudo-engagement du gouvernement fédéral auquel vous faites allusion et qui n'existe pas. Ce qui pour nous existe et le document que nous avons rendu public en témoigne, c'est une attitude que nous devons sans cesse combattre parce qu'elle refuse d'accepter les preuves du bien-fondé d'une requête et parce qu'elle refuse d'analyser objectivement le scénario par lequel cette requête pourrait être agréée.

Comme vous le disiez si bien dans votre bloc-notes du 31 décembre 1976, "les contrôleurs de langue française sont dans une situation intenable... et tout retard dans leur affaire, imputable à la Commission ou au gouvernement, ne peut qu'aggraver le dossier brûlant du français dans l'air".

Alors que cette requête a été présentée il y a 1 an et que nous attendons toujours la décision de cette Commission dont les audiences se sont terminées en juin 1977, il est navrant et fort inquiétant de vous voir traiter de psychosés, sans doute par manque d'information, ceux-là mêmes dont vous disiez que le sort devait être rapidement réglé à leur satisfaction. Et pendant que nous attendons, on promène à Ottawa des analyses officielles qui n'examinent pas la possibilité que nous puissions avoir gain de cause... Cela nous est inacceptable et de la même manière que nous l'avons toujours fait, nous avons voulu en informer le public québécois comptant qu'un journaliste tel que vous devrait être clairvoyant dans un tel cas.

Marcel DESCHAMPS
l'Association des Gens de l'Air du Québec

■ "On promène à Ottawa des analyses officielles, écrivez-vous, qui n'examinent pas la possibilité que nous puissions avoir gain de cause..." Qu'en savez-vous? L'analyse dont vous faites si grand cas, est l'oeuvre d'un fonctionnaire qui proposait confidentiellement son interprétation à un autre fonctionnaire. Elle n'est ni officielle ni destinée au Cabinet. Il en existe probablement plusieurs autres, plus sérieuses, et qui ne vous sont pas parvenues par les voies clandestines. Peut-être vous sont-elles favorables. Ce que je vous ai reproché et ce que votre lettre n'explique pas, c'est de vous fonder sur l'interprétation personnelle et officieuse d'un seul fonctionnaire pour prêter au pouvoir politique la volonté d'intervenir auprès d'un tribunal. Tout ceci n'enlève rien à votre cause, que je n'ai pas remise en question. MR



A n'allumer qu'après 7 heures

La puissance électrique d'une ampoule de Noël, ne dépasse pas 15 watts. Mais, comme il y a des millions d'ampoules qui scintillent en même temps, à l'époque des Fêtes, le courant qu'elles réclament, représente à peu près la moitié de la production d'une centrale comme celle de Manic 5.

Au moment où la consommation d'électricité atteint un sommet annuel, habituellement en décembre et à la fin de l'après-midi, le fait de ne pas allumer les ampoules de Noël, permet de «libérer» 600 000 kilowatts et de les faire servir à des fins essentielles.

En semaine, évitez d'allumer les ampoules de Noël avant 7 heures du soir.

Hydro-Québec

La SQ songe à faire du contre-espionnage

La Sûreté du Québec souhaiterait étendre son activité dans le domaine du renseignement et de la sécurité aux opérations de contre-espionnage.

Au cours d'une entrevue diffusée sur les ondes de la société Radio-Canada, hier, le directeur des services de sécurité de la SQ, M. Yvan Aubin, a indiqué que le ministre de la Justice du Québec, M. Marc-André Bédard, avait reçu ré-

cemment un rapport en ce sens.

Un jugement de la Cour supérieure rendu récemment par le juge James K. Hugessen dans le cas de la Commission d'enquête sur des opérations policières en territoire québécois affirmait sans équivoque que la sécurité nationale ne pouvait pas être l'apanage exclusif du gouvernement fédéral. Fort de cette décision judiciaire, soumise pour

l'heure à l'examen de la Cour d'appel, la SQ croit qu'elle devrait jouer un rôle important dans la détection et la collecte de renseignements sur des agents étrangers.

M. Aubin a également laissé entendre que les relations de la SQ avec la Gendarmerie royale du Canada s'étaient refroidies depuis le début de l'enquête québécoise.

La Sûreté du Québec souhaiterait aussi que le législateur québécois définisse "une fois pour toutes" les responsabilités des policiers en matière de sécurité et de collecte des renseignements. De l'avis de M. Aubin, les actes illégaux reprochés à des policiers récemment lui apparaissent plus comme "des erreurs de parcours" plutôt que comme des actes malhonnêtes. "Jamais nous ne cautionnerons des policiers à commettre des actes

illégaux", a dit le directeur des services de sécurité.

Pour éviter à l'avenir de graves ennuis, M. Aubin estime nécessaire que l'Assemblée nationale adopte une loi claire et complète. "Nous allons faire du renseignement dans la légalité, ou pas du tout".

Par ailleurs, M. Aubin a indiqué que la SQ voyait d'un bon oeil la création d'un groupe d'analyse et de docu-

mentation auprès du ministre de la Justice. La police soumet au ministre de la Justice de nombreux et volumineux rapports fondés sur les renseignements qu'elle a recueillis. Ces rapports ne comporteraient aucune conclusion, cette tâche revenant au ministre de la Justice. "Nous identifions les problèmes. Ce n'est pas à la police à dire au ministre ce qu'il doit faire et ce qu'il ne doit pas faire."

des quatre coins du MONDE

Iran: le bilan s'alourdit

TEHERAN (Reuter) — Les sauveteurs, gênés par de fortes pluies, ont recherché hier des survivants du séisme de mardi qui pourrait avoir fait plus de 1,500 morts ou blessés, dans le sud de l'Iran. Malgré les averse, les rescapés ont reçu des rations de riz et d'autres nourritures ainsi que des tentes, des couvertures et des vêtements. Le bilan officiel des victimes est toujours de 521 tués et 300 blessés, mais, selon des informations de presse en provenance de la région sinistrée, 584 personnes ont été tuées et un millier blessées.

Une menace peu sérieuse

WASHINGTON (PC) — L'ambassadeur canadien à Washington a déclaré aux Américains, hier, que personne ne prenait au sérieux la menace de sécession du Québec. Parlant à la télévision, M. Peter Towe a donné comme preuve le fait que le reste du Canada n'avait pas encore sérieusement étudié son avenir, en cas de séparation du Québec. Il a également souligné que le premier ministre René Lévesque lui-même avait parlé d'un deuxième ou d'un troisième référendum, si le premier échouait, montrant ainsi son incertitude du résultat.

Les vœux de Paul VI

CITÉ DU VATICAN (AFP) — Le retour de la paix au Moyen-Orient, le respect des droits de l'homme, en particulier dans le domaine religieux, et la lutte contre la violence et la pornographie, ont été les thèmes essentiels du discours que Paul VI a adressé hier au Sacré-Collège. Le pape a d'abord formulé ses souhaits de bonne année au monde, par le canal des cardinaux. Il n'a pas caché, dans une allusion au voyage à Jérusalem du président Anouar Sadate, ses encouragements aux initiatives "courageuses au point de sembler téméraires". "Souhaitons qu'elles conduisent aux solutions justes et claires qui sont nécessaires, grâce à l'apport de tous ceux qui ont une responsabilité", a-t-il dit.

Le fédéral cèdera-t-il à la CATCA?

Les contrôleurs québécois sont inquiets

par Guy Deshaies

Les contrôleurs aériens du Québec, membres de la CATCA, s'inquiètent du sort qui sera réservé à l'espace aérien québécois si les membres de la CATCA (Canadian Air Traffic Control Association) rejettent l'accord de principe intervenu mercredi entre les dirigeants du syndicat et le Conseil du Trésor sur le projet de

convention collective des contrôleurs aériens du Canada.

C'est le 30 décembre que les résultats du vote secret seront connus. Si la majorité des 2.200 contrôleurs canadiens rejettent les clauses de l'accord de principe, il y aura retour à la table de négociation et le seul point de négociation est justement l'exigence de la CATCA de "geler" l'espace

aérien québécois.

C'est-à-dire que présenteraient les centres de contrôle de Montréal et de Québec ne régissent qu'un espace très restreint du Québec qui s'étend entre l'Outaouais et Rivière-du-Loup et la frontière américaine et le parallèle passant par Val d'Or.

Tout le reste du territoire est contrôlé par Moncton, Edmonton et Winnipeg et quel-

ques espaces par Toronto. Or les contrôleurs québécois, et notamment l'Association des gens de l'air du Québec, avaient demandé que l'espace québécois soit contrôlé par des Québécois surtout dans la perspective du bilinguisme aérien dans les communications.

Le ministère des Transports du Canada avait accepté de respecter cette exigence afin que les membres de l'Associa-

tion des gens de l'air acceptent de leur côté de participer aux expériences de simulation de contrôle bilingue qui sont en cours présentement à Hull.

Pour l'instant l'accord de principe prévoit des hausses de salaires de l'ordre de 6% pour une durée d'un an. Mais au fond la plus importante clause financière porte sur la reclassification. Or 25% des membres de la CATCA sont

perdants sur le plan financier suivant la reclassification acceptée par les deux parties.

Il faut ajouter à ces mécontentements potentiels ceux qui refusent l'augmentation générale de 6% prescrite par les mesures anti-inflationnistes et enfin ceux qui ne sont pas d'accord avec certaines clauses du contrat et notamment sur la question de l'espace aérien.

Il se pourrait donc que le 30 décembre une majorité de contrôleurs rejettent les offres et qu'il y ait retour à la table des négociations.

C'est à ce niveau que les contrôleurs québécois qui ont demandé la désaffiliation avec la CATCA s'inquiètent car ils croient que la question de l'espace aérien pourrait revenir sur le tapis et qu'Ottawa pourrait céder sur ce point vital.

Présentement il y a 300 contrôleurs seulement à Moncton qui dirigent en anglais seulement toute la circulation de l'Est québécois. Le processus de récupération de l'espace aérien au Québec prendrait environ deux ans et le gouvernement fédéral est d'accord.

Mais les concessions faites par Ottawa sur nombre de points pour éviter un conflit des contrôleurs amènent les aigilleurs du Québec à penser qu'ils pourraient perdre cette concession qu'ils jugent fort importante.

Dans l'hypothèse d'une récupération de l'espace, ce sont les centres de Montréal et de Québec qui contrôleraient en anglais et en français tout l'espace aérien québécois.

Les frais de représentation au fédéral

12 piscines de brandy et 25,000 dindes...

OTTAWA (PC) — Selon les statistiques officielles, les fonctionnaires fédéraux ont dépensé, en 1976, \$6,992,924 en frais de représentation — dîners, réceptions, etc. — soit une hausse de \$424,000 par rapport à l'année précédente.

Cela représente une dépense quotidienne moyenne de \$19,150, de la part des fonctionnaires des divers ministères et organismes officiels fédéraux.

Imaginez un peu qu'avec cette somme on ait décidé

d'organiser un gigantesque bal de Noël à l'intention des 500,000 personnes au service de l'Etat fédéral — fonctionnaires, militaires, gendarmes et employés des sociétés de la Couronne. Voici une liste de ce que l'on aurait pu leur servir:

- 100,000 bouteilles de brandy et un million de pintes d'egg-nog, de quoi remplir 12 piscines de 20,000 gallons chacune. Il y en aurait assez pour servir huit verres à chaque invité.

- 25,000 dindes de 10 livres

chacune, soit une demi-livre de dinde par personne.

- 125,000 tourtières, soit un quart de tourtière par personne.

- 160,000 gros sachets de frites.

- 130,000 boîtes de sauce à frites de huit onces chacune.

- 125,000 sachets d'amuse-gueule variés de 24 onces chacun.

Il en resterait ensuite assez pour donner à chaque fonctionnaire \$5 pour payer une gardienne pour ses enfants et \$2 de contribution à ses frais de déplacement en taxi, soit un total de \$3.5 millions.

Et, pour couronner la fête, on aurait de quoi servir le lendemain matin à chacun des 500,000 invités deux bons "bloody Mary", pour la préparation desquels on aurait acheté 24,000 bouteilles de vodka de 40 onces chacune et 166,000 boîtes de jus de tomates.

Le paradoxe c'est que les dépenses en frais de représentation augmentent au moment où le gouvernement prêche l'économie. Même la Commission de lutte contre l'inflation n'a pu empêcher ses propres frais de tripler, passant de \$3,143 en 1975 à \$8,322 en 1976.

Plus de la moitié des frais de représentation du gouvernement fédéral est dépensée par le ministère des Affaires extérieures, au Canada et à l'étranger. En 1976, ce ministère a dépensé au total \$3,554,523 contre \$3,335,117 en 1975.

Dans l'ordre d'importance des dépenses, viennent ensuite le ministère de la Défense et celui du Commerce, qui ont déboursé l'an dernier \$1,938,015 et \$418,000 respectivement.

Les directives du Conseil du trésor limitent les frais de représentation aux exigences de la "courtoisie" et de la

"bonne conduite des affaires gouvernementales".

Les fonctionnaires n'ont droit à des frais de représentation que s'ils invitent des personnes étrangères à la fonction publique et non d'autres fonctionnaires. S'ils assistent à un banquet ou à une réception, dans l'accomplissement de leurs fonctions, les frais leur sont remboursés à condition que le nombre de fonctionnaires présents ne soit pas supérieur à celui des invités.

Les épouses ne peuvent accompagner leurs maris aux frais de l'Etat que si leur présence est jugée indispensable et autorisée d'avance par un ministre.

L'autorisation d'un ministre est également nécessaire pour toute dépense somptuaire dépassant \$1,000. Quant aux réceptions coûtant plus de \$5,000, elles doivent être préalablement approuvées par le Conseil du Trésor.

Johnson, chef du PQ?

QUEBEC (pc) — L'actuel ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, deviendra le prochain chef du Parti québécois, a prédit sans détour hier le leader parlementaire de l'Union nationale, M. Maurice Bellemare.

"C'est moi qui vous le dis et le vieux ne se trompe jamais", a lancé M. Bellemare lors d'un discours à l'Assemblée nationale.

Le député unioniste venait de rendre un vibrant hommage au ministre du Travail pour la façon dont il a parainé l'étude de la loi 45, connue désormais sous le nom de "loi antiscaab".

PRIX DAVID 1977

Jacques Ferron
Contes
édition intégrale

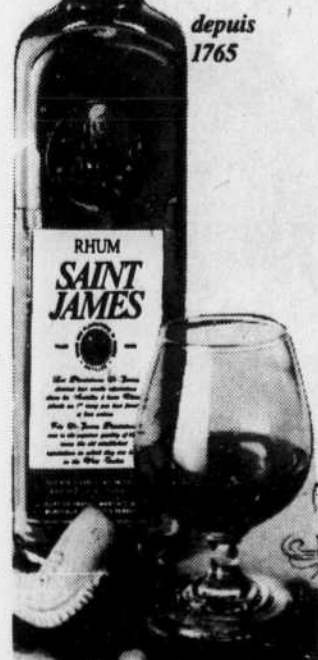
éditions hurtubise hmh

180 ouest
saint-antoine
montréal

NOUVELLE
CARTE
DE LA MARTINIQUE

Le SAINT
JAMES,
l'une des
liqueurs fines
les plus nobles
au monde.

depuis
1765



(code 154-A)
Information: 849-3674

Dans quelques heures d'ici,
ça va carillonner du haut
de tous les clochers de la province.
Ça va réveiller
d'un bout à l'autre du Québec.

Le ptit Caribou
va réchauffer les esprits,
la musique enflammer les coeurs,
le réveillon remplir les panses.

Tout le monde chez Steinberg
vous souhaite le plus beau
de tous les Noël.



LUNDI 26 DÉCEMBRE,
STEINBERG EST FERMÉ.

Steinberg
souhaite à tous
un Joyeux Noël!



Genessis prête secours aux locataires de la rue Barclay

par Clément Trudel

Douze logements de la rue Barclay, dans le quartier Côte-des-Neiges, n'ont ni chauffage ni eau depuis trois mois. Le propriétaire est présentement en Floride, disent les responsables du projet Genessis qui donnaient hier soir une conférence de presse en même temps qu'un repas chaud aux locataires de cinq de ces logements. Les sept autres ont été évacués en raison des conditions d'inconfort.

M. Jim Torcynner, de Genessis, avait toutefois une nouvelle encourageante: la Banque d'épargne, qui détient la première hypothèque sur le 3250, rue Barclay, vient de consentir à effectuer des travaux qui devraient commencer aujourd'hui. M. Torcynner s'inquiète qu'aucun rouage des divers appareils administratifs ne prévienne d'intervention d'urgence. Aux services de la ville de Montréal, on insistait sur le fait qu'il fallait faire sortir les locataires de ces logis devenus non habitables. La Régie des loyers, elle, a bien consenti une baisse de \$50 par mois du loyer mais qui allait se charger de défendre ces locataires dans leurs droits? Le service de la Curatelle a envoyé un inspecteur sur les lieux. L'inspecteur a évalué les travaux à

\$10,000 pour rendre l'immeuble conforme aux normes minimales exigées pour les endroits habitables.

Ces locataires ont passé près de deux mois et demi à faire des démarches infructueuses jusqu'au jour où les volontaires du projet Genessis obtinrent qu'on s'occupe enfin de ces locataires "victimisés" par un propriétaire qui fait présentement le sujet d'une enquête pour fraudes.

"C'est une honte, dira M. Torcynner. Voilà des locataires qui ont acquitté assidûment leur loyer. Certains comptent même dix années de résidence au 3250 Barclay. Et nous en sommes réduits à attendre l'épilogue d'un "business venture" tandis que des êtres humains souffrent. Genessis espère que des dénonciations de ce type n'auront plus leur raison d'être quand les autorités auront vraiment compris les lacunes d'un système qui fait des locataires des laissés pour compte".

Le groupe Genessis qui fonctionnait depuis au-delà de deux ans sur le principe du bénévolat intégral a, depuis juillet une permanence sur la rue Victoria. Ses dirigeants disent avoir formé 40 volontaires. Depuis juillet, "plus de 500 personnes" ont demandé une aide concrète à ce groupe d'animation communautaire.

Le bureau de Johnson occupé par des grévistes de la Commonwealth Plywood

Quelque 55 grévistes de la Commonwealth Plywood, accompagnés d'une trentaine de sympathisants, ont occupé hier matin le bureau de Place Crémazie du ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, que l'on accuse de "jouer double jeu" dans ce conflit.

Les manifestants ont demandé au ministre "de se brancher" en disant clairement s'il reconnaît ou annule la convention signée cet automne dans cette entreprise.

D'autre part, ils ont demandé à M. Johnson de divulguer dans les plus brefs délais les conclusions du rapport de l'enquêteur du ministère, chargé d'étudier ce conflit, qui pose un grand nombre de problèmes juridiques et politiques.

Ce rapport, connu sous le nom de "Croiselière", aurait notamment décelé un certain nombre de "nouveaux trous" dans le code du travail. Le ministère, qui ne tient pas à pro-

fiter du projet de loi 45 pour colmater immédiatement le code du travail sous cet angle, ne serait donc pas trop intéressé à divulguer le rapport Croiselière, prétend la CSN.

Les représentants de la CSN ont d'autre part dénoncé une fois de plus l'attitude de la Sûreté du Québec en rapport avec ce conflit. L'autobus, qui devait conduire hier les manifestants de Ste-Thérèse à Montréal, aurait en effet été suivi par des policiers. Les grévistes se sont plaints à plusieurs reprises jusqu'ici des escortes assurées par la SQ et par la sûreté municipale de Sainte-Thérèse aux employés qui se rendent chaque matin à l'usine en dépit des piquets de grève.

Afin de souligner le caractère vraiment exceptionnel de ce conflit et l'importance qu'elle y attache, la CSN a décidé de tenir à Ste-Thérèse, les 16 et 17 janvier, les assises de son bureau confédéral. Les 18,

19 et 20 janvier, les 400 délégués d'une instance encore plus importante, le Conseil confédéral, soit l'autorité suprême entre les congrès, se réunira également à Ste-Thérèse.

Il est fort possible, par conséquent, que la ligne de piquetage, limitée par des injonctions à quelques personnes, soit singulièrement plus imposante. Toute intervention judiciaire de la compagnie contre

les délégués d'une instance aussi importante au sein du mouvement syndical, aurait pour effet de galvaniser l'ensemble de la centrale et pourrait rapporter d'importants fonds à la caisse des grévistes.

Un centre de données à Jonquière

JONQUIÈRE (PC) — Un centre fédéral de données fiscales sera bâti à Jonquière, au coût de \$15 millions. C'est ce qu'a annoncé le député de Lapointe aux Communes, M. Gilles Marceau.

Cet investissement créerait

1,300 emplois permanents en plus de 500 emplois temporaires, entre 1980 et 1985. L'immeuble devrait offrir une superficie de 201,000 pieds carrés, répartis sur deux étages.

La construction, a précisé M. Marceau, devrait débuter à

l'été de 1978 et être terminée à la fin de 1980.

De plus, le ministère fédéral du Revenu doit entreprendre, l'an prochain, toujours à Jonquière, un programme de formation de fonctionnaires.

Le front commun des locataires dénonce les "lacunes" du bill 96

par André Tardif

Même si elle devient permanente, comme le veut le projet de loi 96, la Régie des loyers du Québec n'en sera pas pour autant à l'abri des abus de toutes sortes dont les locataires continueront à faire les frais.

C'est ce qu'ont prétendu hier, au cours d'une conférence de presse, les dirigeants du Front commun des associations de locataires de Montréal, qui regroupe 15 organismes de la région métropolitaine. Ils dénoncent les lacunes du projet de loi 96 ainsi que le livre blanc, tels que proposés par le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif.

"Les règles du jeu de la Régie demeurent les mêmes", dit M. Marc Savaria, secrétaire de l'Association des locataires de Villieray. "Et ces règles, crées par les anciens gouvernements, sont forte-

ment favorables aux intérêts des propriétaires".

Selon le Front commun, après toutes ses belles déclarations appuyant les intérêts des locataires lorsqu'il était dans l'opposition, le Parti québécois appuie maintenant les intérêts des propriétaires contre la majorité locataire, ce qui en fait un "parti bourgeois" qui refuse de reconnaître les besoins de la population québécoise.

M. Savaria ajoute que dans le cas de la Régie notamment, la loi ne changera rien à une situation déjà intolérable.

"C'est un nid de patronage, favorisé par le fait que depuis 26 ans, son statut n'était que temporaire. Il faut que tout ça change immédiatement, car les administrateurs qu'on y retrouve sont des contractuels et en grande majorité, ils se moquent royalement des droits des locataires".

Il raconte qu'on y a déjà vu, comme administrateur chargé de trancher un conflit, un propriétaire d'une quarantaine d'édifices à logements. Un autre, qui devait en principe rencontrer un propriétaire pour la première fois, se serait échappé et aurait fait

état devant ce dernier d'une entente préalable. Et dans le quartier Villieray, un propriétaire de la rue Foch, à Paris, justifie ses augmentations de loyer en se vendant et se revendait lui-même, sous différents noms, les blocs d'appartements qu'il possède rue La-Jeunesse.

"Un membre de notre association s'est même fait rire au visage parce qu'il a osé se plaindre devant la Régie de l'augmentation de \$10 par mois qu'on lui réclamait pour un tout petit logement. Pas étonnant quand on sait que l'organisme embauche souvent des gens dont c'est là un simple à-côté. Comment voulez-vous qu'ils soient intéressés à rendre la justice?"

"Et je ne suis pas du tout convaincu que la permanence de la Régie va solutionner tous ces problèmes. Il faudrait rien de moins que les fonctionnaires y soient nommés à la suite d'un concours, comme cela se fait partout ailleurs au gouvernement."

Fondée en mars, l'Association des locataires de Villieray, un quartier où 80% de la population est à loyer, compte déjà

200 membres à raison de \$2 par année chacun.

Le front commun prétend en outre que la loi ne garantit pas le droit au logement et qu'elle n'empêchera pas, une fois le gel temporaire aboli sur des reprises de possession par les nouveaux propriétaires, des milliers d'évictions. La plupart de celles survenues par le passé se seraient d'ailleurs révélées abusives après enquête.

Ces évictions, a-t-on prétendu, affectent surtout les 5% de locataires qui osent contester une hausse de loyer devant la Régie. Ils deviennent alors victimes de petites vengeances par leur propriétaire.

Selon des chiffres empruntés à différents rapports municipaux, 40% des locataires de la région métropolitaine étaient financièrement incapables de subir une augmentation de loyer en 1976. Par contre, entre 1974 et 1977, le loyer moyen a augmenté de 33 1/3%, passant de \$105 à \$140. De plus, une étude a révélé que 86% des hausses abusives, soit celles de 10% ou plus, ne sont pas soumises à la Régie.

Le front commun a aussi abordé le problème des locataires qui n'ont aucun recours valable pour obliger leur propriétaire à effectuer des réparations ou fournir des services essentiels tels que le chauffage. Il prétend que la nouvelle loi ne les protégera pas davantage.

L'organisme considère que les changements proposés par le ministre des Affaires municipales n'améliorent pas du tout la situation des locataires. Et les 230,000 chambres du Québec, qui seront dorénavant "protégées", ne gagneront rien au change à être inclus dans une loi qui, depuis des années, favorise les intérêts des propriétaires.

"Ces derniers, parce qu'ils croient que le gouvernement a l'intention de favoriser les locataires dans ses changements proposés, seront encore plus voraces en 1978, prétendent. C'est pourquoi nous exigeons un gel temporaire des loyers et des évictions, tant que le gouvernement ne passera pas une nouvelle loi qui répondra à la plupart des demandes que nous avons faites jusqu'ici."

Même refusé, le budget de l'OCQ entrera en vigueur le 1er janvier

Les représentants patronaux et syndicaux membres du comité consultatif de l'Office de la construction du Québec, ont refusé cette semaine d'approuver le budget d'opérations pour l'année 1978. Cette situation n'entraîne

toutefois pas de conséquences, car, comme cela existe pour d'autres organismes, comme la CUM, le budget de l'OCQ entrera automatiquement en vigueur le 1er janvier.

Les raisons officielles du refus de la FTQ-Construction

d'entériner le budget sont nombreuses: le président de cet organisme, M. Guy Dumoulin, a en effet souligné hier qu'il considérait que le déficit prévu, soit \$7 millions sur un total de \$22,8, était trop important.

D'autre part, a ajouté M. Dumoulin, les \$5 millions consacrés par l'OCQ à la sécurité sont insuffisants. Et du même souffle, le représentant syndical ajoute que les \$2 millions prévus pour la mise en place de l'opération placement, représentent "beau-coup trop" d'argent. On sait que la FTQ-Construction se bat pour conserver ses bureaux de placement et qu'elle voit d'un très mauvais oeil les nouvelles responsabilités de l'OCQ dans ce domaine.

La CSN, de son côté, s'est abstenue de voter sur le budget en s'abstenant au moment stratégique.

Le patronat de son côté, serait d'accord avec la FTQ-Construction, selon M. Dumoulin, pour dénoncer l'ampleur du déficit prévu.

Du côté de l'OCQ, on indiquait hier que l'opposition du patronat venait du fait que les prévisions budgétaires supposent un certain nombre de

subventions de la Commission des accidents de travail, que l'on dénonce par principe.

Les entrepreneurs ont en effet fait des pressions au cours des derniers mois auprès de la CAT pour que cet organisme ne donne pas à l'OCQ les \$2,5 millions prévus car cela aurait eu pour premier effet d'augmenter les cotisations patronales. De plus, les employeurs s'opposent à ce que l'OCQ accroisse ses fonctions d'inspection puisqu'ils font de la sécurité sur les chantiers un privilège exclusif, découlant des droits de gérance.

En dépit de cette opposition, justifiée par des problèmes fort différentes, le budget de l'OCQ ne sera pas modifié substantiellement d'ici le 1er janvier, a précisé hier un des trois membres de la direction de cet organisme, M. Roger Carbonneau.

Le patronat de son côté, serait d'accord avec la FTQ-Construction, selon M. Dumoulin, pour dénoncer l'ampleur du déficit prévu.

Du côté de l'OCQ, on indiquait hier que l'opposition du patronat venait du fait que les prévisions budgétaires supposent un certain nombre de

PRIX LÉON-GERIN 1977

Léon Dion
Nationalismes et politique au Québec

Collection Sciences de l'homme et humanisme dirigée par Fernand Dumont

éditions hurtubise hmh

380 ouest st-antoine montreal

"LA PETITE BOÎTE FRANÇAISE OÙ L'ON MANGE BIEN"

MENU DU RÉVEILLON DU JOUR DE L'AN

1- Lapereau Grand Veneur Pommes parisiennes et Salsifis au beurre 9.95	ENTRÉES Tartelette provençale (Escargots gratinés) Ballotine de poulet au foie gras maison Bouillons de champignons à la Grecque Consommé de paille marmitte Béarnaise Coulis de poissons méditerranéenne Soupe moscovite (froid)	4- Tournedos Strasbourgeoise Pommes parisiennes et asperges au beurre 13.95
2- Grenadins de veau à l'ancienne Pommes parisiennes et carottes glacées 12.50	DESSERTS Bavarois au Chocolat Vacherin aux Framboises Gâteau Forêt Noire Savarin Belle Fleuriste Café ou Thé	5- Carré d'agneau persillé Pommes Lyonnaises, salade Boston et Cresson 14.95
3- Canard aux poires Pommes parisiennes, salade Boston et Cresson 13.50	LE CAVEAU	6- Sôles de Douvres Bagatelle (farci au homard) Pommes persillées, salade Boston et Cresson 16.50

2063, rue VICTORIA (Métro McGill), Rés.: 844-1624

On vous félicitera de leur qualité. Vous vous félicitez de leur prix.

DOMAINE LE TERRAL 626-D **\$2.55**

CORBIÈRES V.D.Q.S. 626-B **\$2.65**

CHÂTEAU DE GOURGAZAUD V.D.Q.S. 626-F **\$2.90**

FITOU A.O.C. 525-I **\$3.05**

CÔTES DU RHONE A.O.C. 670-C **\$3.45**

Chantovent



- 4ième TIRAGE EN TROIS MOIS!
- UN SUCCÈS SENSATIONNEL
- 5 VOIX CONTRE 5 AU PRIX GONCOURT
- LE CADEAU IDÉAL DES FÊTES
- LE LIVRE QU'IL FAUT LIRE ET OFFRIR

ANTONINE MAILLET • LES CORDES-DE-BOIS

PRIX: \$9.95

DIFFUSION LEMÉAC: 273-2844

COMMANDES POSTALES: 5111, rue Durocher, Montréal, H2V 3X7



tribunaux

Les pompiers pourront faire réviser une décision arbitrale

Les pompiers de Montréal qui, à la suite d'une sentence arbitrale, auraient pu dans certaines circonstances perdre en partie ou en totalité leurs vacances, ont reçu hier du juge Samuel Bard, de la Cour supérieure, la permission de faire réviser cette décision que Me Roland Tremblay avait rendue, à la requête de la ville de Montréal.

Le litige avait pris naissance lorsque le directeur du personnel de la ville de Montréal avait eu connaissance d'une autre sentence arbitrale, qui mettait en cause Laval et ses policiers, mais qui n'avait aucune relation avec la ville de Montréal et ses pompiers.

Ce fonctionnaire en vint alors à la conclusion que cette sentence lui permettait de donner une interprétation nouvelle à un article de la convention collective liant la ville et ses pompiers.

Alors que, jusque là, il était d'usage de permettre à un pompier d'ajouter ses vacances jusqu'à son retour au travail, quelle que soit la date à l'intérieur ou à l'extérieur de la même année, dans les cas de blessures subies ou d'une maladie contractée dans l'exercice de ses fonctions, et non guéris avant le début de la période fixée pour ses vacances.

Le directeur du personnel stipula alors que, désormais, les vacances qui ne seraient pas prises "dans l'année", seraient perdues.

Pour lui donner raison, contre le grief logé par l'Association des Pompiers, l'arbitre Me Roland Tremblay se reposa en partie sur la loi du salaire minimum, en soutenant que reporter ces vacances à une autre année pouvait constituer un avantage plus étendu que ceux fixés par l'ordonnance.

Selon Me Tremblay, l'usage en vigueur ne constituait pas une entente ou une convention, et ne constituait pas non plus une pratique passée. Ni des droits acquis.

Le juge Bard soutient de son côté que l'article 25 de la même loi reconnaît la validité des clauses de louage de travail qui prévoient des "avantages plus étendus que ceux fixés par l'Ordonnance".

Le tribunal souligne que la sentence arbitrale a eu comme effet d'insérer dans la convention collective des mots (à l'intérieur de la même année) qui ne s'y trouvaient pas.

Cette décision est donc devenue contraire à la commune intention des deux parties, intention qui avait été suivie et mise à exécution sans heurts jusqu'à l'incident d'octobre 1976.

En allant emprunter cette phrase à la convention des policiers de Laval, l'arbitre a donc excédé sa juridiction, et les pompiers sont conséquemment en droit de demander une modification de son jugement sur ce point.

Professeurs et étudiants refusent toute concession au Cégep de Ste-Foy

par Paul Bennett

QUEBEC — L'impasse persiste au Cégep de Ste-Foy où tant du côté de l'administration que de celui des professeurs et des étudiants, chacun se cramponne à sa position concernant le renouvellement du mandat du directeur général du collège, M. Gyslain Jobin, en poste depuis six ans.

Mercrredi, le président du conseil d'administration du collège, M. Gilles Courteau, défendait avec vigueur la décision prise la semaine dernière par le conseil de reconduire, pour une période de trois ans, le mandat de M. Jobin et renouvelait sa confiance dans ses capacités d'administrateur.

La décision du conseil d'administration avait été acquise de justesse, par huit voix contre sept, tous les représentants de l'extérieur du collège (parents et socio-économiques) faisant pencher la balance en faveur du directeur général.

Hier, c'était au tour des porte-parole des professeurs,

des étudiants et des professionnels non-enseignants de réitérer leur volonté de voir M. Jobin abandonner ses fonctions à l'expiration de son mandat, le 1er juillet, sous peine de représailles pouvant aller jusqu'à la grève générale.

Tant le Syndicat des professeurs que l'Association des étudiants ont obtenu de leurs membres réunis en assemblée générale un "chèque en blanc" leur permettant d'avoir recours à tous les moyens qu'ils jugeront appropriés, au moment le plus opportun.

D'ici la fin de la présente session, professeurs et étudiants continueront d'appliquer les moyens de pression utilisés jusqu'à maintenant, qui consistent principalement pour les étudiants à interdire aux cadres du collège l'accès à leurs bureaux et, pour les professeurs, à ne pas remettre à l'administration les résultats scolaires des étudiants.

Si M. Jobin ne renonçait pas au renouvellement de son mandat, au début de la prochaine session, les professeurs et les étudiants envisagent une escalade des moyens

de pression allant du boycottage des inscriptions à une grève générale.

Pour sa part, le président du conseil d'administration, M. Courteau, soulignait qu'à la suite de la controverse soulevée par la décision des administrateurs, la direction avait préféré garder le silence afin de permettre à la session d'automne de se terminer dans le calme.

M. Courteau prédit d'ailleurs une rentrée "calme" en janvier, la majorité des étudiants et des professeurs n'étant pas disposés, à son avis, à emboîter le pas à leurs associations respectives dans cette affaire.

Vantant les qualités d'administrateur de M. Jobin, M. Courteau a tenté de réfuter l'accusation selon laquelle le directeur général manquerait totalement de leadership. "Si le leadership, c'est de toujours dire oui au syndicat et aux étudiants et d'être gentil avec tout le monde, alors c'est vrai que M. Jobin manque de leadership", d'expliquer M. Courteau.

Il a révélé que le comité exé-

cutif du collège n'avait pas cru bon de tenir une nouvelle réunion du conseil d'administration sur cette question, lundi dernier, comme prévu, puis que cette décision est irrévocable. L'assemblée avait été annulée au dernier moment.

Il a évoqué la possibilité que M. Jobin démissionne de lui-même mais, a-t-il ajouté, l'exécutif lui a demandé de ne pas prendre cette décision ou, en tout cas, de ne précipiter aucune décision en ce sens.

Quant au porte-parole des professeurs, M. Bill Kinahan, il a insisté hier sur le fait que ceux-ci ne s'attaquaient pas aux structures du collège, mais croient tout simplement qu'il est possible de faire beaucoup mieux à l'intérieur

de ces structures sans la présence de M. Jobin.

Professeurs et étudiants refusent, ajoutait-il, de dissocier le style de gestion incarné par M. Jobin de l'homme. "Nous ne voulons pas en faire une question de personnalités, de dire M. Kinahan, et nous attaquons à M. Jobin comme individu".

Ce à quoi nous en voulons, a-t-il poursuivi, c'est à sa conception de l'administration d'un collège, que M. Jobin a lui-même assimilée à celle de n'importe laquelle industrie, et au style de gestion autocratique qu'il incarne. Pour ces raisons, soutiennent les professeurs et les étudiants, M. Jobin doit céder sa place à un nouveau directeur général.

COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF
COURS SECONDAIRE

CINQUANTENAIRE (1928-1978)

- Dirigé par les Pères Jésuites.
- Déclaré d'intérêt public.
- Internat et externat pour garçons.
- Mixte en secondaire V.

Secondaire I: examen le 14, le 21 ou le 28 janvier 1978.

Secondaire II, III et IV: quelques places disponibles.

Secondaire V: filles acceptées; environ 55 places.

BOURSES: le Collège offre des bourses selon les besoins réels des parents.

Pour obtenir la formule de demande d'admission et pour plus de renseignements:

Secrétariat du cours secondaire,
3200, chemin Ste-Catherine,
Montréal H3T 1C1.
téléphone: 342-1320, poste 229.

(Le Collège offre aussi le cours collégial général).

Gardien
accusé
de vols

Un homme de 36 ans, qui occupait depuis plusieurs mois un poste de gardien de sécurité à l'hôpital Maisonneuve à Montréal, a comparu devant le juge André Duranleau hier sous l'accusation d'avoir dérobé pour environ \$10,000 d'articles divers dans cette institution.

Paul Dumont, qui s'était apparemment adjoint un complice de 17 ans pour l'aider à transporter les marchandises hors de l'hôpital du boulevard l'Assomption, dérobait apparemment un peu de tout ce qui lui tombait sous la main.

Soit des postes de télévision, du matériel audiovisuel, et même des denrées alimentaires.

Le ministère émet des certificats d'admissibilité à 235,100 parents

Le ministère de l'Éducation vient d'envoyer à 235,100 parents des déclarations d'admissibilité établissant l'aptitude de leurs enfants à recevoir l'enseignement dans la langue anglaise au Québec. Environ 5,000 autres certificats doivent être émis sous peu.

Parmi les 235,100, 221,500 représentent les enfants légalement inscrits à l'école anglaise au cours de l'année 1976-77, y compris ceux qui étaient en secondaire V. Le reste représente les élèves qui ont été jugés admissibles à recevoir pour la première fois l'enseignement en anglais.

"La déclaration d'admissibilité est émise par le ministère de l'Éducation pour chaque enfant qui répond à l'un des critères d'admissibilité prévus par la charte de la langue française et dont les parents ont fourni les documents requis", explique un communiqué gouvernemental.

Le ministère de l'Éducation invite les parents à conserver ce "document officiel" dont le

format est similaire à celui d'un chèque. Les parents seront tenus de présenter ledit certificat lors de l'inscription de leur enfant l'année prochaine.

Il semble qu'il soit encore trop tôt pour connaître le nombre total d'inadmissibles au Québec, c'est-à-dire le nombre d'enfants qui ont fait une demande d'admission au secteur anglais et qui se sont vu refuser un tel enseignement. Il semble qu'il soit aussi trop tôt pour connaître le nombre total d'enfants inscrits au secteur anglais cette année bien que les chiffres mentionnés ci-haut en fournissent une bonne idée. Le ministère de l'Éducation rappelle que le Protestant School Board of Greater Montreal (PSBGM) ne fait que commencer à dresser ses listes d'élèves inadmissibles.

D'autre part, la commission d'appel qui doit trancher les cas de parents qui refusent l'inadmissibilité de leur enfant ne commencera pas son travail avant la mi-janvier. C'est

par écrit que les parents doivent soumettre leurs arguments à la commission de trois personnes. On souligne au ministère de l'Éducation que très peu de parents se sont jusqu'à maintenant prévalus de leur droit d'appel. La Commission n'a reçu que 350 demandes d'appel.

BRASSERIE
TEXAS

LA PLUS BELLE ET
LA PLUS MODERNE
BRASSERIE SUR L'ÎLE
DE MONTRÉAL. PEUT
ACCOMMODER
600 PERSONNES
3 SPÉCIAUX DU JOUR
\$1.50

ROAST BEEF \$2.50
T-BONE STEAK
\$3.24

970 BOUL. DÉCARIE
VILLE ST-LAURENT
(PRES CÔTE-VERTU)
POUR RÉSERVATION
336-1420

Veille du
Jour de l'An
Que faites-vous
la Veille du Jour
de l'An?
Célébrez dans le style
du 17^e siècle.

Fêtez avec nous l'arrivée du
nouvel an à 9.30 p.m. Repas, vin,
divertissements, danse
continue, champagne servi à minuit.

Le prix: \$35.00 par personne.

Plus taxe
Service de bar.
Réservez dès maintenant.
Quantité limitée de billets.



**LE FESTIN
DU GOUVERNEUR**
Le Vieux Fort, Ile Ste-Hélène

Renseignements: 879-1411



Joyeux Noël!

Lily Simon



Vente! Sale! Solde!
du 27 décembre
... toutes les boutiques...

rue Beaubien
Westmount Square
Place Bonaventure

Le différend Châteauguay-Caughnawaga

Les citoyens pourraient faire les frais de la négligence d'Ottawa

par Rodolphe Morissette

Les citoyens de Châteauguay seront taxés en surplus dès le 1er janvier si le gouvernement fédéral ne dédommage pas la ville pour les frais que celle-ci a dû engager, en raison de la négligence d'Ottawa, pour réaménager son système de drainage des eaux pluviales.

Normalement, les problèmes de drainage qui affectent deux municipalités se règlent entre elles et les Services de protection de l'environnement du ministère québécois de l'Environnement. Mais Châteauguay est situé tout à côté de la réserve indienne de Caughnawaga, laquelle relève du ministère fédéral des Affaires indiennes.

Or un différend qui dure depuis cinq ans entre Châteauguay et le ministère fédéral tend pour ainsi dire à pourrir dans le système d'égouts des eaux pluviales du territoire et le maire, M. Philippe Bonneau, a de nouveau sonné l'alarme ces jours derniers auprès du ministre fédéral, M. Hugh Faulkner.

Châteauguay éprouve de sérieux

problèmes à trois points de son système de drainage des eaux pluviales: dans le fossé dit Delorimier, au nord de l'ancien Châteauguay Heights, puis dans le cours d'eau Suzanne, à l'est de la ville et, enfin, dans le cours d'eau des Grandes Prairies, qui longe les routes 132/138 à l'entrée nord de la municipalité.

Une partie du territoire de la ville doit s'égoutter naturellement vers le fossé Delorimier, qui traverse la réserve indienne jusqu'au lac Saint-Louis. Mais ce fossé est constamment obstrué depuis 1972: les castors y entreprennent d'imposants travaux de construction chaque année et le ministère des Affaires indiennes, qui est responsable de le nettoyer, s'est refusé jusqu'à tout dernièrement à l'entretenir.

Les inconvénients ainsi causés aux citoyens de Châteauguay ont été nombreux: les eaux pluviales refoulaient et, au moment de la fonte des neiges, le réseau d'égout sanitaire en était affecté; des pompes d'urgence devaient être installées à grands frais au printemps de chaque année et quelques postes de pompage ont subi des dommages irréparables, au

dire du maire Bonneau.

Comme la situation devenait intolérable et que le ministère fédéral ne bougeait pas, les Services québécois de protection de l'environnement ont dû intervenir et obliger la ville à détourner artificiellement les eaux pluviales en question vers la rivière Châteauguay. La première phase de ces travaux, qui devrait en compter quelques autres, a déjà coûté un demi-million de dollars à la ville.

Certes, le député fédéral du comté, M. Ian Watson, a réussi récemment à assurer que l'un des programmes de création d'emploi "Canada au travail" ait pour objet d'approfondir de 10 pieds le fameux fossé Delorimier. Ces travaux sont presque terminés.

Mais pour que Châteauguay obtienne maintenant des Services de protection de l'environnement l'autorisation de réutiliser le fossé Delorimier, un protocole d'entente entre les deux parties est nécessaire, au terme duquel le drainage naturel du territoire se fera désormais au moyen d'un fossé régulièrement entretenu. Or

pour que se réalise cette condition, il faut que le gouvernement fédéral ou son ministère des Affaires indiennes s'engage à nettoyer chaque année le fossé Delorimier des ravages qu'y font les castors.

Châteauguay demande donc au fédéral la garantie en question et le paiement des frais engagés à ce jour en raison de la négligence du gouvernement central. La responsabilité de ce dernier en l'occurrence a été établie le 14 novembre par une étude d'avocats et de procureurs de Montréal à qui la municipalité avait commandé un avis juridique. Sur ce premier point, le maire Bonneau conclut sa missive au ministre Faulkner en disant qu'"à défaut d'une compensation financière rapide, nous devons taxer dès le 1er janvier 1978 les citoyens de ce secteur pour tous les frais engagés".

Deuxième point "d'accrochage" du système d'égout des eaux pluviales, le cours d'eau Suzanne. Ce canal naturel est en effet devenu impraticable en raison des nombreux dépôts qui le longent maintenant et ce n'est pas sans raison qu'Envi-

ronnement Canada en interdit l'usage comme bassin de drainage. Celui-ci passe également à travers la réserve de Caughnawaga pour déverser ensuite l'eau de pluie dans le Saint-Laurent à la hauteur de Sainte-Catherine d'Alexandrie.

Or pour remédier à la situation, il en coûtera \$2,500,000 à la ville pour garder ces eaux sur son territoire, ce qui implique l'utilisation de collecteurs à plus grand diamètre et la construction d'un étang de rétention des eaux pluviales. Nouveaux frais que devront assumer les citoyens si le gouvernement central refuse toujours de verser sa quote-part.

Enfin, Châteauguay reçoit, de son côté, les eaux pluviales de la réserve indienne par le biais du cours d'eau des Grandes Prairies, en bordure des routes 132/138. Or voilà qui asperge singulièrement un territoire urbain en voie d'aménagement à l'entrée nord de la ville. Pour corriger la situation, la ville devra, ici aussi, procéder à la construction d'un étang de rétention et élargir les collecteurs... peut-être, encore une fois, aux frais des citoyens.



M. Hugh Faulkner



Les travaux de construction de cet édifice de 12 étages, situé en face de la colline parlementaire à Ottawa, seront temporairement interrompus à la suite d'un incendie qui a ravagé les étages supérieurs tôt hier matin. Construit pour le compte de la Banque du Canada, l'édifice a récemment fait l'objet de critiques pour son coût anormalement élevé. (Téléphoto CP)

Les Caisses offriront le service d'immatriculation dès le 9 janvier

Les Caisses populaires Desjardins offriront à compter du 9 janvier le service d'immatriculation à 720 endroits différents au Québec.

Près de 670 caisses et 50 comptoirs répartis sur tout le

territoire offriront à leurs membres et à la population en général les services suivants:

- le renouvellement de l'immatriculation;
- l'immatriculation des véhicules, soit lors d'une vente

de véhicule d'un individu à un autre, ou d'un commerçant à un individu, ou soit lors d'un échange de véhicules entre individus et entre un individu et un commerçant;

- la préparation de dupli-

cata du certificat d'immatriculation sur présentation de l'original;

- les changements d'adresse;
- les demandes de remboursement de primes du régime d'assurance automobile public.

Même si toutes les opérations d'immatriculation ne seront pas effectuées par les caisses populaires, la majorité des membres et des citoyens pourront recevoir le service d'immatriculation à la caisse populaire participante arborant une identification spéciale avec les lettres IVA. On estime que les caisses populaires participantes procéderont à plus de 2,5 millions d'immatriculations durant l'année 1978.

Tout est actuellement mis en oeuvre par les caisses populaires pour éviter les files d'attente et elles invitent la population à collaborer avec elles. A cet égard, on conseille aux gens de se présenter tôt pour leur renouvellement, si possible avant le début mars. De plus, chacun est invité à suivre les procédures que la caisse populaire participante mettra de l'avant pour faciliter et hâter les opérations de l'immatriculation.

OTTAWA (PC) — Une secousse tellurique d'une amplitude de 3,5 sur l'échelle de Richter, s'est produite à 9 heures 57 minutes hier matin dans une région inhabitée, à 70 kilomètres au nord de Maniwaki, au Québec.

La nouvelle a été annoncée

par Paule des Rivières

La Commission scolaire régionale de Vaudreuil-Soulanges (CSRSV) et la Corporation de la Cité des Jeunes de Vaudreuil sont une fois de plus à couteaux tirés. Le différend a amené jeudi dernier la corporation à chasser de ses centres sportif et culturel la commission qui loue des locaux dans ces édifices.

C'est à la suite du refus de la CSRSV d'accepter les hausses de loyer et de rembourser plusieurs mois de loyer déjà dus que la corporation a but non lucratif a signifié à la commission qu'elle ne pourrait plus utiliser les bureaux, la cafétéria, les studios d'art, la bibliothèque et les gymnases des centres.

Il faut remonter plusieurs années en arrière pour comprendre les relations entre les deux organismes, relations définies en grande partie par le ministère de l'Éducation.

Le campus des 5,000 élèves de la CSRSV est constitué d'un ensemble de sept édifices qui appartiennent soit à la CSRSV, soit à la corporation, soit au gouvernement. En 1961, et conformément à la loi des compagnies, la Corporation de la Cité des Jeunes est créée pour "promouvoir les activités sociales, culturelles, sportives et éducatives" de la région; elle ne dispose alors que d'un terrain et ce n'est qu'en 1967 que sont construits, avec l'aide du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial, les centres culturel et sportif. Il est convenu que le gouvernement québécois est propriétaire des centres mais qu'il s'en remet à la corporation pour son administration.

Dès le début, il est aussi convenu que la CSRSV utiliserait une partie des locaux des centres et qu'elle verserait une somme pour les services rendus.

Il est de plus entendu que le gouvernement remboursera à la CSRSV la plus grande partie des frais de location des locaux. Pourtant, si l'on se fie à la commission, cette dernière, a, dès le début, accusé des déficits et s'est vue contrainte de payer à même son budget régulier un solde que le gouvernement ne jugeait pas admissible.

C'est alors qu'est conclue, à la fin de 1973, une nouvelle entente entre le ministère de l'Éducation, la CSRSV et la Corporation de la Cité des Jeunes. En vertu de cette entente, le gouvernement s'engage à verser à la CSRSV plus de \$460,000 que la commission devait à la corporation; il s'engage à céder à la corporation

le centre sportif ainsi que des droits dans le centre culturel. De plus, un bail de location est signé entre la corporation et la CSRSV.

Le gouvernement s'engage alors à verser à la commission une somme de \$290,000 annuellement, qui doit être indexée. Cette somme doit permettre à la commission de payer son loyer à la corporation. La commission accuse bien vite un nouveau déficit car la corporation lui demande environ \$390,000 par année. M. Jacques Séguin, président du comité exécutif des commissaires de la régionale, a déclaré cette semaine que le manque à gagner était de \$80,000 chaque année.

C'est ce déficit accumulé et une hausse de loyer demandée par la corporation visant à porter le loyer annuel à \$500,000 que la CSRSV refuse de verser, et qui a conduit la corporation à expulser la commission. La corporation souligne qu'elle a fait preuve de beaucoup d'indulgence en continuant d'ouvrir ses portes aux élèves de la commission alors que cette dernière refuse depuis juillet 1976 de renouveler son bail de location.

Ce refus de verser les som-

mes dues a amené la corporation à demander l'arbitrage. C'est ainsi que le 17 novembre, la cour devait débouter la corporation: l'entente de 1973 stipulait qu'en cas de mésentente l'arbitre appelé à trancher devait être nommé par le ministère de la Jeunesse ou par le lieutenant-gouverneur en conseil, ce qui ne fut pas le cas.

C'est évidemment le ministère de l'Éducation qui sera appelé à trancher la plus grosse partie de la question puisqu'il s'agit d'abord d'une affaire de sous que le gouvernement décidera de verser ou de ne pas verser. Un représentant du ministère de l'Éducation s'est entretenu mardi avec la CSRSV puis avec la Corporation de la Cité des Jeunes pour tenter de rapprocher les parties et de voir si les demandes de subventions étaient justifiées.

Le président de la CSRSV, M. Simon Carrière, a clairement indiqué lors d'une entrevue ce qu'il voulait: ou bien que le gouvernement s'engage à verser à la commission les sommes que lui demande la corporation ou bien que le gouvernement lui cède les centres culturel et sportif, ce

que la corporation ne semble pas prête à accepter.

En effet, M. Jacques Benoit, directeur général de la Cité des Jeunes, a rappelé la vocation à caractère culturel de la corporation et a souligné que les centres ne servaient qu'aux étudiants mais aussi à une multitude d'autres personnes. M. Benoit comprend que la commission veuille s'assurer que le gouvernement versera les sommes qu'elle doit payer à la corporation et ajoute qu'il est temps de régler ce problème une fois pour toutes.

Enfin, le président de la CSRSV soupçonne le gouvernement de se servir de la commission comme couverture pour donner de l'argent à la corporation alors que d'autres personnes du milieu scolaire estiment que la mésentente entre les deux organismes est simulée dans le but de soutirer de l'argent au gouvernement.

Au ministère de l'Éducation, les personnes de qui relève ce dossier, ont fait savoir hier qu'il était trop tôt pour avancer des hypothèses de règlement et qu'il faudrait attendre de connaître le résultat des démarches du représentant du ministère.

Vive ces bons vins! ... des bons vins de France!

Tavel Rosé
(Père Anselme)
code-528 E
De la Côte du Gard, très sec, très fruité et corsé, servi frais, excellent apéritif.

Fiole du Pape
(Père Anselme)
code-530 F
De la Côte du Rhône, bouteille originale, vin rouge, bien fruité, très corsé et capiteux.

Bonnesouche
(Père Anselme)
code-528 D
De la région méridionale, vin rouge, assez corsé, peu coûteux.

Passetoutgrain
(Ropiteau Frères)
code-427 G
Bourgogne rouge, vin de qualité, chaud, léger et sec, à prix modique.

Côte de Beaune
(Ropiteau Frères)
code-431 E
Bourgogne rouge, bien sec, corsé et très fruité son arôme est délicat mais bien marqué.

IMPORTATIONS QUÉBEC INC.
5450 Côte des Neiges, suite 520
Montréal, H3T 1Y6, 1 (514) 731-3919

À la portée de tous

Découvrez ces deux bons vins importés... vous serez étonnés de trouver une telle qualité et un tel bouquet à des prix si abordables!

Ces vins importés de Bulgarie (là où la fabrication du vin est une tradition qui remonte au XIIe siècle avant notre ère) rehausseront vos repas les plus simples et les transformeront en sympathiques gueuletons.

Ne cherchez plus... découvrez le GAMZA et le HÉMUS. Vous verrez qu'il y en a pour tous les goûts.

Gamza
Parfait avec du lièvre, des barbecues, de la lasagne ou de la dinde.
Code S.A.Q. (632-B) 215

Hémus
Se boit à toute heure, en plus d'accompagner le poisson, les huîtres, le homard ou des scampis.
Code S.A.Q. (528-H) 220

FAITES-LES DÉCOUVRIR À VOS AMIS!

Secousse tellurique au nord de Maniwaki

OTTAWA (PC) — Une secousse tellurique d'une amplitude de 3,5 sur l'échelle de Richter, s'est produite à 9 heures 57 minutes hier matin dans une région inhabitée, à 70 kilomètres au nord de Maniwaki, au Québec.

La nouvelle a été annoncée

à Ottawa par le ministère de l'Énergie.

Un porte-parole du ministère a précisé que de faibles séismes se produisent fréquemment dans l'ouest du Québec mais qu'ils causent rarement des dégâts.

**CE QU'IL FAUT SAVOIR
DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS
LISEZ-LE DANS "LE DEVOIR"
EN SOUSCRIVANT UN ABONNEMENT**

TARIFS D'ABONNEMENT

	12 mois	6 mois
CANADA:	\$55.00	\$30.00
ÉTRANGER*	\$60.00	\$33.00

(*par courrier ordinaire)

S.V.P. remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre cheque ou mandat-poste payable à l'ordre de: Le Devoir, C.P. 6033, Mt H3C 3C9.

Nom

Adresse

Mémoire présenté à M. Robert Burns

Pour assurer la qualité des sondages d'opinion

Les enquêtes par sondage ont pour objectif la cueillette et l'interprétation d'informations relatives à une population trop importante numériquement ou trop dispersée pour que chacun de ses membres soit étudié. Contrairement à ce que plusieurs pensent, ces informations ne se limitent pas seulement aux opinions mais portent autant sur les idées (opinions, attitudes, idéologies) que sur les actes (comportements) et sur les états (sexe, statut civil, occupation, etc.) d'une population.

Dans toutes les situations sociales, ces informations sont importantes. Il importe en effet à quiconque faisant partie d'un ensemble quelconque de savoir ce que pensent, ce que font et ce que sont les autres membres de cet ensemble.

Dans le cas d'une consultation populaire, forcément inscrite dans un processus de décision collective, ces informations acquièrent un caractère important car elles constituent souvent un élément essentiel à l'orientation des participants. Ce qu'ils pensent et ce qu'ils font en cette circonstance est, en effet, fortement influencé par ce qu'ils croient que les autres pensent et font. Cette information est si importante que presque tous les participants, même les moins intéressés, en font consciemment ou inconsciemment la cueillette et s'engagent dans un processus d'échange d'information à ce sujet.

Pour ce faire, une vaste gamme de sources d'information est mise à profit: rencontres avec des amis, visites chez des parents, rendez-vous, média de tout ordre, écoute de conversations dans des lieux publics, observation de manifestations partisans (panneaux-réclame, affiches, collants), interrogations de personnes qui ont de l'information pertinente provenant d'autres régions, visite chez un coiffeur, conversation avec un chauffeur de taxi, etc. L'information tirée de chacune de ces sources, le citoyen tente de la généraliser, c'est-à-dire d'en dégager un portrait qui soit valable pour l'ensemble des personnes habitant une aire donnée ou ayant une occupation donnée. Malheureusement — et la plupart des citoyens en sont au moins vaguement conscients — cette généralisation est fort hasardeuse car elle se fait à partir d'échantillons dont les liens avec l'ensemble auquel on veut généraliser ne sont pas connus.

L'énumération complète mise à part (par exemple dans le recensement), il n'existe qu'une seule technique qui puisse valablement produire des informations adéquates sur la pensée, les comportements et les états d'une population: l'enquête par sondage scientifique. D'où l'intérêt particulier que lui portent les médias et les citoyens.

On connaît mal les conséquences de la diffusion des sondages sur opinion les opinions et les comportements

■ Le Comité des sondages, formé d'une délégation de l'Association canadienne des anthropologues et sociologues de langue française et d'une délégation de la Société canadienne de science politique, a présenté le 13 décembre au ministre d'Etat la réforme parlementaire, M. Robert Burns, un mémoire sur les sondages dont LE DEVOIR a résumé les grandes lignes dans son édition du 14 décembre. Les membres du Comité sont, pour la SCSP, MM. André Blais et Edouard Cloutier, du département de Science politique de l'U. de M., Mme Pauline Vaillancourt et M. Daniel Seiler, du département de science politique de l'UQAM; pour l'ACSALF, MM. Paul Bernard et Jean Renaud, du département de sociologie de l'U. de M., M. Michel Laferrière, de la faculté d'éducation de McGill, et M. Michel de Séve, du département de sociologie de Laval. Nous reproduisons aujourd'hui la plus grande partie de ce mémoire.

des citoyens. Diverses hypothèses ont été émises qui établissent un lien entre la connaissance d'informations provenant de sondages et les changements qui en découlent dans le comportement des personnes ainsi informées. Ces informations, par exemple, provoquent-elles un effet d'entraînement ("bandwagon effect") en faveur d'une majorité que semblerait dégager un sondage? Ou bien certains citoyens partisans de cette majorité sont-ils amenés à s'en désintéresser devant le succès qui lui semble prédit? ("Pourquoi prendre la peine d'aller appuyer une option qui, de toutes façons, va l'emporter?") De même, on peut penser que certaines personnes puissent être parties à soutenir, par sympathie pour le perdant en puissance ("underdog effect"), une cause ou un parti que les sondages présentent comme nettement minoritaire. Enfin, dans le cas des consultations où les options sont multiples, il peut aussi arriver que des citoyens accordent leur vote à l'option qui ne constitue pas leur première préférence, plutôt qu'à celle qui constitue leur première préférence, afin d'éviter que l'option, qui correspond le moins à leurs aspirations ne l'emporte.

Disons, sans multiplier les exemples, que de telles hypothèses, toutes logiquement vraisemblables, sont difficiles à vérifier et n'ont pas encore vraiment pu être ni confirmées, ni infirmées. Cependant, la diffusion des sondages peut exercer de nombreuses influences, parfois convergentes et parfois contradictoires, sur la pensée et le comportement des citoyens et qu'existe, par conséquent, un danger de manipulation de cette information.

Ce danger de manipulation, il faut le souligner, se rattache à toutes les formes d'information. Il est en général mis en échec, au moins partiellement, par la situation concurrentielle dans laquelle se trouvent les diffuseurs ainsi que par les règles qu'ils ont collectivement convenu d'établir et

de respecter. Dans le cas des enquêtes par sondage toutefois, il en va bien autrement car les éléments de vérification, nombreux et complexes, sont mal connus des diffuseurs qui ne sont donc pas souvent en mesure d'établir la pleine validité de l'information. De plus, ces éléments de vérification sont rarement divulgués au complet par le producteur de l'enquête par sondage et ne peuvent, par conséquent, l'être non plus par le diffuseur. Enfin, il n'existe aucun code collectif accepté et appliqué ni par les producteurs en ce qui concerne la conduite et le contenu des rapports d'enquêtes par sondage ni par les médias en ce qui a trait à leur diffusion.

Soulignons cependant que si ces éléments de vérification étaient connus, la validité de l'information fournie par les enquêtes par sondage pourrait être établie avec une certitude plus grande que ne peut l'être l'information relative à la pensée et au comportement d'une population établie par tout autre moyen.

Résumé et principes de solution

Nous pensons:

- que les consultations populaires constituent un moment privilégié de la pratique démocratique;
- que l'information joue un rôle capital dans l'exercice correct de ces consultations;
- que l'information relative à la pensée et aux comportements de l'ensemble des citoyens revêt un caractère important pour l'orientation de chacun des participants à une consultation populaire;
- que l'information la plus adéquate à ce sujet provient des enquêtes par sondage;
- que la validité de cette information ne peut être correctement établie qu'à la lumière de certains éléments de vérification.

Nous proposons en conséquence:

- que la loi sur les consultations populaires contiennent des dispositions visant à assu-

rer la qualité de cette information;

— que ces dispositions obligent les diffuseurs des enquêtes par sondage à accompagner chaque diffusion de certains éléments de vérification;

— que ces dispositions obligent les diffuseurs des enquêtes par sondage durant une consultation populaire à déposer publiquement ces éléments de vérifications;

— que ces dispositions interdisent la diffusion de nouveaux résultats de sondage durant les derniers jours de la période référendaire de façon à assurer une évaluation critique publique de tous les sondages diffusés.

Recommandations

Les recommandations qui suivent s'appliquent à l'ensemble des enquêtes par sondage diffusées par les mass-médias au cours d'une campagne référendaire. Si elles sont étendues à l'ensemble des enquêtes par sondage — que ces enquêtes touchent ou non, directement ou indirectement, la question soumise au vote — c'est que tout sondage largement diffusé devient, du fait de sa diffusion, un élément du jeu politique. Par ailleurs, les règles comprises dans ces recommandations ne devraient être en vigueur que pour la durée de chaque campagne référendaire.

Ces recommandations sont groupées sous trois titres distincts. Le premier a trait aux informations minimales relatives à la conception, à l'exécution et à l'analyse de chaque enquête par sondage qui devraient obligatoirement accompagner la diffusion de chacune de celles-ci. Le deuxième titre porte sur le dépôt légal de l'ensemble des informations relatives à la conception, à l'exécution et à l'analyse de chaque enquête par sondage diffusé publiquement. Le troisième titre porte sur l'interdiction de diffuser publiquement les résultats de toute enquête par sondage durant la dernière période d'une campagne référendaire.

Par enquête par sondage ou sondage d'opinion publique, nous entendons toute forme de technique ou méthode visant, à partir d'éléments d'in-

formations issues d'un sous-ensemble d'une population, à donner pour l'ensemble de la population une distribution de ces éléments d'information.

1. La diffusion publique

Nous recommandons que toute diffusion publique par l'intermédiaire des médias des résultats d'une enquête par sondage, que ce soit une diffusion originale ou la reprise d'un sondage déjà diffusé au Québec ou ailleurs, soit obligatoirement accompagnée des informations suivantes:

a) le ou les noms des personnes ou organismes qui ont commandité l'enquête; dans le cas d'une enquête dont les résultats sont vendus, après que celle-ci a été réalisée, le ou les noms des personnes ou organismes qui ont initié l'enquête de même que de ceux qui l'ont achetée.

b) le ou les noms des personnes ou organismes responsables de la réalisation de chacune des phases de l'enquête: élaboration et construction du questionnaire, conception de l'analyse et rédaction du rapport d'analyse.

c) dans le cas d'une enquête omnibus, c'est-à-dire portant sur plusieurs sujets indépendants les uns des autres, pour le compte de plusieurs commanditaires, les recommandations a) et b) ci-dessus s'appliquent à l'ensemble de l'enquête.

d) sur l'échantillonnage i) la population convoitée, c'est-à-dire la population à laquelle les résultats de l'enquête sont appliqués (ou généralisés);

ii) le type de sélection ou de tirage de l'échantillon (probabiliste, par quota ou autre) et s'il y a lieu, les critères utilisés pour établir les strates ou les grappes ("cluster");

iii) le nombre de questionnaires effectivement complétés (avant pondération, s'il y a lieu);

iv) le taux de réponse: le rapport entre le nombre de questionnaires complétés (NQC) et le nombre d'unités d'observations initialement tirées (NUO) moins les unités inéligibles (UI)

Taux de réponse = $\frac{NQC}{NUO - UI}$

e) sur les entrevues

i) la période durant laquelle les entrevues ont été réalisées;

ii) le type d'entrevue: par téléphone, face-à-face à la maison ou dans un lieu public, par écrit, par la poste, entrevues de groupe, etc. ou une combinaison de ces types;

iii) la durée moyenne des entrevues; dans le cas où une enquête est réalisée avec plus d'un questionnaire (par exemple un questionnaire "court" et "long"), la durée moyenne des entrevues pour chaque questionnaire;

f) la compilation des résultats et l'analyse: si les résultats présentés ne sont pas le résultat d'une stricte compilation des réponses mais que des procédures de transformations ont été utilisées, comme par exemple, l'exclusion des non-réponses, l'utilisation d'une pondération, la construction d'échelle d'attitude ou d'indices, que ces procédures soient mentionnées.

2. Le dépôt légal

Les recommandations contenues au titre précédent permettraient au public, si elles étaient appliquées, d'évaluer dans ses grandes lignes la valeur des enquêtes par sondage qui lui sont soumises. Elles ne garantissent cependant pas la valeur de chaque enquête. Pour que le public soit en mesure d'évaluer de façon plus détaillée la valeur scientifique des sondages qui lui sont soumis par les médias, nous recommandons que l'ensemble des documents relatifs à une enquête par sondage soit déposé légalement et que le public y ait accès.

Outre ce qui a été obligatoirement diffusé (publié), le dépôt devrait porter sur les documents suivants:

a) pour l'ensemble de l'enquête:

i) le ou les questionnaire(s) complet(s), dans leurs diverses versions linguistiques et dans leur version courte et longue s'il y a lieu;

ii) une description complète et détaillée de la procédure d'échantillonnage;

b) pour les portions de l'enquête qui font l'objet d'une diffusion par les médias:

i) une copie du rapport d'analyse, y compris les différents tableaux et calculs;

ii) une copie anonyme des données brutes par informateurs sous forme d'image de

carte perforée qui soit aisément décodable de même que les informations relatives à la codification de ces données.

Afin de protéger les copyrights, l'utilisation de ces matériaux devra se limiter à la critique directe de l'information diffusée.

Quant aux modalités de ce dépôt, nous recommandons:

a) que le dépôt des documents relatifs à l'ensemble de l'enquête se fasse au plus tard le jour même de la diffusion publique de l'enquête;

b) que le dépôt des documents relatifs aux portions de l'enquête qui font l'objet d'une diffusion par les médias se fasse au plus tard le jour même de leur diffusion;

c) que l'organisme ou l'institution où les documents doivent être déposés puisse garantir un accès rapide à l'ensemble du public et qu'il offre des possibilités de reproduction sur place des documents aux frais des usagers.

A cet effet, la Bibliothèque nationale, la Bibliothèque de

l'Assemblée Nationale, les bureaux du président général des élections et les tribunaux pourraient être envisagés.

d) que le nombre des copies complètes des documents ne soit pas inférieur à dix (10).

3. L'interdiction de publier L'ensemble des recommandations qui précèdent visent à rendre publiques et visibles toutes les informations relatives à chaque enquête afin de permettre à l'opinion publique d'exercer son droit à la critique. Mais cette critique, pour être équitable, doit pouvoir s'exercer sur chacun des sondages d'opinion. Tel ne serait pas le cas si une enquête par sondage était diffusée très près du jour du scrutin. En conséquence, nous recommandons:

a) qu'il soit interdit de publier de nouveaux résultats de sondage d'opinion durant la semaine qui précède le vote;

b) que cette interdiction n'empêche en rien la diffusion de commentaires critiques sur les enquêtes déjà diffusées au Québec.



COMMISSION DE CONTRÔLE DES PERMIS D'ALCOOL DU QUÉBEC

AVIS

La (les) personne(s) ci-après mentionnée(s) a (ont) demandé le (s) permis suivant(s):

NOM	ADRESSE	CATÉGORIE
GEYER, Harold FRAMAR CONSTRUCTION LTD.	2140, De La Montagne, Montréal	3 Bars avec danse
LEBEL, Lauréal (Suite à une vente)	3605, Bélanger est. Montréal	1 Epicerie.
SIMARD, Jacqueline	39, Avenue du Parc, Ville St-Pierre	1 Epicerie.
CHALIFOUX, Paul EPICERIE PAUL CHALIFOUX INC. (suite à une vente)	4280 ouest, Sherbrooke, Westmount	1 Epicerie.
SUCAR, Antoine & Kamal Kamel (Suite à une vente)	1548, De Salaberry, Montréal	1 Epicerie.
LAI, Kim Chee (Peter) & Ngan Ping Lai	7215, St-Hubert, Montréal	1 Restaurant.

Afin d'être valide, toute objection à cette (ces) demande(s) doit être faite par écrit, dûment motivée et assemblée dans les 15 jours du présent avis au:

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
1 est, rue Notre-Dame, suite 9.200
Montréal, Québec H2Y 1B6

ASSURANCE AUTOMOBILE

Ce que les consommateurs nous ont dit...

Depuis longtemps, les compagnies d'assurance connaissent les besoins des consommateurs. Plus de 3 000 personnes nous téléphonent chaque mois. C'est pourquoi les compagnies ont proposé le régime Autobac pour

- réduire les primes;
- accélérer les règlements;
- mieux indemniser les victimes.

Le régime Autobac propose une assurance no-fault pour les dommages corporels et matériels.

C'est un régime qui permet de réduire les primes, **contrairement au projet du gouvernement.**

C'est un régime qui accélère les règlements et qui indemnise mieux les victimes.

Pourquoi?

Parce qu'il indemnise toutes les victimes rapidement, sans discussion et que, **contrairement au gouvernement**, il leur permet, dans les cas graves, d'aller devant les tribunaux.

L'AUTOBAC, c'est l'élimination des complications qu'entraînera le projet du gouvernement.

L'AUTOBAC, c'est la réponse aux vrais besoins des Québécois.

Parlez-en à votre député



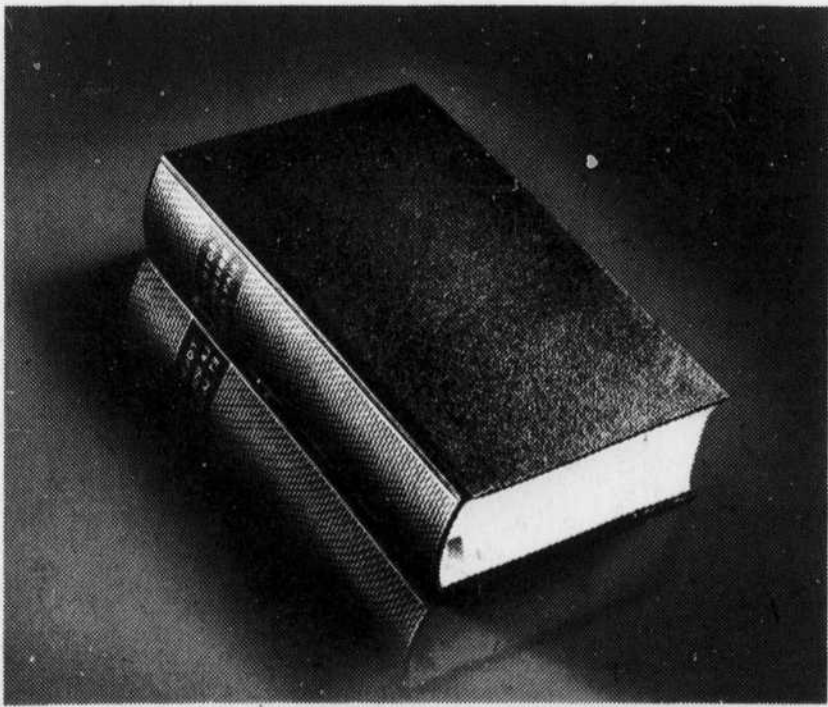
Bureau d'assurance du Canada

Des assureurs qui se font concurrence pour mieux vous servir.

Veuillez m'envoyer tous les renseignements relatifs à l'AUTOBAC, sans obligation de ma part.

Nom	
Adresse	
Ville	Code postal

Retournez ce coupon au BAC, 1080, Beaver Hall, Montréal H2Z 1S8



la pléiade...
la bibliothèque de l'admiration

André Malraux

la pléiade... textes intégraux de balzac, baudelaire, camus, celine, dostoevski, faulkner, gide, giono, goethe, hugo, kafka, laclós, le coran, martin du gard, marx, molière, platon, proust, rimbaud, rousseau, st exupéry, stendhal, tolstoi, voltaire, zola, apollinaire, cervantes, la bible, dante, homère, eluard, michelet, montesquieu, nerval, proust, pirandello, pascal, poe, rabelais, shakespeare, titelive, tchékhov, valéry, villon, verlaine

la pléiade... une encyclopédie unique: histoires des littératures, de la musique, des religions, du langage, des jeux et des sports

Gallimard

La CSCE suspend ses travaux trois semaines

BELGRADE (Reuter) — La conférence de Belgrade sur la sécurité et la coopération en Europe a suspendu ses travaux jusqu'au 17 janvier avec la perspective, dès sa reprise, de discussions serrées sur le problème des droits de l'homme.

Le programme de travail mis au point par les délégations des 35 États représentés à Belgrade couvre la période allant jusqu'au 10 février prochain, mais, dans les milieux diplomatiques, on estime que les négociations pourraient durer au moins jusqu'au début mars avant la mise au point d'un document final acceptable pour les pays de l'Est comme pour les pays de l'Ouest.

Cinq commissions ont été mises sur pied pour travailler à la rédaction de ce document, qui doit résumer les progrès qui auront ou n'auront pas été accomplis et faire la liste des mesures destinées à promouvoir la détente.

Les onze semaines qui se sont écoulées depuis l'ouverture de la conférence ont été marquées par des échanges parfois très vifs, notamment entre les États-Unis et l'Union soviétique, sur la manière dont a été appli-

qué l'acte final de la conférence d'Helsinki en ce qui concerne les droits de l'homme. Parmi la centaine de propositions qui restent à examiner, figure un texte occidental critiquant vigoureusement l'Union soviétique pour son attitude à l'égard des dissidents, les restrictions à l'émigration et la censure de l'information.

Les délégués des pays de l'Est, indiquent-on de source diplomatique, tenteront sans doute de freiner au maximum les discussions sur les droits de l'homme en affirmant que ces problèmes ont déjà été suffisamment traités.

Selon un chef de délégation, les pays occidentaux souhaitent que le document final fasse un bilan plutôt détaillé de tout ce qui a véritablement été fait pour les droits de l'homme, alors que les pays de l'Est préfèrent visiblement un texte beaucoup plus vague et général. «Le problème, a-t-il ajouté, sera de parvenir à élaborer un document clair et sans lacunes.» Il a prédit que la période difficile sera le début de février, quand il apparaîtra qu'il ne reste plus beaucoup de temps.

Lettre de Moscou

Sapins de Noël et Soviet suprême

MOSCOU (par Robert Evans de Reuter) — Contrairement aux autres pays de l'Europe de l'Est, où le 25 décembre est toujours férié, l'État soviétique ne marque plus la fête de la Nativité par quoi que ce soit. L'Eglise orthodoxe russe elle-même célèbre Noël le 7 janvier, suivant le calendrier julien.

L'esprit de Noël n'en a pas disparu pour autant de la Russie d'aujourd'hui. Il se retrouve dans la fête "socialiste" du jour de l'An. Dès la mi-décembre apparaît le Grand-Père des neiges, équivalent russe du Père Noël depuis la Révolution bolchevique. Il est représenté sur des affiches aux coins des rues, tandis que les enfants peuvent même le voir en chair et en os au grand magasin de jouets "Detsky Mir", juste en face du quartier général du KGB, la police de sécurité soviétique.

Pendant que les haut-parleurs diffusent de la musique, les parents fatigués y font la queue pour acheter des luges et des skis à leurs enfants. Quelques jours avant la fin de l'année s'ouvrent dans presque tous les quartiers des bazars pour la vente des sapins de Noël.

Mais les résidents étrangers qui voudront avoir leur arbre de Noël pour le 25 décembre devront s'adresser à un département spécial du ministère des Affaires étrangères. Ce département reçoit les commandes pour des sapins qui ne coûtent pas cher — un rouble par mètre — et qui sont cultivés dans une pépinière des environs de la capitale. On peut y choisir son arbre encore sur pied.

Le seul ennui est que la pépinière en question est située dans une zone qui, pour des raisons non divulguées, est

strictement interdite aux étrangers. Aussi, les ambassades et diverses organisations étrangères à Moscou y envoient leurs chauffeurs russes pour choisir l'arbre de Noël.

L'un des grands événements du mois de décembre pour les diplomates et les correspondants étrangers, c'est la traditionnelle session d'hiver du Soviet suprême — le Parlement — au cours de laquelle le budget et les plans économiques pour l'année à venir sont révélés. Le Soviet suprême, qui compte quelque 1,500 députés répartis en deux Chambres qui siègent normalement ensemble, ne se réunit que deux fois par an pendant deux ou trois jours, ce qui amène beaucoup d'Occidentaux à ne voir en lui qu'une simple Chambre d'enregistrement.

Les porte-parole officiels soviétiques, qui se montrent parfois dans la tribune réservée à la presse et aux diplomates, déclarent que c'est un malentendu. Ils assurent que des commissions spéciales du Soviet suprême ne cessent pas d'élaborer de nouvelles lois pendant toute l'année.

Toutefois, est-il qu'il ne s'élève jamais de voix discordante du sein de la vaste assemblée, dans le palais du Grand Kremlin.

Quand le président de la session annonce un vote, il s'adresse d'abord à ceux qui sont "pour". On voit alors les députés assis lever unanimement la main. Quand il demande qui est "contre" et qui "s'abstient", c'est à peine s'il prend le temps de jeter un regard avant de prononcer "personne".

Il y a des caméras de télévision au Parlement soviétique, mais aucune retransmission n'a lieu en direct, peut-être parce que beaucoup des députés, qualifiés de "meilleurs fils et filles du peuple soviétique", manifestent souvent aussi peu d'intérêt à l'égard de l'ordre du jour que leurs homologues des Parlements "bourgeois" de l'Occident.

Si quelques députés suivent fidèlement les discours dont on leur a donné à l'avance le texte dans de belles chemises bleu ciel, la majorité d'entre

eux ne le font pas. Beaucoup ne se gênent pas de lire la Pravda ou les Izvestia ou même une littérature moins sévère comme l'hebdomadaire illustré Ogonyok qui publie des mots croisés. D'autres sont plongés dans des livres.

Même dans les rangées des dirigeants, qui font face aux députés, les membres du Politburo du parti ne cessent pas d'échanger entre eux des remarques à la fois sérieuses et jolies.

Mais il y avait au moins un homme qui ne prenait pas les choses à la légère à la session de ce mois-ci, c'était Nikolai Podgorny, tombé en disgrâce politique dans le courant de l'année, apparemment parce qu'il avait mal compris que l'heure était venue pour lui de céder son poste de chef de l'État.

M. Podgorny, qui a 74 ans et qui représente une circonscription de Moscou, a suivi les discours avec beaucoup de soin, se souvenant sans doute des onze années pendant lesquelles il avait présidé les sessions du Soviet suprême.

Quand il a fait son apparition le premier matin de la session, plusieurs autres députés sont venus lui serrer la main et échanger avec lui ce qui ressemblait à une plaisanterie ou deux, alors que lorsqu'il perdit son poste personne n'avait proposé même une simple motion de remer-

ciement pour ses longues années de service.

Mais comme le faisait remarquer un diplomate occidental à l'ouverture de la session: "Le simple fait que M. Podgorny soit la marque déjà un progrès par rapport à l'époque de l'éviction de Nikita Khrouchtchev".

En effet, quand celui qui était alors le chef du parti et le président du conseil avait perdu son poste en 1964, il n'avait jamais reparu au Soviet suprême.

Enfin, soixante ans après la révolution bolchevique, les Russes commencent à se demander si l'appellation de "camarade" qu'ils prodiguent à tout le monde ne fait pas un peu vieux jeu. A en croire un récent article paru dans Komsmolskaya Pravda, organe des jeunes communistes, ce qualificatif traditionnel entre communistes serait en train de perdre de la popularité. L'homme de la rue semble lui préférer le plus prosaïque "citoyen".

Les Russes semblent être gênés par le caractère bisexuel de "Camarade" (tovaritch).

"A cet égard, les formes pré-révolutionnaires de courtoisie étaient plus flexibles", a écrit Lev Uspensky, philologue. Les Russes ont du mal à appliquer "Tovaritch" à un nom féminin. Beaucoup d'entre eux trouvent un compromis en réservant "Tovaritch" aux hommes et "Grahanka" (citoyenne) aux femmes.

Le poète Galich inhumé à Paris

PARIS (Reuter) — Les obsèques du poète soviétique dissident Alexandre Galich se sont déroulées hier à l'église orthodoxe russe de Paris.

Des personnalités connues du monde des arts et des lettres russes assistaient à la cérémonie, notamment le critique littéraire André Sinyavsky, les écrivains Vladimir Maximov et Viktor Nekrasov, et la soprano Galina Vichnevskaya, femme du violoncelliste Mstislav Rostropovitch.

Alexandre Galich, qui avait quitté l'URSS en 1974 après avoir été expulsé de l'union des écrivains soviétiques, était âgé de cinquante-neuf ans. Il est mort la semaine dernière dans son appartement parisien. Une enquête a permis d'établir qu'il avait été électrocuté en essayant de réparer un magnétophone.

Les appels en faveur de Chtcharansky émanent de la CIA, estime Moscou

MOSCOU (d'après Reuter et AFP) — L'Union soviétique s'est étonnée hier que les États-Unis et d'autres puissances occidentales interviennent en faveur d'Anatoly Chtcharansky, le dissident juif emprisonné depuis mars dernier, et a estimé que ces appels émanaient en fait des services secrets étrangers.

Membre du "groupe d'Helsinki" chargé de surveiller en URSS l'application des résolutions sur les droits de l'homme, Anatoly Chtcharansky est accusé de trahison. Les autorités judiciaires ont porté à six nouveaux mois la durée de sa détention préventive, la semaine dernière.

L'agence Tass a qualifié hier de "surprenant" le fait que des responsables américains s'inquiètent du sort de Chtcharansky, faisant apparemment référence à l'appel lancé par le secrétaire d'État Cyrus Vance, et repris par des ministres des Affaires étrangères du Marché commun, demandant de ne pas juger le dissident.

Les autorités américaines ont averti qu'une peine sévère mettrait en danger la ratification par le Congrès du nouvel accord américano-soviétique sur la limitation des armements stratégiques (SALT).

On pense que les États-Unis ont proposé au Kremlin de condamner Chtcharansky puis de l'expulser.

Critiquant les "soi-disant comités de défense d'Anatoly Chtcharansky", Tass estime qu'ils émanent des services secrets occidentaux et ont pour but "d'afficher des sentiments inamicaux et hostiles" à l'égard de l'URSS.

Dans un violent commentaire contre la "propagande" occidentale sur la "violation imaginaire des droits de l'homme en URSS", M. Youri Kornilov, commentateur de l'agence Tass rappelle que Anatoly Chtcharansky, ingénieur et activiste juif soviétique, dissident de 29 ans, arrêté le 15 mars dernier, est accusé par les autorités soviétiques de "collaboration avec un État étranger dans des activités hostiles à l'URSS". Cette accusation peut entraîner une condamnation à mort aux termes de la loi soviétique.

"Cette accusation se fonde sur le fait que Chtcharansky a systématiquement fourni à ses patrons des informations calomnieuses sur l'Union soviétique activement utilisées pour la subversion idéologique contre l'URSS, qu'il envoyait à l'Occident des renseignements

sur des entreprises et des établissements soviétiques frappés par le secret d'État en URSS", affirme M. Kornilov.

Le commentateur de Tass ne précise pas d'où il tient toutes ces précisions sur les accusations portées contre M. Chtcharansky. M. Kornilov affirme cependant que la culpabilité de Chtcharansky est confirmée notamment par des déclarations du département d'État américain, et par les révélations de Sana Lipavski publiées dans la presse centrale et notamment dans les Izvestia, organe du gouvernement soviétique à deux reprises depuis février dernier.

Il accuse également le journaliste américain Robert Toth, ancien correspondant du Los Angeles Times à Moscou d'avoir été "un agent des services secrets américains" et à ce titre, a affirmé M. Kornilov, d'avoir utilisé M. Chtcharansky comme "informateur".

On note à Moscou que l'instruction de l'affaire Chtcharansky n'est pas terminée et le parquet vient d'obtenir l'autorisation de la prolonger pour une période pouvant aller jusqu'à six mois. Près de cent personnes, presque tou-

tes de nationalité juive ont été interrogées dans le cadre de cette instruction. La plupart, comme Anatoly Chtcharansky, ont vu leur demande de visa d'émigration pour Israël rejetée.

Anatoly Chtcharansky, activiste juif pour la libre émigration vers Israël des Juifs soviétiques, était également l'un des fondateurs du "groupe de surveillance de l'application des accords de Helsinki en URSS" dont les principaux membres sont actuellement sous les verrous, dans l'attente comme lui de leur procès.

Sans évoquer le secret de l'instruction, M. Kornilov s'insurge contre les "pressions" exercées sur le tribunal par l'intermédiaire de ces comités de défense. L'affaire Chtcharansky, déclare-t-il, est "jugée par les instances judiciaires soviétiques qui ont analysé les accusations retenues contre l'inculpé. Personne, poursuit-il, en URSS pas plus qu'aux

USA, ni dans d'autres pays, n'a le droit de faire pression sur le tribunal qui s'inspire de la loi, unique pour tous les citoyens soviétiques, y compris pour Chtcharansky".

Après avoir accusé une nouvelle fois les États-Unis "d'ingérence" dans les affaires intérieures soviétiques, le commentateur déclare que les "actes" qu'il reproche à Washington "sont contraires à l'esprit et à la lettre des ententes de Helsinki et ne contribuent en rien au développement des bonnes relations entre l'Union soviétique et les États-Unis".

Par ailleurs, les parents et amis de M. Andreï Sakharov, ancien prix Nobel de la paix s'inquiètent d'être sans nouvelles de lui depuis dimanche dernier. Il leur avait alors téléphoné pour leur indiquer qu'il n'avait pu rendre visite à M. Eduard Kouznetsov, qui purge une peine de quinze ans de prison dans un camp de travail de Moldavie.

un cadeau original !

Vous voulez offrir un cadeau original et qui fera vraiment plaisir? Que dites-vous d'un abonnement au journal LE DEVOIR? Tous ceux qui s'intéressent aux nombreux événements de l'actualité apprécieront votre geste et jour après jour, ils recevront en plus d'un journal intéressant, le message de votre amitié.



LE DEVOIR

Postez le coupon ci-bas sans tarder à: LE DEVOIR, C.P. 6033, Montréal, H3C 3C9. Nous ferons parvenir en votre nom une carte de souhaits au bénéficiaire. (Les frais aériens ne sont pas compris dans le coût de l'abonnement expédié à l'étranger).

TARIFS D'ABONNEMENT

12 mois	
Canada:	55.00
Étranger:	60.00
6 mois	
Canada:	30.00
Étranger:	33.00

L'abonnement est offert par:

Nom:

Adresse:

code postal:

L'abonnement sera servi à:

Nom:

Adresse:

code postal:

LES MICROFILMS DU DEVOIR

Des idées, des événements, des hommes... Depuis 1910, Le Devoir a toujours été à la fine pointe de l'actualité. Aujourd'hui, en plus de demeurer fidèle à son image, Le Devoir est l'outil d'une excellente documentation.

Les microfilms du Devoir

Ils sont encore plus petits, vous permettant ainsi de sauver temps et espace en plus de vous éviter tout autres ennuis que comporte l'accumulation des journaux. Et ils sont maintenant disponibles depuis les tout premiers numéros!

Le Devoir sur microfilm

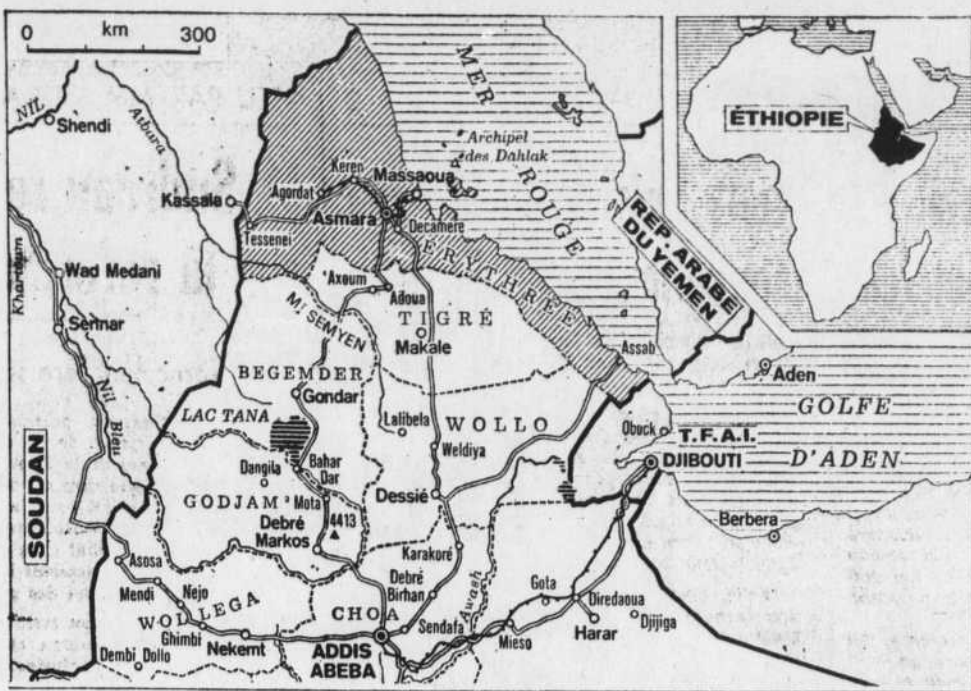
est source de renseignements indispensables dans les bibliothèques, les centres de documentation et toutes les bonnes maisons d'enseignement...

Pour plus d'information écrivez à:

Le Devoir
Service du microfilm
211 rue du St-Sacrement
Montréal, Qué.
H2Y 1X1

ou téléphonez à
M. Bertrand Soucy,
844-3361, poste 245.





Les maquisards de l'Erythrée et du Tigré tentent d'unir leurs efforts

KEREN (Reuter) — Aux confins de l'Erythrée trois mouvements opposés au gouvernement central éthiopien se battent pour le contrôle des provinces du Tigré et de Begemdir, dans le nord-ouest montagneux du pays: le Front de libération populaire du Tigré (FLPT), l'Union démocratique éthiopienne (UDE) et l'armée révolutionnaire du peuple éthiopien (ARPE).

L'envoyé spécial de l'agence Reuter, qui s'est rendu récemment dans le Tigré, a constaté que les forces éthiopiennes ne tiennent plus qu'un petit nombre de villes fortifiées.

L'UDE, mouvement conservateur dirigé par le ras Mengesha Seyoum, ancien seigneur féodal régnant sur le Tigré avant le renversement d'Hailé Sélassié, et l'ARPE assurent tenir une grande partie du Begemdir.

L'UDE opère aussi dans l'ouest du Tigré. Alors que les forces de l'ARPE sont actives dans l'est, où leur base est Asimba. Leurs opérations militaires se limitent toutefois à quelques raids et embuscades. Mais le mouvement le plus important est le FLPT, qui contrôle la plus grande partie du centre du Tigré et coordonne ses opérations militaires le long du secteur nord de la province avec les maquisards érythréens.

Trois membres du comité central du FLPT viennent de se rendre à Keren, ville située à 90 kilomètres au nord d'Asmara, pour coordonner des opérations militaires avec les plus puissants des deux mouvements indépendantistes érythréens, le Front populaire de libération de l'Erythrée (FPLE).

Dans l'immédiat, les dirigeants du FLPT sont préoccupés par la présence d'importantes concentrations de troupes gouvernementales massées le long de la ligne séparant le Tigré de l'Erythrée. Selon M. Abai Tsehai, membre du comité central, de 20.000 à 40.000 soldats éthiopiens seraient cantonnés à Adoua, Intechou et Adigrate, localités distantes de moins de 30 kilomètres de l'Erythrée.

Situés sur les principaux axes routiers conduisant à Asmara, ces villes peuvent servir de points de départ pour une attaque en trois directions sur la capitale assiégée de l'ancienne colonie italienne.

"Nous croyons que les forces d'Addis-Abeba s'apprêtent à lancer une nouvelle offensive", affirme M. Abai. Selon lui, les forces gouvernementales, à recrutement essentiellement rural, sont équipées de chars, de véhicules blindés et d'artillerie lourde soviétiques et de fusils "FN" de fabrication belge.

En situation d'infériorité numérique, les quelque 2.000 maquisards du FLPT estiment être en mesure de gêner considérablement les forces gouvernementales par leurs opérations ponctuelles.

"Nous sommes peu nombreux mais notre rôle doit être de détacher les gens du Dergue (comité militaire administratif provisoire, au pouvoir à Addis-Abeba) et de les inciter à désertir", estime M. Abai. "Les concentrations décidées par le Dergue affecteront notre tactique. Par le passé, nous nous attaquions à de petits campements mais aujourd'hui nous nous borne-

rons à des opérations de harcèlement très brèves". Le dirigeant du FLPT laisse par ailleurs entendre que des opérations conjointes menées avec les forces du FPLE sont sur le point d'être menées contre Adoua, Intechou et Adigrate.

Le FLPT, qui a noué une alliance tacite avec l'ARPE, de tendance marxiste, se bat contre l'UDE pour le contrôle du Tigré occidental, qui comprend de riches terres agricoles.

Depuis 1975, le FLPT s'est battu à trois reprises contre les éléments de l'UDE. Ceux-

ci font de nouveau mouvement vers le Tigré occidental après avoir subi d'importants revers de la part des forces gouvernementales dans la province limitrophe de Begemdir. "Ici, précise M. Abai, notre stratégie consiste à les contenir dans une région peu étendue jusqu'à ce qu'ils soient contraints de battre retraite. Si les éléments de l'UDE attaquent le Dergue, nous les laisserons faire mais s'ils nous attaquent et pillent, comme avant, les villages, alors nous nous battons contre eux".

Le dirigeant, qui affirme que l'UDE bénéficie de l'ap-

port de l'Iran, de la Grande-Bretagne et des États-Unis, ajoute: "Ce qui est en jeu, c'est notre propre sécurité et celle de notre peuple et nous n'avons aucunement l'intention d'établir de bonnes relations avec eux".

D'autre part le FLPT est actuellement en pourparlers avec le parti révolutionnaire éthiopien du peuple (PRPE), mouvement urbain d'extrême-gauche passé dans l'opposition au régime militaire, assure M. Abai. L'objectif du FLPT est ici la mise sur pied d'un "front démocratique unifié" comprenant l'ensemble des

Tension à Djibouti

DJIBOUTI (Reuter) — L'explosion, le 15 décembre, de deux grenades sur la terrasse du plus célèbre restaurant de Djibouti, "Le palmier en zinc", a ouvert la première crise politique de l'histoire de la jeune république, indépendante depuis le 27 juin dernier.

Cette crise intervient dans un contexte régional d'affrontement entre la Somalie et l'Éthiopie et vient se greffer sur une situation économique difficile.

Le MPL, parti afar se réclamant du marxisme-léninisme et proche de l'Éthiopie socialiste, a été dissous et ses dirigeants arrêtés. Pour ne pas "cautionner cette répression tribale", le premier ministre, M. Ahmed Dini, de même que quatre autres ministres afars démissionnaient.

Les "blocs ethniques" se sont maintenant reconstitués, remettant en cause le fragile équilibre intérieur du jeune État. Cette évolution n'a guère surpris bien que l'équilibre entre les deux principales ethnies du pays avait été respecté au niveau gouvernemental et parlementaire. L'Assemblée nationale, élue le 8 mai, comprend 30 députés afars sur 65 et 7 des 16 membres du gouvernement, formé le 15 juillet, appartenant à l'éthnie afar, dont le premier ministre.

Depuis quelques mois, en

effet un mécontentement de plus en plus vif était apparu chez les Afars qui accusaient le chef de l'État, M. Hassan Gouled, d'éthnie somalie, de favoriser les membres de sa propre tribu.

Les dirigeants afars font remarquer que les Somalis, qui représentent 60 pour cent de la population, contre 40 pour cent pour les Afars, occupent 80 pour cent des postes dans l'armée, que l'énorme majorité des chefs de service de l'administration sont somalis et que les Afars sont peu à peu évincés de toutes les fonctions de responsabilité.

Ce malaise afar s'est traduit, sur le plan légal, par un regroupement des responsables politiques de cette ethn-

nie. Mais cette opposition légale a vite été débordée par de jeunes Afars entraînés en Éthiopie qui ont décidé de passer à l'action violente: assassinat d'un pilote français le 16 octobre, mort d'un instituteur, également français, pendant une tentative d'enlèvement, le 28 novembre, et estime-t-on, l'attentat contre "Le palmier en zinc" leur serait également imputable.

De plus, début octobre, des stocks d'armes étaient découverts dans le nord du pays, région peuplée exclusivement d'Afars. Les milieux informés estiment à un millier le nombre de jeunes Afars ayant

suivi, en Éthiopie, un entraînement militaire. Ces jeunes sont, la plupart du temps, recrutés dans les milieux proches du mouvement populaire de libération (MPL).

Cette intervention de l'Éthiopie dans les affaires intérieures de Djibouti, dénoncée publiquement par M. Hassan Gouled, ne fait aucun doute, de même que ne sont pas contestables les pressions somaliennes. Les deux belligérants souhaitent voir Djibouti prendre parti pour eux dans le conflit de l'Ogaden.

La position de Djibouti est particulièrement difficile et peut se définir en trois points: neutralité officielle, sympathie active pour la Somalie, réalisme économique envers l'Éthiopie.

De bonne source, on indique que des convois de ravitaillement partent de Djibouti pour approvisionner les maquisards du FLSO, que de nombreux blessés sont évacués depuis l'Ogaden sur les hôpitaux de Djibouti et que le colonel Farah Wais, coordonnateur somalien des Fronts de libération, effectue de fréquents séjours sur le territoire de la république.

Parallèlement, souligne-t-on, les relations commerciales avec l'Éthiopie se poursuivent. Plusieurs fois par semaine, des avions éthiopiens viennent chercher du fret sur l'aéroport d'Ambouli.

Sept cent mille personnes ont fui les combats en Erythrée

DEBAAT (par Roland Dalas de l'agence Reuter) — La lutte de l'indépendance érythréenne a déjà entraîné des déplacements importants de population: quelque 700.000 personnes, selon le Front populaire de libération de l'Erythrée (FPLE), l'un des mouvements en guerre contre le régime d'Addis-Abeba.

200.000 réfugiés érythréens vivent dans des camps de l'autre côté de la frontière, dans le sud du Soudan. Les 500.000 autres se sont fait un habitat de fortune en diverses régions de la province. C'est le cas, par exemple, à Debaat, où un groupe de 1.300 réfugiés ont dressé des tentes en bordure du lit asséché d'un fleuve. Quelques-uns se sont creusé des abris souterrains.

Les réfugiés font contre mauvaise fortune bon cœur. Askalu, une jolie femme de 35 ans qui travaillait comme secrétaire à Asmara avant de rejoindre le FPLE, se dévoue aujourd'hui à organiser la vie des réfugiés. Nous aurions besoin d'un plus grand nombre de tentes, dit-elle, ajoutant que l'aide reçue de l'extérieur a surtout consisté en céréales, quelques produits pharmaceutiques et de vieux vêtements.

Fatna, une autre femme d'âge moyen, dit qu'elle est originaire d'Hergigo, près de Massaua, sur les bords de la Mer Rouge, et que son mari a été tué au cours d'un raid des soldats éthiopiens.

Elle offre aux visiteurs un café qu'elle a préparé sur un petit brasier après en avoir rôti les grains dans une poêle. A ses côtés, une femme âgée, également d'Hergigo, raconte qu'elle a perdu son fils, quand les militaires éthiopiens ont ouvert le feu contre les passagers d'un autocar. Elle ajoute que bien que l'armée éthiopienne ait finalement complètement incendié Hergigo, elle veut y retourner parce qu'elle y possède un terrain.

Dans une autre partie du camp, les visiteurs sont accueillis par de jeunes enfants qui chantent des fragments de chants révolutionnaires tels que "Victoire aux masses" ou "Si quelqu'un touche à l'Erythrée, nous le renverrons".

Devant presque toutes les habitations il y a des poêles de terre cuite fonctionnant au petit bois. Ils servent à préparer

le pain et à chauffer la soupe. Beaucoup de femmes ont aussi des chèvres et des poulets.

Sous des arbres, une vingtaine de femmes chantent pendant qu'elles préparent un agglomère de ciment et de branches pour la construction d'un petit dispensaire. Celui-ci sera confié à une infirmière para-médicale, l'équivalent pour le FPLE du médecin chinois "aux pieds nus" qui parcourt les campagnes.

Elle aura avec elle quelques produits pharmaceutiques pour soigner les affections courantes. Devant une autre tente, des paysannes sont assises sur des pierres devant un tableau noir suspendu à un arbre. Elles apprennent l'arithmétique.

Il n'y a pratiquement pas d'hommes à Debaat. Les responsables disent qu'ils ont été tués par les militaires éthiopiens ou qu'ils sont maintenant au combat.

Dans une autre région de l'Erythrée, à Fah, près de 4.000 prisonniers éthiopiens du FPLE se plaignent de ce qu'ils appellent l'indifférence de la Croix-Rouge internationale et du reste du monde à

leur égard. Il y a parmi eux deux lieutenants-colonels et 83 officiers qui ont été capturés par le FPLE au cours des six derniers mois.

Les prisonniers vivent dans des huttes sur les flancs d'une vallée. Eux aussi se préparent leur pain et un menu frugal qui diffère peu de celui des combattants érythréens.

"Notre gouvernement nous avait dit que nous allions nous retrouver face à face avec des militaires arabes ou soudanais", déclare le lieutenant-colonel Bellete Workie.

Mais après que j'eus été fait prisonnier à Keren, j'ai été bien étonné de ne voir aucun étranger. En fait, les combattants nous ont aidés, nous ont donné de la nourriture et une aide médicale".

Il ajoute qu'il attend "un nouveau gouvernement en Éthiopie" où il espère pouvoir retourner et lutter pour "les classes opprimées".

Un autre officier, le lieutenant Tekalign, s'en prend au Dergue (le gouvernement militaire éthiopien) pour avoir affirmé que le FPLE ne faisait pas de prisonniers et qu'il n'y avait donc pas de problèmes de prisonniers de guerre en

Erythrée. Il ajoute: "Si notre patrie nous renie, vers qui pourrions-nous aller? Qui résoudra nos problèmes?" Il condamne la Croix-Rouge pour ne pas prendre de mesures de soutien à leur égard.

PRIX DAVID 1977

Jacques Ferron
La Charrette
roman

éditions hurtubise hmh

Jusqu'ici, seuls les plus fascinants joyaux portaient cette signature...

Désormais, elle identifie aussi des chefs-d'œuvre de maroquinerie et de somptueuses soieries.

Lapidarius
joaillier orfèvre

3 adresses à Montréal:
hôtel régence hyatt le viaduc, place bonaventure place bonaventure

Un magnifique livre-cadeau pour les Fêtes!

128 pages
50 illustrations

En vente dans toutes les librairies \$7.95

Les belles vieilles demeures du Québec

Cahiers du Québec Hurtubise HMH

vib éditeur

La petite maison de la grande littérature

JACQUES FERRON

PRIX DAVID

Jacques Ferron
L'Amélanhier
récit

L'AMÉLANCHIER (Nouvelle Édition)

- Le merveilleux conte de l'enfance de Tinamer 152 pages: \$5.50
- LE CIEL DE QUÉBEC**
- La naissance du héros mythique: Rédempteur Faucher 400 pages: \$5.00
- LES ROSES SAUVAGES**
- Un "petit" roman suivi d'une Lettre d'amour soigneusement présentée 128 pages: \$3.50
- LE SAINT-ÉLIAS**
- À Batisca, dans le monde des constructeurs de bateaux et du roi Mithridate 192 pages: \$2.95
- HISTORIETTES**
- Par petites touches, une grande visite des pays québécois 182 pages: \$3.50
- DU FOND DE MON ARRIÈRE-CUISINE**
- De grandes histoires et un fort beau texte, l'un des plus beaux de la littérature québécoise: Le Champ des salicaires 292 pages: \$5.00
- COTNOIR**
- La vie étrange du docteur Cotnoir. Suivi de la Barbe de François Hertel 128 pages: \$2.95
- LE SALUT DE L'IRLANDE**
- À Longueuil, dans le monde du terrorisme 192 pages: \$3.50
- LA CHAISE DU MARÉCHAL-FERRANT**
- Où comment le diable, épuisé, se transforme en sénateur 224 pages: \$4.00

BON DE COMMANDE

Je désire recevoir les ouvrages suivants:

Ci-joint mon ☐ chèque mon ☐ mandat-postal au montant de: \$

NOM:

ADRESSE:

VILLE: COMTE:

CODE POSTAL:

VLB Éditeur, 5860 est Gouin, Montréal-Nord, H1G 1B6



2 jours de magasinage avant Noël c'est suffisant pour tout trouver. Où ça? Chez Eaton

Jupe écossaise réversible

70⁰⁰ ch.

1. Éléance moderne et fonctionnelle avec cette jupe "Highland Queen". Tout laine - harmonies de bleu, rose, sable ou vert. Tailles: 8 à 18. Rayon 246.

Joyeux Noël avec chaleur

35⁰⁰ paire

2. Bien choisi pour offrir à celles qui passent leurs fins de semaine à la campagne. Pantoufles en agneau retourné. Brun foncé. Pointures sans demies: 6 à 9. Rayon 238. Pas vendu à Sherbrooke. Achats en personne seulement

Des étreintes en pantoufles

28⁰⁰ paire

3. Agneau retourné pour ces mules fermées. Beige. Pointures sans demies: 6 à 9. Rayon 238. Pas vendu à Sherbrooke. Achats en personne seulement

Offrez des savons en boîte de trois

6⁰⁰ l'ens.

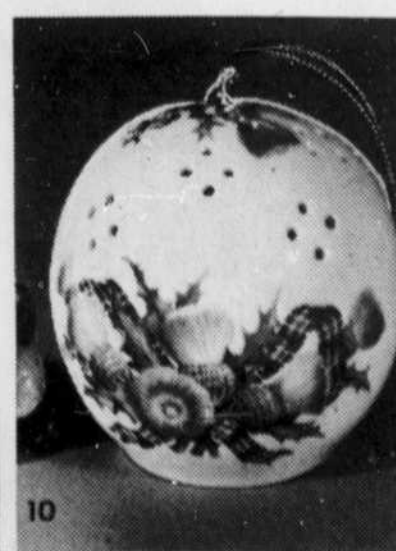
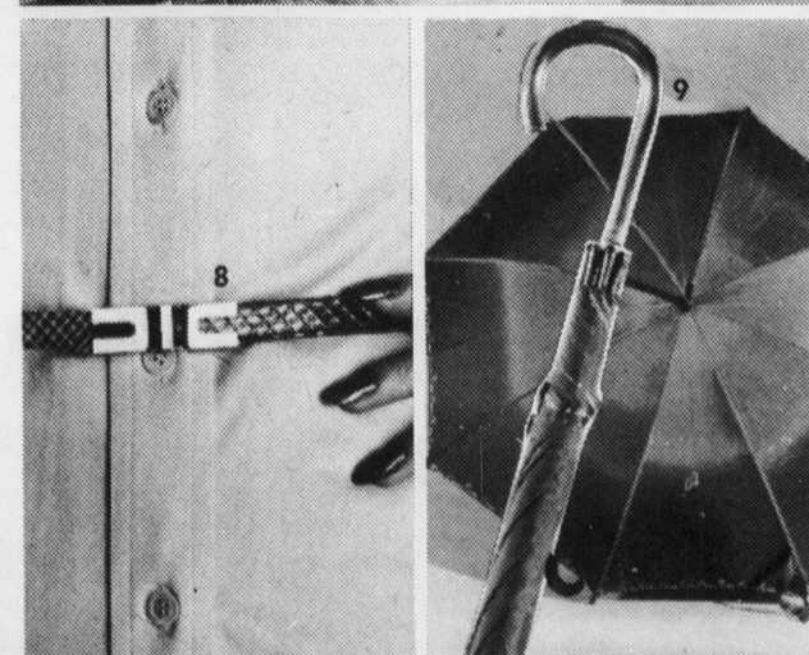
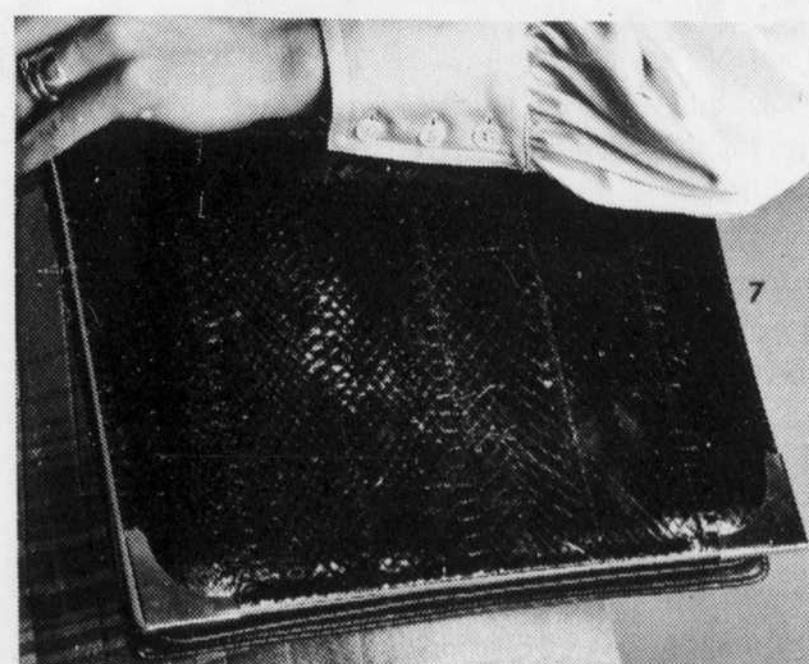
4. Savons en forme de coeur à la rose thé et glycérine. Excellente qualité. Poids total 9 oz. Rayon 216.

Parfumeuses décoratives

Gauche: 5⁰⁰ ch.

Droite: 12⁹⁵ ch.

5. Représentons seulement deux modèles de notre vaste choix. En verre aux formes et couleurs variées - entre autres, bleu, rose, mauve. Parfumeuse avec diffuseur fantaisiste à fleur. Autres modèles. Rayon 216



Sac/Mallette et calculatrice

98⁰⁰ l'ens.

6. Mallette d'attaché ou sac à main avec à l'intérieur une calculatrice. Cuir doublé de suédine. Poignée réglable - peut aussi se porter en bandoulière. Pochette intérieure, rabat à pression. Noir, brun ou bourgogne. 11" x 17 1/2" x 2". Montréal, Centre-ville seulement. Rayon 217.

Vous l'aimez ? Gâchez-la...

75⁰⁰ ch.

7. Sac enveloppe en cuir avec rabat en reptile. Bandoulière amovible, 2 compartiments intérieurs. Noir, brun, bourgogne, havane. 8" x 11 1/2". Rayon 217. Pas vendu à Sherbrooke.

Ajoutez-y la ceinture

18⁰⁰ ch.

8. Ceinture en reptile assortie au sac à main et dans les mêmes tons. Largeur 1 1/4". Tours de tailles: petit, moyen, grand. Rayon 217. Pas vendu à Sherbrooke.

Grand parapluie Pierre Cardin

20⁰⁰ ch.

9. Parapluie unisexe en nylon rehaussé de la griffe prestigieuse Pierre Cardin. Noir, brun, bourgogne ou beige. Rayon 217. Montréal, Centre-ville seulement.

Boule de porcelaine et Noël de cristal

13⁹⁵ ch.

10. Boule aromatisante en porcelaine anglaise à motifs divers. Celui-ci est à fleurs. Rayon 216.

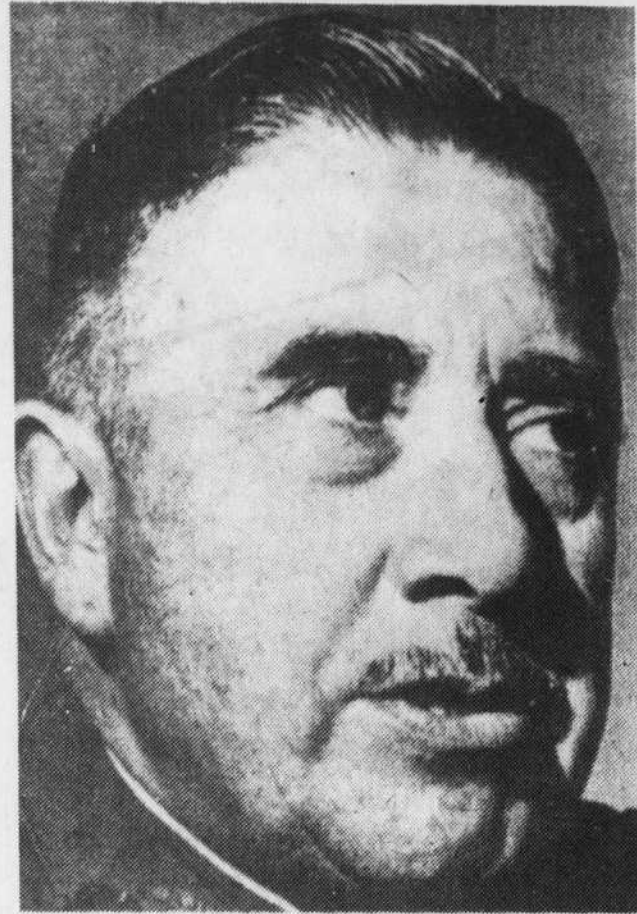
Nécessaire à manicure P. Shine

16⁹⁵ l'ens.

11. Un cadeau qui plaira à coup sûr - les spécialistes P. Shine recommandent ce nécessaire bénéfique pour les ongles. Dans un coffret à motifs japonais. Rayon 216.

Eaton Centre-ville (216-217/ rez-de-chaussée; 238/2e étage; 246/3e étage) et à ou par Anjou, Pointe-Claire, Cavendish, Laval, Sherbrooke, Ottawa, Ste-Foy, sauf avis contraire. Venez ou téléphonez 842-9211, utilisez votre carte-comptable Eaton.

EATON



Le général Augusto Pinochet. (Téléphoto AP)

Le Polisario aurait abattu deux Jaguars

ALGER (Reuter) — Le Front Polisario a affirmé hier soir avoir abattu deux avions de combat français Jaguar et tué un officier pilote.

Ces déclarations sont contenues dans un communiqué militaire apportant "de nouvelles précisions sur la bataille de Tmemichat", le 18 décembre dernier. D'après le communiqué, trois autres Jaguars auraient été touchés. En outre, les attaques aériennes auraient fait 15 morts et 25 blessés dans les rangs des maquisards, et tué 74 des 82 prisonniers mauritaniens qui se trouvaient dans la colonne.

Le ministère de la Défense a démenti hier soir les allégations du Front Polisario, affirmant qu'il ne s'agit que "de pure et simple intoxication". L'agence Algérie Presse Service, publiait à son tour le communiqué du Polisario, précisant qu'un Jaguar avait été abattu dès le 2 décembre, à Bou Lanouar, sur le chemin de fer Zouérate-Nouadhibou, le pilote a été tué.

Le 14 décembre, un autre

Jaguar a été touché lors de l'attaque de Choum, également sur la voie ferrée. Il est toujours immobilisé à Nouadhibou, ajoute le communiqué.

Enfin, le 18 décembre, un autre Jaguar a été abattu et trois autres touchés, lors de la bataille de Tmemichat. Trois appareils se trouvent immobilisés à Nouadhibou, ajoute le communiqué qui donne leurs immatriculations: 11 Rh, 11 RO, 57 MO.

L'agence déclare également que les 74 Mauritaniens tués lors de ces attaques aériennes se trouvaient dans deux camions. Les huit survivants seront remis aujourd'hui au secrétaire général de l'ONU M. Kurt Waldheim, qui les emmènera à Paris.

D'autre part, les huit Français capturés cette année par le Front Polisario en Mauritanie, dans la tourmente du conflit du Sahara occidental, seront remis aujourd'hui au secrétaire général de l'ONU M. Kurt Waldheim, qui les emmènera à Paris.

Ce que Paris appelait "l'affaire des otages" trouve ainsi un dénouement heureux que tout le monde appelle de ses vœux, parfois sur des tons différents.

Cette affaire n'est pourtant, les prisonniers français eux-mêmes ont eu le temps de s'en rendre compte, qu'un épisode secondaire dans le conflit qui oppose, autour du Sahara occidental, le Maroc et la Mauritanie d'un côté, et le Polisario soutenu par l'Algérie de l'autre.

Le cas des huit Français a cependant été l'occasion de lancer sur la place publique, sous les yeux de l'opinion mondiale, tout le dossier de ce qu'on appelle à Alger "la décolonisation manquée" de l'ancien Sahara espagnol.

En outre, et personne ne l'ignore, le problème incarné par les huit Français maintenant officiellement libérés par le Polisario pourrait se poser à nouveau à tout moment.

La sécurité des quelque 3.000 Français qui travaillent, à titre privé ou comme coopérants, en république mauritanienne, reste aujourd'hui un sujet de préoccupation très réel.

SANTIAGO (AFP) — Un ancien dirigeant socialiste chilien, M. Erick Schnacke, a été gracié hier par le gouvernement, a annoncé le ministre de la Justice, Mme Monica Madariaga.

M. Schnacke, qui doit quitter immédiatement le Chili pour la France, vient de passer quatre années en prison après avoir été condamné à mort pour subversion par le conseil de guerre des forces aériennes chiliennes, puis, après révision de peine, à 25 ans d'emprisonnement.

Au cours d'une conférence de presse, le ministre de la Justice a déclaré que l'ancien dirigeant socialiste bénéficiait du décret en vertu duquel les condamnations prononcées par les tribunaux militaires pouvaient être commuées en bannissements. Elle a précisé que cette décision n'était pas due à des "pressions internationales" mais qu'elle était un acte souverain.

Agé de 47 ans, avocat, ancien parlementaire et ancien membre du comité central du parti socialiste chilien, M. Schnacke avait été ami du président Salvador Allende. Il s'était livré aux autorités, le 11 septembre 1973, jour du coup d'Etat militaire chilien. Le 15 décembre dernier, alors qu'il était en prison, M. Schnacke a épousé Mlle Pilar Walker, psychologue.

Les thèses en présence apparaissent toujours aussi inconciliables, et celle du Front Polisario ne peut manquer d'inquiéter les Français se trouvant en Mauritanie et le gouvernement français qui, en dernier ressort, se tient pour responsable de leur sécurité.

Le Front Polisario a, à plusieurs reprises, fait savoir qu'il considérerait "tout ressortissant étranger trouvé dans les zones de guerre comme un prisonnier de guerre".

Les menaces se sont encore précisées à propos du centre minier de Zouérate, où travaillent quelque 800 Français, et que le Front considère comme "une véritable base d'agression contre le peuple

sahraoui."

Le Polisario affirme que la ville, fortifiée pour résister aux attaques du Polisario, est un centre militaire autant qu'économique et que les employés de la SNIM (Société nationale industrielle et minière) effectuent, volontairement ou non, des tâches à caractère militaire.

Ces accusations ont été confirmées par plusieurs des prisonniers français, lorsqu'ils furent présentés aux journalistes de la presse internationale mardi.

Le Polisario, évidemment, est seul à parler de "zones de guerre", car le Maroc et la Mauritanie ont pendant longtemps nié jusqu'à l'existence

d'un conflit, et continuent d'ignorer le Front que le président mauritanien Mokhtar Ould Daddah considère comme "des mercenaires à la solde de l'Algérie".

L'attitude de ces deux pays, qui se sont partagé l'ancien Sahara Espagnol, n'a guère évolué, dans ce domaine, en dépit de l'escalade continue des affrontements militaires, dont témoignent des informations en provenance de toutes les parties intéressées.

Le conflit vient de connaître récemment une nouvelle extension, après les accusations du Front Polisario affirmant que l'aviation française était intervenue directement dans le conflit, en attaquant à trois

reprises des colonnes du Polisario et faisant, notamment les 14 et 15 décembre, plusieurs dizaines de morts dans les rangs sahraouis et parmi leurs prisonniers mauritaniens.

De source diplomatique à Alger, on estime qu'il s'agit d'un tournant important dans le conflit même si l'intervention de la France se limitait à l'usage de ses quatre Bréguet-Atlantique, également basés à Dakar, pour le repérage des colonnes de maquisards, et laissait aux F-5 marocains le rôle d'attaquer.

Sur le plan militaire, ajoutait-on de même source, peu importe la nationalité des avions qui effectuent les raids.

Impasse politique au Portugal

LISBONNE (AFP) — Les perspectives d'une issue à la crise portugaise paraissent très incertaines deux semaines après la chute du gouvernement socialiste de M. Mario Soares.

L'optimisme modéré qui avait entouré, la semaine dernière, les conversations menées entre le parti socialiste et les autres formations politiques, a succédé une certaine désillusion: en dépit de quelques progrès ponctuels, les partis semblent camper sur leurs positions quant aux questions de fond et la presse commence à parler d'impasse politique.

Le parti social-démocrate (PSD) et le Centre démocratique et social (CDS) demeurent apparemment inflexibles sur le refus de permettre au parti socialiste de renouveler son expérience de gouvernement homogène, même avec la participation de personnalités indépendantes qui auraient leur confiance. Ils entendent être placés sur un pied d'égalité avec les socialistes.

Les seuls entretiens qui semblent entourés d'un climat de relatif optimisme sont ceux que le PS poursuit avec les communistes mais il semble bien que cet optimisme soit essentiellement dû à la vo-

lonté du PC de battre de vitesse les formations de droite pour s'imposer comme partenaire privilégié du PS.

À cet égard, on note un durcissement de l'attitude du parti social-démocrate quant à la perspective d'un accord PS-PCP qui serait conclu parallèlement à un accord PS-PSD-CDS.

M. Sa Carneiro, qui reste le chef réel du PSD bien qu'il ait démissionné de la présidence du parti, se déclare catégoriquement opposé à un tel accord. Dans la revue théorique du parti, Povo Livre, il affirme que les accords doubles "ne sont que duplicité".

Il semble que les partis se soient engagés dans une véritable partie de poker, alors que le temps leur est compté pour parvenir à un accord avant que le président de la république n'impose une solution. Il suffirait que le PS renonce à son refus des coalitions pour que la situation soit débloquée, mais cela ne manquerait pas de provoquer de sérieux remous à l'intérieur du parti: le problème a certainement été étudié au cours de la réunion que le comité directeur du PS a tenue pendant sept heures jeudi soir, et qui

s'est séparé sans conclure ses travaux.

Le conseil de la révolution a également étudié la situation mercredi soir, mais selon son porte-parole, le capitaine Sousa e Castro, les conditions ne sont pas encore mûres pour la désignation d'un premier ministre. Selon lui, il faut laisser encore aux partis, qui sont, a-t-il dit, l'essence de la démocratie, le soin de régler leurs différends et de débouquer la situation.

C'est là, selon l'avis unanime de la presse, que se situe le fond du problème: ou les partis s'entendent sur un programme pour former un gouvernement qui bénéficierait d'un appui parlementaire "majoritaire, stable et cohérent", ou le président devra prendre les affaires en mains,

c'est-à-dire former un gouvernement de gestion et convoquer des élections générales anticipées.

Les commentateurs politiques portugais, tout en reconnaissant qu'une telle solution est conforme à la constitution, sont à peu près unanimes pour penser qu'elle constituerait néanmoins un échec pour la jeune expérience de la démocratie parlementaire portugaise.

En outre, la crise stagne, avec, en toile de fond, la dégradation accélérée des finances portugaises, qui imposent la reprise urgente des négociations avec le Fonds monétaire international. Or, ces négociations ne pourront reprendre que lorsqu'un gouvernement aura été mis en place.

Chili: référendum sur une résolution de l'ONU

SANTIAGO (d'après Reuter et AFP) — Le gouvernement chilien a fixé au 4 janvier 1978 la date du référendum par lequel les Chiliens devront dire s'ils soutiennent ou non la déclaration des Nations unies accusant le régime de Santiago de violer les droits de l'homme.

Le président Augusto Pinochet avait annoncé sa déci-

sion de tenir un référendum mercredi au cours d'une allocution radiotélévisée. Il avait précisé que tous les Chiliens âgés de plus de dix-huit ans seraient appelés à voter. Ce sera le premier scrutin national depuis que les forces armées ont renversé le gouvernement de M. Salvador Allende en septembre 1973.

Le général Pinochet s'est

élevé contre la motion adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies et a accusé l'organisation internationale d'avoir dépassé les bornes de ce qu'il a appelé "le mensonge, l'injustice et l'insulte". Il a appelé les Chiliens à soutenir le gouvernement dans un référendum libre.

"La conspiration internationale a maintenant atteint un tel degré de virulence que la détermination du seul gouvernement ne suffit plus. Un engagement personnel, fier et unanime de tous les Chiliens est nécessaire," a-t-il déclaré. Les Chiliens seront invités à répondre par oui ou par non à la question suivante: "Face à l'agression internationale lancée contre le gouvernement de notre pays, je soutiens le président Pinochet dans sa défense de la dignité chilienne et je réaffirme la légitimité du gouvernement de la république dans la conduite souveraine du processus d'institutionnalisation du pays".

Le chef de l'Etat a affirmé que la résolution de l'ONU "dépassait les bornes de l'intolérable par sa fausseté, son injustice, et son caractère injurieux pour la patrie". Le Chili, a-t-il poursuivi, est actuellement victime d'une alliance politique contre nature des grandes puissances, qui, pour des motifs différents, ont abandonné tout principe d'équité pour accepter une décision inique.

Il a cependant affirmé que son pays reconnaissait la juridiction internationale dans le domaine des droits de l'homme, mais seulement quand elle s'exerce conformément à des règles objectives et d'application générale.

"Nous croyons honnêtement, a poursuivi le général Pinochet, avoir contribué au respect des droits de l'homme, et nous ne nous épargnerons aucun effort dans le futur pour faire ce que nous pourrions dans ce sens".

Enfin, le chef de l'Etat chilien a accusé l'ONU de se rendre complice de ceux qui cherchent à isoler économiquement le Chili et "d'aider financièrement l'action de la subversion idéologique au service d'un totalitarisme que nous avons renversé en 1973".

Cette initiative fait suite à l'adoption vendredi par l'Assemblée générale de l'ONU d'une résolution stigmatisant les violations des droits de l'homme au Chili. Le texte a été appuyé par 96 pays, dont les Etats-Unis et les Neuf de la Communauté économique européenne. 14 délégations ont voté contre la motion et 25 autres se sont abstenues.

À court d'idées?
Ne courez plus!
Un Bon d'Achat de chez Ogilvy est toujours apprécié.

Au Bureau du Crédit, quatrième étage

Pour ce cadeau très spécial demandez un **Emballage Ogilvy**

Au deuxième étage

Les heures d'ouverture des trois magasins Ogilvy seront:

aujourd'hui:
9h30 - 21 h

demain,
la Veille de Noël:
9 h - 18 h

lundi 26 décembre:
13 h - 18 h

Santiago gracie Schnacke

SANTIAGO (AFP) — Un ancien dirigeant socialiste chilien, M. Erick Schnacke, a été gracié hier par le gouvernement, a annoncé le ministre de la Justice, Mme Monica Madariaga.

M. Schnacke, qui doit quitter immédiatement le Chili pour la France, vient de passer quatre années en prison après avoir été condamné à mort pour subversion par le conseil de guerre des forces aériennes chiliennes, puis, après révision de peine, à 25 ans d'emprisonnement.

Au cours d'une conférence de presse, le ministre de la Justice a déclaré que l'ancien dirigeant socialiste bénéficiait du décret en vertu duquel les condamnations prononcées par les tribunaux militaires pouvaient être commuées en bannissements. Elle a précisé que cette décision n'était pas due à des "pressions internationales" mais qu'elle était un acte souverain.

Agé de 47 ans, avocat, ancien parlementaire et ancien membre du comité central du parti socialiste chilien, M. Schnacke avait été ami du président Salvador Allende. Il s'était livré aux autorités, le 11 septembre 1973, jour du coup d'Etat militaire chilien. Le 15 décembre dernier, alors qu'il était en prison, M. Schnacke a épousé Mlle Pilar Walker, psychologue.

119 illustrations couleurs
Reliure pleine toile
Editions Denoël 1977

~~\$24.95~~
\$14.95

CLAUDE SANTOY
WILLIAM HARTSTON

~~\$19.95~~
\$9.95

ROBERT OGILVIE
CONNAISSANCE ET TECHNIQUE DU

~~\$21.95~~
\$9.95

il faut lire et offrir... DENOËL

• LE LIVRE-CADEAU •

«Si le Québec m'était conté»
par AMBROISE LAFORTUNE
Édition Scriptomédia Inc.

LES DICTIONNAIRES ROBERT LTÉE
331-8507
DISPONIBLE PARTOUT AU QUÉBEC



GUY LATRAVERSE & CKAC 73 PRÉSENTENT

rire aux larmes avec Jean Lapointe

DU 12 AU 29 JANVIER
(DU JEUDI AU DIMANCHE)
SEM. à 20h30, SAM. à 18h30 & 22h
BILLETS: \$4,00 à \$10,00
AUSSI CHEZ SAUVÉ FRÈRES
et à 87 ouest, St-Charles, Longueuil



SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS Montréal (Québec) H2X 1Z9

Guichets: du lundi au samedi inclusivement, de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

DU CINÉMA DE QUALITÉ.
L'humour dans ce qu'il a de plus subtil, de plus mordant. **POUR TOUS**

LES VACANCES DE M. HULOT
un film d'INGMAR BERGMAN **Aussi**
La Flûte Enchantée
VEN., DIM., MAR., MERC. À 7.30
LUNDI À 2.00, 5.45, 7.20; SAMEDI: FERMÉ

la boîte à films
1313 BELANGER EST 272-5290

CASANOVA
Un Adolescent à Venise
UN FILM DE LUIGI COMENCINI

Rarement un film procure-t-il un tel plaisir pour les yeux et pour l'esprit... — LE DEVOIR
"Un chef-d'œuvre de minutie, de précision et de subtilité... une fresque précise, haute en couleurs et en surprises de toutes sortes." — MONTREAL-MATIN

Casanova sem 9.10
SAM. RELÂCHE
dim 5.9.10

A NE PAS RATER
S. DUSSAULT (La Presse)
Sélection du Festival de la Critique québécoise

L'OMBRE DES CHATEAUX
un film de DANIEL DUVAL

Cinéma 7e art
722-0302
3180 rue BELANGER

Chateaux sem 7.30
SAM. RELÂCHE
dim 3.7.30

"LE FILM DE L'ANNÉE"

— ANDRÉ LEROUX, LE DEVOIR

"CLOSE ENCOUNTERS EST L'UN DES FILMS LES PLUS SPECTACULAIRES JAMAIS ENCORE PRÉSENTÉ"
GENE SHALIT, NBC-TV



"Spectaculaire! Brillant! Il mérite vraiment une place historique dans les films divertissants" Jack Kroll, Newsweek
"Grandiose, spectaculaire... à faire perdre haleine" Vincent Canby, New York Times
"Éblouissant! c'est tout un régal" Frank Rich, Time Magazine

Brillant, une expérience incroyable, rien de négligé"

"Tension et suspense excessivement soutenus dès le début de cette réalité"

"Émouvant et majestueux... un film bouleversant"

"Merveilleusement bien fait... c'est un chaud régal, positif et agréable. Les principaux effets sont l'éblouissement et l'étonnement"

"Absolument magnifique... prodigieusement divertissant. La magie du cinéma à son meilleure"

CLOSE ENCOUNTERS
OF THE THIRD KIND

DOLBY SYSTEM

3 hrs de stationnement \$1.25
(notre caissière émettra votre billet de stationnement)

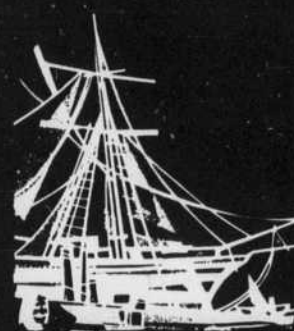
ATWATER 1
PLAZA ALEXIS NIHON
NIVEAU DU MÉTRO 935-4246

SQUARE DECARIE 1
DECARIE SUD DE JEAN TALON 341-3190
STATIONNEMENT INTÉRIEUR GRATUIT

théâtre du rideau vert

MARDI à SAMEDI 20 h. DIMANCHE 19 h.

Relâche les 24 et 25 déc.



Mise en scène
yvette brind'amour

viola léger
janine sutto
denise filiatault
kim yaroshevskaya
adriana roch
et benoit marleau
décor:
michel demers
costumes:
françois barbeau

LA VEUVE ENRAGÉE

de Antonine Maillet

théâtre de la jeunesse

TOUS LES DIMANCHES

14h. MARIONNETTES

PINOCCHIO

Marionnettes de Pierre Regimbald et Nicole Lapointe avec Gaetan Gladi

15h. THÉÂTRE

ANÉMONE ET L'IMPÉRATRICE

Chinoiserie d'André Calixte avec Yvonne Lefebvre — Martine Turgeon

Françoise Caron — Jacques Piperni

RELÂCHE LES 24 et 25 DÉC.

ENTRÉE \$1.50

RÉSERVATIONS de 12h à 19h. 844-1793

Métro Laurier, sortie Gifford — 4664, rue Saint-Denis

LE FILM À VOIR PENDANT LA PÉRIODE DES FÊTES!



Une histoire d'amour est comme une chanson, c'est merveilleux tant que ça dure.

LIZA MINNELLI ROBERT DE NIRO

"NEW YORK, NEW YORK"

VERSION FRANÇAISE

Un film de Martin Scorsese

Production ROBERT CHARTOFF - IRWIN WINKLER

LIZA MINNELLI - ROBERT DE NIRO
"NEW YORK, NEW YORK"

"Crémazie": Sem. 6.40 - 9.10 - Samedi: 2h. - 4.30 - 7.30. Dim. Lun: 1.40 - 4.10 - 6.40 - 9.10
"Carrefour": Sem. et dim: 1.40 - 4.10 - 6.40 - 9.10 - Samedi: 2h. - 4.30 - 7.30.

CREMAZIE

ST-DENIS - CREMAZIE 388-4210

CARREFOUR

STE-CATHERINE - BLEURY 866-8057

Il y a deux ans, j'ai dit que BENJI était le meilleur film pour toute la famille de notre époque. Probablement de tous les temps... J'étais dans l'erreur: **CELUI-CI EST BIEN MEILLEUR!**

LIZ SMITH, COSMOPOLITAN

LE HÉROS LE PLUS ADORABLE D'AMÉRIQUE

DE RETOUR dans de nouvelles aventures encore plus fantastiques!

ENFANTS MOINS DE 14 ANS \$1.50



UN MONDE MERVEILLEUX DE RIRES ET D'AMOUR A TRAVERS LES YEUX DES PLUS EXPRESSIFS DE L'UNIVERS DES CHIENS

Pour l'Amour de Benji

DÈS AUJOURD'HUI!

V.F. de FOR THE LOVE OF BENJI
un film de JOE CAMP
avec PATSY GARRETT - CYNTHIA SMITH - ALLEN FIUZAT

AUSSI 2e FILM À CHAQUE CINÉ

PARISIEN: 1.20, 4.40, 8.00. RIVOLI: 1.00, 4.20, 7.40. GREENFIELD: VENDREDI 6.25, 8.00. DU 24 DÉC. au 8 JANV. TOUS LES JOURS À 1.20, 4.40, 8.00. VERSAILLES: VENDREDI 6.15, 7.50. DU 24 DÉC. au 8 JANV. TOUS LES JOURS À 1.05, 4.25, 7.50. LAVAL: VENDREDI 6.00, 7.50. DU 24 DÉC. au 8 JANV. TOUS LES JOURS À 1.10, 4.30, 7.50.

Le PARISIEN 1 486 STE CATHERINE 0 866-3856 **RIVOLI 2** ST DENIS ET BELANGER 277-3125 **VERSAILLES 1** PLACE VERSAILLES 353-7880 **LAVAL 1** CENTRE LAVAL 688-7776 **GREENFIELD PARK 1** PL. GREENFIELD PARK 671-6129

Montenach BELOIL **la Boîte à Films ST-JEAN** **Carrefour ST-JEROME** **Joliette JOLIETTE** **Maska ST-HYACINTHE**
Marseilles REPENTIGNY **Georges STE-THERESE** **Galerias GRANBY** **Terrebonne TERREBONNE** **Canadien QUEBEC** **Empire QUEBEC**

S. Loren et M. Mastroianni réunis dans un film Particulier
Carlo Ponti et Richard Hellman présentent un film de **ETTORE SCOLA**



SOPHIA LOREN - MARCELLO MASTROIANNI

Une journée particulière

JOHN VERNON - FRANÇOISE BERD - NICOLE MAGNY

scénario et dialogues: ruggero maccari-claude lochner-ettore scola producteur délégué: marie-josé raymond une coproduction canada-italie canafilm inc. montreal-compagnia cinematografica champion-rome

AVEC LA COLLABORATION DE FILMCO DISTRIBUE PAR LES FILMS AMBASSADEURS LTEE

2e SEMAINE!

Le PARISIEN 4
486 STE-CATHERINE 0 866-3856

1.20, 3.20, 5.20, 7.20, et 9.20

la magie de David Hamilton enfin portée à l'écran!

UN SUCCÈS TRIOMPHAL!

Bilitis

18 ANS
Adultes



L'étrange et tendre saison des premiers amours...
l'Homme, la Femme, et l'initiation de la Jeune Fille...

un film de **DAVID HAMILTON**
d'après le chef d'œuvre érotique de Pierre Louys
musique de **FRANCIS LAI**
avec PATTI D'ARBANVILLE • MONA KRISTENSEN • BERNARD GIRAudeau

le DAUPHIN 1 Dim. - Lundi: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
(Samedi: 1.30 - 3.30 - 5.30)
Dernier spectacle à 7.30

soudain l'été dernier

de Tennessee Williams
mise en scène: Jean Saly

avec Louise Marleau, Françoise Faucher, Michel Côté, Micheline Goss, André Saint-Laurent, Jacques Lavalée, Lennie Scottie

4 SOUS

DES LE 13 JANVIER À 20h30

THÉÂTRE DE QUAT SOUS 100 EST AVENUE DES PINS QUICHET 845-7277



JAGODICS

CHOIX DE 15 SUJETS

1024 OUEST, AVENUE LAURIER
279-2188
LES TERRASSES
705 OUEST, RUE STE-CATHERINE
STATION MCGILL NIVEAU MÉTRO
849-8243

NOUS ACCEPTONS CHARGES ET MASTER CHARGE

atelier

BILLET EN VENTE À CIEL MF

84 OUEST, RUE STE-CATHERINE 861 0563

Jean-Guy Moreau

Connaissez-vous La Voie Lactée?

de Karl Switlinger adaptation Denis Chénard

une mise en scène de olivier reichenbach

Jacques Thisdale

La compagnie internationale de papier du Canada est heureuse de s'associer au spectacle des fêtes du TNM

Le Théâtre de St Sauveur présente

ROBERT LUSSIER
Chanteur fantaisiste

les 22-23-29-30-31 déc.

A VENIR
du 5 au 28 janvier
Pièce de théâtre "UNE AMIE D'ENFANCE"
de Louise Royet Louis Saia

Jeu. et ven. 8h30, samedi 7h30 et 10h30 p.m.
ligne directe 861-6652 local: 227-3747

Noël devant le petit écran

La veille Le samedi 24 décembre

Des émissions spéciales pour tous les âges de 10h00 le matin à 2h30 dans la nuit.

10h00 Une fenêtre sur Noël
avec Yvan et Pauline qui préparent leur arbre de Noël.

11h00 Es-tu d'accord?
avec vos petits amis de l'école Le Plateau et la musique de l'oncle Herbert... Ruff.

20h00 La Veille de Noël
pour tout le monde, "La Veille de Noël" sur l'île d'Orléans, avec Georgianna Audet, ses danseurs, Edith Butler et le Suisse Michel Buhler.

21h45 Scénario
et une histoire de Pères Noël au pluriel écrite par le comédien François Tassé. Ça s'intitule "Le Quatrième Âge".

22h10 La Famille Huggett
de merveilleux chanteurs et instrumentistes, spécialistes de la musique de la Renaissance. C'est Rachel Verdon qui nous les présente.

23h00 La Cantate de Saint-Nicolas
de Benjamin Britten, enregistrée à la cathédrale de Saint-Alban qui célèbre le 400e anniversaire de sa fondation.

24h00 La Messe de minuit
célébrée par le pape Paul VI au Vatican.

01h00 L'Arbre de Noël
en plein réveillon, un très beau film, "L'Arbre de Noël" ou l'histoire d'un père qui veut assurer six mois de bonheur à son fils condamné par la leucémie.

Noël Le dimanche 25 décembre

09h45 L'Evangile en papier
illustre évidemment la Naissance à Bethléem.

10h00 La Messe du jour

14h30 Un Noël imprévu...
surtout pour le Père Noël, comme on le verra.

15h00 La Nativité
une belle imagerie des principaux aspects de Noël: de l'Annonciation à l'enfance de Jésus à Nazareth.

15h30 Les Artisans de Noël
une charmante incursion dans un petit village de Provence où "Les Artisans de Noël" nous montrent leurs santons.

18h00 Les Trois Mages du cosmos
ou les Rois mages en dessins animés, version 1977.

18h45 Tchou Tchou
une histoire de dragon pas tellement méchant au fond.

19h30 Les Beaux Dimanches
ou Noël en chansons, avec Fernand Gignac, Jacques Boulanger, Charles Linton, Pièrre Sénécal, Christine Chartrand et Véronique Béliveau.

Le lendemain Le lundi 26 décembre

17h00 Dehors les clowns
avec le mime Claude Saint-Denis qui raconte l'histoire de deux clowns trop pauvres pour célébrer Noël.

18h00 Les Ateliers
un spécial pour Noël avec des invités venant de Montréal, Québec et Ottawa.

A la télévision de Radio-Canada

**Vingt-cinq ans ensemble...
et ça continue!**

Les cinémas du Complexe Desjardins
150 ouest, Ste-Catherine, Basilaire 1
TÉL.: 288-3141
Stationnement \$2.00 après 6.00 p.m. Place des Arts

14 ANS

Avant de partir pour la guerre, Johnny passe sa première et dernière nuit avec Karen. La guerre le laissera atrocement mutilé. Considéré comme incapable de sentir, de penser, il n'est plus qu'un objet recouvert de pansements, relégué dans un déshérence, mais soigneusement surveillé afin d'assurer sa survie car Johnny peut faire progresser la science médicale... Malheureusement Johnny dément les données ordinaires de la physiologie, il pense.

johnny s'en va-t-en guerre

UN FILM DE Dalton Trumbo

AVEC DONALD SUTHERLAND • JASON ROBARDS • DIANE VARS

SALLE 1 5.25 - 7.30 - 9.30

JEAN LEFEBVRE époustoufflant!

POUR TOUS

DANIEL CECCALDI SOPHIE DESMARETS

Une comédie qui vous fera passer de joyeuses fêtes

LE MAESTRO

SALLE 2 5.55 7.55 9.45

"DEUX JEUNES GENS, SI BEAUX, SI PURS, QUI SAVENT FAIRE L'AMOUR ET QUI SE DETRUISENT... PAR LA DROGUE."

18 ANS Adultes

MUSIQUE DE PINK FLOYD

more

SALE 3 5.10 - 7.20 - 9.30

6e sem.

SELECTION FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM 1977

Pique-nique à Hanging Rock

SALE 4 6.55 9.00

RENÉ MALO présente

Claude Zidi, réalisateur de POUR TOUS

L'AILE OU LA CUISSE, LA MOUTARDE ME MONTE AU NEZ, LA COURSE A L'ÉCHALOTTE, réunit maintenant pour la première fois, dans une cascade de rires...

Jean-Paul Belmondo et Raquel Welch

produit par CHRISTIAN FECHNER

L'Animal

dialogue de Michel Audiard

3e MOIS ! aussi: RIO (Sorel)

Le PARISIEN 5 **PAPINEAU 2**

486 STE CATHERINE O. 866-3856 PAPINEAU ET MT-ROYAL 527-8635

PARISIEN: 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00
PAPINEAU: VENDREDI à 7.25, DU 24 DÉC. au 8 JANV. TOUS LES JOURS à 12.15, 3.50, 7.25

"Que la force soit avec toi"

POUR TOUS

GUERRE ÉTOILES

Version française de **STAR WARS**

MARK HAMILL • HARRISON FORD • CARRIE FISHER
PETER CUSHING • ALEC GUINNESS

Écrit et réalisé par GEORGE LUCAS
Produit par GARY KURTZ

SALE 1 1.00 - 3.10 - 5.30 - 7.50 - 9.50
Samedi: 1.00 - 3.10 - 5.30 - 7.50 - 9.50
Spectacle à 7.55

CHAMPLAIN 1 STE CATHERINE PAPINEAU 524-1800
BROSSARD 3 MAIL CHAMPLAIN BOUL. TASCHE REAU 465-5905
ST-JÉRÔME REX

ODEON 1 - LAVAL CENTRE 2000 - HYPERMARCHÉ BOUL. ST-MARTIN MARQUIS 987-5207
VERDUN 9841 WELLINGTON 708-2002
ST-JEAN CAPITOL

DRUMMOND DRUMMONDVILLE **PARIS** ST-HYACINTHE

Les tribulations d'André Bernard Tremblay ou...

Comment un Québécois a frôlé la légende nommée Dylan

par Nathalie Petrowski

Il y a deux ans de cela, après une longue absence de la scène, Bob Dylan, lors d'un regain particulièrement vif

d'inspiration, décida de réaliser un vieux rêve: partir en tournée à travers les villes de l'Amérique avec toute une caravane de gitans célèbres, gitans qui, comme lui, n'avaient

rien de mieux à faire à ce moment-là que de se prendre pour les personnages de Jack Kerouac dans *Sur la route*. Le rêve qui devint vite une réalité, s'intitula le *Rolling Thunder Review*. Ici même à Montréal, Dylan, Joni Mitchell, Joan Baez et plusieurs autres nous honoreront

de leur présence par un soir de décembre au Forum. Soirée spéciale dont on se souvient encore et où plusieurs d'entre nous voyaient Dylan, le prophète de Woodstock, pour la première fois de leur vie. Le jour précédent, la caravane avait fait escale à Québec, ville qui devint le haut-lieu d'une grande aventure pour notre héros, un petit (il n'est vraiment pas si petit que ça) Québécois du nom d'André Bernard Tremblay, aujourd'hui directeur artistique de l'Improv et jadis gérant d'un duo du nom de Gerber & Zeller. Se retrouvant par hasard dans le sillon des grands dans un monde très petit où les amitiés et les connaissances finissent toujours par se croiser, notre héros eut la chance d'être invité le soir même à une petite réunion ne regroupant

que les grands, dont notre Joni Mitchell nationale. Mentionnons qu'à ce point-ci du récit, le grand Bob Dylan n'est pas encore entré dans le décor. Quoi qu'il en soit, dans le décor féérique et enneigé de Québec, Mitchell, l'exilée de Saskatoon, eut subitement envie d'apprendre les paroles d'un *Canadien errant*. Notre héros, seul représentant de sa race parmi cet amoncellement de légendes ambulantes, ayant par un douteux trou de mémoire, oublié quelques couplets de la chanson, partit le lendemain matin à la recherche de la chanson perdue. Il la retrouva dans un couvent d'ursulines et s'empressa d'aller la porter à la Canadienne errante qu'est devenue Joni Mitchell. Celle-ci n'ayant que très peu de temps à lui consacrer, lui de-

manda néanmoins de l'accompagner à un rendez-vous urgent inutile de dire qu'il s'agissait pour notre héros, d'un rendez-vous avec la gloire. Celui-ci se retrouve donc au Chantaleuil, sympathique petit bistro de Québec, en plein milieu d'un tournage; et pas n'importe quel tournage, puisque sous les feux des projecteurs, notre héros aperçoit tout à coup, nul autre que Bob Renaldo Dylan. Celui-ci, sans raisons apparentes, interpelle notre héros et lui demande s'il serait intéressé à "être dans les vus". Après une mûre réflexion de quelques secondes, notre héros accepte et le moteur de la caméra se met à ronronner pour les 35 prochaines minutes. Fin du premier épisode.

Deux ans plus tard, soit il y a environ un mois, notre héros reçoit un télégramme de la grande capitale, petit billet doux lui signifiant qu'un film intitulé *Renaldo et Clara*, est sur le point de sortir (la sortie new-yorkaise est prévue pour le 21 janvier) mais que certaines signatures sont nécessaires pour assurer la bonne marche des événements. Les 35 minutes de conversation entre l'idole et l'homme ordinaire ont été réduites à leur plus simple expression (soit 4 minutes) mais ces minutes sont essentielles pour la compréhension du déroulement dramatique du film. On apprend aussi que dans *Renaldo et Clara*, genre de *Un homme et une femme* pour rockers avertis, notre héros, rebaptisé Maurice pour les besoins de la cause, incarne le rôle paternel d'un conseiller matrimonial,

confident d'une idole qui a de graves problèmes de communication avec sa femme (celui-ci est d'ailleurs présentement en instance de divorce, non pas avec Clara, mais avec Sara).

Pour raccourcir une longue histoire, précisons simplement qu'André Bernard Tremblay n'est certainement pas la vedette de *Renaldo et Clara*, mais que l'entourage immédiat de Sieur Dylan a jugé que sa participation était suffisamment importante pour lui payer le voyage et tout le tralala, en échange d'une simple signature. C'est pas tout à fait la gloire mais c'est peut-être les débuts d'une grande carrière cinématographique pour un homme ordinaire, résident du Québec.

la boîte à échos

Le Mouvement des travailleurs de la musique du Québec tient à préciser qu'il n'est pas un "anti-syndicat de musiciens et créa-

teurs" comme l'indiquait un texte publié jeudi dans "la boîte à échos". Le Mouvement déclare être un nouveau syndicat qui vise à défendre les in-

térêts des musiciens qui ne font pas partie de la Guilde des musiciens de Montréal.

Suite au succès remporté ré-

cemment à la PdA, la troupe *Les Marionnettes de Montréal*, sous la direction de Micheline Legendre, donnera une série de représentations supplémentaires de la pièce pour enfants intitulée

à compter du lendemain de Noël. Trois représentations à 13 h 15, 14 h 15 et 15 h 15, jusqu'au 8 janvier. L'entrée est de \$1 pour les enfants et de \$1,50 pour les adultes.

L'Orchestre de chambre McGill sous la direction d'Alexander Brott vient de remporter un vif succès dans les pays de l'Europe de l'Est au cours d'une tournée subventionnée par le ministère des Affaires extérieures. Les premières représentations ont eu lieu le 13 décembre à Varsovie et les agences de presse ont été unanimes pour relater l'éclatant succès de l'Orchestre. La tournée s'est poursuivie avec autant de brio en Pologne et à Prague. Le tout s'est terminé avec deux représentations à Budapest.

Pierre et le Loup. Les représentations seront données sur la scène du Cinéma Impérial, tous les après-midis

SESSION HIVER 78
dirigée par CLAUDE PILON et RICHARD LEWIS

- BALLET JAZZ Adultes / adolescents, débutants, intermédiaires, avancés
- EXPRESSION CORPORELLE et INITIATION AU BALLET JAZZ, enfants 7 à 12 ans
- Conditionnement physique par la danse, seulement le jour pour dames

INSCRIPTIONS DU 3 AU 6 JANVIER 1978 DE 13H À 21H
Les cours débuteront la semaine du 9 janvier
Pour informations et recevoir la brochure gratuitement de l'école 728-0061

Prix pour la session de 12 semaines
Chaque cours d'une durée 1 h 15

Adultes	1 cours sem.	\$45.00
	2 cours sem.	\$75.00
	3 cours sem.	\$105.00
	4 cours sem.	\$140.00
Enfants	1 cours sem.	\$24.00
	2 cours sem.	\$40.00
	3 cours sem.	\$56.00
	4 cours sem.	\$72.00

Frais d'inscription pour l'année \$5.00

école de danse mouvement
6415 Des Ecoles (coin Beaubien)
2 rues à l'ouest d'Iberville
Tél.: 728-0061

Ballets Canadiens
Casse-noisette
22, 23, 26, 27, 28 et 29 décembre à 20h30
23, 24 et 26 décembre à 14h30
Salle Wilfrid-Pelletier
Place des Arts
Billets \$4, \$6, \$8, \$10
*Étudiants et enfants \$5.00
(Parcours - Concession)

Master Charge, Charge, 487-2000
En vente à la Place des Arts

Fêtons ensemble
Le **Barnsider Sirloin Pit**
à le plaisir d'accueillir tous les visiteurs.

Réveillon de Noël, Jour de Noël
Réveillon du Jour de l'An et Jour de l'An

Pour fêter avec vous ces moments heureux, nos chefs ont minutieusement élaboré leur menu.
Chaque composition sera pour vous une expérience unique qui vous replongera dans l'ambiance agréable des Noël d'antan.

Tarif

Réveillon de Noël	Lapin du Chef Menu pour deux	\$25.00
Jour de Noël	Buffet canadien Menu pour deux	\$12.00
Réveillon du Jour de l'An	Haut de surlonge bouquetière Menu pour deux	\$25.00
Jour de l'An	Canard à l'orange, Oie ou Caille Menu pour deux	\$32.00

MENU SPÉCIAL DU PÈRE NOËL
Un régal de Noël pour toute la famille.
Buffet canadien

Adultes.....\$6. par personne	Enfants.....\$4. par personne
-------------------------------	-------------------------------

CHARGES
VISA
Master Charge

Pour réservations, téléphonez au 935-8454
Le Barnsider...
vous offre des fêtes encore plus chaleureuses.

LES FAUX BRILLANTS
de Félix-Gabriel Marchand
DERNIÈRE REPRÉSENTATION
une paraphrase de JEAN-CLAUDE GERMAIN

avec
JEAN-PIERRE CHARTRAND
CLAUDE GAI
ROGER GARAND
MARC GREGOIRE
LOUISE LAPARE
JEAN PERRAUD
EVELYNE REGIMBALD
LOUISE RINFRET

"le spectacle le plus drôle et le plus décapant de la saison 76-77"
MARTIAL DASSELVA/Le Presse

7297 rue PAPINEAU
Rcs 523 1211
THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI

YVON DESCHAMPS
À COMPTER DU 5 OCTOBRE
SEM 20H30 SAM 17H & 20H30
billets \$600 à \$900
chez SAUL FRÈRES
87 St Charles O. Longueuil

THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9

Guichets: du lundi au samedi inclusivement de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

FÉRIE D'HIVER
DU 15 DÉCEMBRE AU 31 JANVIER
TOUS LES JOURS 10h00 à 22h00
PARC ANGRIGNON
3400 boul. des Trinitaires

Le service des sports et loisirs de Montréal

Mr. Klein EST UN FILM TOUT A FAIT ENVOUTANT...
INTELLIGENCE ET SENSIBILITÉ EN FONT SA FORCE...
Philippe NOURY LE FIGARO

"UN FILM SEDUISANT, DES IMAGES SPLENDIDES, plein d'humour et d'élégance. Losey est l'un des plus grands metteurs en scène actuels."
Vincent CANBY NEW YORK TIMES

"MYSTÉRIEUX ET PROVOCATEUR... Losey est à son meilleur film comme Delon est à sa meilleure performance."
William WOLF CUE

GAGNANT DE 3 CÉSARS
dont MEILLEUR FILM et MEILLEUR DIRECTEUR

"UNE MISE EN SCÈNE MAGISTRALE démontrant l'indifférence et l'inhumanité de l'homme envers l'homme."
JACQUES SICLIER LE MONDE

"ALAIN DELON trouve enfin un rôle digne de son talent."
MICHEL FLACON LE POINT

un film de JOSEPH LOSEY
avec ALAIN DELON JEANNE MOREAU

SANS AUCUN DOUTE L'UN DES PLUS GRANDS FILMS DE L'ANNÉE IL FAUT ABSOLUMENT LE VOIR !!!
Rex REED VOGUE

L'ordinateur des pompes funèbres
A MOURIR DE RIRE
Jean-Louis Trintignant
Mireille Darc

LUN & VEN SAMEDI FERMÉ
DIM 130, 330, 530, 730, 930
POUR TOUS

La Compagnie Jean Duceppe 1975 INC.
des frites, des frites, des frites...
de ARNOLD WESKER

Traduction de Michel Beaulieu
Mise en scène de Claude Maher

BILLET EN VENTE MAINTENANT
\$1.00 DE RÉDUCTION SUR PRÉSENTATION DU LIVRET-THÉÂTRE

du 19 janvier au 19 février 1978

THÉÂTRE PORT-ROYAL
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9

Guichets: du lundi au samedi inclusivement de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

La Grand'Gigue du Jour de l'An

avec
Oella Légaré
Breton-Cyr
Denise Guénette
Louis "Pitou" Boudreau
Jacques Biron
Érigo
Mackinaw
La Ciboulette

le 30 décembre 1977 à 21h

Service de l'information
complexe d'Ardenne

JOYEUSES FÊTES

GALA DE LA VEILLE DU JOUR DE L'AN SOUPER ET CHAMPAGNE
REPAS DE GOURMET • SIX PLATS • CHAMPAGNE LIQUEUR • SOUVENIRS • DANSE • ORCHESTRE

À compter de 21 h 30, samedi 31 décembre

\$30.00 par personne

Réservations seulement par achat de billets à l'avance

Le Pavillon de l'Atlantique
OTTAWA 253 BLATER 232-4805
MONTRÉAL 1454A rue PEEL 285-1636

chronique des ondes

CFTM: l'information revampée

par Gilles Constantineau

Depuis une semaine exactement, le canal 10 est officiellement dépourvu d'un directeur de l'information, et chacun s'en félicite, sans que la chose ait rien d'étrange.

Car en fait l'ex-titulaire de ces fonctions, M. Claude Lapointe, qui les occupait depuis la naissance de la station (17 ans, donc), s'en acquittait avec un efficace effacement, à été élevé au rang de vice-président fondé de l'information, au sein du conseil d'administration de la maison.

Cette nomination revêt une importance extrême, dans la perspective actuelle de Télé-Métropole, toute tendue vers une expansion à multiples voies. Elle signifie entre autres que l'information, rue Alexandre-De-Sève, a enfin reçu ses lettres de noblesse, d'une certaine façon. Car la fonction n'existait tout simplement pas, et il a fallu la créer. On l'a fait; la chose paraît banale à première vue, mais elle l'est moins si on l'éclaire de quelques souvenirs.

Il suffit de rappeler par exemple qu'à l'époque du fondateur, au début des années 60, toute l'information de Télé-Métropole tenait dans un seul bulletin de nouvelles de 10 minutes, vite mis en ondes en fin de soirée. Le service avait entièrement vécu, pendant des années, dans cette sorte d'entrelacs quotidien: et avec ses pauvres moyens (deux ou trois reporters, aucun correspondant, peu d'équipement technique et des locaux réduits à un cabanon), il faisait tout ce qui lui était possible, et même davantage, pour contenter tout le monde. L'étonnant est qu'il y parvenait quand même, très souvent.

Mais les temps ont changé. Le télé-spectateur s'est fait plus critique et plus exigeant envers l'information fournie par les grands médias électroniques. À Télé-Métropole, malheureusement, l'information restreinte était devenue une mauvaise habitude, et la direction de l'entreprise, à la fin des années 60, s'était montrée peu sensible à l'évolution des besoins, sous ce rapport. Elle ne s'était enfilée aux circonstances sous l'effet de diverses pressions extérieures.

Au tournant de la décennie cependant, Télé-Métropole amorçait en douce le premier de ses programmes quinquennaux: d'expansion, avec les étonnants résultats qu'on voit aujourd'hui; et celles qu'aient été les dimensions des nouveaux moyens mis en œuvre dans toutes les directions, semblait-il, sauf celle de l'information, celle-ci ne fut pas laissée pour compte. Bien au contraire. Il y a maintenant un an et demi qu'on s'emploie à réaménager le service de fond en comble, en de nouvelles installations qui sont depuis peu entièrement parachées, ou presque. Pour les artisans de la première époque, c'est le rêve devenu réalité.



Claude Lapointe

En premier lieu l'appentis de naguère, qu'on affublait du nom de "salle des nouvelles", a été abandonné. Reporters et journalistes préposés à l'information quotidienne (ils sont actuellement au nombre de 14, sans compter les trois correspondants postés dans les deux capitales, ni les quatre membres de l'effectif sport) occupent aujourd'hui une salle relativement vaste, où l'atmosphère est agréablement feutrée. Et tous les services connexes sont là, tout près, à portée de la main.

Quelques pas, et la porte s'ouvre sur une salle de meeting utilisée plusieurs fois par jour, par l'équipe complète ou à des fins particulières. Une autre porte, et on accède aux bureaux des deux réalisateurs attitrés du service, dont la fonction n'existe que depuis juin 1976. Ce dernier aménagement, à lui seul, a une superficie plus grande que celle de l'ancien cabanon.

Deux pas encore, et nous voici chez les artisans de l'hebdomadaire *Regards sur le monde*. Deux réalisateurs et trois journalistes. Deux de ces derniers viennent de la salle des nouvelles. Ils sont postés là pour un an, à tour de rôle, depuis trois ans que l'émission existe. "Presque une année sabbatique," déclare M. Lapointe. Dans un sens peut-être, mais certes pas oisive. L'occasion est cependant donnée à chacun de rehausser sa compétence en matière internationale, et de voir les choses de plus près à travers le monde. Huit journalistes y sont passés jusqu'ici.

A proximité, le laboratoire où se développe la pellicule 16 millimètres, dont l'information est la principale consommatrice. Et plus près encore, une demi-douzaine de salles de mon-

tage, dont deux sont exclusivement au service des nouvelles. Puis la salle de l'information sportive. Il ne faudra que quelques pas de plus, les derniers, pour passer dans l'un ou l'autre de deux studios: l'un qui sert au repiquage et au traitement du son, notamment, et l'autre, servant de studio d'appoint, où peuvent être tournés à l'improviste des entrevues ou des topos. En plus, bien sûr, des installations permanentes où sont donnés les nombreux bulletins quotidiens, dont le bulletin réseau de 22 h 30.

Claude Lapointe esquisse un grand geste, comme pour embrasser l'ensemble du service, et résume en deux mots la transition rapide qui s'est accomplie entre les deux genres d'aménagement: "C'est énorme..." Mais c'est quotidiennement qu'il participe, depuis des mois, au déroulement de ces transformations, en même temps qu'il vaque à la bonne marche du service. Ses nouvelles fonctions le prennent presque "par surprise", et pour traiter des effets éventuels de sa nomination, il s'en tient pour l'instant aux grands principes: amélioration du service, respect du rôle social de plus en plus marqué de l'information, honnêteté intellectuelle en face de l'événement. Avant d'aller plus loin, déclare-t-il, il faudra "que je m'arrête, que j'écoute, que je réfléchisse".

Et cet homme qui est la modestie même, et qui fait de l'information quotidienne depuis 28 ans dans les médias électroniques (il avait passé 11 ans à CKAC avant de se joindre à CFTM), ajoute qu'il lui faudra "se recycler" d'une certaine façon. C'est-à-dire changer de rythme, peut-être.

Mais il s'agit du rythme d'une vie, dont il dit lui-même, un peu à la blague, que "les gènes y sont probablement impliqués". Et il n'est pas sûr qu'il ait le loisir de le ralentir. Le réaménagement du service de l'information de canal 10 est une entreprise d'envergure. On lui a apporté un soin attentif. Les nouvelles installations sont, à première vue, du moins, irréprochables. Or à Télé-Métropole, quand on se livre à semblables travaux, ça n'est jamais pour des prunes. Ni pour la galerie. (La galerie n'a jamais requis tant d'attention.)

C'est que la direction tout entière s'est gagnée à la cause de l'information complète et de bon calibre. Elle ira sans doute jusqu'au bout, d'autant plus que cette même information a désormais son porte-parole attitré à la table du conseil, et que d'autre part le calendrier des événements va s'alourdissant au cours des prochains mois.

De sorte que Claude Lapointe n'aura pas à se repentir d'avoir résolu, voici cinq ans, de faire tous les matins deux milles de jogging, et de l'avoir fait depuis lors sans interruption. Il faudra qu'il soit, comme on dit, "en forme", et plus que jamais.

Les Grands ballets présentent trois nouvelles chorégraphies

par Angèle Dagenais

Toute rayonnante et prompte à faire revivre un passé déjà lointain mais encore chaud au cœur de cette pionnière, Mme Ludmilla Chiriaeff annonçait hier la programmation du vingtième anniversaire des Grands ballets canadiens (GBC) qui sera présentée à la Place des Arts du 3 au 19 mars prochains.

Trois programmes différents se chevauchent pendant les trois premières semaines de mars intégrant trois nouvelles chorégraphies à des succès maintes fois reconnus par le public fidèle des GBC. C'est au cours d'une petite réunion intime entre les dirigeants des Grands ballets et la presse que Mme Chiriaeff et M. Brian Macdonald (qui occupera désormais la fonction de chorégraphe attitré et non plus celle de directeur artistique) que les grandes lignes de cette programmation variée et innovatrice devaient être révélées dans un climat de bonne entente après tous les orages qui ont déferlé sur cette compagnie depuis quelque temps. La direction artistique est confiée, de façon transitoire, à un comité de neuf personnes parmi lesquelles se retrouvent plusieurs membres du comité exécutif des GBC.

La première fin de semaine des 3, 4 et 5 mars offrira un programme gala, une "soirée de cadeaux" selon l'expression de Mme Chiriaeff, avec une chorégraphie de Brydon Paige (directeur artistique de l'Alberta Ballet Company), anciennement maître de ballet aux Grands ballets, qui s'intitule provisoirement *L'aujourd'hui de demain* et qui mettra en vedette des élèves de l'école Pierre-Laporte et de l'é-

cole Supérieure de danse des Grands ballets; suivra une chorégraphie humoristique de Fernand Nault intitulée (de façon provisoire toujours) *Try, Ready, Go* sur une musique d'Emmanuel Chabrier; une chorégraphie sur laquelle travaille depuis deux ans Brian Macdonald intitulée (probablement) *Schafer* d'après la musique du Quatuor à corde No 1 de Murray Schafer qu'interprétera sur scène le Quatuor Orford; et enfin, *La fille mal gardée* dans sa version de ballet en un acte (Nault-Prévost-Barbeau), première œuvre que les Grands ballets ont dansée en totalité en 1961.

Le second programme — les 9, 10, 11 et 12 mars — débutera aussi par la chorégraphie de Brydon Paige, *L'aujourd'hui de demain*, suivie de *Icare* du chorégraphe Lucas Hoving, au répertoire de la compagnie depuis 1974. Le plat de résistance de ce deuxième programme sera *Giselle*, grand classique du répertoire romantique, chorégraphié par Andon Dolin sur une musique d'Adolphe Adam.

Les dernières représentations des 16, 17, 18 et 19 mars débuteront avec *Concerto Barocco* sur une musique de J.-S. Bach; l'un des trois ballets de Balanchine au répertoire de la compagnie (offert par le directeur du New York City Ballet aux Grands Ballets en 1976 pour souligner l'hommage que rendait la compagnie au regretté Pierre Mercure); *L'Oiseau de feu* de Maurice Béjart que les Grands ballets ont été les premiers à présenter après le Ballet du XXe siècle. Une autre œuvre de Béjart fera son apparition aux Grands ballets au cours de cette saison: il s'agit de *Chansons d'un vagant* sur une musique de Gustav Mahler, pas de deux pour deux interprètes masculins conçu à l'origine pour Nureyev et Berto-

luzzi. Ce duo est d'un très grand lyrisme, viril et esthétique, et promet d'être très intéressant.

Enfin, pour compléter ce programme haut en couleur, le *Pas de quatre* d'Anton Dolin (musique de Pugnini) réunira sur la scène de Wilfrid-Pelletier quatre danseuses étoiles des compagnies canadiennes de Toronto (Ballet National) et de Winnipeg (Royal Winnipeg Ballet) et de Montréal; et une deuxième création de Brian Macdonald conçue sur une musique traditionnelle du Québec mettra un terme à cette deuxième partie de saison soulignant le 20e anniversaire de la compagnie montréalaise.

Les années d'implantation et de défrichage étant terminées pour les Grands ballets, il est à espérer que la prochaine décennie apportera la qualité et la créativité qu'une compagnie adulte se doit de générer et que le public est en droit de recevoir. La direction artistique collégiale envisagée par la compagnie est, souhaitons-le, provisoirement unique car la compagnie des Grands ballets serait une grande innovatrice si elle parvenait à fonctionner sur ce modèle qui a échoué partout ailleurs. Étant donné le genre de problèmes auxquels a eu à faire face la compagnie récemment, c'est plutôt à une direction forte et responsable que la compagnie devrait faire appel plutôt qu'à une équipe qui risque de perpétuer les tiraillements internes qu'a connus la compagnie.

Les Grands ballets doivent effectuer en avril et mai une tournée de la province de Québec et caressent toujours le projet de remettre sur pied une petite troupe de tournée, mobile et dynamique comme l'étaient les Compagnons de la danse pour apporter dans les petites localités du Québec le message et la beauté de la danse.

Portes ouvertes à Hollywood

par Jean-Pierre Tadros

Hollywood serait-elle une forteresse imprenable? Pour le commun des mortels, sûrement; mais à qui il restera naturellement l'éternelle magie des films. Cependant, pas pour une équipe de la télévision, même si elle vient de ce lointain Québec et qu'elle parle avant tout français. C'est ce que vient de découvrir l'équipe de Ciné Magazine qui a vu, à son grand étonnement, toutes les portes s'ouvrir devant elle. Et pas n'importe quelle porte puisque, en deux semaines, Ciné Magazine a pu pénétrer dans 16 demeures illustres, chacune abritant l'un de ces monstres sacrés que vénèrent les cinéphiles du monde entier. Et quand je parle de "monstres", qu'il me suffise de préciser que je fais référence ici à des personnages aussi illustres que George Cukor, Rouben Mamoulian, Vincente Minelli...

En fait, du 25 novembre au 11 décembre, Ciné Magazine a pu rencontrer très exactement 32 réalisateurs américains. Ce qui constitue en soi un record. Mais il y a plus, car la formule utilisée ne manque pas non plus d'originalité. Au lieu d'utiliser la méthode classique de l'entrevue, on a préféré en effet une formule plus vivante, plus dynamique aussi: celle des dialogues. Pour ce faire, on a mis face à face deux réalisateurs; et si, au préalable, on leur indiquait des avenues possibles de discussion, on les laissait cependant par la suite "dialoguer" en toute liberté. Ainsi, Ciné Magazine a-t-il pu filmer face à face Robert Aldrich et Burt Reynolds, George Cukor et John Schlesinger, Martin Ritt et Abraham Polansky, Lewis Millestone et John Cromwell, John Sturges et Don Siegel, Michael Ritchie et Paul Mazursky, Martin Scorsese et Samuel Fuller, Rouben Mamoulian et Charles Walters, George Pal et Douglas Trumbull, Harris Hornet et Schaefer, King Vidor et Alan Pakula, Arthur Hiller et Ted Post, Vincente Minelli et Jack Haley Jr., Mark Robson et Richard Fleischer, Sidney Pollack et John Milius, Henry Hathaway et Lee Garmes.

Il suffit d'évoquer ces noms pour avoir l'impression d'égérer l'histoire du cinéma hollywoodien. Or, tous ces gens sont maintenant là, sur film, à Radio-Canada; et il ne suffit plus maintenant que de décider comment utiliser au mieux ces 16 "dialogues" de 40 à 60 minutes chacun. À l'intérieur même de l'émission Ciné Magazine? Ou alors serait-il préférable de créer une émission spéciale? Et la version anglaise passera-t-elle sur le réseau anglais? Autant de questions que l'équipe de Ciné Magazine se pose actuellement.

Mais qu'importe les incertitudes actuelles car le reste est merveilleux souvenir. Armand Fortin, le réalisateur, demeure encore tout surpris de l'accueil et, donc, du travail qu'il a pu effectuer en 15 jours. "67.800 pieds en un laps de temps aussi court, ça ne s'était jamais vu à Radio-Canada." Et pourtant, en compagnie du chef-rechercheur, Richard Gay, de la scripte, Janine Bastien, du chef-cameraman, Ronald Berthelet, du cameraman, Jean-Pierre Lefebvre, du preneur de son, Jean-Marc Michel et de l'assistant-

cameraman, Ronald Luttrell, c'est ce petit exploit qu'il sera arrivé à réaliser et dans des lieux qui feraient même pâlir d'envie les plus antihollywoodiens de nos cinéphiles.

Mais si cela a été possible, c'est surtout grâce à la Directors' Guild of America qui s'est chargée d'organiser les rencontres. En retour, Radio-Canada déposera une copie de chacun des dialogues recueillis à la Directors Guild. Ce qui indique aussi l'importance accordée par cette dernière à ces genres, les premiers du dialogue à être filmés.

Pour Armand Fortin, le plus frappant dans cette aventure aura été l'accueil très chaleureux qu'il aura toujours reçu de la part de ces gens pourtant

célestes. "Quand on pense à la difficulté qu'on a à avoir certains réalisateurs à notre émission, et quand on sait que certains de ces réalisateurs nous demandent à monter eux-mêmes l'entrevue qu'ils nous accorderaient (ce que nous refusons), alors on ne peut qu'être surpris de l'accueil simple et courtois que tous les cinéastes américains nous ont accordé pendant notre séjour à Los Angeles."

Il reste maintenant à monter tout cela; et à doubler naturellement ces interventions qu'il faudra aussi se charger d'illustrer de façon adéquate. Un long travail attend l'équipe de Ciné Magazine; mais que ne ferait-on pas lorsque l'on se retrouve avec un tel "matériel".

Mais comme 32 cinéastes ne pouvaient suffire à l'appétit insatiable d'Armand Fortin, et Richard Gay et des autres, ils ont aussi profité de leur séjour à Los Angeles pour réaliser quatre documents respectivement sur l'Academy of Motion Pictures, Arts & Sciences qui fête son cinquantenaire; sur l'American Film Institute qui fête, lui, son dixième anniversaire; sur un Québécois qui a une compagnie "d'art design", Normand Houle; et sur un autre Québécois, qui vit lui aussi à Los Angeles depuis nombre d'années, et qui, pour sa part, une compagnie de films d'animation, Jean-Guy Jacques. Ces documents seront diffusés à l'intérieur même de Ciné Magazine.

Gaston Germain préside l'Orchestre des jeunes

QUEBEC — Le ministre des Affaires culturelles, M. Louis O'Neill, annonce la nomination de M. Gaston Germain comme président de l'Orchestre des jeunes du Québec.

M. Germain a oeuvré depuis plusieurs années auprès des Jeunesses musicales du Canada et au Centre d'arts d'Orford.

Composé de 47 musiciens de moins de 30 ans, l'Orchestre des jeunes du Québec a été créé en novembre dernier afin de favoriser l'intégration du jeune musicien en milieu musical et le développement du métier orchestral au Québec.

M. Germain, comme président du comité spécial de l'Orchestre des jeunes du Québec, devra administrer, gérer et assurer la mise en marche et la réalisation de la première session de 12 semaines de l'orchestre, grâce à un budget

de \$193,840 affecté à cette fin. Il sera secondé dans cette tâche par M. Jean Vallerand qui agira comme secrétaire général et M. Victor Bouchard comme conseiller. Les directeurs de l'Orchestre des jeunes du Québec seront MM. Jacques Langevin, du ministère des Affaires culturelles, François Magnan, de l'Orchestre symphonique de Québec, Antoine Bouchard, de l'École de musique de l'Université Laval, Pierre Rolland

de l'Orchestre symphonique de Montréal et Robert Léonard, de l'Université de Montréal.



Un bon conseil Ne fumez pas

pour une mémorable soirée avant après la place des arts

NOUVEAU au GRILLADIN 875 COTE DE ROTI DE BOEUF AU JUS

Le restaurant italien en vedette Chico Chico Fermé le dimanche

LE PLUS ELEGANT RESTAURANT CHINOIS DE MONTRÉAL VOUS OFFRE UN DINER INOUBLIABLE

6.95 KISAN-FU

COMPLEXE DES JARDINS

ISABELLE HUPPERT • YVES BENEYTON POUR TOUS

leur routes n'auraient jamais du se croiser, mais l'amour...

La Dentellière un film de CLAUDE GORETTA

le DAUPHIN 2

L'ÉTOILE DES MAGES DU 7 DÉCEMBRE AU 8 JANVIER

admission: \$150 jeunesse: \$075

la boîte à échos

Il y aura la grande fête annuelle de fermeture au *Café du Port* aujourd'hui et demain, le tout comprenant un spectacle de chansons traditionnelles bretonnes, québécoises et américaines, de danses folkloriques, de mime et de marionnettes.

Le Service des sports et loisirs de Montréal présente son exposition de groupe hivernale annuelle, au Centre d'Art du Mont-Royal jusqu'au 8 janvier 1978. Le Centre d'Art est ouvert gratuitement au public, tous les jours de 10 h à 21 h et est situé au sommet du Mont-Royal.

Radio-Canada diffusera sur ses deux réseaux, français et anglais, la messe de minuit de Noël célébrée au Vatican par le Pape Paul VI. La transmis-

sion de cette célébration liturgique se fera par le moyen du satellite Intelsat IV, avec commentaires appropriés, à compter de minuit.

De son côté, le réseau TVA diffusera la messe de minuit de Noël à partir des studios de Télé-Métropole. L'émission débutera à 11 h 50 avec un

message d'Yvan Ducharme sur le sens de la naissance d'un enfant. La célébration sera présidée par l'abbé André Lamoureux, directeur du Service de Presse de l'Archevêché de Montréal, assisté de monsieur l'abbé Jacques Dubuc. La partie musicale sera assurée par le Chœur Polyphonique de Montréal.

cinéma

ARLEQUIN: 1004 Ste-Catherine Est 288-2943

"Les hommes du président 700" Orange mécanique 15.

ATWATER 1: Niveau métro Alexis Nino 935-4296

"Close encounters of the third kind" 11.50, 2.20, 5.00, 7.25, 9.50

ATWATER 2: Niveau métro Alexis Nino 935-3313

"Hercule" 12.00, 2.20, 5.25, 7.30, 9.35

AVENUE: 1225 Ave. Greene Westmont 937-2747

"Goodbye girl" 7.00, 9.00

BAYVIEW: 3117 Ste. Catherine 344-1952

"Double exposure of Italy" 12.00, 5.00, 5.50, 8.40 et "Devil made me do it" 1.25, 4.15, 7.05, 9.55

BAYVIEW: 1280 St-Denis 289-2115

"L'espion qui m'aimait" 12.00, 2.25, 4.50, 7.15, 9.40

BOYAVENUE: 1 Place Bonaventure 281-2725

"Star wars" 1.30, 4.00, 6.30, 9.00

"Sex machine" des 10.30

CHATELAIN: 1018 Ste-Catherine E. 254-1685

"La guerre des étoiles" 12.10, 2.15, 4.15, 7.00, 9.15

CHATELAIN: 304 Ste-Catherine O. 366-8057

"New York, New York" 1.00, 3.30, 6.20, 9.00

CHATELAIN: 1018 Ste-Catherine E. 254-1685

"La guerre des étoiles" 12.10, 2.15, 4.15, 7.00, 9.15

CHATELAIN: 304 Ste-Catherine O. 366-8057

"New York, New York" 1.00, 3.30, 6.20, 9.00

CHATELAIN: 1018 Ste-Catherine E. 254-1685

"La guerre des étoiles" 12.10, 2.15, 4.15, 7.00, 9.15

CHATELAIN: 304 Ste-Catherine O. 366-8057

"New York, New York" 1.00, 3.30, 6.20, 9.00

CHATELAIN: 1018 Ste-Catherine E. 254-1685

"La guerre des étoiles" 12.10, 2.15, 4.15, 7.00, 9.15

CHATELAIN: 304 Ste-Catherine O. 366-8057

"New York, New York" 1.00, 3.30, 6.20, 9.00

CHATELAIN: 1018 Ste-Catherine E. 254-1685

"La guerre des étoiles" 12.10, 2.15, 4.15, 7.00, 9.15

CHATELAIN: 304 Ste-Catherine O. 366-8057

"New York, New York" 1.00, 3.30, 6.20, 9.00

CHATELAIN: 1018 Ste-Catherine E. 254-1685

"La guerre des étoiles" 12.10, 2.15, 4.15, 7.00, 9.15

CHATELAIN: 304 Ste-Catherine O. 366-8057

"New York, New York" 1.00, 3.30, 6.20, 9.00

CHATELAIN: 1018 Ste-Catherine E. 254-1685

"La guerre des étoiles" 12.10, 2.15, 4.15, 7.00, 9.15

CHATELAIN: 304 Ste-Catherine O. 366-8057

"New York, New York" 1.00, 3.30, 6.20, 9.00

CHATELAIN: 1018 Ste-Catherine E. 254-1685

"La guerre des étoiles" 12.10, 2.15, 4.15, 7.00, 9.15

CHATELAIN: 304 Ste-Catherine O. 366-8057

PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-6555

"Chorégraphie" 7.00, 9.15

PLACE VILLEMAIRE: 927-0288

"Oh... Oh..." 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15

PLACE VILLEMAIRE: 927-0288

"Oh... Oh..." 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15

PLACE VILLEMAIRE: 927-0288

"Oh... Oh..." 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15

PLACE VILLEMAIRE: 927-0288

"Oh... Oh..." 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15

PLACE VILLEMAIRE: 927-0288

"Oh... Oh..." 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15

PLACE VILLEMAIRE: 927-0288

"Oh... Oh..." 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15

PLACE VILLEMAIRE: 927-0288

"Oh... Oh..." 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15

PLACE VILLEMAIRE: 927-0288

"Oh... Oh..." 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15

PLACE VILLEMAIRE: 927-0288

"Oh... Oh..." 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15

PLACE VILLEMAIRE: 927-0288

"Oh... Oh..." 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15

PLACE VILLEMAIRE: 927-0288

"Oh... Oh..." 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15

PLACE VILLEMAIRE: 927-0288

"Oh... Oh..." 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15

PLACE VILLEMAIRE: 927-0288

"Oh... Oh

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 21

AVIS

Avis est donné par la présente que JOSEPH KUKUC, domicilié et résidant à 6536 13^{ème} Avenue, Rosemont, dans la Cité de Montréal, Province de Québec, demandera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil de la Province de Québec l'adoption d'un décret changeant son nom à "JOSEPH EDWARD KUKUC". Montréal, le 9 décembre, 1977. Roman B. Karjishka, Procureur du Requêteur (téléphone: 376-2556).

Holnau-Rouchard sollicite du ministre de la Justice du Québec l'autorisation de changer son nom en: Sébastien Alexandre.

"Prenez avis que Marie Ginette Gerd, résidant à 1591 Bédard, Laval, P.Q. a fait application auprès du Ministère de la Justice pour faire changer son nom de Marie Ginette Gerd à Marie Gina Leder. Montréal, le 15e jour de décembre 1977. Me J. Daniel Phelan, Procureur de la Requêteur."

AVIS

Cession de créances

Soyez avisés que conformément à un acte de cession de créances signé le 20 février 1976, enregistré à Joliette, division d'enregistrement de Joliette, sous le numéro 184918, GÉRARD LAFORTUNE, faisant affaires seul sous la raison sociale Gerd Lafortune & Frères Eng., a cédé la totalité de ses comptes à recevoir et ses dettes de livres à Menerie Coopérative de Joliette.

Me Alain Gagneau

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
CLAUDE TURP, Comis de bureau
1667 Camille Paquet, Appartement 1,
Montréal, Québec

AVIS DE LA PREMIERE
ASSEMBLEE DES CREANCIERS

AVIS est par les présentes donné que CLAUDE TURP a fait cession de ses biens le 16ème jour de décembre 1977 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 5ème jour de janvier 1978, à dix heures (10:00) de l'avant-midi, au bureau du syndic C.A. Michaud, 110 ouest, Place Crémazie, suite 320, Montréal, Québec.

Le 19 décembre 1977

C.A. MICHAUD - SYNDIC

BUREAU DE:
C.A. MICHAUD - SYNDIC
110 ouest, Place Crémazie, Suite 320,
Montréal, Québec. Tél.: 382-8141

"Règlement no 19 - Transport saisonnier - catégorie régulière

La requérante Service de Limousine Murray Hill Ltée, demande à la Commission des transports l'autorisation d'effectuer le transport saisonnier suivant:

Service:
Transport de Skieurs et de leurs bagages à destination de centres de ski des Laurentides, des Cantons de l'Est et du Vermont

A) Endroits d'embarquement:
Beaconsfield, Pointe Claire, Baie d'Urville,
Pierrefonds, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, Laval,
Longueuil et Montréal pour le compte des clubs de ski suivants:

Sunshine Ski Club Reg'd
West Island Ski Club
1 S Ski School
Roi Roy Ski Schools Limited
Raven Ski Club
R C M P Ski Club
Loyola High School
Club de Ski Sprac

Le Club de Ski Immaculée-Conception

B) Endroits d'embarquement:
Hudson Heights, Ste-Anne-de-Bellevue, Pointe Claire, Dorval, Beaconsfield et Montréal pour le compte du club de ski

Ski Jays Ski Club

Ce permis est demandé pour la saison de ski 1977-78

Tout intéressé peut s'opposer à cette demande de permis saisonnier dans les cinq (5) jours de la troisième publication en formant à la Commission des Transports une opposition à cette fin.

GUERTIN GAGNON LAFLEUR
SKELLY MARTEL FORGET

1ère publication: 22 décembre 1977
2ème publication: 23 décembre 1977
3ème publication: 24 décembre 1977

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS est donné que Jean-Baptiste Poirier s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial, en vertu de l'article 272.9, l'autorisation à supprimer une partie des services de transport que son permis l'autorise à fournir, soit la partie Grande Vallée à Ste-Anne-des-Monts et points intermédiaires.

Toute personne intéressée peut s'opposer auprès de la Commission des Transports du Québec, 585 est, boulevard Charest à Québec, dans les cinq (5) jours de la date de la troisième publication du présent avis.

1ère publication: le 22 décembre 1977
2ème publication: le 23 décembre 1977
3ème publication: le 24 décembre 1977

Pierre Saint-Pierre, C.T.
Procureur du requérant

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS est donné que Voyageur Inc. s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial l'autorisant à modifier 6-1-A Montréal/Perce, 6-1-B Montréal/Perce, 6-2-A Québec/Perce, 6-2-B Québec/Perce, en vue de desservir Grande Vallée à Ste-Anne-des-Monts et points intermédiaires, soit Ste-Madeleine, Mont-Louis, Mont-St-Pierre, Rivière à Claude, Ma-sou, Ste-Marthe, St-Joséph.

Toute personne intéressée peut s'opposer auprès de la Commission des Transports du Québec, 585 est, boulevard Charest à Québec, dans les cinq (5) jours de la date de la troisième publication du présent avis.

1ère publication: 22 décembre 1977
2ème publication: 23 décembre 1977
3ème publication: 24 décembre 1977

Pierre Saint-Pierre, C.T.
Procureur du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

N°: 500-12-074208-772

CAROLE BLACKBURN

Requérante

JEAN-DANIEL BOUCHARD

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé JEAN-DANIEL BOUCHARD est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez plus avis qu'il a défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accompagnée de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 19 décembre 1977

RENALD CHASSE
REGISTRARE

Me Bourgeois & Legault, avocats
2390 Notre-Dame est 1
Lachine, P.Q.
Tél.: 634-5811
n/d: 2217

1ère publication: 22 décembre 1977
2ème publication: 23 décembre 1977
3ème publication: 24 décembre 1977

AVIS est donné que monsieur JEAN-PAUL FOISY DIT GRENIER, âgé de 46 ans, travaillant chez Souvenir Agences 1968 Ltée, fils de Dolores Clairendre-Grenier et d'Adrien Gauthier, domicilié au 9783 de la rue St-Charles à Montréal-Nord, District de Montréal, Province de Québec, demande au Ministre de la Justice du Québec de la province de Québec de changer son nom en celui de JOSEPH JEAN-PAUL GRENIER.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

N°: 500-05-023684-770

DAME PIERRETTE DUMOULIN, épouse de PAUL NETZ, résidant et domiciliée à Roxboro, District de Montréal

Requérante

DAME ISABELLA HELEN CLARKE, épouse de ALBERT EDMUND IRONSIDE, présentement d'adresse inconnue

Intimée

LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL

MIS-EN-CAUSE

AVIS A L'INTIMÉE

PRENEZ AVIS qu'une REQUÊTE EN RADIATION D'ENREGISTREMENT sera présentée pour adjudication sur icelle devant cette Honorable Cour, le 6ème jour de janvier 1978, en chambre 216, à 9:30 heures ou aussitôt que Conseil pourra être entendu. Veuillez bien agir en conséquence.

Montréal, ce 15 décembre 1977

Me ASSELIN ROBERT LAFLEUR & ASS

1 Pl. Ville Marie, #1734
Montréal, QUE.
PROCUREURS DE LA REQUÉRANTE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

N°: 500-05-025104-777

Kenaka Establishment

Requérants

Lakeland Corporation, ayant autrefois son siège social au numéro 5050 de Sorel, à Montréal, dit social, et maintenant de lieux inconnus.

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée Lakeland Corporation est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'il a défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, ce 19 décembre 1977

(S) MARCEL LAURIN
Régistrare

Me SUZANNE MOREAU
400 est, rue Jarry,
Montréal, P.Q.
381-2504
Procureur du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

CITÉ DE DORVAL

Aux propriétaires inscrits le 19 décembre 1977 au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette cité à l'égard d'un immeuble situé dans le territoire de la Cité de Dorval,

AVIS PUBLIC

est donné par le soussigné, greffier de la Cité de Dorval, que lors d'une séance tenue le 19 décembre 1977, le Conseil de cette cité a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT NO 1079-77 Concernant l'emploi des deniers excédentaires provenant de divers règlements d'emprunts,

que les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 19 décembre 1977, s'il s'agit de personnes physiques, ou qui auront satisfait dans le délai prescrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 399 de la Loi des cités et villes, s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations, peuvent demander que le règlement no 1079-77 fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 399 à 410 de la même loi;

que cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398b de la Loi des cités et villes et aux fins de laquelle procédure les personnes habiles à voter sur le règlement en question auront accès à un registre tenu à leur intention de neuf heures à dix-neuf heures les 16 et 17 janvier 1978, au bureau de la cité au 60, avenue Martin, Dorval;

que le nombre de demandes enregistrées pour que le règlement no 1079-77 fasse l'objet d'un scrutin est de 457 et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

que toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter au bureau de la cité, aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement;

que le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncé le 17 janvier 1978, dans la salle réservée aux séances du conseil de cette cité, située au 60, avenue Martin, Dorval à 19h15.

Donné à Dorval, Québec.

Ce vingt-deuxième jour de décembre, mil neuf cent soixante-dix-sept (1977).

Le greffier Marcel Guérin

Travaux publics
Canada

Public Works
Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à l'Administrateur régional des Services financiers et administratifs (Québec), ministère des Travaux publics, 18^{ème} étage, 2001, rue Université, Montréal (Québec) H3A 1K3 et portant sur enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15h00, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, 18^{ème} étage, 2001, rue Université, Montréal (Québec) H3A 1K3 sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISE

Appel d'offres no 77M-419P

Réfection de la toiture

Immeuble de la Commission d'assurance-chômage

1441, rue Saint-Urbain

MONTRÉAL (Québec)

On peut consulter les documents de soumission au bureau de l'Association de la Construction de Montréal (Québec)

Date limite: le jeudi 19 janvier 1978

Dépôt: \$25.00

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque bancaire visé établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le ministère et qui seront accompagnées de la garantie déterminée aux documents de soumission.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

D.B. Norwood

Administrateur régional des Services financiers et administratifs

Région du Québec

Le greffier Marcel Guérin

Le greffier Marcel Guérin

Le greffier Marcel Guérin

Le greffier Marcel Guérin

Le greffier Marcel Guérin

Le greffier Marcel Guérin

Le greffier Marcel Guérin

Le greffier Marcel Guérin

Le greffier Marcel Guérin

Le greffier Marcel Guérin

Le greffier Marcel Guérin

Le greffier Marcel Guérin

Le greffier Marcel Guérin

Le greffier Marcel Guérin

Le greffier Marcel Guérin

Le greffier Marcel Guérin

Le greffier Marcel Guérin

Le greffier Marcel Guérin

Le greffier Marcel Guérin

Le greffier Marcel Guérin

Le greffier Marcel Guérin

Le greffier Marcel Guérin

Le greffier Marcel Guérin

Le greffier Marcel Guérin

Le greffier Marcel Guérin

Le greffier Marcel Guérin

Le greffier Marcel Guérin

Le greffier Marcel Guérin

Le greffier Marcel Guérin

Le greffier Marcel Guérin

Le greffier Marcel Guérin

Le greffier Marcel Guérin

Le greffier Marcel Guérin

Le greffier Marcel Guérin

Le greffier Marcel Guérin

Le greffier Marcel Guérin

Le greffier Marcel Guérin

Le greffier Marcel Guérin

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des faillites)

N°: 11-002202-774

DANS L'AFFAIRE DE FAILLITE DE:

SUSSECON WATCH LTD., corps corporatif, politique, dument incorporé selon la loi, et ayant son bureau et principale place d'affaires dans les Cité et District de Montréal.

DEBITRICE

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DES PLASTIQUES INC., corps corporatif, politique, dument incorporé selon la loi, et ayant son bureau et principale place d'affaires dans les Cité et District de Montréal.

CRÉDITEUR PETITIONNEUR

PAR ORDRE DE LA COUR

La déitrice SUSSECON WATCH LTD. d'adresse inconnue, est par les présentes requise de comparaître à 9:30 a.m. en salle 217 le 24 janvier 1978. Copie d'une requête en faillite et avis a été laissée à la déitrice auprès du Registrare de cette Cour au Palais de Justice de Montréal, 1^{er} et rue Notre-Dame, Montréal, P.Q.

A défaut par la déitrice d'apparaître à ces heures et date, il pourra être rendu jugement en faillite contre les biens de la déitrice sans la présence de celle-ci sans autre avis.

Montréal, ce 21 décembre 1977.

BELL, CYRILBAUM & ILOVITCH

PROCUREURS DU CRÉDITEUR PETITIONNEUR

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

N°: 500-12-074050-778

LOUIS ARCHAMBAULT, sans emploi, domicilié et demeurant au 7851, rue Berri cité et district de Montréal,

requérant

DAME FLORIDA LANGLOIS, autrefois domiciliée et demeurant au 1465 rue Vimont, cité et district de Montréal et présentement d'adresse inconnue,

intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée DAME FLORIDA LANGLOIS, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'il a défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, ce 19 décembre 1977.

(S) MARCEL LAURIN
Régistrare

Me SUZANNE MOREAU
400 est, rue Jarry,
Montréal, P.Q.
381-2504
Procureur du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

N°: 500-02-032260-775

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE BELAIR, compagnie légalement constituée, ayant son siège social au 5455 rue St-André en les Cité et district de Montréal

requérante

NORMAND RENDU, résidant et domicilié en les Cité et district de Montréal

intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

Les défendeurs GILBERT PELLETIER et ALPHE PELLETIER, autres lots deux résidant et domiciliés en les Cité et district de Montréal, présentement d'adresse inconnue

DEFENDEURS

PAR ORDRE DE LA COUR

Une copie du bref d'assignation et déclaration a été déposée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à leur intention.

Montréal, ce 20 décembre 1977.

RENALD CHASSE G.A.C.P.M.

Me LAURE DURENE

a/s Gilbert Magnan & Marcotte

1 Place Ville Marie

suite 1935

Montréal, QUE.

PROCUREURS DES DEMANDEURS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

CITÉ DE DORVAL

Aux propriétaires inscrits le 19 décembre 1977 au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette cité à l'égard d'un immeuble situé dans le territoire de la Cité de Dorval,

AVIS PUBLIC

est donné par le soussigné, greffier de cette cité, que lors d'une séance tenue le 19 décembre 1977, le conseil

Les hésitations de John Roberts

• Une politique du film ou une politique de l'autruche?

Aux dernières nouvelles, ce sera dans le courant de janvier que le secrétaire d'Etat, M. John Roberts, annoncera sa politique du film. Personne ne sait plus trop ce qu'elle contiendra; et les âmes charitables (car il en existe malgré tout dans le milieu du cinéma) vont laisser entendre que le secrétaire d'Etat lui-même ne le sait pas à l'heure actuelle. Ainsi, ayant essayé de rejoindre tout récemment le ministre, il nous a été répondu par son attaché de presse qu'il n'entendait plus faire de déclarations avant qu'il n'ait décidé de ce qu'elle contiendra. Voilà donc qui est rassurant.

D'autant plus rassurant que, depuis quelques mois, M. Roberts ne se gêne pas pour annoncer à qui veut bien l'entendre qu'il fera ceci et qu'il fera cela. C'est-à-dire, en fait, comme une autre de tater le pouls des différents secteurs de l'industrie cinématographique canadienne. Tant et si bien, d'ailleurs, qu'il a fini par faire peur à un peu tout le monde. Il faut

par
Jean-Pierre Tadros

comprendre qu'une loi du cinéma, au Canada, pour qu'elle ait une signification quelconque, devrait avant tout viser à protéger le cinéma national afin de lui assurer un développement harmonieux.

Or, tout le monde le sait, le marché canadien est envahi par les produits américains. Le Canada est non seulement le marché étranger le plus important pour le cinéma américain, mais il n'est même pas considéré comme un marché "étranger" par les Américains. Non, le Canada fait tout simplement partie du marché local; et le distributeur américain, au moment de planifier la sortie d'un film, considérera les cinémas canadiens de la même manière qu'il considère les cinémas américains. Le Canada et les Etats-Unis sont un seul et même marché pour le cinéma américain. Ainsi, quand dans les revues spécialisées on vous apprend qu'un

film comme *Star Wars*, par exemple, a fait tant de millions de profit sur le seul marché local, il faudra que vous vous rappeliez que le Canada a participé pour une bonne part à ces recettes.

Naturellement, avec ses 22 millions d'habitants, le Canada ne fera pas de miracle. Pourtant, chaque année, ce petit pays aux vastes étendues rapportera à l'industrie hollywoodienne la coquette somme de \$30 millions; ce qui n'est pas si mal. Naturellement, le cinéma américain permettra à un certain nombre de salles de cinéma à travers le Canada de survivre, et donc à un certain nombre de gens d'en vivre. Mais d'un autre côté, l'emprise de ce cinéma est si forte et si exclusive sur l'industrie de la distribution et de l'exploitation au Canada, qu'elle a rendu la vie bien difficile à bien d'autres personnes.

Et puis, il n'est pas besoin d'être un ardent nationaliste pour se poser cette simple question: si les films américains arrivent à récolter \$30

millions en recettes au Canada, pourquoi donc une partie de cet argent ne servirait-elle pas à développer notre propre industrie du cinéma? Parce que, après tout, cet argent que les Américains viennent chercher ici permettra évidemment à produire d'autres *Jaws*, d'autres *Star Wars*, d'autres *Close Encounters*, etc. Alors, pourquoi donc ne pas se féliciter du succès phénoménal de ces films tout en se disant que, finalement, on en profitera un petit peu, un tout petit peu?

Donc, depuis plusieurs années, les cinéastes canadiens demandent que leur gouvernement trouve un quelconque mécanisme pour qu'une portion des recettes des films américains au Canada soit réinvestie dans la production cinématographique canadienne. Sensible à tous ces arguments, M. John Roberts avait donc lancé la rumeur, il y a quelques semaines, qu'il imposerait une taxe spéciale de 10% au guichet ou alors à la distribution.

Le plus logique serait d'im-

poser, en effet, une taxe au guichet: ainsi, chaque fois que vous irez voir un film, une légitime portion de ce que vous aurez payé serait versée à un fonds de développement cinématographique. Cela se fait dans d'autres pays; et au Québec, si une telle taxe existe sur les billets, elle est cependant versée aux municipalités. Mais n'allez pas évoquer, devant un propriétaire de salles, la possibilité de lever une telle taxe: il crèvera tout de suite à meurtre, etc. Pourquoi? Il aura mille raisons dans son sac qu'il se plaira à vous sortir avec force conviction. Mais l'argument massue sera naturellement que cette taxe aurait le désagréable effet de faire augmenter le prix du billet de cinéma, ce qui aurait pour conséquence la diminution (encore une fois) de l'assistance. Et cela mettrait naturellement en péril bien des exploitants, surtout les petits propriétaires indépendants.

L'association des propriétaires de salles ontariens (la Motion Picture Theatres Association of Ontario, MPTA) n'a pas manqué de réagir à une telle possibilité. Dans une lettre très dure adressée au ministre des Finances, la MPTA s'interroge sur les raisons d'une telle taxe alors que le cinéma canadien dispose de sources de financement de plus en plus importantes, et qu'on projette de plus en plus de films canadiens dans nos salles de cinéma. La lettre des propriétaires de salles s'insurge aussi contre ce principe qui ferait transférer une partie des revenus d'un secteur de l'industrie à un autre.

Donc, une taxe à l'exploitation ne plait pas du tout aux gens concernés. Et il s'agit, malgré tout, en grande majorité, de Canadiens; surtout de ceux que le réseau Outreau a achetés (pour \$312 millions) par Canadian Theatres, un groupe canadien qui a son siège social à St-Catharines (Ontario). Alors, il restait la distribution. Et l'avantage qu'il pouvait y avoir à imposer une taxe à la distribution vient de ce que l'on toucherait alors directement les distributeurs américains; c'est-à-dire leurs représentants au Canada. Et à leur sujet, on le sait, M. Roberts n'a jamais été tendre.

On se rappelle en effet que lors d'une entrevue exclusive accordée au *DEVOIR* au mois de mars dernier, le secrétaire d'Etat avait clairement indiqué qu'il entendait régler le problème de la distribution des films au Canada. Il allait par le fait même reprocher au projet de loi de la distribution élaboré par son prédécesseur, M. Hugh Faulkner, d'éviter de s'attaquer à ce problème de la distribution. Pourquoi ne s'était-il pas attaqué à ce dossier fondamental? M. Roberts nous avait alors répondu en ces termes: "Peut-être qu'avant la formule des quotas volontaires consentis par les deux plus importantes chaînes de cinéma au Canada, Famous Players et Odeon, pensait-il que cela n'était plus nécessaire. Ou alors, avait-il conclu qu'il n'était pas possible de régler ce problème."

Oui, on a bien tenté l'expérience des "quotas volontaires". Par ce biais, les deux plus importants réseaux au Canada s'engageaient, volontairement, à présenter un minimum de quatre films canadiens par an dans chacun de leurs cinémas à travers le pays. Le geste était généreux, d'autant plus que chacune de ces deux chaînes s'engageait à rendre compte, chaque trimestre, de ses efforts en ce sens. Or, au bout d'un an, force a été de constater qu'au-dessus bien Famous Players qu'Odeon n'avaient pu tenir leur promesse. Le rapport annuel de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne (SIDCC) l'indiquait clairement. Donc, le "volontarisme" dans ce monde difficile de la distribution n'est pas chose possible. On vient d'en faire la preuve.

Si donc la formule des "quotas volontaires" n'a rien donné, malgré la bonne volonté de tout le monde, il fallait donc



John Roberts

(Photo Alain Renaud)

choisir un autre moyen pour arriver à améliorer sensiblement le problème de la distribution au Canada. "Il faut pouvoir montrer nos films, donc avoir un marché, le développer, trouver un moyen de s'enrichir dedans; pour moi, c'est très important", précisait le secrétaire d'Etat au cours de cette entrevue. Seulement voilà: rien ne peut se faire en ce domaine sans avoir reçu au préalable l'assentiment des "majors" américains. Ce qui n'est pas peu dire.

Naturellement, au départ, M. Roberts a pu afficher une certaine fermeté à leur égard. Mais il a reconnu aussi que la résistance la plus forte qu'il rencontrait provenait des représentants canadiens de ces "majors" américains regroupés au sein d'une association au nom pourtant fort discret: la Canadian Motion Picture Distribution Association (CMPDA). Cette très "canadienne" association s'est donc montrée très récalcitrante face à tous les projets de législation qui auraient pu limiter ou entraver leur liberté d'action au Canada. Mais M. Roberts nous déclarait au mois de mars: "J'ai été un peu dur avec les gens de la CMPDA lorsque je les ai rencontrés; mais il faut qu'ils reconnaissent qu'on n'a plus beaucoup de temps, que le dossier traîne depuis bien longtemps et qu'il nous faut prendre des décisions. D'ici trois mois on va régler le problème (sic), alors pour eux qui ont passé toute leur vie à dédaigner, qui ont fait des investissements, cela est bien difficile."

Il semble cependant que le secrétaire d'Etat est arrivé à trouver du temps, et que les décisions sont peut-être plus faciles à prendre qu'il n'a bien voulu l'admettre. On les attend toujours. Il est vrai qu'on a eu droit à la place à des rumeurs qu'il a bien voulu lui-même lancer. Et ces rumeurs ont laissé croire que l'apparente indécision du ministre n'avait nullement entamé sa fermeté. A preuve, sa volonté de taxer la distribution de films. C'était faire bon marché, cependant, de l'opposition de la CMPDA, qui a alors trouvé pour allié une organisation concurrente: l'Association of Independent and Canadian Owned Motion Picture Distributors. Cette dernière association s'est vite chargée de faire savoir au ministre des Finances, M. Jean Chrétien, son profond désaccord devant une telle mesure. Et M. Jean Chrétien devait leur répondre le 16 novembre que, "bien que M. Roberts ait 'speculé' sur différentes manières qui pouvaient s'offrir à lui pour venir en aide à la production cinématographique canadienne, aucune décision n'avait été prise à ce sujet. Il semblerait en fait que M. Chrétien soit absolument contre toute forme de taxation. Le projet de loi de la distribution soumis par le ministre des Finances. Les deux ministres auraient dû régler leurs différends entre eux mais il n'a pas été possible de savoir ce qu'il est advenu des discussions que devait avoir Roberts et Chrétien à ce sujet."

Cependant, si l'on en croit l'émission télévisée *News Magazine*, diffusée le 19 décembre sur le réseau anglais de Radio-Canada, il n'est plus question de quotas ou de taxation dans la politique du film que M. Roberts s'approprie (toujours) à divulguer, cette fois-ci vers la mi-janvier. Interrogé à

ce sujet, le secrétaire d'Etat a déclaré "que nous avions gagné des Américains une meilleure connaissance et compréhension de nos problèmes; et aussi une volonté d'y trouver des solutions. Maintenant, je ne pense pas que l'on puisse se satisfaire simplement de la bonne volonté des gens, quoique je pense que la bonne volonté existe actuellement; nous devons pouvoir posséder d'autres pouvoirs de persuasion."

Mais de quelles mesures de persuasion peut donc bien faire référence le secrétaire d'Etat si, de l'aveu même du directeur exécutif de la SIDCC, M. Michael Spencer, les seules mesures intéressantes seraient les quotas et une certaine forme de taxation sur les films étrangers; mesures qui devraient alors être inscrites à l'intérieur d'une loi. Mais une chose est maintenant certaine: il n'y aura pas de loi proprement dite, car la "politique" qui sera annoncée à la mi-janvier par le secrétaire d'Etat ne nécessitera pas l'approbation de la Chambre des Communes. Le projet ne sera donc pas déposé à la Chambre; et c'est pourquoi il sera annoncé avant que celle-ci ne retourne en session, donc avant le 23 janvier.

On risque ainsi de voir énoncer à cette occasion de grands principes qui n'engageraient personne et surtout pas le gouvernement canadien, mais qui permettraient de voir réaffirmer le rôle de l'Office national du film (qu'on a failli voir disparaître, mais que les élections du 15 novembre ont rendu plus nécessaire que jamais) et celui de la SIDCC qui pourrait voir son action s'orienter plus du côté des produits destinés à la télévision. Mais qu'arrivera-t-il du problème de la diffusion des films canadiens? Et de celui du financement de ces mêmes films?

Faut-il penser que le secrétaire d'Etat ait maintenant été convaincu du bien-fondé de l'argumentation des "majors" américains? Cette argumentation, le ministre nous l'avait résumée en ces termes au mois de mars: "Pour eux, la solution consiste à importer l'expérience américaine afin de nous aider à développer notre industrie. Ils considèrent en effet que les films canadiens ne sont pas rentables et que l'on ne peut pas forcer les gens à aller voir nos films. Ils demandent donc que les Américains nous aident, techniquement et financièrement, à créer une industrie orientée vers le marché international. Et comme pour les Américains le marché canadien est rentable, on aurait les moyens de les encourager à le faire."

Mais le secrétaire d'Etat n'était pas convaincu par ce raisonnement. Il rappelait, en effet, "qu'il y avait aussi des objectifs culturels à satisfaire", qu'il n'était pas le ministre de l'Industrie et du Commerce mais bien celui qui avait pour mission de sauvegarder la culture canadienne. Et il indiquait pour terminer qu'il se faisait fort de faire partager son point de vue à M. Jack Valenti, le très influent président de la Motion Picture Association of America et de la Motion Picture Export Association of America.

MM. Roberts et Valenti se sont effectivement rencontrés le 1er novembre à Ottawa. On n'a pas fait beaucoup de publicité à ce sujet. Même le magazine *Filmworld*, qui vient d'être créé grâce à l'appui financier de la CMPDA, camoufle cette rencontre Roberts-Valenti en la présen-

tant comme une simple rencontre de cette association "canadienne" avec le secrétaire d'Etat et ses principaux collaborateurs. Et c'est de façon tout à fait fortuite que le journaliste indique que M. Valenti faisait partie de la délégation de la CMPDA. Pourtant, on peut bien imaginer que M. Valenti ne soit pas passé inaperçu. Quelques jours plus tard, dans un discours prononcé à New York devant les membres du Audit Bureau of Circulation (ABC), M. Roberts n'a pu s'empêcher de faire une brève allusion à cette rencontre: "La semaine dernière à Ottawa, permettez-moi de vous faire cette confidence, M. Jack Valenti est venu me voir, et quand il est venu il m'a donné une copie de son livre sur Lyndon Johnson..." Comme quoi, il y a des visites qui comptent.

Jack Valenti à Ottawa, donc; mais qu'est-ce que cela a-t-il bien pu donner? Si l'on se réfère à la déclaration de M. Roberts que nous avons reproduite plus haut, les Américains seraient maintenant plus sensibles aux problèmes dont a à faire face l'industrie canadienne. Si l'on en juge par les agissements de la CMPDA, cependant, il faut bien constater que les "majors" américains ne se laisseront pas facilement imposer des mesures qu'ils jugent "punitives".

Et leurs moyens de pression sont énormes: car ils ont l'argent et contrôlent la programmation cinématographique à travers le Canada (sans oublier le Québec). Ce qui leur permet par exemple de soutenir (morale et financièrement) le Motion Picture Institute of Canada créée à toutes fins pratiques par la CMPDA. Cet "Institut", dont on n'a pas beaucoup entendu parler depuis sa fondation il y a près d'un an, va organiser un important séminaire à Banff dans le courant du mois de janvier. Cette réunion ne fera qu'"officialiser" le nouveau visage du cinéma de l'industrie cinématographique canadienne. Et puis, tout récemment, il y a eu le lancement d'un "trade paper", au nom qui ne cache pas ses ambitions puisqu'il s'agit de "Filmworld". Bien sûr, officiellement ce magazine n'a rien à voir avec la CMPDA; seulement il n'a vu le jour qu'après avoir reçu l'approbation et le soutien financier des membres de cette association.

L'industrie canadienne du cinéma n'est plus ce qu'elle était. En deux ans, sa physiologie a totalement changé. Les avantages fiscaux consentis aux investisseurs dans les films canadiens ont eu pour effet de drainer vers le cinéma des sommes considérables d'argent qui ne réclamaient plus que des produits de facture "internationale". L'aide financière de l'Etat est maintenant devenue superflue (sauf, naturellement, pour les films à petit et moyen budget). Dans ces conditions, une véritable politique du film n'est guère souhaitable. M. Roberts l'a compris; et tout indique qu'il n'en tentera pas de sauver le cinéma canadien de cette folie des grandeurs qui semble l'avoir aujourd'hui happé. Alors, à la mi-janvier on n'aura pas droit à une politique, mais bel et bien à une politique de l'autruche; car les véritables problèmes, on les escamote une fois de plus.

Et l'on ne parlera plus, après, de cinéma canadien.

Les cliniques de Ste-Justine seront fermées durant les Fêtes

L'hôpital Sainte-Justine désire informer la population que ses cliniques externes seront fermées les 23, 24, 25, 26, 30 et 31 décembre ainsi que le 1er et 2 janvier 1978. Tout patient devant recevoir des traitements urgents durant ces périodes sera accueilli au service d'urgence de l'hôpital.

PRIX LÉON-GERIN 1977

Léon Dion
Le Bill 60 et la société québécoise

éditions
hurbtubise hmh

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 20

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-023149-774
PIERRE DOUCET, LOUISE DOUCET, HELENE DOUCET, ANDRÉE DOUCET et PAUL DOUCET, en leur qualité d'héritiers aux biens de feu André Doucet, résident et domiciliés en la cité et district de Montréal
DEMANDEURS

—vs—
JACQUES A. CARDINAL, autrefois résident et domicilié à Carignan district de Montréal, présentement d'adresse inconnue
DEFENSEUR

PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur JACQUES A. CARDINAL est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.
Une copie du bref d'assignation et déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.
MONTREAL, le 19 décembre 1977.
A. BEAULIEU P.A.C.S.M.
Me JEAN MALO avocat
2197 rue Sherbrooke
Montréal, QUE
PROCEUREUR DES DEMANDEURS

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-024153-767
BANQUE CANADIENNE NATIONALE
Demanderesse.

—vs—
LEOPOLD DIONNE et JACQUELINE DIONNE
Défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR
A LEOPOLD DIONNE et
A JACQUELINE DIONNE
Avis vous est donné qu'une action a été intentée contre vous par la demanderesse dans cette cause pour le montant de \$19,702.78 plus intérêts et frais.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été déposée à votre intention au greffe de la Cour Supérieure de Montréal, et vous êtes requis de comparaître d'ici trente jours, à défaut de quoi, jugement pourra être rendu par défaut.
(S) RENALD CHASSE
Protonotaire-adjoint
Cour Supérieure de Montréal

REINHARDT, DESCHAMPS & LEBEL
500 Place d'Armes, Suite 2750
Montréal, Qué.
Avocats de la demanderesse.

AVIS
LA COUR DE COMTE
DU DISTRICT D'YORK
Toronto, Ontario
NO: 26889/76
NOULA AXIARIS
Demandeur

—vs—
PANAGIOTA KORKONTZILA, des cité et district de Montréal, adresse inconnue.
Défendeur

A PANAGIOTA KORKONTZILA:
PRENEZ AVIS qu'une copie des brefs d'assignation et déclaration (Statement of Claim) a été laissée à votre attention au bureau de la Cour au 361 University Avenue, Toronto, Ontario, et qu'une autre copie a été laissée à votre attention au cabinet de MM. Campbell, Pepper, Laffoley, Legault & Lingling, 1 Place Ville Marie, Bureau 1414, Montréal, P.Q., et que vous devez comparaître personnellement ou par l'intermédiaire d'avocat dans les trente (30) jours de la dernière publication de cet avis au 361 University Avenue, Toronto, Ontario.

TORONTO, ce 7ème jour d'octobre 1977.
G. ATTISAND, Deputy Clerk
MONTGOMERY, CASSELLS, MITCHELL, SOMERS, DUTTON & WINKLER, 390 Bay Street, Suite 1800, Toronto, Ontario
Procureurs du demandeur

AVIS
Avis est par les présentes donné conformément à l'article 15710 du Code civil, qu'un acte de transport de toutes les créances, présentes et futures, de CONSTRUCTIONS CINIMOD INC., en CINIMOD CONSTRUCTIONS INC., ayant sa principale place d'affaires en la Ville de Blainville et une autre place d'affaires à Repentigny, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 9 août 1977, a été enregistré à St-Jérôme et à l'Assomption respectivement sous les numéros 520334 et 209335.
BANQUE CANADIENNE NATIONALE.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
TRANSFERT DE PERMIS

Conformément aux dispositions des articles 36 de la Loi des transports et 259.1 du Règlement 2, EASTERN MOTOR LINES INC., détenteur du permis NO: 22374-V des dossiers de la Commission des transports du Québec, demande à cette dernière de transférer ce permis ainsi que tous les droits, intérêts et privilèges y afférents, à R. L'AVOIE TRUCKING INC., détenteur du permis NO: 22374-V.
Tout intéressé peut contester cette demande de transfert dans les cinq (5) jours suivant la troisième publication de cet avis.
1ère publication: le 21 décembre 1977.
2ème publication: le 22 décembre 1977.
3ème publication: le 23 décembre 1977.
GEOFFRION, PRUD'HOME & ASSOCIES
— procureurs

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-02-041526-778
MURRAY HILL LIMOUSINE SERVICE LTEE
Demanderesse

—vs—
ANTERO MIKKO HINDIKKA & AL.
Défendeurs

ORDONNANCE
Il est ordonné au défendeur Antero Mikko Hindikka de comparaître au greffe de cette Cour dans les cinq (5) jours de la dernière insertion des présentes.

Une copie du bref et de la déclaration ont été laissés au greffe à l'intention du défendeur Antero Mikko Hindikka.
MONTREAL, ce 20 décembre 1977.
NANTEL MERCURE POLQUIN & COUTU, avocats
507 Place d'Armes, Suite 1800
Montréal, P.Q.
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
Avis de soixante jours
No: 500-05-025105-774
Etablissement Alajax
Requérante

—vs—
Domaine Du Lac Chevreuil, ayant autrefois son siège social au no. 585 ouest rue Fleury, à Montréal, dit district, et maintenant de lieux inconnus.
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé Domaine Du Lac Chevreuil est par les présentes requis de comparaître dans un délai de (60) jours suivant la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'il a été fait par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits. Le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accordant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Me Michelle Brouseau, Notary
Me Milette Gauthier, Rivet
Hague, Bergeron, Dauth & Morin, Notaires
50 Place Crémazie, suite 1025
Montréal H2P 1B4, P. Qué.

—vs—
M. EDDY WILKINSON, résident et domicilié au no. 3801, rue Turcotte, à St-Vincent de Paul, comté de Laval et district de Montréal.
demandeur.

—vs—
BRICK HILL OVERSEAS CORPORATION, corps politique, ayant son siège social et sa principale place d'affaires à 1110, Place Crémazie ouest, à Montréal, dit district.
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé EDDY WILKINSON est par les présentes requis de comparaître dans un délai de (60) jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au greffe de la Cour.
MONTREAL, le 15 décembre 1977.
A. Beaulieu
Protonotaire, C.S.M.

—vs—
Me Milette Gauthier, Rivet
Hague, Bergeron, Dauth & Morin, Notaires
50 Place Crémazie, suite 1025
Montréal H2P 1B4, P. Qué.

—vs—
Me Milette Gauthier, Rivet
Hague, Bergeron, Dauth & Morin, Notaires
50 Place Crémazie, suite 1025
Montréal H2P 1B4, P. Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
TRANSFERT — ARTICLE 259.1 —
REG. (1976)

PRENEZ AVIS qu'une copie des brefs d'assignation et déclaration (Statement of Claim) a été laissée à votre attention au bureau de la Cour au 361 University Avenue, Toronto, Ontario, et qu'une autre copie a été laissée à votre attention au cabinet de MM. Campbell, Pepper, Laffoley, Legault & Lingling, 1 Place Ville Marie, Bureau 1414, Montréal, P.Q., et que vous devez comparaître personnellement ou par l'intermédiaire d'avocat dans les trente (30) jours de la dernière publication de cet avis au 361 University Avenue, Toronto, Ontario.

TORONTO, ce 7ème jour d'octobre 1977.
G. ATTISAND, Deputy Clerk
MONTGOMERY, CASSELLS, MITCHELL, SOMERS, DUTTON & WINKLER, 390 Bay Street, Suite 1800, Toronto, Ontario
Procureurs du demandeur

AVIS
AVIS PUBLIC est par les présentes donné que l'Hôtel de Ville et la Cour municipale seront fermées toute la journée, les lundis 26 décembre 1977 et 2 janvier 1978 ainsi que le vendredi 6 janvier 1978.

LE GREFFIER DE LA VILLE
Marc Boyer, C.R.

Hôtel de Ville,
Montréal, le 23 décembre 1977.

AVIS
Avis est par les présentes donné conformément à l'article 15710 du Code civil, qu'un acte de transport de toutes les créances, présentes et futures, de LES JARDINS HERTEL INC., ayant sa principale place d'affaires en la Ville de Blainville et une autre place d'affaires à Repentigny, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 9 août 1977, a été enregistré à St-Jérôme et à l'Assomption respectivement sous les numéros 520334 et 209335.
BANQUE CANADIENNE NATIONALE.

LES DISTRIBUTIONS P.L.M. INC.
Avis est par les présentes donné que la compagnie LES DISTRIBUTIONS P.L.M. INC., constituée en vertu de la Loi des Compagnies de Québec et ayant son siège social dans la Municipalité de Pierrefonds, demandera au Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières de la Province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des Compagnies.
DATE à Montréal ce 21 décembre 1977.
Le Président

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-02-050021-778
CAROLE KESSAL
Partie demanderesse

—vs—
HAROLD MANFIELD
Partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR
La partie défenderesse HAROLD MANFIELD est par les présentes, requise de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au greffe de la Cour.
MONTREAL, ce 19 décembre 1977.
Prototaire, C.S.M.
A. BEAULIEU

Me Cousineau, Vaillancourt & Ass. avocats
453 avenue Church
Verdun, P.Q.
Tel: 767-5376.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-02-072987-773
ALEXANDRE LEVESQUE, résident et domicilié au 5169 A de la 4e avenue à Montréal, district de Montréal.
Requérant

—vs—
ELVINA BANVILLE, adresse inconnue.
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé ELVINA BANVILLE est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'il a été fait par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits. Le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accordant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Me Milette Gauthier, Rivet
Hague, Bergeron, Dauth & Morin, Notaires
50 Place Crémazie, suite 1025
Montréal H2P 1B4, P. Qué.

—vs—
M. EDDY WILKINSON, résident et domicilié au no. 3801, rue Turcotte, à St-Vincent de Paul, comté de Laval et district de Montréal.
demandeur.

—vs—
BRICK HILL OVERSEAS CORPORATION, corps politique, ayant son siège social et sa principale place d'affaires à 1110, Place Crémazie ouest, à Montréal, dit district.
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé EDDY WILKINSON est par les présentes requis de comparaître dans un délai de (60) jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au greffe de la Cour.
MONTREAL, le 15 décembre 1977.
A. Beaulieu
Protonotaire, C.S.M.

—vs—
Me Milette Gauthier, Rivet
Hague, Bergeron, Dauth & Morin, Notaires
50 Place Crémazie, suite 1025
Montréal H2P 1B4, P. Qué.

—vs—
Me Milette Gauthier, Rivet
Hague, Bergeron, Dauth & Morin, Notaires
50 Place Crémazie, suite 1025
Montréal H2P 1B4, P. Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
Avis de soixante jours
No: 500-05-025105-774
Etablissement Alajax
Requérante

—vs—
Domaine Du Lac Chevreuil, ayant autrefois son siège social au no. 585 ouest rue Fleury, à Montréal, dit district, et maintenant de lieux inconnus.
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé Domaine Du Lac Chevreuil est par les présentes requis de comparaître dans un délai de (60) jours suivant la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'il a été fait par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits. Le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accordant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Me Michelle Brouseau, Notary
Me Milette Gauthier, Rivet
Hague, Bergeron, Dauth & Morin, Notaires
50 Place Crémazie, suite 1025
Montréal H2P 1B4, P. Qué.

—vs—
M. EDDY WILKINSON, résident et domicilié au no. 3801, rue Turcotte, à St-Vincent de Paul, comté de Laval et district de Montréal.
demandeur.

—vs—
BRICK HILL OVERSEAS CORPORATION, corps politique, ayant son siège social et sa principale place d'affaires à 1110, Place Crémazie ouest, à Montréal, dit district.
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé EDDY WILKINSON est par les présentes requis de comparaître dans un délai de (60) jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au greffe de la Cour.
MONTREAL, le 15 décembre 1977.
A. Beaulieu
Protonotaire, C.S.M.

—vs—
Me Milette Gauthier, Rivet
Hague, Bergeron, Dauth & Morin, Notaires
50 Place Crémazie, suite 1025
Montréal H2P 1B4, P. Qué.

—vs—
Me Milette Gauthier, Rivet
Hague, Bergeron, Dauth & Morin, Notaires
50 Place Crémazie, suite 1025
Montréal H2P 1B4, P. Qué.

Carrières et Professions

Programmeur

Poste ouvert aux hommes et aux femmes



Le service des systèmes informatiques d'Aluminium du Canada, Ltée cherche un programmeur qui sera chargé de fournir un appui technique permanent aux systèmes de production des Services de génie Alcan. Cet appui comprend l'établissement de budgets, l'ordonnement des approvisionnements, la facturation des travaux et la recherche d'information. Il s'agit essentiellement de traitement par lots, avec l'aide de terminaux pour le repérage des données et le perfectionnement de programmes. Le lieu de travail est Montréal.

Le candidat retenu aura un diplôme collégial ou l'équivalent, plus une ou deux années d'expérience dans les applications commerciales d'un système IBM OS (COBOL). Une expérience pratique en JCC, Extracto et Total serait un atout. À ceux qu'intéressent le dépannage d'urgence, ainsi que l'assistance aux utilisateurs dans le fonctionnement quotidien des ordinateurs et l'amélioration des programmes, ce poste ouvre d'intéressantes possibilités dans un domaine en pleine expansion. La préférence sera accordée à un candidat bilingue. Les candidatures doivent donner une description détaillée de la formation et de l'expérience du candidat. Prière d'indiquer la référence 750/JJL/MD et d'adresser la demande à:

Aluminium Alcan

Service du personnel
C.P. 6090
Montréal (Québec)
H3C 3H2

Voir autres carrières et professions,
en page 23



L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE REQUIERT LES SERVICES

D'UN DIRECTEUR DU PERSONNEL

FONCTIONS

Sous l'autorité immédiate du Directeur administratif, le Directeur du Service du personnel est responsable de l'ensemble des activités relatives au recrutement et à la gestion du personnel de soutien, de l'interprétation et de l'application des diverses conventions collectives de travail et ententes, et de la conduite de leur négociation. Son service assume les fonctions de secrétariat concernant l'administration du personnel enseignant et du personnel cadre. Il peut se voir confier toute autre responsabilité inhérente à sa fonction.

EXIGENCES DU POSTE

- Diplôme universitaire en relations industrielles ou en sciences humaines, ou en sciences de l'administration.
- Un minimum de cinq années dans les domaines des relations de travail et de la gestion du personnel.

TRAITEMENT

Selon les normes de la politique salariale de l'École.

Faire parvenir curriculum vitae au plus tard le 14 janvier 1978. Discreté assurée.

ÉCOLE POLYTECHNIQUE
a/s Directeur administratif
Campus de l'Université de Montréal
C.P. 6079, Succ. "A"
Montréal, Qué.
H3C 3A7

LE CLSC SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES

RECHERCHE

1 COORDONNATEUR (TRICE) DU MODULE SANTÉ

Sous l'autorité immédiate du directeur général, le coordonnateur du module santé doit:

- Organiser, diriger et contrôler toutes les activités du personnel affecté aux soins et services de première ligne et de santé préventive.
- Collaborer au processus de gestion du personnel affecté au module santé.
- Contrôler et évaluer les services donnés dans son module.
- Assumer la responsabilité d'un ou des programmes spéciaux.
- Participer au comité de Régie.

Exigences du poste:

- Diplôme universitaire (ou l'équivalent) en sciences de la santé avec spécialisation en santé communautaire ou en sciences humaines avec spécialisation ou expérience dans le domaine de la santé.
- Minimum de deux ans d'expérience dans le domaine.
- Expérience dans un poste similaire qui suppose du travail de coordination, de supervision et d'organisation.
- Être apte à travailler et à diriger une équipe.
- Intérêt et aptitudes à la polyvalence des tâches.
- Bonne connaissance du milieu et du domaine des Affaires sociales.

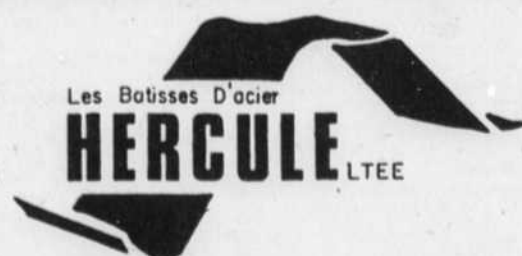
Salaire et conditions de travail:

Selon les normes et politiques du ministère des Affaires sociales pour la rémunération des cadres.

Candidatures:

Les personnes intéressées à ce poste sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avec leur demande d'emploi avant le 6 janvier 1978 à 16h00.

CLSC St-Marc-des-Carières
a/s Directeur général
1045 avenue Bona Dussault
St-Marc-des-Carières
Cité Portneuf, G0A 4B0



GÉRANT DES VENTES (INGÉNIEUR) & SERVICES TECHNIQUES

Les Bâtisses d'Acier Hercule Ltée connaissent actuellement la croissance la plus rapide dans l'industrie des bâtisses d'acier préfabriquées et ce grâce à sa main d'œuvre et à la diversité de ses bâtisses pouvant être utilisées comme centre d'achat, commerce, entrepôt, agriculture, etc...

Présentement, nous recherchons deux gérants des ventes et services techniques.

Lieu de travail:

- Est du Québec & Provinces Maritimes
- Ouest du Québec & secteur Ontario

Fonction:

- Promouvoir les ventes et aide technique.
- Supervision de vendeurs et distributeurs.
- Vente directe sur certains projets spéciaux.

Salaire:

Selon la compétence et l'expérience.

Exigences:

- Ingénieur avec un minimum de 5 ans d'expérience.
- Aptitude pour la vente.
- Bilingue.

Si vous êtes homme à relever des défis, faites parvenir votre curriculum vitae avant le 4 janvier 1978 à:

BÂTISSSES D'ACIER HERCULE LIMITÉE
A/S Gérant du personnel:
C.P. 280
St-Marie Beauce
G0S 2Y0

HERCULE EST INTERNATIONALE "POURQUOI PAS CHEZ-VOUS?"



Nous sommes à la recherche d'un

COMPTABLE AGRÉÉ

bilingue récemment gradué et ayant acquis de l'expérience dans une importante firme de comptables agréés.

Excellente opportunité de faire carrière dans le domaine comptable et dans un milieu professionnel.

Scharf, Kwiat & Pinkus

R. Charbonneau, C.A.

381-9971

Comptables agréés

50 Place Crémazie Suite 1100

Bishop's University

LENNOXVILLE, QUÉBEC

PROFESSEUR

Département d'Études françaises et québécoises

Professeur adjoint pour cours de langue et grammaire françaises au niveau intermédiaire, à enseigner à des étudiants anglophones.

Diplôme exigé: Ph.D. ou M.A. de préférence en linguistique et didactique, avec expérience de l'enseignement du français langue seconde. Contrat et salaire selon qualifications, en accord avec les règlements de la convention collective de l'université.

Entrée en fonctions: 1er juillet 1978. Envoyer dossier, avec curriculum vitae et les noms de trois répondants, au plus tard le 1er mars 1978, à:

Dr. Claude Treil

Directeur, département d'études françaises et québécoises

Bishop's University

Lennoxville, Québec

J1M 1Z7

MÉDECIN

CLSC Des Chénau

Ste-Geneviève-de-Batiscan, Comté Champlain

Nature du poste:

Sous l'autorité du coordonnateur des programmes, le médecin devra mettre en place le programme médical en associant à son travail le personnel du Centre Local de Services Communautaires et des représentants de la population.

Fonctions:

- Dispense et organise en collaboration avec une équipe multidisciplinaire des services de santé de première ligne pour la population du territoire;
- participe avec les autres professionnels de l'établissement à l'élaboration et la réalisation des activités de prévention au plan collectif.

Exigences:

- Être membre de l'Ordre des Médecins du Québec;
- être sensibilisé à la prévention et l'éducation populaire dans le champ de sa compétence;
- avoir de l'intérêt et des aptitudes à travailler avec d'autres professionnels et contribuer au développement du travail d'équipe.

Rémunération:

Selon entente entre la FMOQ et le MAS.

Faire parvenir candidature et curriculum vitae avant le 10 janvier 1978 au:

Directeur des services administratifs
Conseil Régional de la Santé et des
Services Sociaux, Région 04
364, rue Des Forges
Trois-Rivières, Qué.

Concours C77-16.

CENTRE D'ADAPTATION JEUNESSE INC.

Centre d'accueil de réadaptation
pour jeunes handicapés mentaux
requiert les services d'un

PHYSIOTHÉRAPEUTE praticien et consultant

Fonctions

Sous l'autorité du directeur des services professionnels, le physiothérapeute participe à l'évaluation neuro-musculo-squelettique des bénéficiaires, élabore des plans de traitements appropriés à leurs besoins et en assure l'application, l'évolution et le contrôle.

Qualifications

Le candidat doit détenir un diplôme universitaire terminal en physiothérapie et être membre en règle de la Corporation Professionnelle des Physiothérapeutes de la province de Québec.

Expérience

Minimum un (1) an et de préférence auprès des handicapés mentaux.

Qualités personnelles

Le candidat doit avoir beaucoup d'initiative thérapeutique, de la motivation et de l'intérêt pour les traitements de longue durée et des aptitudes pour le travail auprès des handicapés mentaux.

Salaire

Selon les normes du Ministère des Affaires Sociales.

Les candidats intéressés doivent faire
parvenir leur curriculum vitae avant
le 13 janvier 1978 au:

Directeur du Personnel,
Centre d'Adaptation Jeunesse Inc.,
100, rue Mgr Bourget,
Lauzon, Cté Lévis,
G6V 2Y9

Notre compagnie recherche les services

D'UN JEUNE COMPTABLE AGRÉÉ

Opportunité exceptionnelle pour un jeune comptable agréé qui devra prendre charge de dossiers de vérification avec ambition personnelle de devenir associé dans un avenir rapproché.

Faire parvenir curriculum vitae à:

Service du personnel

GAUDETTE, BERGERON, CARON,
GRATTON & ASSOCIÉS, C.A.

3730 est boul. Crémazie, suite 402
Montréal, Qué. H2A 1B4

INFIRMIÈRES

CLSC Des Chénau

Ste-Geneviève-de-Batiscan, Comté Champlain

Le Centre Local de Services Communautaires Des Chénau requiert les services de deux (2) infirmières.

Nature des postes:

Sous l'autorité du coordonnateur des programmes, les infirmières assument la responsabilité d'un ensemble de soins infirmiers et collaborent à l'administration de procédés thérapeutiques, préventifs, diagnostiques et de recherche.

Fonctions:

- Infirmière en prévention:
- définir et réaliser avec des équipes multidisciplinaires les activités du programme de prévention, identification des besoins, animation, éducation dans le but d'amener la population à prendre en charge le maintien et l'amélioration de sa santé;
- participer à l'évaluation des programmes.
- Infirmière en soins à domicile:
- Développer l'organisation et la distribution des soins à domicile;
- assurer le suivi des patients sous prescriptions médicales;
- assurer les soins aux personnes âgées à domicile et aux malades chroniques en foyer;
- compléter l'identification des besoins en matière de santé;
- collaborer à des campagnes de dépistage.

Exigences:

- Être certifiée par l'O.I.I.Q.;
- la préférence sera accordée aux détentrices d'un certificat en nursing communautaire et/ou d'un baccalauréat en nursing;
- les candidates doivent posséder une expérience valable dans les programmes de prévention ou dans des services de soins à domicile.

Rémunération:

Le salaire pourra varier entre \$11,794 et \$17,061 annuellement selon les qualifications.

Faire parvenir candidature et curriculum vitae avant le 10 janvier 1978 au:

Directeur des services administratifs
Conseil Régional de la Santé et
des Services Sociaux, Région 04
364, rue Des Forges
Trois-Rivières, Qué.

Concours C77-17.

Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée



MÉTALLOGRAPHIE

Excellente opportunité pour un métallographe qui envisage une carrière au sein d'une aluminerie dans le Service de technologie de coulée.

Exigences requises:

- Doit posséder les connaissances théoriques de base en métallurgie physique, c'est-à-dire un diplôme d'une école technique spécialisée en métallurgie (métallurgie - contrôle de la qualité).

Endroit de travail:

- Secteur Arvida (Jonquière)

Fonction:

Sous supervision générale:

- fait des examens métallographiques de l'aluminium et de ses alliages
- interprète et rapporte les résultats
- fait des examens simples de métaux ferreux.

Conditions:

- Selon l'échelle salariale de la Société et dépendant des qualifications et expérience.

Les candidats intéressés sont priés de communiquer avant le 27 décembre avec Monsieur Brian Santoni du Service d'embauche de la Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée, Case postale 500, Arvida, téléphone (418) 548-1121, poste 2201 ou Monsieur Roland Girard au poste 2368.

Contrôleur

Ampak limitée, un distributeur d'envergure nationale de produits d'emballage ayant son siège social à Dorval, est à la recherche d'un contrôleur.

Faisant partie des cadres, il aura la responsabilité des contrôles financiers de l'entreprise ainsi que de la préparation et de l'analyse des bilans financiers.

Lella) candidat(e) idéal(e) sera bilingue et aura été reconnu(e) professionnellement dans le domaine de la comptabilité. Il(elle) possède une bonne expérience du contrôle des coûts et du processus de détermination des prix. Il(elle) gagne présentement environ \$18,000 annuellement et se sent prêt(e) pour de l'avancement dans sa carrière. Il(elle) doit avoir de l'entregent et être disposé(e) à faire beaucoup de travail.

S'il-vous-plaît, faites parvenir votre curriculum vitae à:



Mme F. Robinson
Service du personnel
Ampak limitée
2945 André
Dorval, Québec H9P 2R3

INSTITUT DES SOURDS DE CHARLESBOURG INC.

RECHERCHE:

1 EDUCATEUR:

Lieu de travail: Foyer de groupe, pour jeunes adolescents. Âgé de 25 à 30 ans. Marié.

1 ÉDUCATEUR:

Lieu de travail: Institut des Sourds.

Fonction:

Personne qui de façon immédiate, assure l'éducation et la rééducation des bénéficiaires selon les programmes d'intervention établis en collaboration avec l'équipe de professionnels en place, en vue de la réadaptation de l'individu et/ou de sa réinsertion dans la société.

Qualification:

Les candidats doivent posséder un D.E.C., formation professionnelle en technique d'éducation spécialisée ou l'équivalent.

Conditions de travail:

Salaire et avantages sociaux selon les normes de la Convention Collective en vigueur.

Toutes les candidatures doivent parvenir au Service du Personnel avant le 6 janvier 1978.

INSTITUT DES SOURDS
DE CHARLESBOURG INC.,
1550 St-Viateur,
R.R. No. 1,
Charlesbourg-Est,
G1G 5C7

TECHNICIEN EN ASSISTANCE SOCIALE

CLSC Des Chénau

Ste-Geneviève-de-Batiscan, Comté Champlain

Nature du poste

Sous l'autorité du coordonnateur des programmes, le technicien en assistance sociale exerce des activités à caractère social selon les techniques propres à sa profession.

Fonctions

- Évaluer les demandes d'auxiliaires familiales;
- coordonner et superviser le travail des auxiliaires familiales et de l'aide-infirmier;
- assurer les services psycho-sociaux aux personnes âgées du territoire (65 ans et plus);
- organiser le programme pré-retraite et en assurer la mise en place.

Exigences

- Détenir un diplôme de fin d'études collégiales avec spécialisation en techniques d'assistance sociale;
- avoir des aptitudes pour le travail d'équipe;
- avoir certaines capacités dans le domaine de l'organisation;
- posséder une expérience de travail auprès des personnes âgées;
- connaître le milieu rural de préférence.

Rémunération

Le salaire pourra varier entre \$10,320 et \$16,747 annuellement selon les qualifications.

Faire parvenir candidature et curriculum vitae avant le 10 janvier 1978 au:

Directeur des services administratifs
Conseil Régional de la Santé et
des Services Sociaux, Région 04
364, rue Des Forges
Trois-Rivières, Qué.

Concours C77-19

Carrières et Professions

la fédération de québec
des caisses populaires
desjardins



Vérificateur comptable

La Fédération de Québec des Caisses Populaires Desjardins sollicite des candidatures pour un (1) poste en vérification comptable.

Fonctions:

Le travail consiste à effectuer l'inspection et la vérification des Caisses Populaires et des Unions Régionales, ainsi qu'à assurer des normes et des procédés comptables généralement en usage et du respect des lois régissant l'activité des Caisses Populaires.

Qualifications:

Les candidats recherchés possèdent un diplôme universitaire en sciences comptables et sont membres de la Corporation des comptables-agrèés. Une (1) année d'expérience en vérification ou comptabilité à titre de comptable agréé serait souhaitable.

Lieu de travail: Région de Rimouski.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 10 janvier 1978 à la Direction du personnel interne, La Fédération de Québec des Caisses Populaires Desjardins, 150, avenue des Commandeurs, Lévis, Qué. G6V 6P8

Voir autres Carrières et Professions, en page 22

Une société scientifique et d'ingénierie a le poste vacant à son bureau chef

Secrétaire Exécutif

Les principales fonctions sont de voir à l'organisation et à l'opération de la Société Canadienne du Génie Chimique, une constituante de l'Institut de Chimie du Canada. Ses responsabilités incluent de fournir l'infra-structure nécessaire à la bonne marche des divers conseils et comités et de voir à l'exécution des politiques établies. Le candidat devra avoir une bonne connaissance des deux langues officielles; des connaissances de la pratique du génie ainsi qu'une expérience auprès d'une société similaire seront des atouts importants. Il ou elle devra se rapporter au gérant général de la Société. Le candidat devra voyager fréquemment à l'intérieur du Canada et occasionnellement à l'extérieur.

Le poste est à Ottawa et le salaire et avantages sociaux sont attrayants. Une assistance financière est disponible pour les frais de déménagement de candidat non résident d'Ottawa. Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae au:

Gérant Général
L'Institut de Chimie du Canada
151 Slater St., Suite 906
Ottawa, Ontario K1P 5H3

L'HÔPITAL DU SACRÉ-COEUR, MONTRÉAL

est à la recherche d'un
OFFICIER DE BUDGET

Responsabilités:

Sous l'autorité immédiate du directeur des Finances, coordonner la préparation des prévisions budgétaires, effectuer l'inscription du budget agréé au programme de contrôle budgétaire et contrôler le déroulement des opérations en regard du budget agréé.

Qualifications:

Être détenteur d'un diplôme universitaire de premier cycle en sciences administratives ou être membre d'une association professionnelle reconnue (C.A. ou C.G.A.).

Posséder quelques années d'expérience en contrôle budgétaire dans le secteur public ou parapublic, de préférence dans le secteur hospitalier.

Salaire:

De \$13,005 à \$28,824 selon les qualifications du candidat.

Toute personne intéressée devra faire parvenir son curriculum vitae avant le 9 janvier 1978 à:

Richard Comeau
Service du Personnel
Hôpital du Sacré-Coeur
5400 ouest, boul. Gouin
Montréal, Qué.
H4J 1C5

N.B. Ce poste est ouvert aux hommes et aux femmes.

TRAVAILLEUR SOCIAL PROFESSIONNEL

CLSC Des Chenaux

Ste-Geneviève-de-Batiscan, Comté Champlain

Nature du poste

Sous l'autorité du coordonnateur des programmes, le travailleur social professionnel met en place un programme collectif d'information au niveau des services sociaux en association avec les autres professionnels de l'établissement et les représentants de la population.

Fonctions

- Élaborer les programmes du secteur social selon les besoins de la population;
- dispenser les services de première ligne;
- faire de la consultation individuelle et de groupe;
- développer l'approche préventive;
- participer aux activités d'une équipe multidisciplinaire.

Exigences

- Détenir un premier diplôme universitaire terminal en service social;
- avoir la capacité et l'intérêt à travailler avec une équipe multidisciplinaire;
- posséder une formation en intervention individuelle et de groupe.

Rémunération

Le salaire pourra varier entre \$12,830 et \$28,448 annuellement selon les qualifications.

Faire parvenir candidature et curriculum vitae avant le 10 janvier 1978 au:

Directeur des services administratifs
Conseil Régional de la Santé et des
Services Sociaux, Région 04
364, rue Des Forges,
Trois-Rivières, Qué.

Concours C77-18.

Ken Read neuvième

Plank triomphe et Klammer déçoit

CORTINA D'AMPEZZO (d'après Reuter, AFP et AP) — L'Italien Herbert Plank a remporté hier à Cortina d'Ampezzo sa deuxième victoire de la saison, en réalisant le meilleur temps en descente, la sixième épreuve de la coupe du monde de ski alpin.

Après une course presque parfaite, l'Italien, originaire de Vipiteno, un petit village du Col de Brenner, a battu le Suisse Bernard Russi de 14 centièmes de seconde, lequel se remet à peine d'une blessure au genou.

Au troisième rang, on retrouve l'Autrichien Peter Wirsberger, 19 ans, favori de l'épreuve, battu de 22 centièmes de seconde. Cinq Autrichiens se sont hissés parmi les 10 premiers, dont le grand vaincu du jour, Franz Klammer, qui n'a pu faire mieux qu'une huitième place, à 1.20 seconde du vainqueur.

Malchanceux, Ken Read, de Calgary, a perdu près d'une seconde en ratant un tournant et a dû se contenter du neuvième rang, en 1:52.21, pendant que l'autre Canadien, Steve Podgorski, a terminé 19e en 1:53.15.

Read, qui occupe le 16e rang au classement cumulé de la coupe du monde, croit qu'il aurait fait mieux si le parcours avait été plus difficile. "J'ai raté un tournant dans une section rapide du tracé, expliquait-il après l'épreuve. On veut toujours, dans ce genre d'exercice, se tenir près de la porte en adoptant un angle dégagé. J'ai bien amorcé l'entrée du virage, mais je me suis penché un peu et j'ai dérapé. Dès que l'on dérape un peu, on perd de la vitesse et du temps. Pour moi en sortant, j'ai dû travailler la porte suivante de façon très large, et ça m'a coûté près d'une seconde. Je crois que sinon, j'aurais accompli un parcours très présentable."

Plank a construit sa victoire dans la première partie du parcours, la plus technique, faite d'une succession de courbes serrées. A la sortie du "S", dans la forêt, aux deux tiers de la course, l'Italien possédait une avance de 18 centièmes sur un surprenant Russi et de 39 centième sur Peter Wirsberger. Klammer était déjà à 94

centièmes et concédait encore du terrain sur la fin.

Dans le dernier tronçon, qui faisait surtout appel aux qualités de Glisse, l'Italien s'est fait "grignoter" 4 centièmes par Russi et 14 centièmes par Wirsberger, le meilleur de la phalange autrichienne.

Pour Plank, ce succès effaçait la tension des quatre jours de polémiques et de contestation sur sa victoire de Val Gardena, provoquée par les Autrichiens, qui ont d'abord mis en cause, sans succès, son dossier avant de déclencher "l'affaire du chronométrage".

A Cortina, le chronométrage était assuré par l'équipe suisse habituelle des courses de coupe du monde et une seule chose, éventuellement, pourrait remettre en question la victoire de Plank: le contrôle des combinaisons, effectué à l'issue de la course par la Fédération internationale. Mais il semble peu probable qu'éclate une nouvelle affaire comme celle d'Anne Marie Proell à Val d'Isère.

Plank, un carabinier de 23 ans, a ainsi confirmé qu'il était le meilleur descendeur du moment. Après sa deuxième place derrière Klammer à Val d'Isère et ses victoires à Val Gardena et Cortina, l'Italien est solidement installé en tête du classement de la coupe du monde de descente avec 70 points contre 43 seulement à Klammer et 35 à Wirsberger. La deuxième partie de la saison, avec quatre descentes de coupe du monde et les championnats du monde à Garmisch, fin janvier, dira si Klammer devra abandonner son sceptre à l'Italien.

Mais Plank devra compter avec la révélation autrichienne de ce début de saison, Peter Wirsberger, deuxième à Val Gardena et troisième à Cortina, ainsi qu'avec un Russi retrouvé.

Ken Read estime pour sa part que le succès de Plank est dû à un peu au fait qu'il skiait devant ses compatriotes. "C'est un avantage très net, quand on travaille devant des gens que l'on connaît et qui vous applaudissent sans arrêt. De plus, quand on s'entraîne chez soi, on est habitué aux réactions des gens, à la nourriture aussi. Cela peut aider."

Opéré à un oeil

Lapointe absent pendant 3 semaines

TORONTO (d'après CP) — Le défenseur Guy Lapointe, du Canadien de Montréal, a parfaitement recouvré la vue à la suite d'une intervention chirurgicale subie hier matin dans un hôpital de la ville-royale.

Lapointe, touché mercredi soir à un oeil au cours du match entre le Canadien et les Leafs, a été libéré d'un caillot de sang qui obstruait l'arrière de son oeil gauche. Les chirurgiens, après avoir décelé une hémorragie sous la rétine de l'oeil blessé, ont immédiatement procédé à l'intervention. Le défenseur, qui a déjà raté neuf matchs, cette saison à cause de la grippe et des malaises à un genou, recevra vraisemblablement son congé de l'hôpital dans trois semaines.

MARANELLO (AFP) — Le Québécois Gilles Villeneuve, qui a succédé au champion du monde Niki Lauda au sein de l'écurie Ferrari, a essayé pour la première fois cette semaine la nouvelle 312 T-3, le dernier en Formule-1 du manufacturier italien, et s'est déclaré très satisfait des performances de la voiture.

Après cent tours sur le circuit de la compagnie, à Fiorano, Villeneuve a réalisé son meilleur temps en F-1, retranchant quatre dixièmes de seconde à sa performance sur la 312 T-2, le modèle sur lequel il a couru pour Ferrari cette saison, en réalisant un tour de 1 minute et dix secondes.

OTTAWA (d'après CP) —

meneurs

Ligue Nationale

(Parties d'hiver non comprises)

	b	p	pts
Trottier, Isl	22	31	53
Lafleur, Mon	22	22	44
Sittler, Tor	18	26	44
Perreault, Buf	23	17	40
Clarke, Phi	11	28	39
Esposito, Ran	14	24	38
Bossy, Isl	23	14	37
Gillies, Isl	13	24	37
Robert, Buf	11	26	37
Paiement, Col	14	22	36

Association Mondiale

(Parties d'hiver non comprises)

	b	p	pts
Tardif, Qué	29	30	59
Hull, Win	25	27	52
Hedberg, Win	24	25	49
Cloutier, Qué	18	31	49
U. Nilsson, Win	12	33	45
Lacroix, Hou	14	29	43
S. Bernier, Qué	12	28	40
K. Nilsson, Win	10	26	36
Florek, Cin	21	15	36
Leduc, Cin	21	14	35

COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE LIMOILLOU

ENSEIGNANTS

SESSION HIVER 78

Départements	Nombre de postes	Statut	Nombre d'heures	Cours
1. Mécanique des sols et matériaux	1	chargé de cours	45 heures	Topographie (221-120) Théorie
	1	chargé de cours	15 heures	Topographie (221-120) Laboratoire
	1	chargé de cours	60 heures	Milieu physique (221-230)
	1	chargé de cours	60 heures	Équipements et méthodes (221-962)
	1	chargé de cours	60 heures	Direction d'entreprise (221-972)
2. Fabrication mécanique	1	temps partiel (charge complète)	3 heures/semaine	Dessin de tuyauterie (241-940)
			4 heures/semaine	Technique de fabrication II (241-631)
			4 heures/semaine	Dessin-Poinçons et Matrices (241-630)
3. Sciences sociales	1	temps partiel (charge complète) du 16-01-78 au 12-05-78	9 heures/semaine	Origine et évolution de l'homme (381-900)
			3 heures/semaine	Introduction à l'anthropologie sociale et culturelle (381-902)
	1	temps partiel (charge complète) du 23-01-78 au 22-05-78	6 heures/semaine	Introduction à l'économie II (383-921)
			6 heures/semaine	Introduction à l'économie I (383-920)
4. Informatique	1	Temps partiel (charge complète)	5 heures/semaine	Introduction aux techniques de programmation (420-201)
			5 heures/semaine	Introduction au langage Fortran (420-911)
	1	Chargé de cours	45 heures	Introduction au langage Fortran (420-911)
5. Anglais	1	Chargé de cours	45 heures	Anglais (604-401)
6. Interdisciplinaire	1	Temps partiel (charge complète)	12 heures/semaine	La philosophie (nature et culture) (340-201)
			3 heures/semaine	La philosophie Sociale et Politique (340-225)
7. Physique	1	Temps partiel (charge complète)		Optique et structure de la matière (203-302)
	1	Temps partiel (charge complète)		Ondes et structure de la matière (203-301)
8. Technique diététique	1	Temps partiel (0.5)	9 heures/semaine	Interrelations dans le monde professionnel (120-906)
9. Mécanique des sols (C.M.C.)	1	Chargé de cours	75 heures	Initiation aux maths appliquées "B" (201-102)
	1	Chargé de cours	45 heures	Résistance aux matériaux I (203-975)
	1	Chargé de cours	45 heures	Sciences graphiques (242-104)
	1	Chargé de cours	45 heures	Langage de l'administration et de la technique (601-924)
10. Électrotechnique	1	Temps partiel (charge complète)	15 heures/semaine	Circuits à courant alternatif I et II (243-210 et 243-220)
	1	Temps partiel (charge complète)	7 heures/semaine	Ordinateur et automatismes (243-632)
			7 heures/semaine	Techniques numériques (243-650)
11. Mécanique du bâtiment	1	Temps partiel	3 heures/semaine	Réfrigération II (221-433)
			3 heures/semaine	Protection incendie (221-613)
	1	Chargé de cours	4 heures/semaine	Combustion (221-673)
			45 heures	Contrôles de climatisation (221-633)

Exigences:

- Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié. Pour les secteurs techniques, un D.E.C. avec une vaste expérience pertinente pourra suppléer le diplôme universitaire.
- Préférence aux détenteurs d'expérience d'enseignement et/ou industrielle pertinente.

Inscription:

Les personnes intéressées devront soumettre un curriculum vitae détaillé et mentionner de façon précise les noms et numéros de cours concernés avant le 6 janvier 1978 à 16 heures à l'attention de:

Monsieur Serge Yockell
Responsable de l'embauche
Collège de Limoilou
1300, 8ième Avenue
Québec, G1K 7H3

Un mot vous échappe...
le petit Robert le rattrape.

les MOTS CROISÉS du Devoir

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

Horizontalement

- Relatif aux terres. — Passionné d'une science, d'une idée.
- Variété de léviérs d'Afrique. — Nom poétique de l'arc-en-ciel.
- Liquide jaunâtre qui se forme aux points d'infection. — Député ou ambassadeur. Platine.
- Fils de Dédale. — Annoncée par le son de la cloche.
- Liste, catalogue. — Inflammation de l'oreille.
- Substance minérale filamenteuse de la nature de l'amiante. — Notre-Seigneur.
- Débarrassez de la teille. — Pronom personnel.
- Dit qu'une chose n'était pas vraie. — Insecte des eaux stagnantes.
- Seul. — Radon. — Qui a souffert de l'inondation.
- Écœuré. — Usages.
- Cobalt. — Marteau de tailleur de pierre.
- Vaurien, mauvais sujet. — Galère que montait le roi ou le général des galères.

Verticalement

- Nom donné à un appareil dont le rôle est d'aspirer les poussières.
- Glucide de saveur sucrée. — Cela.
- Espèce de cacatoès. —

Cadeau.

- Or. — Élire une seconde fois.
- Qui a les qualités du feu. — Argot anglais.
- Lettre grecque. — Enleva. — Au Moyen-Age, armée.
- Élément chimique artificiel de numéro atomique 99.
- Calme et tranquille. — Flairer.
- Excrément de certains animaux. — Grand appareil de chauffage.
- Unité monétaire d'Extrême-Orient. — Adverbe de lieu.
- Outil de tailleur de pierre. — Drame lyrique japonais. — Combat entre deux adversaires.
- Objets servant aux usages de la vie courante.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	T	A	R	P	O	N		Z	O	N	A	L
2	U	R	U	B		F	O	R	A	G	E	
3	I	C	I		D	I	O	T	I	E	S	
4	L	A	N	I	E	R	E		I	N	N	E
5	E	D	E	N		O	N	Z	E		P	O
6	R	E	U	S	S	I	T	E		P	O	
7	I	S	P	O	T		B	A	S	I	N	
8	E	V	E	I	L		A	R	G	I	L	E
9	E	R	E	G	N	E	R		L	A		
10	O	R	N	E	R	A	I		A	N	O	N
11	S	B	I	R	E		M	E	F	A	I	T
12	T	E	L		T	H	E	M	E		R	

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

465-2145

• Chaque parution coûte \$3.00, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte 0.10 chacun

ANNONCES CLASSÉES

Notre service d'est assuré par l'agence Valrain C.P. 117
Brossard, Québec J4Z 3J1

du lundi au vendredi de 9h.15 à 18h.

465-2145

LE DEVOIR

APPARTEMENTS À LOUER

DUVERNAY

VAL-DES-ARBRES

3½ et 4½ neufs moquettes, lave-vaisselle, intercom etc... Tout confort, site champêtre autobus et communication métro.

3220-3230

Boulevard St-Martin Est
Près d'AUTEUIL
661-3413

J.N.O.

Sous-location place Belleville Chomedey 1-1-78. 3½ chauffé, eau chaude, appelez le soir 873-6797 ou 688-8197 local 285. JNO

Libre immédiatement. Ewin près m. tro Hochelaga, 3½, \$89, pas chauffé, aussi parc Lafontaine 3½, bas \$140, chauffé, aussi Chambord près métro Laurier 3½ bas \$165, chauffé, aussi Lajeunesse près Jarry 2½ semi meublé \$150, tout payé. Aussi Drolet près métro Sherbrooke 2½ \$125, aussi 1½ \$89, tout payé. 277-3466. 29-12-77

DE SALABERRY 1 mois gratuit 2½, 3½ meublé ou non, chauffé eau chaude, près de transport et centre d'achat. Stationnement, tél.: 332-1397. 28-12-77

FORT LAUDERDALE INVERNY MANORS: 2 chambres à coucher, 2 salles de bain 1,200 pi. ca. d'espace à habiter 15 m. de l'aéroport nouvellement meublé, louer à la semaine ou au mois Fev, Mars, Avril, soit fin de sem. 455-5244. 28-12-77

APPARTEMENTS À LOUER

CHÂTEAU-BOULOGNE

10620 Bois de Boulogne

3½, 4½. Avec 2 salles de bain et 2 balcons. Ascenseur. Jardin en face et parc en arrière. 2 autobus 163 et 180. Entre centre d'achat Rockland et Normandie. Près du métro. Édifice entièrement en béton armé.

334-2069 J.N.O.

À LOUER: Immédiatement, appartements 1½, 2½ pièces, au Châteaufort, 1180 rue Fort, Montréal. Tél. 932-7250.

Brossard, 2½ meublé, \$155, par mois, pas de bail, tél.: 671-6133. JNO

Coin Université et Prince Arthur, maisons centennaires rénovées, tout électrique, 3 1/2, 4 1/2, \$330, à \$600. Tél.: 288-4251, lundi au vendredi 9 h. à 5 h. 24-12-77

N.D.G. 4 1/2 chauffé, poêle, réfrigérateur, eau chaude et taxe d'eau payée, occupation immédiate dans une petite maison appartement datant des années 1930 "art déco" magnifiquement conservée avec boiseries d'époque, endroit tranquille pour une (1) ou deux (2) personnes: \$180,00 par mois. INFORMATIONS Monsieur Brisbois avant 5:00, 489-4961. 24-12-77

ACHATS

DÉSIRONS ACHETER livres anciens et modernes sur les Arts, architecture, bibliographies canadiennes, histoire livres illustrés etc. Aussi peintures et œuvres graphiques d'artistes canadiens et européens, tél.: 727-7390. 3-1-78

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être souignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 465-2145

AMEUBLEMENTS À VENDRE

Complet 3 pièces neuf incluant mobilier de chambre moderne, bureau triple 9 tiroirs, bureau monsieur, sofa faisant lit moderne avec chaise, table à café, lampes. Le tout \$475.00 termes acceptés. 738-4761 J.N.O.

Vente d'entrepôt, lits jumeaux \$69.00, lits doubles \$99.00, mobilier cuisine 5 morceaux \$89.00, grand sofa et fauteuils \$189.00, sofa lit \$185.00. Aussi ameublements complets pour 3 pièces à partir de \$475.00 meubles neufs et garantis. 945 Beaumont, Parc ext. 274-5519 J.N.O.

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien Est. Tél.: 276-9067 ou 790 Atwater, 935-6716 J.N.O.

ANIMAUX À VENDRE

"30 ANS DE SÉLECTION"
BOUVIERS DES FLANDRES
DAUVERNIAC
"418-873-4638"
28-12-77

Bouvier des Flandres, chiens robustes, 6 mois enregistrés, très bon caractère avec enfants. 1-439-3282. 30-12-77

Colies, Terreneuves, Setters Irlandais, Ghasaspos, Pekinois, Épagneuls, Samoyèdes, Labrador, Bergers anglais, (enregistrés) Claude Pilon St-Sulpice, (Chargeur et Master Charge) 589-3928. 20-1-78

ANTIQUITES À VENDRE

VENTE AVANT NOËL
PRIX SPÉCIAL
Sur toute la marchandise en magasin. 4670 rue St-Denis, 843-6106
Galerie des Ancêtres.
24-12-77

ANTIQUITES À VENDRE

Set de salon Louis XV, dictionnaire 7 volumes, éditions Robert, appeler Jean-Pierre 273-7474. 24-12-77

Revivez les Noël d'autan à la boutique d'antiquités la belle époque. Rigaud route 40 sortie 8, ouvert tous les jours de 10 h. à 5 h. 5, fermé le lundi. 451-4101. 28-12-77

Poêle 3 points 1861 Jacques Cartier, rouet, armoires, meuble de cuisine en pin 1860, particulier, divers, 1-589-4279 — 351-3275 — 526-1439. 3-1-78

ARTICLES À VENDRE

Salle à manger canadienne pin classique comprenant table, banc, 5 chaises, bahut-vaisselier, berceuse, table à café, à moitié prix 346-3841. 28-12-77

AVIS

Un danois beige avec le nez noir portant un écharpe rouge. Perdu au coin de St-Laurent Mont-Royal. 285-8553. 24-12-77

CHALET À LOUER

ST. SAUVEUR: Motel Le Doyen, nouvellement construit, avec cuisinette et foyer, en face du Mont St-Sauveur, jour, semaine, mois, encore quelques unités pour la période des fêtes. Tél.: 1-227-3226. 3-1-78

STE-AGATHE: Vacances, repos, luxueux bungalows flanc de montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault, location semaine (aussi période des fêtes + ski). Tél. 256-6825 ou 326-5505 JNO.

DOMAINE NEW GLASGOW, ski de fond, motoneige, luxueux chalets "Suisse" 2 et 3 chambres à coucher, foyer, laveuse, sècheuse, 29 milles de Montréal. Benoit Perras au 655-1324 ou Robert Girard au 1-438-1520. JNO

CHANTECLAIR: chalet bavaois, luxueux, près des pentes de ski. Tarifs exceptionnels à la semaine, au mois, à la saison. Tél.: 514-430-0430, 819-326-5922. 14-1-78

Petit lac Magog, chalet à louer, au mois ou la saison, tout près du Mont Orford, 632-0928 après 5 h. res p.m. Fin de semaine 843-2134, 659-2285. 24-12-77

Val David, 2 chambres à coucher, foyer, vue panoramique près Mont-Plante, période vacances. 733-3669. 24-12-77

COLLECTIONNEURS

TIMBRES-POSTES

CANADA — ÉTATS-UNIS
Collectionneur comme les experts le font, sans accumulation inutile. Envoyez \$1.00 (remboursable au premier achat) pour recevoir nos listes illustrées et pour procurer seulement les timbres qui vous manquent.

OMNIPHILA
(Dépt. D.) C.P. 729
station OUTREMONT
H2V 4N9
24-12-77

CHAMBRES À LOUER

MOTEL RAPHAËL: Montréal-Ouest Grande chambre meublée, à la journée, semaine et au mois, avec poêle, réfrigérateur. 489-4911 16-1-78

BOULEVARD ST-JOSEPH: 305 est, neuf, près métro Laurier, poêle et réfrigérateur individuel. 845-7532. 31-12-77

Belle grande chambre, tout confort, lavabo, frigidaire, poêle, laveuse-sècheuse sur l'étage. Très propre. 276-7670, 273-7694 29-12-77

COMMERCES À VENDRE

BOUTIQUE DE DÉCORATION

Fleuriste — Établie depuis 8 ans. Excellente renommée. Près Métro. Considération à négocier. S'adresser le soir après 6.00 hrs.
331-6362
28-12-77

ARCHIVISTE MÉDICALE

DIPLOMÉE
Connaissance de l'anglais requise pour un hôpital de 110 lits. Sera responsable des admissions, des archives médicales, de la bibliothèque médicale et aura quelques responsabilités administratives. Excellents bénéfices marginaux et politique de personnel. Salaire proportionnel à l'expérience. S'adresser à: J.P. Gross
Directeur des services Hospitaliers
Centre Hospitalier Mont-Sinai
C.P. 1000
St-Agathe des Monts, Qué.
J8C 3A4 Tél.: 819-328-2303
29-11-77

GARAGE: Mécanique générale, équipement complet, pompes à essence, cottage 9 pièces, beau grand terrain, à St-Aimé (Masserville). Inf. Paul Guy Perron 658-0628.

LE PERMANENT,

Courtier
24-12-77

SALON DE COIFFURE: pour hommes, moderne, centre-ville, Ste-Catherine Ouest. Équipé. Renseignements: 866-7789. 28-12-77

COURS PRIVÉS

GUITARE classique et musique, professeur ayant expérience d'enseignement conservatoire européen, cours particuliers Ahuntic, 381-2470. 16-1-78

DEMANDES D'EMPLOI

Jeune femme, 20 ans, désireux de travailler à l'heure à la semaine ou fin de semaine pour petits travaux. 273-6963 représentants de vente s'abstenir. 24-12-77

Jeune femme, 13 ans d'étude, secrétaire, infirmière-auxiliaire, références de bureau et hôpitaux, accepte emploi dans bureau de médecin, cherche emploi, tél.: 727-7636. 24-12-77

DIVERS

T.V. SERVICE: Centre des ventes et services autorisés. Quasar, Zenith et autres marques. Prêtions gratuitement si nécessaire, ce service amical par techniciens qualifiés. 279-1730. 28-12-77

ENTRETIEN-RÉPARATIONS

Peinture extérieure, intérieure, estimation gratuite. 256-8909. 28-12-77

LOGEMENTS À LOUER

3 ½ avec fournaise fournie \$95, par mois. 11,673 Georges Pichet Montréal-Nord. Tél. 321-1298. 24-12-77

BELLECHASSE & VIAU 4½, bas, tapis, meublé, très propre, \$260. 667-8850. 9-1-78

ST-HENRI: Nouvelle bâtisse 4½ et 5½ pour \$150. et \$160. 669-9646. 3-1-78

RUE ST-ANDRÉ, près Sherbrooke, 3 ½, rez-de-chaussée, 1er janvier, meublé, eau, électricité, stationnement extérieur inclus. Tél.: 523-3527. 28-12-77

4½ chauffé avec sous-sol fini et garage et patio. \$250, par mois. 11371 Plaza Montréal-Nord. Tél.: 323-4025 ou 648-0180. 24-12-77

Plusieurs logements disponibles Faucher près Crémazie 5½ bas \$250, chauffé, aussi St-Denis près Beaubien 6½ 2e étage \$200, chauffage électrique aussi rue Laval près Métro Sherbrooke 5½ semi sous-sol \$195, chauffage électrique payé. Aussi Notre-Dame-de-Grâce près gare Montréal-Ouest. 5½ \$275, chauffé garage, 2e étage, cour. 277-3466. 29-12-77

OUTREMONT: Côte Ste-Catherine, extra spéciale, bas de duplex, pas chauffé, 3 ou 4 chambres à coucher, grande cuisine, salle de jeu avec foyer, garage, \$700, appeler 387-3110. 28-12-77

LAVAL: Ste-Rose, grand 4½ tout confort, domaine Champs Fleury, disponible immédiatement 625-3661. JNO

LAVAL, luxueux 3½, bord de l'eau, chauffage électrique, foyer, tapis, poêle, réfrigérateur, 279 blvd. Ste-Rose, \$195, à \$230. 622-0279. 30-12-77

ÉBÉNISTERIE MENUISERIE

Ébéniste, dessin et exécution de meubles modernes. Restauration de meubles anciens. Jean Gilbert Jozon: atelier: 486-4377; résidence: 488-5545.
24-12-77

MAISONS À LOUER

Bungalow Montréal-Nord, 3 chambres à coucher, salon, sous-sol fini, grand jardin, près centre d'achats, transports, prix \$55,000. Tél.: 733-0465 (soir) 28-12-77

LA CITIERE: exclusif La Prairie, maison neuve, 4 chambres, 3½ salles de bain, cuisine équipée, salle à manger, salon, foyer, 2 garages, tapis, lave-vaisselle, presse-déchets, laveuse-sècheuse, 15 min., centre-ville. Tél.: 588-5136. 678-1833. 28-12-77

OCCASIONS D'AFFAIRES

Jeune communauté religieuse, emprunterait \$10,000, sur billet, solide endosseur. Tél.: jour 481-1133, soir 457-5671. 28-12-77

OFFRES D'EMPLOIS

Commis Dactylo très bonne condition de travail, communiquer avec M. Cousineau à 842-9841. 24-12-77

SECRÉTAIRE JURIDIQUE D'expérience parfaite bilingue pour avocat senior en droit litigieux steno, bons avantages. 9 heures à 5 heures. 281-1766. 3-1-78

SECRÉTAIRE JURIDIQUE expérience légale requise, très bonne condition de travail. Communiquer avec M. Cousineau à 842-9841. 24-12-77

PENSIONS

PENSIONS: Centre d'accueil pour personnes retraitées et luxueux. Service de garde malade et médecin, nourriture impeccable. 376-7689. 14-1-78

PERSONNEL

ETRE DEUX...
Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux.
Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses. Dépliants gratuits sur demande.
Tél.: 282-0058
ouvert de 1 P.M. à 9 P.M. lundi au vendredi

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE
1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal J.N.O.

Face à Face. Un service de rencontre respectable et efficace pour se faire de nouveaux amis. Pour gens libres seulement. 288-5253, 1 h à 9 h. JNO

AMASO: Service de rencontres. Séries, 822 est, Sherbrooke suite 5, Marthe Gaudette, b.a., b. pédagogie, b. philosophie, licence ès lettres. Tél.: 524-3852, Sherbrooke. 777-2865. JNO

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

SPECIALITÉ 2e hypothèque pour consolidation, achat autres besoins, maison ou chalet: intrépassé seulement si désiré: aussi 1ère hypothèque disponible: société privée: 259-5476. 20-1-78

Abaissement 10¼, 1ère, 2ième hypothèques, balance de vente, rapidement, jour ou soir 729-4333. 3-1-78

SERVICES DIVERS

IMPRESSION de T-Shirt de tous genres, chandails de sport, d'autocollants et d'affiches en sérigraphie. Design souvent gratuit. Appeler André Beaulieu à 484-3479 ou 343-7790. Le T-Shirt fait un cadeau original. J.N.O.

Skis-Prix 998 Gouin Ouest, 336-4797. 30-12-77

TERRAINS À VENDRE

DUVERNAY O. Val des Arbres, terrains résidentiels de choix. Tél.: 481-1725 ou 661-8952. 25-1-78.

TAILLEURS

DROLET: vous avez maigri ou engraisé? Faites ajuster vos vêtements, habits, paletots sur mesure. \$149. Tél.: 388-2532, 8300 Drolet. 24-12-77

MAISONS À LOUER

2-3 CHAMBRES À COUCHER
ENTRÉES INDIVIDUELLES
COMMODITÉS
DE TOUTES SORTES
695-2740 J.N.O.

TERREBONNE: Bungalow 5 pièces façade pierre des champs porte patio, foyer salon, garage intérieur, repris de banque. RAUL CHARTRAND courtier 471-8722, 471-1536. 3-1-78

TRIPLEX près Université McGill 2x5x½, 4½ avec sous-sol, façade en pierre, stationnement, occupation arrangée, vente privé, \$70,000, argent comptant \$25,000. Len Burnie. 845-8887 ou 625-3395. 5-1-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

VAL MORIN, cottage 8 pièces, foyer, terrain 31,477 pi. ca. échangerait. Gilles Asselin 871-8851. Immeubles Clément, un courtier fiable. 24-12-77

VERDUN face au fleuve 855 Stephens, luxueux triplex détaché en 6-4-3, sous-sol fini, garage, rez-de-chaussée, libre, conviendrait à homme profession. Jean-Paul Pilon à 435-4245, 331-7484. 28-12-77

WESTMOUNT: localité centrale, résidence privée, tout équipée, 5 chambres à coucher, 2 salles de bain, cuisine moderne, salon séparé avec foyer, salle à manger, grande entrée, sous-sol fini garage, pour 2 autos grand sundeck, patio, jardin paysagé avec terrain, libre à côté. Superficie totale environ 12,000 pi. carrés. Le tout pour \$165,000.00. Appelez 937-1494. 4-1-78

STE-AGATHE, transfert, faut vendre bord lac Byette, maison canadienne, pièces sur pièces, neuve 26x44, 2 étages, 8 pièces, garage, foyer, vente privée, toutes offres considérées. 819-326-4250. 3-1-78

LAVAL: Ste-Rose, grand 4½ tout confort, domaine Champs Fleury, disponible immédiatement 625-3661. JNO

LAVAL, luxueux 3½, bord de l'eau, chauffage électrique, foyer, tapis, poêle, réfrigérateur, 279 blvd. Ste-Rose, \$195, à \$230. 622-0279. 30-12-77

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

465-2145

• Chaque parution coûte \$5.00 le pouce
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

CHEF DES SERVICES DE RÉADAPTATION

Catégorie d'établissement: CA de Transition Sécuritaire

Nature de la fonction:

Planifie, coordonne et contrôle les activités relatives à la vie de groupe des bénéficiaires de l'établissement dans le but d'assurer un climat physique, intellectuel, psychologique et social propice à une amorce de réadaptation.

Exigence:

Diplôme d'études universitaires de trois ans en psycho-éducation ou enfance inadaptée ou criminologie. Expérience requise en milieu sécuritaire ou en CA de réadaptation.

Salaire:

Classe 13 selon la rémunération des cadres pour personnel CA.

Faire parvenir votre curriculum vitae d'ici le 29/12/77, à:

Directeur général,
Les Pavillons Laforest Inc.
1360 Boul. Mercure,
Drummondville, Qué.

24-12-77

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

SUN LIFE DU CANADA

Pour assister un cadre supérieur de la Direction générale.

On demande:

- Études commerciales.
- Expérience juridique souhaitable, mais non obligatoire.
- Faire preuve d'initiative.
- Ce poste requiert une connaissance supérieure de l'anglais.
- Haute compétence en sténographie et dactylographie au dictaphone.
- Au moins trois ans d'expérience en secrétariat.
- Salaire à discuter.

Pour prendre rendez-vous, veuillez communiquer avec Mlle A. Chartrain 866-6511, poste 605.

SunLife
DU CANADA

24-12-77

TECHNICIEN DEMANDÉ

Expérience réparations générales, moteurs diesel, coffre à outils, bilingue préférable, travail permanent. Bonne condition.

A.R.D. Perron Inc.
Senneterre, Québec
819-737-2293

24-12-77

SECRÉTAIRE JURIDIQUE

3 ANS EXPÉRIENCE
DROIT CIVIL
527-2101
J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Montreal Trust

BROSSARD

Bungalow "Custom Built" 10 pièces, 4 chambres à coucher, terrain double, propriété de rêve. Foyer, air conditionné, accessoires disponibles. Occupation immédiate. Appeler Bernard Vallée 672-6450 ou 1-224-2658.
Courtier
24-12-77

Le Canada vainc laborieusement les États-Unis 6-3

par François Lemeny

C'est devant un public confidentiel de moins de 1000 spectateurs que l'équipe nationale du Canada a infligé un revers de 6-3 à la formation des États-Unis, hier soir au Forum à l'occasion du match d'ouverture de la Coupe mondiale de hockey junior.

Le peu d'intérêt suscité par le match d'hier témoigne, faut-il le rappeler, de la sous-représentation de la Ligue junior majeure du Québec, qui a délégué quatre joueurs seulement, et aussi en raison du caractère très anglophone de l'organisation. Ainsi les quelques notes fournies par les deux équipes américaines sont écrites dans un français très correct cependant que le programme distribué par la Fédération canadienne de hockey amateur

souffre de plusieurs fautes d'orthographe.

Les membres de la LHJMQ ont cependant relevé le défi en marquant trois des six buts du Canada. Patrick Daley du National de Laval, Rick Vaive des Castors de Sherbrooke et Rick Paterson du Royal de Cornwall ont trouvé le fond du filet, les autres buts allant à Tony McKegney des Canadiens de Kingston, Ryan Walker des Brakkers de Seattle et Wayne Gretsky, ce jeune joueur de 16 ans de Greyhounds de Sault Ste-Marie. La LHJMQ a également été à l'honneur au sommaire de l'équipe américaine puisque Mark Green des Castors de Sherbrooke a marqué deux des trois buts des siens, l'autre allant à John Liprando.

La majorité des observateurs s'attendaient à une victoire relativement facile

du Canada et le premier tiers devait leur donner raison. L'équipe dirigée par Ernie McLean a pris une avance de 3-0 après vingt minutes de jeu, mais les Américains ont provoqué l'égalité avec deux buts en deuxième période, puis un troisième au début du dernier tiers.

"Je crois que les joueurs ont eu un laisser-aller général et cela pour deux raisons, a expliqué McLean. Premièrement, les joueurs ont réalisé leur objectif qui était de faire partie de la sélection nationale. Une fois sélectionnés, ils ont pris pour acquis que les choses iraient aisément.

"Deuxièmement, poursuit McLean, nous affrontons une équipe en principe inférieure à la nôtre et naturellement mes joueurs ont sous-estimé l'adversaire ou en-

core surestimé leur force. Or le Canada éprouve toujours beaucoup de difficultés contre les États-Unis, que ce soit au niveau professionnel ou junior. Les joueurs américains n'ont aucune peine à se motiver pour un match contre le Canada alors que les Canadiens subissent un effet contraire."

Cela dit, la nonchalance et le manque de décision de plusieurs joueurs, notamment des défenseurs Willie Huber et Brad Marsh, auraient pu coûter la victoire au Canada.

Le niveau du jeu a été dans l'ensemble très moyen et les nombreux arrêts, causés par des dégagements, ont considérablement ralenti l'allure de la rencontre. Ainsi les Américains n'ont obtenu leur premier lancer du match qu'à la 13ème

minute de premier tiers.

Le gardien Carl Bloomberg a commencé le match dans les filets des États-Unis, et il a été relevé de ses fonctions après vingt minutes de jeu. Son successeur Paul Josiak lui a été d'emblée supérieur et le résultat aurait peut-être été différent s'il avait joué tout le match. Le gardien Al Jensen a pour sa part été désigné le meilleur joueur de l'équipe canadienne, quoi que ce choix soit discutable. Rick Paterson ou encore Tony McKegney ont bien joué et ils auraient pu aisément être sélectionnés. Mark Green a été désigné le joueur par excellence du côté des Américains.

Le Canada jouera son prochain match ce soir à Cornwall contre l'Allemagne de l'Ouest.

Huit équipes participent au tournoi. Le Canada fait partie de la division Bleue avec la Tchécoslovaquie, la RFA et les États-Unis, la division Or étant composée de l'Union soviétique, de la Finlande, de la Suède et de la Suisse. Chaque équipe joue une fois contre chacune des trois équipes de sa section, puis les deux meilleures formations de chaque division s'affrontent dans un second tour. Les deux premiers disputent enfin la finale, qui aura lieu le 3 janvier prochain.

Dans les autres matchs du tournoi, l'URSS a littéralement écrasé la Suisse au compte de 18 à 1 tandis que la Tchécoslovaquie a pour sa part vaincu de justesse l'Allemagne de l'Ouest 5 à 4. Enfin, la Suède a fait match nul avec la Finlande 4 à 4.

Le Canadien est désigné l'équipe par excellence en 77

Le Canadien de Montréal, qui a remporté en 1977 une deuxième coupe Stanley consécutive après avoir établi une pléthore de records de la Ligue nationale, a été choisi presque à l'unanimité l'équipe par excellence au Canada.

Seulement une vingtaine des participants au scrutin organisé par la Presse Canadienne qui réunissait 112 voteurs, ont opté pour une autre formation que le Canadien.

La raison du choix des 92 autres est assez évidente. L'équipe montréalaise a tellement dominé les autres formations de la LNH qu'elle n'a perdu que huit de ses matchs la saison passée, ne s'inclinant que deux fois en séries éliminatoires en remportant la coupe Stanley en 14 parties seulement.

Avec 60 victoires, 12 nulles et huit revers, l'équipe dirigée par Scotty Bowman et Sam Pollock a enregistré 132 points de saison, un record absolu du

hockey professionnel. Les 60 victoires du Canadien constituent le plus petit nombre de revers encaissés dans une saison de plus de 70 parties.

Le Canadien a aussi amélioré les records dans les catégories suivantes: le plus petit nombre de défaites à domicile (1) et le plus de victoires à l'extérieur (27). De plus, le Canadien a enregistré la plus longue série de matchs sans défaite à domicile de tous les temps avec 29, entre le 1er novembre 1976 et le 3 avril dernier.

Grâce à 92 votes de première place, 10 de deuxième et cinq de troisième, le Canadien a amassé un total de 301 points, 217 de plus que ses plus proches adversaires, les Alouettes de Montréal.

L'équipe dirigée en 1977 par Marv Levy a reçu cinq votes de première place, 29 de deuxième et 11 de troisième, pour un total de 84 points. Les Alouettes remportaient en no-

vembre dernier leur deuxième coupe Grey en quatre ans, en triomphant 4-1-6 des Eskimos d'Edmonton.

Au troisième rang suit l'équipe de curling de Bill Jenkins, athlète par excellence en 1977, qui a effectué un très beau retour du fond du classement pour remporter le championnat junior du monde de curling. L'équipe de Jenkins a reçu plus de votes de première place (huit) que les Alouettes, additionnés à 17 de deuxième et 20 de troisième, pour un total de 78 points.

La seule autre équipe ayant reçu plus d'un vote de première place est celle des Bruins de New-Westminster, de la Ligue junior de hockey de l'Ouest du Canada, qui a remporté la coupe Memorial au printemps. Les Bruins ont amassé 37 points.

Suivent les Nordiques de Québec, champions de l'Association mondiale, avec 21 points; les Burrards de Van-

couver, champions canadiens de crosse, avec 19; l'équipe nationale de soccer et les Lions de la Colombie-Britannique de la LCF, avec 14 points chacun.

Le Canadien, dont la locomotive a été Guy Lafleur, athlète par excellence en 1977, a terminé la saison 20 points devant les Flyers de Philadelphie. L'équipe montréalaise a ensuite éliminé les Blues de St. Louis en quatre matchs, les Islanders de New York en six et les Bruins de Boston en quatre, sur des scores de 7-3, 3-0, 4-2 et 2-1.

Une saison magnifique pour le Canadien, couronnée par une 14e coupe Stanley en 25 saisons. Les hommes de Scotty Bowman ont failli rééditer leur marque record de 1976, en éliminatoires, alors qu'ils avaient remporté la coupe en 13 matchs seulement, une défaite contre les Islanders venant assombrir leur performance.

Gilles Houde



Il vous est sans doute arrivé de voir à l'oeuvre quelques gymnastes et de vous dire: quel c'est beau, quelle grâce, quelle souplesse. Mercredi soir, je n'ai pas regretté d'avoir bravé la tempête pour me rendre au centre Claude-Robillard où j'ai eu la chance de voir à l'oeuvre l'ensemble des 125 belles et bonnes Gymnix, l'élite de la gymnastique féminine dans la région de Montréal.

Le Club Gymnix prit naissance en 1972 grâce au travail infatigable de Nicole MacDuff qui en est toujours l'entraîneur-chef. Et la gymnastique artistique dans sa version la plus parfaite demeure l'objectif ultime des athlètes et des entraîneurs. Ici, on s'amuse certes, mais en travaillant très sérieusement. On ne vient pas au Club Gymnix pour faire un petit peu de gymnastique, on y vient pour en faire beaucoup et pour en faire correctement. Le choix est clair, net et précis, on veut la perfection et on vise les plus hauts sommets dans l'exécution. Dans des mots qui ces temps-ci font peu à bien des gens, le Gymnix reste un club pour l'élite.

Aujourd'hui, avec la complicité des autorités de la Ville de Montréal, le Club Gymnix possède enfin son local permanent au magnifique centre Claude-Robillard. Plusieurs responsables du Service des sports et loisirs de Montréal comme Jean Emond, collaborent d'une manière spéciale et presque amoureuse à fournir une aide précieuse à ce groupe sympathique qui s'entraîne quotidiennement. Avec un local bien à elles, les 125 gymnastes peuvent respirer plus librement car elles savent que d'une journée à l'autre les pièces lourdes de leur équipement seront en place et que les démenagements de locaux et d'engins sont de l'histoire ancienne.

Local et équipement maintenant réglés, voilà que le Père Noël 1977 réservait une surprise extraordinaire aux athlètes. En effet, afin que les Gymnix participent à certaines compétitions importantes

en dehors du Québec, il fallait pouvoir compter sur de l'argent en sus de ce que peut donner le haut-commissariat. Eh bien depuis quelques heures, la BCN a décidé d'aider concrètement en utilisant un de ses chèques, évidemment, ce sur quoi personne n'a d'objection. Au contraire ça devient de plus en plus fréquent de pouvoir remercier l'entreprise privée qui consacre temps et argent aux sports amateurs. Espérons que l'exemple de la Banque Canadienne Nationale soit suivi rapidement par d'autres entreprises.

Pour fêter cette fin d'année 1977, les entraîneurs des Gymnix nous présenteront les 125 gymnastes dont l'âge varie entre 3 ans et 17 ans. Qu'on le veuille ou non, voir une si belle jeunesse en action vous donne le frisson, et vous rend optimiste quant à l'avenir. Vous auriez dû voir les petites de 3 et 4 ans, en collants rouges s'initier aux mêmes mouvements que ceux que Nadia a rendus célèbres. Dans l'espace de quelques années ces jeunes "bébés adorables" deviendront les successeurs de Marie-Josée Gagnier, Ginette Dufresne, Christiane Thibault et autres qui connaissent actuellement beaucoup de succès en gymnastique. Pour ce faire, Nicole MacDuff

Le Club Gymnix a déjà fêté Noël

est fort bien secondée par Raymonde Germain et une dizaine d'entraîneurs qui ne perdent aucune occasion de se perfectionner et qui ne comptent pas non plus le nombre d'heures de travail. Je m'en voudrais de ne pas mentionner le nom du Dr. Jean-G. Desjardins et son épouse Jocelyne qui agissent comme président et vice-président du Club Gymnix. Ces deux personnes sont actives, dévouées et compétentes et le milieu du sport amateur commence à les mieux connaître et à les apprécier.

Si l'année 1977 se termine bien pour les Gymnix, c'est aussi à cause d'une "première québécoise" qui se déroulera au centre Claude-Robillard entre le 26 décembre et le 2 janvier. En effet, pour la première fois, le Camp d'entraînement de Noël de l'équipe féminine canadienne se tiendra ici. Le Club Gymnix sera donc l'hôte des 22 meilleures gymnastes provenant de tous les coins du Québec. Les 29 et 30 décembre seront consacrés à des sessions ouvertes pour permettre aux entraîneurs et aux gymnastes impliqués dans le programme national élite d'observer les meilleures gymnastes au pays.

Le Club Gymnix est considéré comme l'un des deux meilleurs clubs au Canada, et prépare actuellement quatre gymnastes pour les Championnats du monde 1978 (France), les Jeux du Commonwealth

1978 (Edmonton) et les Jeux olympiques de Moscou en 1980. Les athlètes des Gymnix ont fréquemment remporté des titres individuels et des titres par équipe lors de rencontres inter-club au Canada et aux États-Unis. Récemment, l'entraîneur Raymonde Germain, et les gymnastes Christiane Thibault et Carmen Allie rentraient d'un voyage en Chine et en Angleterre.

Concernant la Chine, Raymonde Germain disait: "Les athlètes de ce pays se classent en gymnastique parmi les meilleurs au monde. Les Chinoises sont des acrobates extraordinaires et contrairement aux athlètes de plusieurs autres pays, on n'hésite pas à Pékin à nous révéler les secrets de leurs méthodes d'entraînement. En fait, il n'y avait pas de secret et les discussions au sujet de l'entraînement étaient ouvertes. Ce fut un voyage sportif et culturel tout à fait spécial et nous en revenons avec un enrichissement certain. Les Chinoises nous ont accueillies d'une manière très chaleureuse et nous avons bien hâte de les voir sur la scène internationale de la gymnastique."

Les propos de Raymonde Germain confirment ce que m'écrivait de Pékin, le père Marcel de la Sablonnière, qui, lui aussi, prétend que les Chinoises pourraient bientôt rivaliser avec succès contre les Russes et les Japonais en gymnastique.

L'ONF ferait un film coûteux "aux dépens des athlètes..."

OTTAWA — Le député conservateur de Fraser-Valley West, M. Bob Wenman, n'est pas amateur de films sportifs. Du moins, c'est ce que laisse entendre une motion qu'il a présentée en Chambre ces derniers jours, en guise de protestation contre la récente décision de Mme Iona Campagnola d'autoriser l'Office national du film à tourner un documentaire au coût de \$840,000 sur les prochains Jeux du Commonwealth, à Edmonton.

M. Wenman propose que "le conseil des ministres accorde à Mme Campagnola une cinécaméra d'amateur ainsi qu'un temps d'antenne sur les chaînes de télévision du pays du Commonwealth de son choix, afin qu'elle puisse tourner et jouer le rôle principal dans son film. Les \$840,000 qu'elle compte englober dans son aventure extravagante pourraient ainsi être consacrés aux athlètes, qui seront en mesure de mieux se préparer aux Jeux du Commonwealth".

Le film documentaire auquel M. Wenman fait référence sera payé à même les fonds du ministère des Sports, dont le budget global est de \$35 millions. Sports-Canada accorde à l'heure actuelle un peu moins de \$5 millions en aide directe aux athlètes.

Selon un communiqué du Parti progressiste-conservateur, les positions de M. Wenman semblent partagées par plusieurs animateurs sportifs.

sommaires

Ligue Nationale

Sabres 3, Penguins 3

Première période	
1-PITTSBURGH: Kehoe (9)	7:38
2-PITTSBURGH: Blanchin (6)	8:57
Corrigan, Malone	
Pénalités: Carr Pit 15:03, Robert Buf 16:16, Fogolin Buf 16:57	
Deuxième période	
3-PITTSBURGH: Kehoe (10)	9:20
4-BUFFALO: Perreault (24)	16:09
Pénalités: Blanchin Pgh 1:50, Anderson Pit	
Korab Buf 6:40, Campbell Pit, Luce Buf 10:10, Anderson Pit 12:31, Paradise	15:34
Troisième période	
5-BUFFALO: Seiling (7)	18:19
6-BUFFALO: Robert (12)	18:39
Edwards	
Pénalités: Anderson Pit 11:06, Fogolin Buf	11:06
Tirs aux buts	
Pittsburgh	7 6 3-15
Buffalo	12 13 11-36
Gardiens: Berron, Pittsburgh; Edwards, Buffalo.	
Assistance: 16 433	

Kings 4, Hawks 0

Première période	
1-LOS ANGELES: Taylor (4)	10:12
Stemkowski, Wilson	
Pénalité: Savard Chi 14:23	
Deuxième période	
2-LOS ANGELES: Wilson (4)	15:17
3-LOS ANGELES: Kosak (7)	17:21
Hutchison, Stemkowski	
Pénalités: Murphy LA 8:14, Goldup LA 12:31, Russell Chi 19:14	
Troisième période	
LOS ANGELES: Kosak (8)	7:00
Dionne, Venesky	
Pénalités: Goldup LA, Mulvey Chi 15:17	
Tirs aux buts	
Los Angeles	8 10 7-25
Chicago	7 4 10-21
Gardiens: Vachon, Los Angeles; Esposito, Chicago	
A-9 072	

Islanders 6, Blues 3

Première période	
1-ST-LOUIS: Patey (9)	6:16
Bennett, Aitlick	

2-ISLANDERS: Gillies 14	15:05
Bossy, D. Potvin	
3-ST-LOUIS: Hammarstrom 9	17:43
Benson, Ogilvie	
Pénalités: Harris Isl 5:02	
Deuxième période	
4-ISLANDERS: Gillies 15	1:07
Bossy, Trotter	
5-ISLANDERS: D. Potvin 5	3:05
Persson, Harris	
6-ISLANDERS: Trotter 23	8:23
Gillies, Bossy	9:18
7-ST-LOUIS: Unger 13	9:18
8-ISLANDERS: Trotter 24	16:57
Bossy, Persson	
Pénalités: Holt SL 1:26, Roberts SL 15:00, Bourne Isl 17:47	
Troisième période	
9-ISLANDERS: Parisé 11	15:27
Drouin, Persson	
Aucune pénalité	
Tirs aux buts	
Islanders	13 9 7-29
St-Louis	7 12 13-32
Gardiens: Myre, St-Louis; Smith, Islanders.	
Assistance: 14 675	

5-INDIANAPOLIS: Thomas 8	8:45
Lecleer, Wilkins	
Pénalités: Mahree Cin, Driscoll Ind 7:16, Melrose Cin 18:18, Dudley Cin 19:19	
Tirs aux buts	
Cincinnati	10 11 5-26
Indianapolis	8 12 13-33
Gardiens: Lapointe, Cincinnati; McDuffe, Indianapolis.	
Assistance: 6 496	

Championnat mondial Jr

Canada 6, USA 3	
Première période	
1-CANADA: Daley	4:58
Ramage, Paterson	
2-CANADA: Vaive	17:12
Daley	
3-CANADA: McKegney	18:53
Gretzky, Babych	
Pénalités: Smy Can 0:45, Lundgren USA 4:23, Ramage Can 18:45	
Deuxième période	
4-USA: Green	4:22
Lacy, Fleamster	
5-USA: Green	19:12
McDougal	
Pénalité: Liprando USA 1:43	
Troisième période	
6-USA: Liprando	1:53
Lundgren	
7-CANADA: Walter	4:59
Gartner	
8-CANADA: Paterson	8:40
Hartsburg	
9-CANADA: Gretsky	16:51
Hartsburg, Babych	
Pénalités: Walter Can 0:40, Babych Can 12:21, Ullrich USA 17:16, McCrimmon Can 19:47	
Tirs aux buts	
Etats-Unis	6 14 10-30
Canada	11 6 16-34
Gardiens: Bloomberg, Jewiwsk, Etats-Unis; Jensen, Canada.	
Assistance: Non disponible	

Association Mondiale

Stingers 4, Racers 1

Première période	
1-CINCINNATI: Dudley 6	6:26
Stewart, LaPointe	
2-CINCINNATI: Florek 22	8:30
Pénalité: Bielop Cin 19:19	
Deuxième période	
3-CINCINNATI: Plumb 6	10:29
Coates, Bishop	
Pénalités: Driscoll Ind 11:17, Patenaude Ind 18:54	
Troisième période	
4-CINCINNATI: Marsh 4	3:39
Leduc, Stoughton	

hockey

Ligue Nationale

Mercredi

Montréal 3, Toronto 2	
Washington 5, Rangers 5	
Buffalo 5, Detroit 3	
Los Angeles 8, Minnesota 1	
Chicago 6, St. Louis 2	
Boston 6, Colorado 3	
Philadelphie 4, Cleveland 0	
Hier	
Islanders NY 6, St. Louis 3	
Pittsburgh 3, Buffalo 3	
Los Angeles 4, Chicago 0	
Ce soir	
Islanders NY à Montréal	
Cleveland à Rangers NY	
Philadelphie à Boston	
Atlanta à Colorado	
Detroit à Washington	
Toronto à Pittsburgh	
Minnesota à Vancouver	

Association Mondiale

Mercredi

Winnipeg 4, Houston 3	
Birmingham 5,	
Tchécoslovaquie 0	
Edmonton 5, URSS 2	

Hier

Cincinnati 4, Indianapolis 1

Ce soir

Winnipeg à Cincinnati

Indianapolis c. N.-Angleterre

URSS à Birmingham

Championnat junior mondial

Matchs hors-concours

Mardi

Canada 7, URSS 3

Tchécoslovaquie 6, Québec 4

USA 8, Cornwall 4

Huli 6, RFA 0

Finlande 12, Chicoutimi 6

Hier

Matchs de championnat

Canada 6, USA 3

Tchécoslovaquie 5, RFA 4

URSS 18, Suisse 1

Suède 4, Finlande 4

Ce soir

Canada c. RFA, à Cornwall

URSS c. Suède, à Québec

Finlande c. Suisse, à Chicoutimi

Tchécoslovaquie c. USA, à Hull

La Brasserie Molson

est heureuse de vous présenter à la télévision de Radio-Canada

LA SUPER SÉRIE 78

Des équipes de la L.N.H. affrontent des formations de l'U.R.S.S. et de la Tchécoslovaquie.

lundi 26 décembre

Pardubice de Prague

c.

Flyers de Philadelphie

20h

mercredi 28 décembre

Spartak de Moscou

c.

Canucks de Vancouver

22h

lundi 2 janvier

Pardubice de Prague

c.

Maple Leafs de Toronto

Bombardier-MLW demande un sursis de quatre semaines

court. Des menaces de licenciements pèsent sur certains de ses employés parce que des contrats sérieux échappent à l'entreprise, non seulement en Ontario, mais aussi au Québec.

dollar US

avec ses partenaires occidentaux, afin de stabiliser les marchés d'exportation restants.

M. Armin Grunewald,

es étrangères, a estimé que l'intervention de M. Carter et la décision de l'OPEP sont liées, ne serait-ce que par une heureuse coïncidence".

M. Simonet, actuel président du conseil des ministres de la CEE, a reproché à Washington d'avoir fui ce qu'il a appelé ses "responsabilités impériales" en refusant de stabiliser sa monnaie.

entides
le à Ste-Marguerite

NICKY

Nicky

Comptables Agréés
17^{ème} étage
La Tour de la Bourse
Place Victoria
Montreal H4Z 1G9, Québec
(514) 878-2691

350 est, boul. Charest
Québec G1K 3H5, Québec
(418) 647-3151

TORONTO
Comptable, Québec
Rimouski - Guelph
Trois-Rivières, Ottawa
Sept-Îles

Suite 3100, Tour de la Bourse
Montreal M4B 1H8 — 861-5741

THORNE, RIDDELL & CIE
Comptables Agréés

BUREAU
Terrebonne, Rouville, L'Assomption,
Neuve-Bourgeois, Québec, Ontario,
Nouvel-Hôtel, Saint-Jacques,
Nouveau-Brunswick,
Colombie-Britannique,
Hoggar, des Caraïbes.

Représentation dans le monde entier

2500-630, Boul. Dorchester O.
866-7351

TOUCHE, ROSS & CIE
Comptables Agréés

Sydney, Halifax, Saint-Jean, Québec,
Richmond, Ottawa, Toronto, Hamilton,
Kitchener, London, Windsor, Winnipeg,
Regina, Saskatoon, St. Catharines,
Calgary, Edmonton, New Westminster,
Burnaby, Vancouver, Victoria,
Kelowna, Nanaimo, Westport,
Banff, Grande Prairie,
Edmonton, Grand Rapids et
autres divisions en cours.

1, Place Ville-Marie
861-8525

LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Charles A. Gauthier, C.A.
Charles J. Gauthier, C.A.
Yves C. Parthémeau, C.A.
210 ouest, boul. Crémazie
388-9251

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand Viau, C.A.
Yves Gauthier, C.A.
Vincent Évesque, C.A.
H. Lévesque, R.C.A.
Jean-Lucien Gauthier, C.A.
Robert H. Crandall, C.A.
Jacques Joly, C.A.
Richard DeBellefeuille, C.A.
210 ouest
4926, ave. Verdun, Verdun
H4G 1N3
7708, rue Edouard, LaSalle
H8P 1T2
55A, Blainville Est,
Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 — 435-4691

**ZITZER, SIBLIN, STEIN,
LEVINE & CIE**
Comptables Agréés
MONTREAL - TORONTO
Rick Zitzer, C.A.
Herbert E. Siblin, C.A.
Boris S. Steinhilber, C.A.
David Stein, C.A.
Norman B. Goldstein, C.A.
Steven A. Yagde, C.A.
Morvin Tupper, C.A.
Ary A. Trosienbaum, C.A.
Ariane B. Chagnon, C.A.
Ariela A. Stein, C.A.
Jeffrey L. Payne, C.A.
Barbara Dufourcan, C.A.
Barry D. Levine, C.A.
Bernice L. Fogelbaum, C.A.

**4115 Sherbrooke ouest
Westmount, Que. 933-1112**

L'Ontarien devance le Québécois en assurance-vie

Les assureurs ont perçu \$3 milliards de primes au Québec

Les Québécois ont versé en 1976 près de \$3 milliards de primes aux compagnies et aux sociétés d'assurances.

Le total des primes versées a donc augmenté de 19,5% l'an dernier, passant de \$2,482,119,708 en 1975 à \$2,966,593,585.

C'est ce que révèle le rapport annuel du service des assurances du ministère des consommateurs, coopératives et institutions financières, rendu public hier par le ministre, Madame Lise Payette.

C'est dans le secteur des assurances de dommages que l'on a enregistré le plus fort pourcentage d'augmentation, soit 23,5%, les primes atteignant la somme de \$1,797,340,938 en 1976, par rapport à \$1,455,044,041 en 1975.

Dans ce secteur, l'assurance-automobile représente près de la moitié des primes. Pour l'automobile, les primes directes ont augmenté de 22% l'an dernier, passant de \$660,612,957 en 1975 à \$807,362,513 en 1976. Les assurés ont reçu, en paiement de sinistres, la somme de \$526,796,977 contre \$468,684,215 en 1975.

Les primes directes en assurance de biens se chiffrent à \$500,470,997, soit une augmentation de 36,0% sur le chiffre correspondant de 1975.

Les sinistres en assurance de biens, s'élevant à \$277,895,161, représentent 55,5% des primes.

En ce qui concerne les assurances de personnes, l'ensemble des primes, qui s'est établi à \$1,169,252,647, constitue une hausse de 13,8% en regard de 1975. Les nouvelles polices souscrites en 1976 ont totalisé \$10,598,905,363 en capital assuré. C'est une augmentation de \$1,487,313,678 sur 1975. Au 31 décembre 1976, l'assurance-vie en cours s'établissait à \$75,606,957,974,

soit une augmentation de 13,6% par rapport au chiffre de l'exercice financier précédent, qui était de \$66,620,866,246.

Au Québec toujours, les prestations d'assurance-vie de toute nature, y compris les participations versées aux assurés, ont totalisé \$604,081,507 en 1976, ce qui représente une augmentation de 11,3% sur les prestations versées en 1975, qui s'élevaient à \$586,211,709. Alors qu'en 1975, le secteur des rentes collectives avait connu la hausse la plus élevée en primes avec 20,8%, c'est le secteur des rentes individuelles qui, en 1976, a connu la hausse la plus élevée avec \$205,247,152, soit 31,3% de plus qu'en 1975.

D'autres statistiques, collectées dans tout le Canada, montrent que le Québécois est battu par l'Ontarien quant au montant total souscrit en assurance-vie.

Avec ses \$11,000 d'assurance-vie, le Canadien reste en moyenne l'homme le mieux assuré au monde, devançant de \$150 l'Américain. Cependant, le Japon et les États-Unis battent le Canada si l'on compare le montant de l'assurance-vie au revenu national. L'édition 1977 des "Facts sur l'assurance-vie au Canada" recensés chaque année par l'association canadienne des compagnies d'assurance-vie livre des statistiques significatives sur ce secteur.

Ainsi, les citoyens de l'Ontario possèdent, per capita, plus d'assurance-vie que ceux des neuf autres provinces du Canada. La moyenne par tête était l'an dernier de \$12,200 en Ontario, \$11,500 au Québec, \$11,100 en Colombie-Britannique, \$10,100 dans les provinces des Prairies et de \$7,200 dans les provinces de l'Atlantique.

C'est cependant à Terre-Neuve que s'est produit récemment le plus fort accroissement du montant d'assurance-vie par tête; la moyenne se chiffre à plus de 2 1/2 fois celle de 1970. Dans six autres provinces, les résidents ont plus que doublé leur montant moyen d'assurance-vie au cours de la même période. Cet

accroissement a été inférieur dans les provinces de Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick.

L'assurance collective a connu le taux de croissance le plus élevé au cours des dernières années, passant de 47% des assurances-vie en 1970 à 57% en 1976.

A la fin de 1976, 53% des polices d'assurance individuelle étaient permanentes et 47% temporaires. Cependant, au cours des dernières années, l'assurance temporaire compte pour plus de la moitié de tous les achats de polices d'assurance-vie individuelles. Pour l'année 1976, l'assurance temporaire représentait 61%.

En 1976, les prestations d'assurance-vie et de rentes

versées à des Canadiens se sont chiffrées par plus de \$2,2 milliards, soit \$43 millions par semaine. Près de deux-tiers des prestations, soit \$1,5 milliard, sont allés à des assurés vivants, grâce aux polices mixtes échues, aux rentes, à l'invalidité, aux valeurs de rachat ou aux participations. Les prestations au décès ont constitué l'autre tiers soit \$774 millions. Dans 59% des cas, les assurés avaient plus de 60 ans au moment du décès, 31% avaient entre 41 à 60 ans et 10%, 40 ans ou moins.

De plus, les compagnies d'assurance-vie ont versé au cours de l'année \$706 millions à des détenteurs canadiens de polices d'assurance-maladie. L'actif total des compagnies

d'assurance-vie se montait en 1976 à \$26 milliards 759 millions, dont \$2 milliards ont été acquis en 1976. La majeure partie des avoirs était détenue sous forme d'obligations (\$9,6 milliards) ou de prêts hypothécaires (10,5 milliards). Les investissements effectués en 1976 concernent pour les trois-quarts le secteur privé, bénéficiant de \$1,5 milliard contre \$0,4 milliard au secteur public. Cela représente quand même une nette progression des avoirs en obligations fédérales ou provinciales puisque l'investissement en secteur public fut quasi nul en 1973 et 1974, pour n'atteindre que \$129 millions en 1975.

Les compagnies d'assurance-vie jouent un rôle

essentiel sur le marché des obligations car elles détiennent fin 1976 37% des obligations de sociétés, 21% des obligations municipales, 11% des obligations provinciales et 6% des titres fédéraux.

L'association remarque aussi que plus de \$10 milliards de fonds sont investis au Canada pour le compte d'assurés américains. Sur les \$257 milliards d'assurance-vie des Canadiens fin 1976, \$179 étaient versés à des compagnies canadiennes à charte fédérale, \$14 à des compagnies à charte provinciale et \$63 milliards à des compagnies étrangères. Or, sur les 169 compagnies en activité, seules 85 sont canadiennes; elles semblent donc en bonne santé.

131^e assemblée générale annuelle

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT



ANDRÉ MARCIL.

J'ai le grand plaisir de signaler que les résultats d'exploitation de la banque ont atteint, cette année encore, de nouveaux sommets, ainsi qu'en témoignent les états financiers de la banque et de sa filiale en propriété exclusive, les Fiduciaires de la Cité et du District de Montréal.

L'actif global des deux sociétés s'élève à \$1 333 380 923, soit \$1 231 919 045 pour la banque et \$101 461 878 pour la Fiducie.

Les bénéfices nets globaux après impôts mais avant dividendes sont de \$4 497 602, soit \$4 167 752 pour la banque et \$329 850 pour la Fiducie.

M. Roger Lavoie, vice-président, directeur général et chef des opérations de la banque, ainsi que M. Noël Delorme, directeur général et chef des opérations de la Fiducie, commenteront en détail ces résultats de leurs points de vue respectifs.

Quant à moi, je me contenterai de dire que nos opérations ont été favorisées surtout par la stabilité du taux de rendement de notre portefeuille hypothécaire, d'une part, et ensuite, à l'instar des autres banques, par la baisse du taux d'intérêt versé sur les dépôts.

Cette situation est sans doute appelée à se renverser dans une mesure à l'avenir, mais on peut en conclure que l'amélioration de la rentabilité ne résulte pas d'un accroissement des frais pour nos clients. Au contraire, il y a eu des réductions appréciables dans ce secteur.

Néanmoins, les règlements imposés par la Commission anti-inflation nous ont empêché d'accroître pleinement la participation de nos actionnaires et nos employés dans ces bénéfices dans toute la mesure que nous l'aurions souhaité et nous devons attendre la levée des contrôles avant de pouvoir accorder à cette question l'attention qu'elle mérite.

Au cours de l'année, nous avons accepté avec regret la démission de deux administrateurs qui ont longuement été de service à la banque et d'un autre qui, s'il n'a pas acquis autant d'ancienneté, n'en était pas moins devenu un pilier pour notre institution.

M. Marc Jarry a été membre du conseil d'administration pendant 18 ans, dont près de 10 comme membre du comité exécutif. De plus, il a été pendant 8 ans président des Fiduciaires de la Cité et du District de Montréal et a siégé à leur comité exécutif dès sa création.

La famille de M. Ogden Glass a compté des membres au conseil d'administration de la Banque depuis ses débuts. Lui-même est devenu administrateur en décembre 1962. Il a également été par la suite vice-président des Fiduciaires de la Cité et du District de Montréal pendant 6 ans.

Enfin, M. Donald Neelands a siégé à notre conseil d'administration pendant 2 ans et demi, au cours desquels son expérience nous a été très précieuse.

À ces trois messieurs, j'exprime les remerciements des actionnaires et les miens pour leur appui au cours de toutes ces années. Nous regretterons leurs avis éclairés.

Pour leur succéder, nous avons désigné les administrateurs suivants.

Mme Jeannine Guillevin Wood, présidente et actionnaire majoritaire de Guillevin Allied Limited. Mme Wood, également administratrice de Genin Trudeau et de Tilly Manufacturing (1973) Ltd., est présidente sortante de l'Association canadienne des distributeurs d'équipement électrique et présidente de Copel Inc., l'association canadienne des distributeurs indépendants d'équipement électrique.

M. Marcellin Tremblay, M.S.S., président du groupe Prévoyants du Canada, est également vice-président du conseil de la Northern Compagnie d'assurance du Canada, administrateur de plusieurs autres compagnies canadiennes et président de l'Association canadienne des compagnies d'assurance-vie.

M. Conrad Leblanc, qui est vice-président exécutif et directeur général de La Prévoyance Compagnie d'assurance et ses filiales, qui font partie du groupe La Laurentienne.

Je souhaite à ces nouveaux administrateurs la bienvenue à cette assemblée générale annuelle.

Je puis vous assurer que nous avons déjà pu juger de la qualité de l'appui qu'ils sont en mesure d'apporter aux délibérations du conseil.

La Banque ne saurait certes pas continuer de grandir sans le dévouement enthousiaste et généreux de son personnel. A propos, je tiens à souligner que 530 employés, soit 41 pour cent du total, sont également actionnaires à l'heure actuelle. A tous, en mon nom comme en celui des actionnaires, j'exprime mes remerciements pour leur appui entier au cours de cette année de succès sans précédent.

Je vais maintenant traiter de la conjoncture dans l'ensemble du Canada, de même qu'au Québec en particulier.

Les douze derniers mois ont été désastreux pour notre pays: le commerce connaît un déclin très marqué et le chômage atteint des niveaux tout à fait inacceptables. On peut dire que, pour le moins, l'avenir immédiat est sombre.

A mon avis, le Canada paie les pots cassés d'une situation qui résulte d'un excès de mesures socialistes adoptées par le gouvernement, de politiques qui entravent l'action de la libre entreprise et de mesures de contrôle qui se sont étendues à un nombre de plus en plus grand de secteurs ou on aurait mieux fait de laisser s'exercer le libre jeu de la concurrence. A cet égard, aucun événement récent n'a diminué la pertinence des observations que j'ai faites dans le même sens il y a un an.

Ajoutons à cela le secteur désordonné des relations de travail, qui a contribué fortement à rendre non concurrentiels nos produits sur les marchés internationaux. Cette situation, aggravée par une politique de soutiens des prix, a porté à un niveau exorbitant le coût des articles d'usage courant au Canada.

Ce tableau triste est rendu plus sombre encore par une bureaucratie qui s'est emparée de la décision récente de rendre impossible comme revenu la partie de l'intérêt éparpillée par les propriétaires de maisons qui ont obtenu de leurs employeurs des taux réduits sur leurs emprunts hypothécaires.

Le gouvernement a affirmé à maintes et maintes reprises que la prospérité de l'industrie du bâtiment est essentielle à la santé de l'économie. Il a également prévu des prêts à faible taux d'intérêt et a subventionné les loyers de certaines catégories de locaux.

Si un employeur offre une réduction du taux d'intérêt sur les prêts à un groupe choisi d'employés, on peut certainement affirmer qu'il s'agit là d'un avantage imposable.

Mais si l'offre s'adresse à tous les employés qui désirent acheter une maison et si, dans un grand nombre de cas, c'est pour eux le seul moyen de réaliser cette ambition, pourquoi alors y mettre des obstacles? Qu'on n'invogue surtout pas l'excuse de l'égalité de traitement pour tous les contribuables.

Les grands magasins et d'autres commerces de détail offrent habituellement des rabais appréciables sur les marchandises qu'achètent leurs employés. Parmi les avantages dont bénéficie le personnel de certaines compagnies aériennes, on compte les voyages gratuits dans tout le réseau. Mais ces avantages ne sont pas imposables et ne doivent pas l'être.

Au lieu de faciliter les programmes d'achat de maison soutenus par les employeurs et d'encourager l'accès à la propriété, on a décidé de les rendre aussi inefficaces que possible. Et voilà pour la bureaucratie.

Après 12 mois de régime péquiste, la situation au Québec est peu encourageante.

Les décisions sont prises pour la plupart par des ministres qui n'ont jamais eu l'expérience pratique de la direction d'une entreprise commerciale et qui sont avant tout inspirés par des prémisses idéologiques.

Il ne faut donc pas être surpris que, comme gouvernement, ils se soient employés à la réalisation de leurs objectifs idéologiques, en laissant au second plan les questions concrètes et sans accorder suffisamment d'attention aux résultats pratiques de leurs décisions.

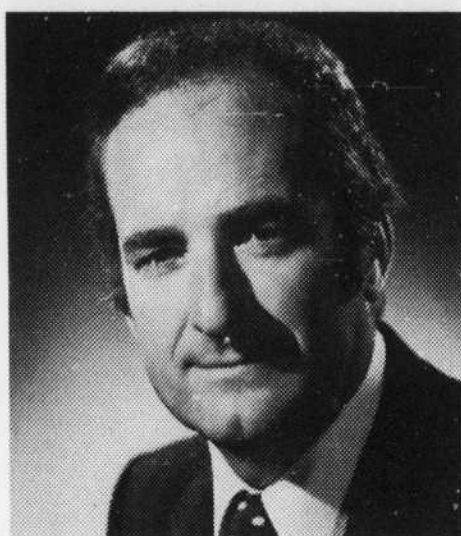
C'est pourquoi une province qui, même dans les conditions les plus favorables, aurait de nombreuses difficultés à surmonter, en particulier dans la présente conjoncture économique, a vu s'accroître ses problèmes. Aussi le climat économique au Québec est-il pire que dans le reste du pays. C'est ce qui nous vaut le départ d'entreprises, la diminution des investissements dans la province sauf dans le secteur gouvernemental et un taux de chômage qui atteint un niveau dangereux.

Que les Québécois soient vraiment indifférents à tout cela et soient prêts à l'accepter comme la rançon de l'indépendance reste un point à discuter. Les résultats du référendum et de la prochaine élection provinciale devraient apporter une réponse claire à cette question.

La solution suppose un compromis entre fédéralistes et indépendantistes. Les deux parties devront consentir à des concessions réciproques majeures, qui feront de l'une et l'autre des partenaires égaux dans une confédération renouvelée. Nul doute que si, tous, nous faisons preuve de bonne volonté et consacrons toutes les ressources de notre intelligence à mettre au point la formule nécessaire nous y arriverons.

Une chose est bien claire. C'est que tous et chacun de nous devons nous intéresser vivement à ce processus dont nous ressentirons pleinement les effets, de même que nos enfants et leurs descendants.

ALLOCUTION DU VICE-PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL



ROGER LAVOIE

A la fin de l'année financière 1977, l'actif de la Banque s'élevait à \$1 231 919 000 en comparaison avec \$1 123 937 000 en 1976. Quoique fort satisfaisante dans les circonstances, la progression de l'actif de la Banque accuse néanmoins un certain ralentissement. En effet, la conjoncture économique sous-jacente tant au Canada qu'au Québec, ainsi que le climat politique incertain ont contribué à limiter la croissance des dépôts qui passaient de \$1 077 718 000 en 1976 à \$1 169 772 000 en 1977.

UNE MEILLEURE UTILISATION DES FONDS...

Grâce à une politique de gestion plus dynamique de l'actif, une part plus grande des dépôts a été canalisée dans les prêts, qui au cours des trois dernières années, sont passés de 58,9% des dépôts en 1974 à plus de 66,5% des dépôts en 1977; nous avons ainsi réalisé une meilleure utilisation des fonds.

Par ailleurs l'actif liquide, comprenant l'encaisse, les obligations et actions canadiennes en portefeuille et les dépôts auprès des banques, s'est maintenu sensiblement au même pourcentage de l'actif que l'an passé, soit 32% pour un montant de \$399 988 000. A ce propos, il est intéressant de noter que nous avons porté une attention toute particulière à la qualité et à l'échéance des titres détenus en portefeuille par la Banque, de là, la part grandissante des valeurs émises ou garanties par le Canada et les provinces.

Le rythme des prêts hypothécaires, après une croissance rapide pendant le premier semestre de l'exercice concerné, s'est ralenti.

À la fin de l'exercice, les prêts hypothécaires s'élevaient à \$670 984 000 soit une hausse de l'ordre de 11,3% par rapport à 1976.

C'est cependant au chapitre des prêts personnels que les efforts de la Banque ont connu le plus de succès en 1977 et ce en dépit d'une concurrence vigoureuse. Le portefeuille des prêts personnels se chiffrait à \$86 925 000 soit une augmentation de 22,5% par rapport à 1976 et compte maintenant pour 11,1% du total des prêts.

...ET UN CONTRÔLE STRICT DES DÉPENSES

Au cours de l'année écoulée, votre administration a réussi à limiter les dépenses à \$97 254 000 soit une augmentation de seulement 12,2% par rapport à 1976. D'autre part, les revenus progressaient de 16,9% en 1977 pour atteindre \$112 625 578. A noter que le chiffre des dépenses que je viens de mentionner comprend une contribution spéciale de près d'un million de dollars aux Caisses de Retraite des employés.

Certes, la baisse des taux d'intérêt que nous avons connue au début de 1977, a eu une influence favorable sur le solde des revenus, étant donné le décalage de temps entre les effets de la baisse du taux d'intérêt sur le coût des dépôts et sur le revenu en provenance des prêts. Il n'en reste pas moins que le contrôle efficace des dépenses générales a contribué substantiellement au niveau élevé du solde des revenus. Ce fait mérite d'être porté à votre attention.

...RÉSULTAT EN DES PROFITS SANS PRÉCÉDENT

Le solde des revenus affiche une hausse très marquée pour atteindre \$15 371 269 en 1977, soit une augmentation de 58,9% par rapport à l'an passé qui avait enregistré, on s'en souviendra, une hausse de 37,5% par rapport à 1975.

Après provision pour impôts, le solde des revenus s'élève à \$8 722 986 pour l'année 1977, soit \$4,36 par action, alors qu'il n'était que de \$2,84 par action en 1976.

Votre conseil a donc décidé de porter le dividende trimestriel à \$0,27 par action ce qui, sur une base annuelle, sera égal à un dividende de \$1,08 par action, par rapport à \$1,00 par action pour l'exercice précédent. Vous avez été informés de cette augmentation il y a quelques semaines, lors du versement du dividende trimestriel payé le 1er novembre 1977.

...ET GARNISSENT L'AVOIR DES ACTIONNAIRES

L'avoir des actionnaires atteint \$33 988 012 en 1977, soit une hausse de \$3 687 752 par rapport à 1976, ce qui porte la valeur aux livres des actions de \$15,15 en 1976 à \$16,99 en 1977.

PLAN QUINQUENNAL

Bien que des facteurs conjoncturels et politiques propres à notre marché expliquent une progression moins rapide de nos dépôts, il n'en demeure pas moins que les principaux objectifs de profitabilité, de la première phase de notre plan quinquennal, lancé en septembre 1976, ont été atteints et même dépassés, comme en font foi les résultats que je viens de vous communiquer.

Nous avons réussi à consolider nos opérations dans les secteurs névralgiques suivants: Ainsi, dans le secteur de la Compensation, nous avons réorganisé les systèmes et méthodes pour atteindre un meilleur rendement sur les actifs; un apport évalué à plusieurs centaines de milliers de dollars.

Dans le domaine de l'informatique, nous avons acquis récemment des ordinateurs de grande puissance qui entreront en opération au cours de 1978. En plus de nous assurer d'une plus grande autonomie, cet outil de gestion de première importance permettra une amélioration de la qualité du service à la clientèle. Au cours des prochains mois, un "Centre des Services" sera érigé au coût de \$1 500 000 à Laval pour y loger nos ordinateurs et autres services connexes.

En outre, nous avons recherché constamment les moyens qui nous permettent d'atteindre une meilleure concordance entre les échéances de nos prêts hypothécaires et celles de nos dépôts. L'un des ces moyens a été la réduction du terme des prêts hypothécaires de 5 à 3 ans.

Enfin, des opérations de vente sur le marché secondaire des hypothèques, de même qu'une première incursion dans le financement de congeries ont constitué des innovations au cours de la dernière année financière.

...EXPANSION DU RÉSEAU DE SUCCURSALES

L'addition de trois nouvelles succursales, dont l'une à Saint-Eustache, l'autre à St-Hubert et la troisième sur Côte Vertu, à Ville St-Laurent, mérite d'être signalée. Ces trois nouveaux points de vente affichent déjà des résultats très satisfaisants grâce aux efforts et au dévouement inlassables des directeurs et de leur équipe. Notre plan d'expansion, pour les douze prochains mois, prévoit l'ouverture de huit nouvelles succursales, tant dans la région du grand Montréal qu'en dehors de cette région, portant ainsi le nombre de succursales de notre réseau à 114. D'autre part, des rénovations majeures ont été entreprises dans cinq succursales du réseau pour satisfaire davantage nos clients et améliorer notre image.

...RECHERCHE DE MARCHÉ Dans le cadre des activités Marketing, des recherches spécifiques ont été effectuées. À la suite de ces études, il est proposé, dès 1978, d'apporter des modifications concrètes aux services offerts à la clientèle.

LA CONCLUSION

En conclusion, je peux dire que les résultats exceptionnels dont je viens de vous livrer quelques faits marquants, traduisent bien cette volonté nouvelle et ce goût prononcé des cadres et des employés de relever le défi de la concurrence et d'affirmer, de plus en plus, une présence dynamique dans le marché. C'est également dans le même esprit, que nous intensifions notre programme de formation des employés et que des efforts sont déployés pour adapter à nos objectifs d'expansion l'embauche, l'entraînement du personnel ainsi que le développement de meilleures relations de travail.

La réorganisation de la Division Ressources Humaines effectuée au cours de la dernière année s'inscrit dans cette ligne d'action.

Notre responsabilité sociale s'est aussi exprimée envers les nombreux retraités de la Banque. Grâce à une contribution substantielle au Régime de rentes, nous avons redressé, de façon significative, le pouvoir d'achat de nos retraités. Je ne puis également passer sous silence, comme l'a signalé plus tôt notre Président, Monsieur André Marcil, le fait que plus de 40% de nos employés sont actionnaires de la Banque.

Je tiens à m'associer aux remerciements déjà exprimés par le Président à l'adresse des employés qui ont fait montre d'une loyauté et d'un dévouement dignes de tous les éloges dans l'accomplissement de leur tâche. Je suis convaincu qu'avec un personnel d'un tel niveau, la Banque peut relever le défi de la concurrence et regarder l'avenir avec confiance.

US Steel augmente ses prix

PITTSBURGH (AFP) — US Steel, premier producteur d'acier aux États-Unis, a annoncé hier une augmentation de 5,5 pour cent des prix de la plupart de ses produits.

Ces hausses interviendront en deux temps. Celles s'appliquant aux tôles entreront en vigueur au 1er février. Les hausses des aciers structurels et du fer blanc débuteront le 1er mars.

Immédiatement après cette annonce, la société Wheeling Pittsburgh, producteur de tôle moyenne, a décidé de suivre l'exemple de US Steel et limiter ses augmentations à 5,5 pour cent, bien qu'elle ait décidé une hausse de 7 pour cent dimanche dernier.

Il apparaît donc que la hausse de l'acier aux États-Unis s'établira généralement à 5,5 pour cent. En effet, Bethlehem Steel, deuxième producteur, et d'autres sociétés comme Inland Steel ont opté elles aussi pour des hausses de cette ampleur.

La mise sur pied d'une nouvelle compagnie maritime, la CICL Chase International (Canada) Ltée, a été annoncée hier par son nouveau président, M. Hardy Bochnig. Cette compagnie aura son siège social à Montréal et débitera ses opérations au cours du mois de décembre.

La nouvelle compagnie servira d'agent canadien à l'armateur Chase International. Elle mettra en service quatre cargos polyvalents dont la souplesse des équipements de manutention leur permet de transporter des produits forestiers, des containers, de la marchandise générale et des produits usinés de poids élevés.

Ces cargos possèdent en outre une coque renforcée d'acier et battent pavillon de la Finnish Iceclass 1A. Il pourront donc naviguer sur le Saint-Laurent à longueur d'année.

Bell Canada

AVIS DU 24^e DIVIDENDE
Un dividende trimestriel de quatre-vingt-cinq cents par action privilégiée, classe B, série B, a été déclaré et sera payable le 15 février 1978 aux détenteurs des actions privilégiées enregistrées aux livres de la compagnie à la fermeture des bureaux le 13 janvier 1978.

Le secrétaire, J. T. MOORE,
Montréal, le 21 décembre 1977

Bell Canada

AVIS DU 13^e DIVIDENDE
Un dividende trimestriel de un dollar et cinq cents par action privilégiée, classe C, série D, a été déclaré et sera payable le 1er mars 1978 aux détenteurs des actions privilégiées enregistrées aux livres de la compagnie à la fermeture des bureaux le 1er février 1978.

Le secrétaire, J. T. MOORE,
Montréal, le 21 décembre 1977

LA BANQUE D'ÉPARGNE

